

ANNALES PARLEMENTAIRES DE BELGIQUE

SESSION ORDINAIRE DE 1930-1931

SÉNAT

SÉANCES DU 11 NOVEMBRE 1930 AU 4 NOVEMBRE 1931.

TABLE ALPHABÉTIQUE DES MATIÈRES

Note : La table contient l'indication des « Pièces imprimées par ordre de la Chambre » ou « Documents parlementaires ».
ABRÉVIATIONS : *Doc.* (Documents parlementaires). *Ann.* (Annales parlementaires).

A	
Abandon de famille. — V. Droit pénal.	Affaires étrangères.
Acceptation provisoire de libéralités faites par actes entre vifs. — V. Droit civil : Actes entre vifs.	AÉRONAUTIQUE.
Accidents. — V. Catastrophes et accidents.	<i>Ligne aérienne Belgique-France-Congo. — Projet de loi approuvant la convention conclue à Bruxelles le 23 mai 1930 entre la Belgique et la France pour l'établissement et l'exploitation d'une ligne aérienne Belgique-France-Congo.</i>
Accidents de travail (Convention avec le gouvernement chrétien). — V. Affaires étrangères : Industrie, commerce et travail.	V. les n ^{os} 54 et 99 (session 1930-1931) de la Chambre.
Accidents de travail aux gens de mer. — V. Marine.	<i>Doc.</i> — Rapport fait par le duc d'Ursel, n ^o 96.
Accises. — V. Finances : 1 ^o Douanes et accises. — 2 ^o Impôts : Ressources nouvelles pour parer à la crise économique.	<i>Ann.</i> — Transmis par la Chambre des représentants, le 12 mars 1931, p. 646. — Le projet est renvoyé à la commission des affaires étrangères.
Actes de l'état civil. — V. Droit civil : Etat civil.	Discussion générale : Discours de MM. Volckaert (qui demande si le gouvernement belge est armé pour se substituer immédiatement à une des sociétés concessionnaires défailtante), Jaspar, p. m. (qui déclare que dans le cas où les compagnies viendraient à faire défaut, il y aurait inexécution du contrat, que le gouvernement reprendrait en conséquence sa liberté), p. 790.
Actes entre vifs. — V. Droit civil.	L'article unique est adopté sans observations, p. 790, 791.
Actes de prorogation de sociétés. — V. Finances : Impôts : Droit d'enregistrement pour actes de prorogation de sociétés.	L'ensemble du projet de loi est adopté à l'unanimité des 120 membres présents, p. 797 (31 mars 1931). — Le projet est soumis à la sanction royale.
Adinkerke. — V. Communes : Limites séparatives : Adinkerke et Furnes.	AGENTS CONSULAIRES ET DIPLOMATIQUES : COMPÉTENCE. — V. Droit civil : a) Actes de l'état civil. — b) Fonctions notariales.
Adjudication-concours des travaux de la jonction Nord-Midi. — V. Chemins de fer : Jonction Nord-Midi.	ALLEMAGNE (FRONTIÈRE COMMUNE AVEC L'ALLEMAGNE). — V. plus loin la sous-rubrique : Frontières.
Adjudications, contrats et marchés. — V. Finances.	AMÉRIQUE.
Administrateurs, commissaires et liquidateurs de sociétés (Taxe professionnelle des). — V. Finances : Impôts : Impôts directs.	<i>Adhésion des Etats-Unis au protocole de signature du statut de la Cour permanente de justice internationale. — V. plus loin Droit international public : Société des nations.</i>
Aéronautique.	ASSURANCES SOCIALES.
LIGNE AÉRIENNE BELGIQUE-FRANCE-CONGO. — V. Affaires étrangères : Aéronautique.	<i>Réciprocité et définition en ce qui concerne les travailleurs frontaliers. — Projet de loi approuvant la convention franco-belge relative aux assurances sociales, signée à Paris, le 24 août 1930.</i>
SÉNAT. — TABLE DE LA SESSION ORDINAIRE DE 1930-1931.	V. les n ^{os} 121 et 152 (session 1930-1931) de la Chambre des représentants.

Affaires étrangères. ASSURANCES SOCIALES. Réciprocité et définition en ce qui concerne les travailleurs frontaliers (suite)

Doc. — Rapport fait par M. Volckaert, n° 146.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants le 23 avril 1931, p. 818. — Le projet est renvoyé à la commission des affaires étrangères.

Dépôt du rapport par M. Volckaert, p. 1019 (16 juin 1931).

L'article unique est adopté sans observations, p. 1142.

L'ensemble du projet de loi est adopté à l'unanimité des 94 membres présents, p. 1163 (30 juin 1931). — Le projet est soumis à la sanction royale.

CONSULATS.

Agents consulaires. Compétence des agents consulaires à l'étranger en matière d'actes de l'état civil et en matière notariale. — V. Droit civil : a) Etat civil; b) Fonctions notariales.

Convention avec la Pologne. — Projet de loi portant approbation de la convention consulaire, conclue le 12 juin 1928, entre la Belgique et la Pologne.

V. les n°s 310 (session 1929-1930) et 29 (session 1930-1931) de la Chambre.

Doc. — Rapport fait par M. François, n° 61.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants, le 22 janvier 1931, p. 282. — Le projet est renvoyé à la commission des affaires étrangères.

Dépôt du rapport par M. François, p. 318 (20 janvier 1931).

Pas de discussion générale.

L'article unique est adopté sans observation, p. 327.

L'ensemble du projet de loi est adopté à l'unanimité des 94 membres présents, p. 328 (3 février 1931). — Le projet est soumis à la sanction royale.

CONVENTIONS INTERNATIONALES. — V. sous la même rubrique générale : Affaires étrangères, les différents pays ou objets auxquels ces conventions se rattachent

CONVENTION D'OSLO. — V. plus loin la sous-rubrique : Industrie, commerce et travail : Rapprochement économique.

CORPS DIPLOMATIQUE : COMPÉTENCE DES AGENTS DIPLOMATIQUES ET CONSULAIRES. — V. Droit civil : a) Etat civil : Actes de l'état civil. — b) Fonctions notariales.

COUR PERMANENTE DE JUSTICE INTERNATIONALE. — V. plus loin : Droit international public : Société des nations.

DROIT INTERNATIONAL PUBLIC.

Société des nations : Cour permanente de justice internationale. — Projet de loi portant approbation du protocole du 14 septembre 1929 concernant l'adhésion des Etats-Unis d'Amérique au protocole de signature du statut de la Cour permanente de justice internationale.

V. les n°s 89 et 131 (session 1930-1931) de la Chambre des représentants.

Doc. — Rapport fait par M. Lafontaine, n° 151.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants le 23 avril 1931, p. 818. — Le projet est renvoyé à la commission des affaires étrangères.

Dépôt du rapport par M. Lafontaine, p. 1096 (24 juin 1931).

L'article unique est adopté sans observations, p. 1146.

L'ensemble du projet de loi est adopté à l'unanimité des 94 membres présents, p. 1163 (30 juin 1931). — Le projet est soumis à la sanction royale.

Traité de conciliation, d'arbitrage et de règlement judiciaire avec le Luxembourg. — Projet de loi approuvant le traité de conciliation, d'arbitrage et de règlement judiciaire, signé à Bruxelles, le 17 octobre 1927, entre la Belgique et le grand-duché de Luxembourg.

V. les n°s 65 et 130 (session 1930-1931) de la Chambre des représentants.

Doc. — Rapport fait par M. Leyniers, n° 133.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants le 23 avril 1931, p. 818. — Le projet est renvoyé à la commission des affaires étrangères.

Dépôt du rapport par M. Leyniers, p. 959 (19 mai 1931).

L'article unique est adopté sans observations, p. 1142.

L'ensemble du projet de loi est adopté à l'unanimité des 94 membres présents, p. 1163 (30 juin 1931). — Le projet est soumis à la sanction royale.

Affaires étrangères (suite)

ETATS-UNIS.

Remboursement de l'emprunt émis en 1921. — V. Finances : Emprunts.

EXPOSITIONS INTERNATIONALES.

Projet de loi portant approbation de la convention concernant les expositions internationales, signée à Paris, le 22 novembre 1928.

V. les n°s 345 (session 1929-1930) et 60 (session 1930-1931) de la Chambre.

Doc. — Rapport fait par M. Leyniers, n° 60.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants, le 22 janvier 1931, p. 282. — Le projet est renvoyé à la commission des affaires étrangères.

Dépôt du rapport par M. Leyniers, p. 299 (28 janvier 1931).

Pas de discussion générale.

L'article unique est adopté sans observation, p. 328.

L'ensemble du projet de loi est adopté à l'unanimité des 94 membres présents, p. 328 (3 février 1931). — Le projet est soumis à la sanction royale.

FINANCES.

Remboursement de l'emprunt émis aux Etats-Unis. — V. Finances : Emprunts.

FRANCE.

Assurances sociales. Sommes réclamées par des médecins de la région frontrière. — V. Interpellations au nom de M. Jauniaux.

Catastrophe de Lyon.

Ann. — M. le président fait part au Sénat de la catastrophe qui s'est abattue sur la ville de Lyon et déclare qu'il croit se faire l'interprète de l'assemblée en transmettant à la ville de Lyon et au gouvernement de la République les sentiments de condoléances et de sympathie du Sénat, p. 9. — Adhésion du Sénat.

Catastrophe de Saint-Nazaire.

Ann. — Communication de M. le président au sujet de la catastrophe maritime de Saint-Nazaire : M. le président prie le ministre des affaires étrangères de transmettre au gouvernement français les condoléances du Sénat, p. 1019.

Convention relative aux victimes civiles de la guerre. — V. la sous-rubrique : Guerre.

Décès du maréchal Joffre.

Ann. — M. le président Magnette annonce au Sénat le décès du maréchal Joffre, prononce l'éloge du glorieux défunt et déclare qu'il s'est fait l'interprète du Sénat pour présenter au président du Sénat français les condoléances de l'assemblée à l'occasion du deuil qui frappe la nation française, p. 195.

Ligne aérienne Belgique-France-Congo. — V. plus haut la sous-rubrique : Aéronautique.

Réciprocité entre la France et la Belgique en ce qui concerne les assurances sociales. — V. plus haut la sous-rubrique : Assurances sociales.

FRONTIÈRES.

Projet de loi approuvant l'arrangement concernant la frontière commune à la Belgique et à l'Allemagne, signé à Aix-la-Chapelle, le 7 novembre 1929, ainsi que les deux accords et protocoles annexes, signés le même jour.

V. les n°s 274 (session 1929-1930) et 44 (session 1930-1931) de la Chambre.

Doc. — Rapport fait par M. de Brouckere, n° 90.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants, le 22 janvier 1931, p. 282. — Le projet est renvoyé à la commission des affaires étrangères.

Motion d'ordre de M. Hymans, m. a. ét., qui demande que le Sénat examine ce projet de loi avant de se séparer, cette question présentant un caractère d'urgence, p. 710.

M. Hymans saisit cette occasion pour faire une courte déclaration au sujet d'un incident qui s'est produit récemment au Reichstag, cette assemblée ayant voté une motion invitait le gouvernement allemand à saisir toutes occasions d'amener une réincorporation dans le Reich des cantons d'Eupen et de Malmédy; M. Hymans fait remarquer que, bien que regrettable, cette motion ne saurait inquiéter la Belgique dont le droit est indiscutable, et déclare que le gouvernement belge n'entend accepter aucune discussion au sujet des frontières de la Belgique et du territoire national, p. 710.

Affaires étrangères. FRONTIÈRES. Arrangement concernant la frontière commune à la Belgique et à l'Allemagne (suite)

M. le président déclare que, quant au projet portant approbation de l'arrangement concernant la frontière commune belgo-allemande, ce projet étant inscrit à l'ordre du jour, il estime que le Sénat sera d'accord avec le ministre pour que ce projet soit discuté immédiatement après le budget de l'industrie et du travail et avant que le Sénat ne prenne ses vacances de Pâques, p. 710.

Discussion générale : M. Simonis déclare, l'ordre du jour du Sénat étant fort chargé à cette dernière séance avant les vacances de Pâques, renonce à prendre la parole; M. Simonis annonce qu'il présentera ses observations sous forme de question et souhaite que le ministre des affaires étrangères lui réponde le plus promptement possible, p. 790. — M. Hymans, m. a. ét., déclare qu'il ne manquera pas de satisfaire au désir exprimé par M. Simonis, p. 790. Les articles sont adoptés sans observations, p. 790.

L'ensemble du projet de loi est adopté à l'unanimité des 120 membres présents, p. 797 (31 mars 1931). — Le projet est soumis à la sanction royale.

GUERRE.

Victimes civiles. Indemnisation. Accord franco-belge. — Projet de loi approuvant l'accord signé à Paris, le 7 novembre 1929, entre la Belgique et la France concernant les victimes civiles de la guerre.

V. les n^{os} 113 et 184 (session 1930-1931) de la Chambre des représentants.

Doc. — Projet transmis par la Chambre des représentants, n^o 125. Rapport fait par M. François, n^o 182.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants, le 7 mai 1931, p. 918. — Le projet est renvoyé à la commission des affaires étrangères.

Discussion générale : Est entendu M. François, rapp., qui déclare n'avoir rien à ajouter à son rapport et estime qu'il y a lieu de donner satisfaction sans plus de délai aux victimes de la guerre, p. 1157.

Les articles sont adoptés sans observations, p. 1457.

L'ensemble du projet de loi est adopté à l'unanimité des 93 membres présents, p. 1496 (17 juillet 1931). — Le projet est soumis à la sanction royale.

INDUSTRIE, COMMERCE ET TRAVAIL.

Accidents du travail : Convention avec le gouvernement chérifien. — Projet de loi approuvant la convention, signée à Paris, le 24 juillet 1930, entre la Belgique et le gouvernement chérifien, concernant la réparation des dommages résultant des accidents du travail.

V. les n^{os} 112 et 178 (session 1930-1931) de la Chambre des représentants.

Doc. — Rapport fait par M. Leyniers, n^o 154.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants, le 7 mai 1931, p. 918. — Le projet est renvoyé à la commission des affaires étrangères.

Dépôt du rapport par M. Leyniers, p. 1096 (24 juin 1931).

L'article unique est adopté sans observations, p. 1146.

L'ensemble du projet de loi est adopté à l'unanimité des 94 membres présents, p. 1163 (30 juin 1931). — Le projet est soumis à la sanction royale.

Rapprochement économique : Convention d'Oslo. — Projet de loi approuvant la convention de rapprochement économique, signée à Oslo, le 22 décembre 1930.

V. les n^{os} 176 et 230 (session 1930-1931) de la Chambre des représentants.

Doc. — Rapport fait par M. Leyniers, n^o 219.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants, le 16 juillet 1931, p. 1428. — Le projet est renvoyé à la commission des affaires étrangères.

Au cours de la discussion du budget des affaires étrangères, M. le président annonce que M. Hymans, m. a. ét., a exprimé le désir que ce projet soit joint à la suite de la discussion générale du budget des affaires étrangères, p. 1427. — M. Hymans, m. a. ét., confirme cette demande, p. 1427. — M. le baron de Dorlodot annonce une proposition d'ajournement du projet sur la convention d'Oslo, p. 1427. — M. Hymans, m. a. ét., combat l'ajournement et rappelle ce qui s'est passé à la Chambre, p. 1428. — Un débat se produit à ce sujet, p. 1428.

M. le président annonce que cette discussion est fixée à la séance de l'après-midi, p. 1476.

Motion d'ordre de M. Volckaert, qui annonce, à la fin de la séance du matin du 17 juillet, que la commission des affaires étrangères vient de se réunir et que la majorité de la commission a décidé de proposer l'ajournement et demande que la

Affaires étrangères. INDUSTRIE, COMMERCE ET TRAVAIL. Rapprochement économique : Convention d'Oslo (suite)

discussion n'ait lieu que l'après-midi, p. 1476. — M. le président fait remarquer qu'il vient d'annoncer qu'il en serait ainsi, p. 1476. — V. pour le surplus la rubrique : Finances : Budget des affaires étrangères pour 1931.

Le Sénat déclare l'urgence et M. Leyniers, rapp., donne lecture de son rapport, p. 1481.

Discussion générale : Discours de MM. Leyniers, rapp. (qui développe les inquiétudes suscitées par ce projet, cite notamment la défection qui semble exister, malgré l'Union économique, du côté du grand-duché de Luxembourg, lorsqu'il s'agit de droits protecteurs et prie le ministre d'éclairer le Sénat), le baron de Dorlodot (qui indique les motifs pour lesquels il s'abstiendra au vote sur ce projet), Jabon (qui se rallie aux observations présentées par M. le baron de Dorlodot et, tout en déclarant qu'il est partisan d'une union économique européenne, développe les motifs pour lesquels il ne pourra pas émettre un vote affirmatif), Mullie (qui exprime à son tour son regret qu'une question aussi importante que celle en discussion vienne ainsi en fin de session et développe les motifs pour lesquels il attend les explications du ministre, lui garantissant que les intérêts de l'agriculture belge seront sauvegardés; déclare qu'il réserve son vote jusqu'à ce qu'il ait obtenu cette assurance), p. 1481 à 1484. — Interruptions de MM. François, Van Fleteren, Hymans, m. a. ét., Lammertijn (qui déclare se rallier au discours de M. Mullie), p. 1483, 1484. — Discours de M. Hymans, m. a. ét. (qui répond aux observations présentées, non seulement en ce qui concerne la convention d'Oslo, mais, au cours de la discussion générale du budget des affaires étrangères, s'explique sur la politique économique poursuivie par le gouvernement), p. 1484 à 1487. — Interruptions de MM. le baron de Mévius, le baron de Dorlodot, Van Fleteren, Lafontaine, Volckaert, Segers, Croquet, Mullie, p. 1484 à 1486. — Discours de MM. Leyniers, rapp. (qui, en présence du discours qui vient d'être prononcé par le ministre, engage ses amis du monde agricole à ne pas persister dans leur opposition et à faire confiance au gouvernement, particulièrement au ministre), le baron de Dorlodot (qui motive son abstention sur le budget des affaires étrangères [v. ce budget]); M. Mullie, en présence de la déclaration du ministre, annonce qu'il émettra un vote affirmatif; M. Van Fleteren fait remarquer au baron de Dorlodot qu'il va provoquer une crise ministérielle, p. 1487, 1488. — Interruptions de MM. François, Ligy, Volckaert, Clesse, Van Fleteren, Van Overbergh, p. 1487, 1488.

L'article unique est adopté sans observations, p. 1488.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 91 voix contre 3 (MM. Molet, Ronvaux et Van Belle) et 3 abstentions, p. 1494 (17 juillet 1931). — Se sont abstenus : MM. Croquet, le baron de Dorlodot et Jabon, p. 1494. — Le projet est soumis à la sanction royale.

Statistiques économiques. — Projet de loi approuvant la convention internationale concernant les statistiques économiques, signée à Genève, le 14 décembre 1928.

Voyez pour l'exposé des motifs le projet de loi, le rapport de M. Lafontaine et la discussion générale, ainsi que pour l'ajournement de la discussion, les p. 3 et 4 de la table des Documents et Annales du Sénat (session de 1929-1930).

Ann. — Communication de M. le président, qui estime que ce projet, dont la discussion avait été interrompue le 26 juin 1930, pourrait être repris, un accord étant intervenu entre le département des affaires étrangères et les milieux industriels, et qui propose d'en fixer l'examen après celui du projet relatif au statut des bois et forêts, p. 771. — Adhésion du Sénat.

Reprise de la discussion générale : Discours de M. Hymans, m. a. ét. (qui commence par rappeler que ce projet a déjà été l'objet d'une discussion approfondie au mois de juin précédent et a été ensuite ajourné par suite d'une demande de MM. Henricot et Simonis, rappelle qu'il a déjà défendu la convention et rappelle son objet, puis fait une déclaration qu'il estime être de nature à calmer les appréhensions des industriels en ce qui concerne le recensement de la production industrielle et les indices de l'activité économique; termine en demandant au Sénat d'approuver la convention qui lui est soumise), p. 821. — Interruption de M. François, p. 821.

L'article unique est adopté sans observations, p. 821.

L'ensemble du projet de loi est adopté à l'unanimité des 104 membres présents, p. 824 (5 mai 1931).

Travailleurs frontaliers. — V. plus haut la sous-rubrique : Assurances sociales : Réciprocité entre la Belgique et la France.

Union économique belgo-luxembourgeoise : Article 13 du traité. — Projet de loi approuvant la majoration du multiplicateur servant au calcul du prélèvement prévu à l'article 13 du traité établissant l'Union économique belgo-luxembourgeoise.

V. les n^{os} 147 et 189 (session 1930-1931) de la Chambre des représentants.

Doc. — Rapport fait par M. Carnoy, n^o 164.

Affaires étrangères. INDUSTRIE, COMMERCE ET TRAVAIL. Union économique belgo-luxembourgeoise (suite)

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants, le 27 mai 1931, p. 1000. — Le projet est renvoyé à la commission des affaires étrangères.

Dépôt du rapport par M. Carnov, p. 1162 (30 juin 1931).

Discussion générale : M. Mullie annonce qu'il n'émettra pas un vote affirmatif, afin de protester contre la manière d'agir du grand-duché de Luxembourg à l'égard du commerce belge, notamment en ce qui concerne les produits agricoles et les viandes, p. 1456.

L'article unique est adopté sans observations, p. 1456.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 91 voix et 2 abstentions, p. 1496 (17 juillet 1931). — Se sont abstenus : MM. le baron d'Huart et Mullie, p. 1496. — Le projet est soumis à la sanction royale.

LUXEMBOURG (TRAITÉ DE CONCILIATION, ARBITRAGE, ETC.). — V. plus haut : Droit international public et privé.

NÉERLANDE.

Pavillon néerlandais à l'exposition de Vincennes. Incendie de ce pavillon.

Ann. — Motion d'ordre de M. Van Dieren, qui prie le Sénat de témoigner sa sympathie à la Néerlande à l'occasion de ce désastre et déclare qu'il a été heureux du geste du gouvernement qui a mis une partie des pavillons belges à la disposition du gouvernement néerlandais, p. 1157. — M. Renkin, p. m., déclare que dès que le gouvernement belge a appris la catastrophe, il s'est empressé d'offrir l'hospitalité, dans le pavillon belge, à l'exposition néerlandaise, s'associant ainsi à la catastrophe qui frappait la nation voisine, p. 1157. — M. le président Magnette estime que l'approbation donnée par le Sénat aux paroles qui viennent d'être prononcées par le premier ministre le dispense de les commenter; exprime l'avis qu'il y a unanimité pour exprimer aux voisins hollandais de la Belgique les regrets profonds que suscite en Belgique le désastre de leur admirable exposition, p. 1157. — Le Sénat marque unanimement son approbation, p. 1157.

NOTARIAT.

Compétence des agents diplomatiques et consulaires à l'étranger en cette matière. — V. Droit civil : Fonctions notariales.

OSLO (CONVENTION D'OSLO). — V. plus haut la sous-rubrique : Industrie, commerce et travail : Rapprochement économique.

POLOGNE (CONVENTION CONSULAIRE AVEC LA). — V. plus haut : Consulats.

RAPPROCHEMENT ÉCONOMIQUE.

Convention d'Oslo. — V. plus haut la sous-rubrique : Industrie, commerce et travail.

RUSSIE.

Sociétés belges exploitant en Russie. — V. Finances : Impôts : Sociétés belges exploitant en Russie.

SOCIÉTÉ DES NATIONS. — V. plus haut : Droit international public.

STUPÉFIANTS (CONFÉRENCE DE LIMITATION DES).

Ann. — Communication de M. le président, qui donne lecture d'un télégramme qu'il a reçu du secrétaire général de la Conférence pour la limitation du trafic des stupéfiants et par lequel celui-ci exprime combien la conférence a été aidée dans ses travaux par la présidence et la collaboration de M. le sénateur de Brouckere. M. le président s'associe, au nom du Sénat, à l'hommage rendu à M. de Brouckere, p. 1341.

UNION ÉCONOMIQUE BELGO-LUXEMBOURGEUSE. — V. plus haut : Industrie, commerce et travail.

VÉGÉTAUX.

Projet de loi approuvant la convention internationale pour la protection des végétaux, signée à Rome, le 16 avril 1929.

V. les n^{os} 186 et 237 (session 1930-1931) de la Chambre des représentants.

Doc. — Rapport fait par M. Mullie, n^o 204.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants, le 9 juillet 1931, p. 1327. — Le projet est renvoyé aux commissions réunies des affaires étrangères et de l'agriculture.

Dépôt du rapport par M. Mullie, p. 1374 (15 juillet 1931).

L'article unique est adopté sans observations, p. 1457.

L'ensemble du projet de loi est adopté à l'unanimité des 93 membres présents, p. 1496 (17 juillet 1931). — Le projet est soumis à la sanction royale.

Affiliation des communes au fonds de crise. — V. Assurances sociales : Fonds de crise.

Agents de l'Etat. (Réduction de leur traitement). — V. Traitements.

Agents diplomatiques et consulaires (Compétence des). — V. Droit civil : a) Etat civil; b) Fonctions notariales.

Agents de change. — V. Droit commercial.

Agriculture.

AVOINES (MAJORATION DES DROITS D'ENTRÉE). — V. Finances : Douanes.

BOIS ET FORÊTS : EXPLOITATION. — V. Eaux et forêts.

CÉRÉALES : RECETTES COMMUNES DE DOUANES ET D'ACCISES. — V. Affaires étrangères : Industrie, commerce et travail : Union économique belgo-luxembourgeoise.

CONVENTION D'OSLO. — V. Affaires étrangères : Industrie, commerce et travail : Rapprochement économique.

DÉFAUT D'ENTRETIEN DE LA DENDRE. — V. Interpellations au nom de M. Moyersoën.

PRÊTS AGRICOLES.

Projet de loi portant certaines modifications aux lois d'impôts ainsi qu'à la loi du 15 avril 1884 sur les prêts agricoles. — V. Finances : Impôts : Droits d'enregistrement pour actes de prorogation de sociétés et prêts agricoles : Salaire à payer au receveur.

SEMENCES, PLANTS, ENGRAIS, ETC.

Projet de loi relatif à la réglementation du commerce des semences, des plants de toutes espèces, des engrais et des substances destinées à l'alimentation des animaux.

V. le n^o 11 (session 1928-1929) et 108 (session 1929-1930) de la Chambre des représentants.

Doc. — Projet transmis par la Chambre des représentants, n^o 123. Rapport fait par M. Limage, n^o 156.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants le 7 mai 1931, p. 918. — Le projet est renvoyé à la commission de l'agriculture.

Dépôt du rapport par M. Limage, p. 1126 (25 juin 1931).

Pas de discussion générale.

Les articles sont adoptés sans observations, p. 1237, 1238.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 80 voix contre 33, p. 1281 (8 juillet 1931). — Le projet est soumis à la sanction royale.

VÉGÉTAUX : PROTECTION. — V. Affaires étrangères : Végétaux : Convention relative à la protection des végétaux.

VIVISECTION.

Protection des animaux. — Proposition de loi établissant une surveillance des dépendances des laboratoires de vivisection et donnant qualité aux Sociétés protectrices des animaux pour agir comme partie civile en matière de mauvais traitements infligés à des animaux (due à l'initiative de M. Asou et signée par MM. Asou, Polet, Jansen, M^{me} Spaak, MM. Huisman Van den Nest et Demoulin).

Ann. — Dépôt, par M. Asou, de cette proposition de loi, p. 838. La proposition de loi, appuyée par quatre membres, est prise en considération et renvoyée à la commission de la justice, p. 918.

Doc. — Développements et proposition de loi, n^o 121.

Alcool. — V. Finances : Impôts : Alcool et sucres.

Alimentation des animaux (Commerce de substances pour l'). — V. Agriculture : Semences, plants, engrais, etc.

Allemagne (Frontière commune à la Belgique et à l'). — V. Affaires étrangères : Frontières.

Allocation complémentaire aux bénéficiaires de pensions de vieillesse. — V. Assurances sociales : Pensions de vieillesse.

Allumettes (Tarif des douanes pour les). — V. Finances : Douanes,

Amnistie. — V. Interpellations au nom de M. Van Dieren.

Animaux (Protection des). — V. Agriculture : Vivisection.

Anvers.

DÉFENSE D'ANVERS. — V. Armée : Crédits militaires.

SOCIÉTÉ INTERCOMMUNALE DE LA RIVE GAUCHE DE L'ESCAUT. — V. Finances : Emprunts : Garantie du gouvernement.

Arbitrage. — V. Affaires étrangères : Droit international.

Armée.

CONTINGENT.

Projet de loi fixant le contingent pour 1931.

Doc. — Exposé des motifs, n° 24. — *Projet de loi*, n° 24. Rapport fait par M. le vicomte du Bus de Warnaffe, n° 31.

Ann. — Dépôt du projet par M. de Broqueville, m. d. n., p. 89 (10 décembre 1930). — Le projet est renvoyé à la commission de la défense nationale.

Discussion générale : M. Volckaert déclare que le groupe socialiste votera contre le contingent, tout en se réservant de discuter cette question à l'occasion du budget de la défense nationale, p. 134.

Les articles sont adoptés sans observations, p. 134, 135.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 63 voix contre 44, p. 135 (17 décembre 1930). — Le projet est transmis à la Chambre des représentants.

CRÉDITS MILITAIRES.

Articles du budget des recettes et des dépenses extraordinaires pour l'exercice 1931 se rapportant aux crédits militaires.

Doc. — V. pour le budget le n° 5-XVI et pour le rapport de M. Beauduin et les questions posées par la commission et réponses données à ces questions, le n° 160.

Ann. — La discussion générale du budget extraordinaire ayant été jointe à celle du budget des travaux publics, voyez pour la discussion générale sur la question des crédits militaires inscrits à l'article 42 du tableau I du budget extraordinaire, la rubrique : Finances : Budgets : Budget des travaux publics et budget extraordinaire : Discussion générale de ces budgets, notamment le discours de M. Vinck, qui défend l'amendement qu'il a présenté avec M. Van Roosbroeck et Mme Spaak, tendant à la suppression de l'article 42, afin d'ajourner le vote des crédits militaires.

Vote sur l'article 42. M. le président, au début de la séance de l'après-midi du 16 juillet, rappelle cet amendement et propose de remettre le vote jusqu'au lendemain après-midi, 17 juillet, et cette proposition est admise, p. 1411. — M. Van Dieren demande à ce moment si la discussion sur l'article 42 est close, et M. le président déclare qu'il en est bien ainsi, de l'amendement de MM. Vinck et consorts, qui tend à ajourner les crédits militaires jusqu'après la conférence du désarmement de 1932, p. 1493. — L'amendement est mis aux voix par assis et levé et est rejeté, p. 1494. — L'article 42 est adopté tel qu'il figure au budget, p. 1494.

Motion d'ordre de M. Lebon, qui fait remarquer que l'amendement présenté par MM. Vinck et consorts tendant à retarder le vote sur les crédits militaires a passé sans que l'assemblée se rende compte, dans le bruit et la bousculade de la dernière séance avant les vacances, de l'objet soumis au vote; déclare en son nom comme au nom de certains de ses collègues de la droite qu'ils étaient partisans de la remise du vote sur cet objet jusqu'après la réunion de la conférence du désarmement, p. 1506. — MM. Van Fleteren et Volckaert font remarquer que la déclaration de M. Lebon est bien tardive, p. 1056. — M. Lebon fait remarquer que le fait s'étant passé à la dernière séance avant les vacances, il ne lui a pas été possible de faire plus tôt cette déclaration; que, du reste, ce fait s'est passé avant que le premier ministre ait annoncé, par la voie de la presse, que le gouvernement renonçait à user de ce crédit, mais qu'il a néanmoins considéré comme un devoir de loyauté, étant donné l'engagement pris vis-à-vis de quelques-uns de ses collègues, de formuler cette motion, p. 1506.

ECOLE MILITAIRE.

Traitements des professeurs et examinateurs permanents civils. — V. Traitements : Ecole militaire.

FORTIFICATIONS. — V. plus haut : Crédits militaires.

Armée (suite)

MILICE.

Sursis : Conditions familiales et conditions fiscales. Mise en concordance de ces dernières conditions avec la nouvelle législation fiscale. — *Projet de loi modifiant certaines dispositions de la loi sur la milice, le recrutement et les obligations de milice.*

Doc. — Exposé des motifs, n° 103. — *Projet de loi*, n° 103. — Annexe : Barèmes pour l'application des articles 10 et 11 de la loi sur la milice, le recrutement, etc., n° 103.

Rapport fait par M. le chevalier Dessain, n° 131. — Amendements présentés par les commissions réunies, n° 131.

Ann. — Dépôt du projet de loi par M. Baels, m. i. h. et m. a., p. 797 (31 mars 1931). — Le projet est renvoyé à la commission.

Dépôt du rapport par M. le chevalier Dessain, p. 922 (12 mai 1931). — M. le chevalier Dessain fait remarquer l'urgence du projet, p. 922.

Pas de discussion générale.

M. le président annonce que la commission propose plusieurs amendements à l'article unique primitif et qu'elle propose également un article 2 nouveau, p. 934. — M. Baels, m. i. h. et m. a., déclare accepter tous les amendements de la commission, p. 933.

L'article unique, qui devient l'article 1^{er}, est adopté avec les amendements proposés par la commission, amendements dont M. le président donne lecture, p. 934, 935.

L'article 2 proposé par la commission est également adopté, p. 934.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 56 voix contre 14 et 21 abstentions, p. 941 (13 mai 1931). — Se sont abstenus : MM. Barnich, Calonne, Casterman, De Bruyn, Demoulin, Dewaele, François, Hans, Henaut, Labouffe, Lalemant, Martens (Gustave), Ohn, Paulsen, M^{me} Spaak, MM. Van Belie, Vande Moortele, Van Fleteren, Verbrugge, Vinck, Volckaert, p. 941. — Le projet est transmis à la Chambre des représentants.

Armes et munitions.

Projet de loi relatif au commerce et au port des armes. — *Proposition de loi relative à la fabrication, au commerce et au port des armes et à la fabrication et au commerce des munitions.*

V. les n° 37 (session 1919-1920) et 12 (session 1920-1921) de la Chambre; les n° 27 (session 1920-1921) et 134 (session 1929-1930) du Sénat.

Doc. — Rapport fait par M. Tschoffen, n° 12. — Texte de la proposition de loi de M. le duc d'Ursel, n° 12.

Amendements proposés par le gouvernement au texte présenté par la commission, n° 21.

Texte adopté par le Sénat au premier vote, n° 30.

Rapport complémentaire fait par M. Tschoffen sur le texte adopté au premier vote, n° 99. — Annexe : Amendements proposés par la commission à ce même texte, n° 99.

Ann. — Dépôt du rapport par M. Tschoffen, p. 31 (20 novembre 1930). — M. Tschoffen fait remarquer l'urgence du projet et, à la proposition de M. le président, le projet est inscrit à l'ordre du jour à la suite de la discussion sur le règlement du Sénat, p. 31.

Cet objet venant en ordre utile, M. Digneffe annonce, par motion d'ordre, que M. Janson, m. j., ne pourra assister à la séance du lendemain, et propose, d'accord avec le rapporteur, de reporter cette discussion à quinzaine, soit le 9 décembre, p. 45. — M. Tschoffen, rapp., marque son accord et la proposition de M. Digneffe est admise, p. 45.

Avant d'ouvrir la discussion générale, M. le président fait remarquer que le Sénat est saisi de deux textes : 1° celui de la proposition de M. le duc d'Ursel; 2° un texte proposé par la commission de la justice; 3° une série d'amendements proposés par le gouvernement à l'un et à l'autre de ces textes, p. 76. — M. le président propose et croit entrer dans les intentions du rapporteur en proposant au Sénat de prendre le texte de la proposition de loi de M. le duc d'Ursel comme base de la discussion et cette proposition est admise, p. 76.

Discussion générale.

Discours de MM. Tschoffen, rapp. (qui, pour l'intelligence des textes à examiner, textes qui soulèvent des questions sérieuses de technique juridique, de graves intérêts sociaux et de légitimes intérêts particuliers, indique sommairement au Sénat l'état de la législation en vigueur et les modifications envisagées par le projet en discussion), le duc d'Ursel (qui commence par indiquer les motifs qui ont guidé MM. Lafontaine, Digneffe et lui-même en ce qui concerne le dépôt du projet, proteste contre le dépôt tardif des amendements du gouvernement, déclare se ranger à l'avis de la commission sur certains points, mais insiste sur la réglementation de la circulation des munitions, demande, en conséquence, le maintien

Armes et munitions. Projet de loi relatif au commerce et au port des armes (suite)

de l'article 11 de sa proposition de loi et annonce que si cette disposition était écartée, il déposerait un amendement prescrivant que la vente des munitions sera soumise aux mêmes autorisations que la vente des armes), Digneffe (qui se plaint des nombreux amendements présentés au dernier moment par le gouvernement; critique les modifications apportées par la commission aux textes qu'il avait présentés dans la proposition de loi avec MM. le duc d'Ursel et Lafontaine et fait remarquer qu'il y a lieu d'essayer de sauvegarder les intérêts des armuriers liégeois), Janson, m. j. (qui fait remarquer que si le gouvernement n'a pas cru devoir consulter la commission en ce qui concerne les amendements qu'il a présentés, c'est que ces amendements sont de pure forme et qu'il estime, d'autre part, que la question est vraiment en état; estime, pour le surplus, que le projet doit être voté non seulement parce qu'il est de nature à réduire le nombre des crimes passionnels, mais parce qu'il offre de nombreuses garanties au point de vue de l'ordre social; termine en déclarant que, pour le surplus, il s'en réfère au discours de MM. Tschoffen, rapp., et de M. le duc d'Ursel), p. 76 à 78. — Interruptions de MM. le duc d'Ursel, Van Fleteren, Janson, m. j., Van Roosbroeck et Digneffe, p. 78 à 80.

Discussion des articles.

Avant d'ouvrir la discussion sur l'article 1^{er}, M. le président soumet au Sénat un amendement présenté au titre par le gouvernement : suppression des mots « et à la fabrication et au commerce des munitions », p. 80. — M. le duc d'Ursel prie le Sénat de surseoir à l'examen de cet amendement, ayant l'intention de proposer un article spécial relatif aux munitions, ce qui entraînerait, en cas d'adoption, le maintien du titre tel qu'il avait été primitivement proposé, p. 80. — M. Janson, m. j., déclare être d'accord sur la remise et l'amendement est réservé, p. 80.

Chapitre 1^{er}. — Dispositions générales.

Art. 1^{er}. M. Digneffe suggère le renvoi à la commission pour coordonner les amendements; M. le duc d'Ursel estime ce renvoi inutile, les amendements du gouvernement n'étant, ainsi que l'a fait remarquer le ministre, que de pure forme; M. Janson, m. j., combat la proposition de renvoi; M. Van Fleteren appuie les observations du ministre, p. 80. — M. Digneffe déclare ne pas insister sur le renvoi, p. 80. — M. le président indique le texte proposé par la commission; M. Tschoffen, rapp., fait remarquer que l'amendement proposé par la commission est de pure forme; M. le duc d'Ursel déclare s'y rallier et l'article 1^{er}, ainsi amendé, est adopté, p. 80.

Art. 2. Adopté sans observations, p. 80.

Chapitre II. — Des armes.

Première section. — Des armes en général.

M. le président rappelle que le gouvernement propose de modifier l'intitulé de ce chapitre et de remplacer les mots « Des armes en général » par « Classification des armes », p. 81. — M. Tschoffen, rapp., se rallie à cet amendement, qui est adopté, p. 81.

Art. 3. M. le président donne lecture du texte de la proposition de loi, du texte de la rédaction proposée par le gouvernement et d'un amendement proposé par la commission, p. 81. — MM. Digneffe, Tschoffen, rapp., Janson, m. j., et le duc d'Ursel font diverses observations au sujet des textes proposés, p. 81, 82. — D'accord avec le ministre et le rapporteur, les mots « sont réputés » sont rétablis à chaque paragraphe, la mention « fusils pliants », proposée par la commission, est supprimée, M. Janson, m. j., propose une ajoutée qui forme la finale de l'alinéa 1^{er}, et l'alinéa 1^{er}, ainsi amendé, est adopté, p. 82. — M. Hubert rappelle un amendement du gouvernement à l'alinéa 2 et cet alinéa, ainsi amendé, est adopté, p. 82. — Alinéa 3. M. Janson, m. j., propose le même amendement que celui adopté à l'alinéa 2; M. Tschoffen, rapp., déclare être d'accord et l'alinéa 3, ainsi amendé, est adopté, p. 82. — Alinéa 4. Adopté sans observations, p. 82. — Alinéa 5. M. Janson, m. j., propose la suppression de cette disposition, qui est reprise plus loin, et M. le duc d'Ursel déclare être d'accord, p. 82. — L'ensemble de l'article 3 est adopté tel qu'il vient d'être amendé, p. 82.

Deuxième section. — Des armes prohibées.

Art. 4. M. le président rappelle que la commission propose la suppression du mot « détenir », M. Tschoffen, rapp., motive cet amendement et M. Janson, m. j., déclare être d'accord, p. 82. — L'article 4 est adopté avec l'amendement de la commission, p. 82.

Art. 5. M. le président rappelle que la commission propose la suppression de cet article; M. Janson, m. j., déclare être d'accord et l'article est supprimé, p. 82.

Art. 6. M. le président rappelle que le gouvernement propose la suppression de cet article; M. le duc d'Ursel rappelle que la

Armes et munitions. Projet de loi relatif au commerce et au port des armes (suite)

commission en demande le maintien, p. 82. — La proposition du gouvernement n'est pas admise et l'article 6 est adopté, p. 82.

Art. 7. M. le président rappelle le texte de la proposition de loi, le texte proposé par le gouvernement et le texte proposé par la commission, p. 82, 83. — Sont entendus : MM. Tschoffen, rapp. (qui fait remarquer que cet article est le plus important du projet, en précise la portée et rend le Sénat attentif au principe de cet article qui concerne l'achat d'armes), le duc d'Ursel (qui indique ses préférences pour le texte de la commission), Janson, m. j. (qui fait remarquer que l'amendement du gouvernement est de pure forme et qu'il est d'accord sur le principe de la proposition de loi comme sur celui des amendements de la commission), p. 83. — MM. le duc d'Ursel et Tschoffen, rapp., déclarent se rallier au premier alinéa du texte proposé par le gouvernement, p. 83. — M. Digneffe, qui demande au Sénat d'admettre le texte de la proposition de loi, p. 83. — M. Janson fait remarquer que le duc d'Ursel et le rapporteur se sont ralliés au texte du gouvernement, p. 83. — Le premier alinéa de l'amendement du gouvernement est adopté, p. 83. — M. le président rappelle le texte du deuxième alinéa du texte du gouvernement, qui remplace les troisième et quatrième alinéas de la proposition de loi primitive, ainsi que les deux alinéas de la proposition de loi, p. 83. — Discussion qui porte sur les dispositions déjà admises : MM. Tschoffen, rapp., le duc d'Ursel, Janson, m. j., Lebon, Hubert, le baron de Steenhaut de Waerbeek, François, Lafontaine, Moyersoen, Legrand, Arm. Huysmans, Hans, p. 84, 85. — M. Digneffe, à la suite de cette discussion, propose le renvoi à la commission; M. Moyersoen fait remarquer qu'il y aura une seconde lecture, p. 85. — M. le président fait remarquer que, alors que l'assemblée semblait d'accord, la discussion a recommencé, et estime, dans ces conditions, préférable de réserver l'article et de le renvoyer à la commission, p. 85. — M. Janson, m. j., indique les motifs pour lesquels il prie le Sénat, d'accord avec M. Tschoffen, rapp., de maintenir l'alinéa 1^{er} dans les termes où il a été voté, d'adopter l'alinéa 2 de la proposition de loi de M. le duc d'Ursel et de supprimer l'alinéa 3, p. 85. — M. Lebon appuie les observations de M. Janson, m. j., p. 85. — Le Sénat marque son accord sur l'adoption de l'alinéa 1^{er} tel qu'il est proposé par le gouvernement, sur l'adoption de l'alinéa 2 de la proposition de loi de M. le duc d'Ursel et sur la suppression de l'alinéa 3, p. 85. — L'ensemble de l'article 7, ainsi amendé, est adopté, p. 85.

Art. 8. M. le président rappelle que le gouvernement propose la suppression de cet article; M. le duc d'Ursel déclare que la commission est d'accord et l'article 8 est supprimé, p. 85.

Art. 9. M. le président donne lecture du texte de la proposition de loi, du texte proposé par la commission et d'une nouvelle rédaction proposée par le gouvernement, p. 85, 86. — M. Janson, m. j., justifie l'amendement du gouvernement, p. 86. — Observation de M. le duc d'Ursel, p. 86. — M. Tschoffen, rapp., développe les motifs pour lesquels il propose de s'en tenir, en première lecture, au texte de la commission et M. Janson, m. j., déclare être d'accord, p. 86. — L'article 9 est adopté avec le texte proposé par la commission, p. 86.

Art. 10. M. le président rappelle le texte de la proposition de loi, l'amendement proposé par la commission et l'amendement proposé par le gouvernement, p. 86. — M. Janson, m. j., déclare renoncer à l'amendement du gouvernement, M. le duc d'Ursel se rallie à l'amendement de la commission, M. Tschoffen attire l'attention du Sénat sur la réforme proposée par cet article, p. 86, 87. — Observations de MM. Hans et Janson, m. j., p. 86. — L'article est adopté tel qu'il est amendé par la commission, p. 87.

Art. 11. M. le président donne lecture du texte de cet article et rappelle que la commission en propose la suppression, p. 87. — M. le duc d'Ursel défend sa proposition et demande si la commission et le ministre de la justice tiennent à la proposition de suppression; annonce que s'il en était ainsi il proposerait une autre solution, p. 87. — Interruption de M. Janson, m. j., p. 87. — Discussion au sujet des propositions en présence : M. Digneffe (qui défend la disposition de l'article 11), Tschoffen, rapp. (qui défend la proposition de suppression de la commission), Lafontaine (qui fait diverses observations concernant le port des armes), Van Fleteren (qui estime que l'article 11 alourdit le projet et le rend plus difficilement applicable, qu'il serait donc préférable d'arriver à concrétiser la question en seconde lecture), Janson, m. j. (qui, tout en partageant l'avis du rapporteur, estime qu'il est peut-être périlleux de demander l'adoption du texte proposé par M. le duc d'Ursel, déclare que, au fond, il est tout à fait partisan de cette disposition et prie M. Tschoffen de ne pas maintenir la proposition de suppression introduite par la commission), p. 87, 88. — Interruptions de MM. Arm. Huysmans, Hans, le duc d'Ursel, Janson, m. j., Tschoffen, rapp., De Clercq, p. 87, 88. — M. le président met aux voix la proposition de la commission tendant à la suppression de l'article et cette proposition est adoptée, p. 88.

Armes et munitions. Projet de loi relatif au commerce et au port des armes (suite)

Au moment de la reprise de la discussion, M. Digneffe propose, avec MM. Arm. Huysmans, Hicquet, van Zuylen et le baron d'Huart, un amendement : nouveau texte pour l'article 11 rejeté la veille, p. 89. — M. Tschoffen, rapp., estime que le Sénat pourrait éventuellement réserver bon accueil à cette disposition, mais estime que c'est en seconde lecture que le Sénat pourra statuer, p. 89. — M. le président déclare que l'article 11 ayant été supprimé la veille, il en sera bien ainsi, p. 89.

Quatrième section. — Des armes de guerre.

Art. 12. M. le président donne lecture du texte de la proposition de loi, rappelle que la commission se rallie à ce texte et que le gouvernement en propose la suppression, p. 90. — Observations de M. le duc d'Ursel et de M. Janson, m. j., qui indique les motifs pour lesquels il estime cette disposition inutile, p. 90. — L'article 12 est supprimé, p. 90.

Art. 13. M. le président rappelle le texte de la proposition de loi, celui d'un amendement de la commission et une nouvelle rédaction proposée par le gouvernement, p. 90. — M. Tschoffen, rapp., fait remarquer que l'amendement de la commission est de pure forme; M. Janson, m. j., déclare renoncer à la proposition du gouvernement et se rallier à l'amendement de la commission; M. le duc d'Ursel marque son accord, p. 90. — L'article 13 est adopté, tel qu'il est amendé par la commission, p. 90.

Art. 14. M. le président rappelle que la commission se rallie à ce texte et que le gouvernement en propose la suppression, p. 90. — M. Janson, m. j., motive la proposition de suppression, estimant l'article inutile puisqu'on ne touche pas à l'expropriation, p. 90. M. Tschoffen, rapp., déclare être d'accord et l'article 14 est supprimé, p. 90.

Art. 15. M. le président donne lecture du texte de la proposition de loi, rappelle que la commission se rallie à ce texte, puis donne lecture d'un amendement du gouvernement, p. 90. — M. Janson motive l'amendement, demande qu'il soit adopté dans son alinéa 1^{er} et renonce au second alinéa, p. 90. — M. Tschoffen, rapp., déclare être d'accord avec M. Janson, m. j., p. 91. — M. le duc d'Ursel fait des observations au sujet de l'office des licences d'exportation des armes et munitions, p. 91. — Le Sénat adopte le premier alinéa de l'amendement du gouvernement et le second paragraphe est supprimé, p. 91.

Art. 16. M. le président donne lecture du texte de la proposition, rappelle que la commission se rallie à ce texte, puis donne lecture d'un amendement du gouvernement et d'un nouvel amendement qui vient d'être présenté par M. le duc d'Ursel, p. 91. — M. Janson, m. j., fait des observations au sujet du nouvel amendement présenté par M. le duc d'Ursel, p. 91. — Observations de M. le duc d'Ursel, qui propose de rapprocher cet article de l'article 36, p. 91. — M. Tschoffen, rapp., indique les motifs pour lesquels il se rallie à l'amendement du gouvernement, p. 91. — M. le duc d'Ursel déclare renoncer momentanément à son amendement, se réservant d'y revenir en seconde lecture, p. 91. — L'article 16 est adopté tel qu'il est amendé par le gouvernement, p. 91.

Art. 17. M. le président donne lecture du texte du projet et d'un amendement proposé par le gouvernement. MM. Tschoffen, rapp., Janson, m. j., le duc d'Ursel, Lebon et le baron Meyers font des observations au sujet de cet amendement, p. 91. — L'article 17 est adopté avec l'amendement du gouvernement, p. 91.

Art. 18. M. le président rappelle le texte d'un amendement de la commission, M. Janson, m. j., déclare accepter cet amendement et l'article 18 est adopté tel qu'il est amendé par la commission, p. 91.

Cinquième section. — Des armes de chasse ou de sport.

Art. 19. M. le président rappelle que le gouvernement propose la suppression de cet article, M. Tschoffen, rapp., se rallie à cette proposition et l'article 19 est supprimé, p. 92.

Art. 20. M. le président rappelle que la commission propose la suppression de cet article, M. Janson, m. j., déclare se rallier à cette proposition et l'article 20 est supprimé, p. 92.

Art. 21 et 22. Supprimés à la proposition de la commission, p. 92.

Art. 23. M. le président rappelle le texte de la proposition et celui d'un amendement de la commission, p. 92. — M. Tschoffen, rapp., motive et donne le commentaire de l'amendement de la commission, M. Janson, m. j., déclare être d'accord sur l'amendement ainsi que sur le commentaire, p. 92. — L'article 23 est adopté avec le texte proposé par la commission, p. 92.

Art. 24. Supprimé à la proposition de la commission, p. 92.

Chapitre III. — Des munitions.

Art. 26 à 29. M. le président rappelle que la commission propose la suppression de tous ces articles, qui forment le chapitre II, p. 92. — M. le duc d'Ursel demande le maintien du titre du chapitre avec un seul article qu'il propose et dont il indique le texte, p. 92. — Il est fait diverses observations au sujet de cet amendement par MM. le comte de Brouhoven de Bergeyck, Tschoffen, rapp. (qui déclare ne pas s'opposer à

Armes et munitions. Projet de loi relatif au commerce et au port des armes (suite)

son adoption), Janson, m. j. (qui s'y rallie), Lebon et le duc d'Ursel, p. 92, 93. — Le titre du chapitre est maintenu; l'amendement de M. le duc d'Ursel, qui forme un article spécial, est adopté, p. 93. — Les articles 25 à 29 sont supprimés, ainsi que le propose la commission, p. 93.

Chapitre IV. — Des dépôts d'armes et de munitions.

Art. 30. M. le président rappelle le texte de la proposition, le texte d'un amendement de la commission et un amendement du gouvernement, p. 93. — M. Janson, m. j., déclare renoncer à la suppression proposée par le gouvernement, p. 93. — M. Tschoffen, rapp., propose un sous-amendement de forme à l'amendement de la commission, p. 93. — M. Janson marque son accord, p. 93, 94. — L'article 30 est adopté avec les amendements de la commission, p. 94.

Chapitre V. — Des sanctions.

Art. 31. M. le président rappelle le texte de la proposition, celui d'un amendement de la commission et celui d'un amendement du gouvernement, p. 94. — M. Tschoffen, rapp., indique les motifs pour lesquels il se rallie sans réserve à l'amendement du gouvernement, et l'article 31, ainsi amendé, est adopté, p. 94.

Art. 32. Adopté sans observations, p. 94.

Art. 33. M. le président donne lecture du texte de la proposition de loi, rappelle que la commission se rallie à ce texte et donne lecture d'un amendement du gouvernement, p. 94. — M. Tschoffen, rapp., déclare accepter l'amendement du gouvernement, M. le duc d'Ursel insiste pour que le mot « munitions » soit maintenu et M. Janson, m. j., déclare être d'accord, p. 94. — L'article 32, ainsi amendé, est adopté, p. 94.

Art. 34. Adopté sans observations, p. 94.

Art. 35. M. le président indique une suppression de mots proposée par le gouvernement, M. Janson, m. j., justifie cette suppression, M. Tschoffen déclare être d'accord et l'article, ainsi amendé, est adopté, p. 94.

Chapitre VI. — Des exceptions.

Art. 36. M. le président donne lecture du texte de la proposition de loi, rappelle que le gouvernement et la commission sont d'accord sur ce texte, puis donne lecture d'un amendement de M. Arm. Huysmans, p. 95. — M. Huysmans justifie son amendement et y propose un sous-amendement, p. 95. — M. le président déclare que le vote est réservé jusqu'au moment où le Sénat sera saisi de la traduction de l'amendement de M. Huysmans, p. 95. — Adhésion du Sénat, p. 95.

Reprise de l'examen de l'article 36. — M. le président donne lecture de l'amendement de M. Arm. Huysmans, p. 96. — M. Tschoffen, rapp., déclare être d'accord avec le principe de l'amendement de M. Arm. Huysmans, mais, estimant son texte insuffisant, propose d'accepter le principe, sous réserve de trouver un texte définitif que proposerait la commission, M. Arm. Huysmans fait diverses observations au sujet de son amendement, M. le duc d'Ursel estime que l'amendement peut être adopté et motive son opinion, p. 96. — L'amendement est adopté sous réserve d'examen par la commission et de revision en seconde lecture, p. 96.

Chapitre VII. — Dispositions diverses.

Art. 37 et 38. Adoptés sans observations, p. 95.

Art. 39. M. le président donne lecture du texte de la proposition, rappelle que la commission propose la suppression des mots « ou de munitions », puis donne lecture d'un amendement proposé par le gouvernement, p. 95. — M. Janson, m. j., fait remarquer que les amendements du gouvernement sont plutôt de forme et consistent notamment à faire de l'alinéa 1^{er} de l'article 39 un article spécial, avec un texte conforme à celui proposé par la commission, puis un article 39bis, dont il rappelle le texte et, enfin, un article 39ter, dont il indique également le texte, texte qui a une portée plus générale que celui de la proposition de M. le duc d'Ursel, p. 95, 96. — M. Tschoffen, rapp., déclare être d'accord, p. 96. — M. le duc d'Ursel demande que l'on n'admette pas l'amendement de la commission; observations de M. Janson, m. j., p. 96. — L'article 39 (qui devient : art. 39, art. 39bis et art. 39ter) est adopté, p. 96.

Art. 40. Adopté sans observations, p. 96.

L'examen en première lecture étant terminé, M. le président déclare que, de nombreux amendements ayant été adoptés et conformément au règlement, le projet sera renvoyé à la commission, qui fera rapport complémentaire, p. 96.

Motion d'ordre de M. le baron de Dorlodot, qui demande que la commission hâte son travail, afin que le Sénat puisse achever l'examen de ce projet, p. 553. — M. le président Magnette fait remarquer que dans le projet qui avait été soumis au Sénat il n'était tenu aucun compte de l'avis de la commission des armes et des munitions, que, en conséquence le ministre de la justice, d'accord avec le président de la commission, a demandé que le projet soit renvoyé à cette commission, que

Armes et munitions. Projet de loi relatif au commerce et au port des armes (suite)

celle-ci se réunit le lendemain pour arrêter les textes et que ces textes seront immédiatement soumis à la commission sénatoriale, p. 553. — M. Van Fleteren insiste pour que le projet vienne sans retard devant le Sénat, p. 553. — MM. Du Bost et Tschoffen, rapp., font diverses observations, p. 553. — Interruptions de M. Vinck, p. 553. — L'incident est clos, p. 553.

Par une nouvelle motion d'ordre, M. le baron de Dorlodot insiste à nouveau sur la nécessité de voter ce projet avant les vacances de Pâques, p. 696. — Il est fait diverses observations à ce sujet par MM. le vice-président Du Bost, Digneffe, le duc d'Ursel, Demets, Van Fleteren, Vinck, p. 696, 697. — Interruptions de MM. Beauduin, Lafontaine, p. 696. — M. le président estime qu'il résulte de cette discussion que le Sénat est d'accord pour faire figurer ce projet le plus tôt possible à l'ordre du jour, mais déclare qu'il faut pourtant que la commission ait le temps d'achever son examen et le rapporteur celui de rédiger son rapport, p. 697.

A l'occasion de la fixation de l'ordre du jour des dernières séances avant les vacances de Pâques, M. Labouffe demande si ce projet n'est pas inscrit à l'ordre du jour du mardi 31 mars; M. le président déclare que la commission de la justice se réunit le lendemain, ce qui lui fait espérer que le projet pourra être examiné avant les vacances, p. 716.

A l'occasion de la fixation de l'ordre du jour du dernier jour de séance avant les vacances de Pâques, M. le président Magnette insiste pour que ce projet y soit inscrit, p. 755.

Vote en seconde lecture.

M. le président donne lecture du texte adopté au premier vote et d'un nouveau texte proposé par la commission, p. 775, 776. — M. le duc d'Ursel émet le vœu que, une fois cette loi votée par le Sénat, M. Janson, m. j., fasse tous les efforts possibles pour la faire voter par la Chambre des représentants; supplie le ministre de tenir la main à son exécution, en faisant en sorte que les arrêtés royaux d'application soient promptement rédigés et publiés et que la vente et la détention d'armes clandestines soit rigoureusement recherchée, p. 776. — M. Leurquin annonce qu'il proposera quelques légères modifications à différents articles, en vue de permettre aux collectionneurs d'armes d'augmenter leurs collections sans devoir avoir recours à des formalités vexatoires; M. le duc d'Ursel fait remarquer que les interdictions ne s'appliquent pas aux armes de panoplie; M. Tschoffen, rapp., déclare que le Sénat ne peut aller au delà de ce que la commission a prévu, que les armes de panoplie figureront parmi les exceptions de l'article 36, qu'il y aura donc là une question de fait que le juge examinera quand elle lui sera soumise, p. 776. — M. Leurquin fait encore une observation en faveur des collectionneurs d'armes, p. 776. — M. Janson, m. j., propose une modification de forme, qui tend à intercaler dans le texte les mots « ou de munitions », et M. Tschoffen, rapp., déclare être d'accord au sujet de cette modification, p. 776. — L'article 1^{er} est adopté tel qu'il est proposé par la commission et avec l'amendement qui vient d'être présenté par M. Janson, m. j., p. 777.

Art. 2. N'a pas été amendé.

Art. 3. M. le président donne lecture du texte adopté au premier vote et du nouveau texte proposé par la commission, p. 776, 777. — M. Leurquin propose une modification en faveur des collectionneurs d'armes; M. Tschoffen, rapp., indique les motifs pour lesquels la modification proposée par M. Leurquin ne peut être acceptée et M. Leurquin renonce, dans ces conditions, à son amendement, p. 777. — M. le duc d'Ursel propose de substituer au mot « propres » le mot « destinées »; M. Janson, m. j., estime qu'il est préférable de maintenir le mot « propres »; MM. Vinck et le baron de Dorlodot appuient les observations de M. Janson, m. j., p. 777. — M. Janson, m. j., fait certaines observations concernant la question des fusils démontables en plusieurs tronçons; M. Tschoffen, rapp., estime que les termes proposés par la commission doivent être maintenus, p. 777. — Observation de M. Hicquet, p. 777. — M. Janson, m. j., déclare ne pas insister en ce qui concerne les fusils démontables et l'article 3 est adopté tel qu'il est proposé par la commission, p. 777.

Art. 4. Adopté avec un amendement proposé par la commission et dont M. le président donne lecture, p. 777.

Art. 5. N'a pas été amendé.

Art. 6. M. le président rappelle que la commission propose la suppression de cet article et l'article 6 est supprimé, p. 777.

Art. 7. M. le président donne lecture du texte adopté au premier vote et d'amendements proposés par la commission au premier et au troisième alinéa, p. 777, 778. — M. Tschoffen, rapp., déclare que l'amendement présenté par la commission l'avait été à la suite d'une suggestion de M. le duc d'Ursel, mais estime que la tenue du registre ne pouvant s'appliquer qu'au marchand d'armes, il est préférable de renoncer à cet amendement, un arrêté royal devant du reste indiquer les formalités à accomplir, p. 778. — M. Janson, m. j., déclare être d'accord avec M. Tschoffen, rapp., p. 778. — M. le baron de Dorlodot fait diverses observations concernant l'autorisation

Armes et munitions. Projet de loi relatif au commerce et au port des armes (suite)

d'achat et la révocation de cette autorisation, p. 778. — M. Janson, m. j., répond à ces observations, p. 778. — M. le duc d'Ursel déclare renoncer à son amendement, à condition que l'arrêté royal en tienne compte, et M. Janson, m. j., déclare être d'accord, p. 778. — L'amendement de M. le duc d'Ursel présenté par la commission étant retiré, l'article 7 est adopté avec l'amendement proposé par la commission au premier alinéa, p. 778.

Art. 8. La suppression de cet article prononcée au premier vote est maintenue, p. 778.

Art. 9 et 10. Adoptés sans observations, avec des amendements proposés par la commission, amendements dont M. le président donne lecture, p. 778.

Art. 11 et 12. La suppression de ces articles prononcée au premier vote est confirmée, p. 778.

Art. 13. M. le président donne lecture du texte adopté au premier vote et d'un amendement proposé par la commission, p. 779. — MM. Leurquin et Hans font encore des observations au sujet des collectionneurs et musées d'armes, et proposent d'ajouter au texte les mots « armes à feu de guerre », p. 779. — M. Tschoffen, rapp., estime que cet amendement n'est pas indispensable, mais déclare ne pas vouloir s'y opposer, p. 778. M. Janson, m. j., déclare que son administration lui suggère un amendement et, tout en s'excusant de présenter un nouveau texte au dernier moment, donne lecture de cet amendement, p. 779. — M. Tschoffen, rapp., propose une ajoutée à cet amendement; M. Janson, m. j., déclare être d'accord et l'article 13 est adopté tel qu'il est proposé par M. Janson, m. j., et complété par M. Tschoffen, rapp. (la formule adoptée remplace le texte adopté en première lecture), p. 779.

Art. 14. Supprimé en première lecture. Cette suppression est confirmée, p. 779.

Art. 15. M. le président donne lecture du texte adopté au premier vote et d'un amendement proposé par la commission, p. 779. — M. Leurquin propose d'ajouter les mots « à répétition », p. 779. — M. Janson, m. j., motive son opposition à la proposition de M. Leurquin et l'article 15 est adopté tel qu'il est amendé par la commission, p. 779.

Art. 16, 17 et 18. Adoptés définitivement tels qu'ils ont été admis en première lecture, p. 779.

Art. 19 à 22. Supprimés au premier vote. Cette suppression est confirmée, p. 780.

Art. 23. M. le président déclare que cet article a été admis par la commission tel qu'il a été adopté au premier vote, p. 780. M. le duc d'Ursel propose de modifier et de mettre « le port d'une arme de chasse ou de sport », et M. Tschoffen, rapp., déclare admettre cette modification, p. 780. — L'article 23, ainsi amendé, est adopté, p. 780.

Art. 24. M. le président rappelle que cet article a été supprimé au premier vote et que la commission propose un nouvel article 24, dont il donne lecture, p. 780. — M. le duc d'Ursel propose une modification de forme tendant à faire figurer ce nouvel article 24 dans une section spéciale intitulée « Dispositions communes à certaines armes », l'article 24 ne se rapportant pas spécialement à la section précédente, qui concerne les armes de chasse et de sport, p. 780. — La proposition de M. le duc d'Ursel est adoptée, ainsi que l'article 24 proposé par la commission, p. 780.

Art. 25. Adopté sans observations, avec un amendement proposé par la commission, amendement dont M. le président donne lecture, p. 780.

Art. 26 à 29. Supprimés au premier vote. Cette suppression est confirmée, p. 780.

Art. 30. Adopté avec un amendement de la commission (suppression du mot « formelle », p. 780, 781).

Art. 31. M. le président donne lecture du texte adopté au premier vote et d'une nouvelle rédaction proposée par la commission, p. 781. — M. Janson, m. j., demande que l'on introduise un alinéa dans cet article au sujet de ceux qui s'attribueraient faussement la qualité de fabricant, de marchand ou d'artisan armurier; M. le duc d'Ursel appuie cet amendement, p. 781. — L'article, ainsi amendé, est adopté, p. 781.

Art. 32. N'a pas été amendé.

Art. 33. Adopté définitivement tel qu'il a été admis en première lecture, p. 781.

Art. 34. N'a pas été amendé.

Art. 35. Adopté définitivement tel qu'il a été admis en première lecture, p. 781.

Art. 36. M. le président donne lecture du texte adopté au premier vote et de deux amendements proposés par la commission, p. 781. — MM. Janson, m. j., le baron de Dorlodot et Tschoffen, rapp., font des observations au sujet de l'interprétation du premier amendement proposé par la commission, M. Janson, m. j., estimant que le premier amendement de la commission concernant les armes de panoplie ou de collection peut présenter un certain danger, p. 781. — L'ensemble de l'article 36 est adopté avec les deux amendements de la commission, p. 781.

Armes et munitions. Projet de loi relatif au commerce et au port des armes (suite)

Art. 37. N'a pas été amendé au premier vote, mais M. le président donne pourtant lecture d'une nouvelle rédaction proposée pour cet article par la commission, p. 781, 782. — M. le duc d'Ursel propose une addition pour mettre cette disposition en concordance avec les autres articles, p. 782. — L'article 37, ainsi amendé, est adopté, p. 782.

Art. 38. Adopté avec une nouvelle rédaction proposée par la commission, rédaction dont M. le président donne lecture, p. 782.

Art. 39. M. le président donne lecture du texte adopté au premier vote et d'un amendement proposé par la commission, p. 782. — M. le duc d'Ursel demande à ce moment que la numérotation des articles soit établie d'une façon continue, la loi en discussion n'étant pas une modification à une loi existante, p. 782. — M. le président déclare qu'il en sera ainsi dans le projet transmis à la Chambre, p. 782. — M. le baron de Dorlodot demande qu'il soit bien entendu que l'arrêté royal d'exécution impose aux marchands le registre prévu à l'article 7; M. Crokaert demande que le ministre de la justice prévoie certaines mesures pour le cas où, par malheur, la Belgique serait à nouveau envahie et occupée par l'ennemi, p. 782. — L'article 39 est adopté, p. 782.

Art. 39bis. M. le président donne lecture du texte adopté au premier vote, p. 782. — M. Janson, m. j., demande que le nouvel article 24 soit compris dans la nomenclature figurant à cet article, p. 782. — L'article 39bis, ainsi amendé, est adopté, p. 782.

Art. 39ter nouveau. M. le président rappelle le texte adopté au premier vote et donne lecture d'un 4^e additionnel proposé par la commission, p. 782, 783. — L'article, ainsi amendé, est adopté, p. 783.

Art. 40. N'a pas été amendé en première lecture.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 118 voix contre 2 (MM. Van Roosbroeck et Volckaert) et une abstention, p. 797 (31 mars 1931). — S'est abstenu : M. Hicguet, p. 797. — Le projet est transmis à la Chambre des représentants.

Article 1444 du Code civil. — V. Droit civil : Séparation de biens.**Assistance aux communes.**

CRÉDIT EN FAVEUR DES COMMUNES DONT LES RESSOURCES SONT INSUFFISANTES. — V. Finances : Fiscalité communale.

Associations sans but lucratif (Acceptation des donations faites aux).
V. Droit civil : Actes entre vifs : Donations : Extension du bénéfice de l'acceptation provisoire.

Assurances sociales.

ASSURÉS FRONTALIERS. — V. 1^o Interpellations au nom de M. Janniaux; 2^o Affaires étrangères : Assurances sociales : Convention avec la France.

CHOMAGE. — V. plus loin : Fonds national de crise.

CONVENTION AVEC LA FRANCE CONCERNANT LES OUVRIERS FRONTALIERS.
V. Affaires étrangères : Assurances sociales.

EMPLOYÉS.

Paiement par le fonds allocation en 1931 et emprunts. — Projet de loi ayant pour objet : 1^o d'autoriser le fonds d'allocations institué par la loi du 18 juin 1930 relative à l'assurance en vue de la vieillesse et du décès prématuré des employés, à payer l'allocation de vieillesse à partir de 1931; 2^o d'autoriser le fonds d'allocation et la Caisse nationale des pensions pour employés à contracter divers emprunts.

V. les n^{os} 136 et 143 (session 1930-1931) de la Chambre des représentants.

Doc. — Rapport fait par M. De Clercq (J.-J.), n^o 100.

Ann. — M. Hubert, à l'occasion de la fixation de l'ordre du jour de la dernière séance avant les vacances de Pâques, fait, d'accord avec le ministre, remarquer l'urgence de ce projet, dont le rapport est prêt, et prie le Sénat de l'examiner avant de se séparer, p. 755.

Pas de discussion générale.

Les articles sont adoptés sans observations, p. 805.

L'ensemble du projet de loi est adopté à l'unanimité des 101 membres présents, p. 805 (31 mars 1931). — Le projet est soumis à la sanction royale.

SÉNAT. — TABLE DE LA SESSION ORDINAIRE DE 1930-1931.

Assurances sociales. EMPLOYÉS (suite)

Prorogation des dispositions relatives aux pensions. — Projet de loi rendant applicables jusqu'au 31 décembre 1931 les dispositions des §§ 2, 3, 4 et 5 de l'article 57 de la loi du 10 mars 1925, modifiée par celle du 10 juin 1926, relative à l'assurance en vue de la vieillesse et du décès prématuré des employés.

V. les n^{os} 25 et 34 (session 1930-1931) de la Chambre.

Doc. — Rapport fait par M. Henricot, n^o 42.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants, le 23 décembre 1930, p. 167. — Le projet est renvoyé à la commission de l'industrie, du travail et de la prévoyance sociale.

Motion d'ordre de M. Henricot, rapp., qui demande, le rapport étant distribué depuis le samedi précédent, que ce projet soit discuté immédiatement et motive sa demande, p. 176. — M. le président estime que le Sénat sera unanime à consentir à la discussion immédiate du projet, p. 176. — Assentiment du Sénat.

Discussion générale : Sont entendus : MM. Henricot, rapp. (qui demande que des mesures soient prises en faveur des employés nés entre 1861 et 1865, et qui sont désavantagés par la loi), Heyman, m. i. t. p. s. (qui déclare qu'il s'est mis en rapport avec son collègue des finances en vue de pouvoir accorder une pension complémentaire à ces vieux employés), p. 176. — M. Henricot remercie le ministre, p. 176.

L'article unique est adopté sans observations, p. 176.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 113 voix et 2 abstentions, p. 177 (23 décembre 1930). — Se sont abstenus : MM. le chevalier Dessain et le vicomte Vilain XIII, p. 178. — Le projet est soumis à la sanction royale.

FONDS NATIONAL DE CRISE.

Affiliation obligatoire des communes. — Projet de loi concernant l'affiliation obligatoire des communes au Fonds national de crise.

V. les n^{os} 53 (session 1929-1930) et 8 (session 1930-1931) de la Chambre des représentants.

Doc. — Projet transmis par la Chambre des représentants, n^o 37. Rapport fait par M. C. Mertens, n^o 40.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants, le 17 décembre 1930, p. 137. — Le projet est renvoyé à la commission de l'industrie, du travail et de la prévoyance sociale. Dépôt du rapport par M. Mertens, p. 138 (17 décembre 1930).

Discussion générale.

Discours de MM. Mertens, rapp. (qui fait remarquer que le but du projet est de faire disparaître les inégalités existant entre les travailleurs appartenant à une même caisse et travaillant parfois dans le même atelier, termine en signalant que dans les rapports de l'inspection du fonds national de crise il est indiqué qu'un contrôle strict des chômeurs existe, mais déclare qu'il croit que l'on sera unanime, s'il y a certaines lacunes, pour prier le ministre de prendre les mesures nécessaires pour que le contrôle soit fait), le vicomte Vilain XIII (qui motive son abstention, abstention qui tient à ce que, tout en étant partisan de la généralisation du fonds de crise, il est adversaire de l'obligation imposée aux communes), Ronvaux (qui exprime son regret de la résistance de certaines communes, réclame l'intervention des provinces dans le système de solidarité que l'on va créer entre les communes et l'Etat et saisit cette occasion pour demander si le moment n'est pas venu de mettre à l'étude la question de l'affiliation obligatoire des communes au fonds de chômage), Heyman, m. i. t. p. s. (qui répond brièvement aux observations présentées en retenant surtout les conclusions des discours qui invitent le Sénat à émettre un vote affirmatif), p. 172 à 174. — Interruptions de MM. Heyman, m. i. t. p. s., et Ronvaux, p. 173, 174.

Discussion des articles.

Art. 1^{er} et 2. Adoptés sans observations, p. 174, 175.

Art. 3. M. le président rappelle le texte d'un amendement présenté par M. Coole, p. 175. — Discours de MM. Coole (qui défend son amendement, qui a trait à l'organisation du contrôle des chômeurs et déclare, malgré les considérations du rapporteur et du ministre, qu'il maintient son amendement), Heyman, m. i. t. p. s. (qui prie M. Coole de retirer son amendement afin d'éviter que le projet ne doive retourner à la Chambre, déclare qu'il est d'accord avec M. Coole en ce qui concerne son désir de rendre le contrôle aussi sévère que possible et qu'il examinera les mesures qui devraient éventuellement être prises), p. 173, 176. — Interruptions de MM. Coole, Baeck, p. 175, 176. — M. Coole, en présence de la déclaration du ministre, retire son amendement, p. 176. — L'article 3 est adopté tel qu'il figure au projet, p. 176.

Assurances sociales. FONDS NATIONAL DE CRISE. Affiliation obligatoire des communes (suite)

L'ensemble du projet de loi est adopté par 113 voix et 2 abstentions, p. 177 (23 décembre 1930). — Se sont abstenus : MM. le chevalier Dessain et le vicomte Vilain XIII, p. 178. — Le projet est soumis à la sanction royale.

MARINE MARCHANDE.

Projet de loi relatif à l'organisation des assurances sociales des marins de tous grades de la marine marchande.

V. les n°s 225 et 231 (session 1930-1931) de la Chambre des représentants.

Doc. — Projet transmis par la Chambre des représentants, n° 161. Rapport fait par M. C. Mertens, n° 170.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants, le 1^{er} juillet 1931, p. 1196. — Le projet est renvoyé aux commissions réunies des transports et de l'industrie, du travail et de la prévoyance sociale.

Dépôt du rapport par M. Mertens, p. 1196 (1^{er} juillet 1931). — M. Mertens demande que la discussion soit fixée au lendemain et cette demande est admise, p. 1196.

Discussion générale : M. Mertens, rapp., estime inutile d'insister sur les raisons qu'il a déjà développées dans son rapport et qui militent en faveur de l'adoption unanime de ce projet par le Sénat; rappelle la seule objection qui fut soulevée à la Chambre et qui consiste en la question du libre choix de la mutualité, mais fait remarquer que cette question n'est pas de nature à retarder le vote du projet, celle-ci étant réservée jusqu'au vote d'une loi sur les assurances générales, p. 1200.

Les articles sont adoptés sans observations, p. 1200, 1201.

L'ensemble du projet de loi est adopté à l'unanimité des 105 membres présents, p. 1217. — Le projet est soumis à la sanction royale, p. 1217.

MUTUALITÉ.**Commission permanente des sociétés mutualistes.**

Ann. — Communication de M. le président, qui annonce que le mandat de M. Broeckx, délégué du Sénat comme membre de la commission permanente des sociétés mutualistes, a pris fin le 1^{er} janvier 1931 et propose de procéder à la désignation du délégué du Sénat le jeudi suivant, à 15 heures, p. 1341. — Observations de M. Volckaert, qui soulève la question de savoir s'il n'y a pas lieu d'assurer la représentation des divers groupes du Sénat au sein de cette commission, p. 1341.

M. le président annonce qu'il va être procédé au scrutin pour la nomination d'un délégué à la commission permanente des sociétés mutualistes en remplacement de M. Broeckx, p. 1480. — M. Volckaert déclare que le groupe socialiste, estimant que le groupe catholique, qui est le plus nombreux au Sénat, doit avoir un délégué au sein de cette commission, appuie la candidature de M. le chanoine Broeckx, sortant, et propose de ne pas procéder à un scrutin secret, mais saisit cette occasion pour demander que le groupe socialiste, second en importance à la haute assemblée, ait un délégué occupant la seconde place réservée au Sénat à cette commission, p. 1480. — M. Arm. Huysmans déclare être d'accord avec M. Volckaert; M. Baeck demande si le groupe catholique est également d'accord, pp. 1480, 1481. — M. le président déclare que cette question sera examinée ultérieurement et demande si le Sénat est unanimement d'accord pour admettre la proposition de M. Volckaert et pour ne pas procéder à un scrutin, p. 1481. — Le Sénat marque son assentiment et M. Baeck marque le sien, étant entendu que cette adhésion soit comprise dans le sens indiqué par M. Volckaert, p. 1481. — En conséquence, M. le président déclare que le mandat de M. le chanoine Broeckx est renouvelé, p. 1481.

M. Volckaert pose à cette occasion une question au ministre afin de savoir s'il est vrai que le secrétaire de la commission permanente des sociétés mutualistes touche 54,000 fr. par an et demande s'il est nécessaire, étant donné l'état des finances du pays, de maintenir cet organisme coûteux, p. 1481. — M. le président fait remarquer à M. Volckaert que ce point n'est pas en discussion et qu'il pourra être délibéré plus utilement à ce sujet à l'occasion de l'examen du budget de l'industrie, du travail et de la prévoyance sociale, p. 1481.

Communication de M. le président, qui annonce que le mandat de M. Henricot, délégué du Sénat à la commission permanente des sociétés mutualistes, a pris fin; qu'il y a lieu de procéder à une nouvelle élection et propose d'y procéder au cours de la séance du lendemain, p. 1504. — Adhésion du Sénat, p. 1504.

M. Volckaert annonce que le groupe socialiste s'abstiendra au scrutin afin de protester contre l'absence de représentation du parti socialiste au sein de cette commission et afin de faire remarquer que cette commission ne se réunit presque jamais; déclare que cette attitude ne résulte d'aucun sentiment d'hostilité personnelle à l'égard du candidat proposé par la majorité, p. 1519. — M. Higuet présente, au nom de la gauche libérale, la candidature de M. Henricot; M. Dierckx

Assurances sociales. MUTUALITÉ. Commissions permanentes des sociétés mutualistes (suite)

demande s'il ne serait pas possible de donner satisfaction au désir très légitime du groupe socialiste; M. Van Fleteren propose la remise à huitaine; M. Segers, tout en déclarant que, à droite, tout le monde partage le désir exprimé par M. Dierckx, tendant à ce que le groupe socialiste soit représenté à la commission permanente des sociétés mutualistes; estime que, comme il ne s'agit à ce moment que d'un simple renouvellement de mandat, on ne peut admettre la proposition de remise, p. 1519. — M. Van Fleteren insiste sur sa demande d'ajournement; M. Volckaert fait remarquer que, en soulevant la question, il a voulu appeler l'attention du Sénat sur une injustice commise à l'égard du groupe socialiste et que si la désignation d'un délégué à la commission permanente des sociétés mutualistes n'a qu'une importance relative, celle de la collaboration du parti socialiste au conseil colonial est très grande; fait remarquer que le Sénat désigne trois délégués au conseil colonial et qu'aucun n'appartient au groupe socialiste; M. Segers estime que tout le groupe de droite tiendra compte des observations formulées par M. Volckaert et demande que l'on s'inspire de ces observations pour examiner la situation existant au conseil colonial, mais insiste pour que le vote ne soit pas ajourné; M. Dierckx appuie la demande de remise à huitaine formulée par M. Van Fleteren et déclare qu'il représente un groupe qui est partisan de la participation de toutes les classes à une œuvre commune, p. 1520. — M. le président met aux voix la proposition d'ajournement, et cette proposition est rejetée par assis et levé, p. 1520. — Observations de M. Van Fleteren au sujet de ce vote, p. 1520.

Il est procédé au scrutin pour la nomination d'un délégué, et le Sénat n'est plus en nombre, p. 1520.

Avant la reprise du vote, M. le vice-président Lafontaine rappelle au Sénat les dispositions réglementaires en ce qui concerne les scrutins et que le nom des membres doit figurer aux *Annales*; déclare qu'il n'en a pas été ainsi la veille, parce que, depuis trente-huit ans qu'il siège au Sénat, il ne peut se souvenir que pareil fait ait eu un précédent, p. 1521.

Le scrutin est repris par appel nominal, et M. Henricot est élu en qualité de délégué à la commission permanente des sociétés mutualistes par 62 suffrages, p. 1521.

Motion d'ordre de M. Volckaert, qui déclare que le groupe socialiste, n'ayant pas obtenu la veille des autres groupes l'engagement qu'il serait à l'avenir fait droit à ses revendications en ce qui concerne sa représentation à la commission permanente des sociétés mutualistes, s'est retiré de la séance; annonce que, avant la séance qui vient de s'ouvrir, des membres de la droite et de la gauche libérale lui ont déclaré qu'ils veilleraient à l'avenir à ce que chaque groupe obtienne les droits qui lui reviennent et qu'ils étaient disposés à déposer une proposition de loi permettant l'augmentation du nombre des délégués à la commission permanente des sociétés mutualistes, puis rappelle la question du conseil colonial, pp. 1521, 1522. — M. Segers déclare être d'accord en ce qui concerne la commission des mutualités, mais demande à pouvoir se mettre d'accord avec ses amis en ce qui concerne le conseil colonial, p. 1522. — M. Digneffe déclare qu'il est de ceux qui ont provoqué les explications qui viennent d'être développées et déclare que son groupe est d'accord sur la question de principe quant à la représentation du groupe socialiste à la commission permanente des sociétés mutualistes comme au conseil colonial, mais qu'il y a des droits acquis qui doivent être respectés, p. 1522. — M. Volckaert rappelle, avant que cet échange de vues ne soit clos, qu'il a déjà dit la veille que la question de personnes était étrangère à ses revendications, p. 1522. — M. Digneffe prie M. Volckaert de prendre acte de son accord sur la question de principe, p. 1522.

Fonds national de la mutualité. — Proposition de loi instituant un Fonds national de la mutualité (due à l'initiative de M. Jaumiaux et signée par MM. Jaumiaux, M^{me} Spaak, MM. Baeck et C. Mertens).

Doc. — Développements et proposition de loi, n° 159.

Ann. — Dépôt, par M. Jaumiaux; de cette proposition de loi, p. 1128. La proposition de loi, appuyée par quatre membres, est prise en considération et renvoyée à la commission de l'industrie, du travail et de la prévoyance sociale, p. 1276.

Motion d'ordre de M. Jaumiaux, qui prie le Sénat de supprimer de son ordre du jour les propositions de loi déposées en 1926 et en 1929 en vue de la création d'un Fonds national de la mutualité, ne laissant ainsi subsister que la proposition de loi récemment déposée relativement au même objet, p. 1488.

ORPHELINS DES VICTIMES DU TRAVAIL.

Projet de loi instituant l'Œuvre nationale des orphelins des victimes du travail. — V. les n°s 322 (session 1929-1930) et 23 (session 1930-1931) de la Chambre.

Doc. — Projet transmis par la Chambre des représentants, n° 29. Rapport fait par M. J. De Clercq, n° 36.

Assurances sociales. ORPHELINS DES VICTIMES DU TRAVAIL. Œuvre nationale (suite)

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants, le 10 décembre 1930, p. 103. — Le projet est renvoyé à la commission de la justice.

M. le président Magnette propose, vu l'urgence de ce projet, de l'examiner à la fin de la séance du 17 décembre, M. Volckaert proteste contre cette proposition, désirant obtenir certains renseignements quant à la composition de cette œuvre et demande que la discussion soit remise à la rentrée de janvier, p. 141. — M. le président rappelle à nouveau l'urgence et prie M. Volckaert de se procurer rapidement les renseignements qu'il désire, afin que le projet puisse être examiné le mardi suivant, M. De Clercq estime que les renseignements demandés par M. Volckaert figurent dans le rapport fait à la Chambre par M. Dierkens, p. 141. — M. Volckaert se déclare d'accord pour la fixation au mardi suivant ou, éventuellement, au mercredi matin, p. 141.

Discussion générale : Discours de MM. L. Matagne (qui fait remarquer que le projet en discussion est né à la suite des catastrophes minières de Marcinelle et d'Elouges, rappelle le rôle dévoué de M. P. Pastur, notamment au conseil provincial de Hainaut, et termine en déclarant que la gauche socialiste votera avec joie le projet en exprimant le vœu qu'il soit admis à l'unanimité par le Sénat), Jaspar, p. m. (qui fait remarquer que le projet a été voté à l'unanimité par la Chambre, fait remarquer l'analogie du projet en discussion avec l'Œuvre des orphelins de la guerre, indique l'objet précis de l'Œuvre des orphelins du travail et termine en exprimant la conviction que le projet sera unanimement admis par le Sénat), Volckaert (qui déclare que l'on aurait pu discuter l'article 6 mais qu'il ne veut pas retarder le vote de la loi et termine en estimant qu'il serait utile pour l'œuvre nouvelle d'avoir le concours des organisations patronales et ouvrières), p. 169 à 171. — Interruptions de M. François, p. 170. — En réponse au discours de M. Volckaert, M. Jaspar, p. m., déclare que l'organisation de l'Œuvre des orphelins du travail sera analogue à celle de l'Œuvre des orphelins de la guerre et qu'elle comprendra donc des membres des trois partis et des organisations ouvrières, p. 170, 171.

Les articles sont adoptés sans observations, p. 171, 172.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 113 voix et 2 abstentions, p. 177 (23 décembre 1930). — Se sont abstenus : MM. le chevalier Dessain et le vicomte Vilain XIII, p. 178. — Le projet est soumis à la sanction royale.

OUVRIERS MINEURS.

Régime de retraite. — *Projet de loi complétant la législation concernant le régime de retraite des ouvriers mineurs.*

V. les n^{os} 248 et 250 (session 1930-1931) de la Chambre des représentants.

Doc. — Rapport fait par M. C. Mertens, n^o 206.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants, le 15 juillet 1931, p. 1382. — Le projet est renvoyé à la commission de l'industrie, du travail et de la prévoyance sociale.

Dépôt du rapport par M. Mertens, p. 1383 (15 juillet 1931).

Les articles sont adoptés sans observations, p. 1458 à 1460.

L'ensemble du projet de loi est adopté à l'unanimité des 93 membres présents, p. 1496 (17 juillet 1931). — Le projet est soumis à la sanction royale.

PENSIONS DE VIEILLESSE.

Allocation complémentaire. — *Projet de loi ayant pour objet d'accorder pour 1930 une allocation complémentaire aux vieillards bénéficiaires de la pension de vieillesse, de la majoration de rente de vieillesse ou de l'allocation gratuite de vieillesse.*

V. les n^{os} 14 et 24 (session 1930-1931) de la Chambre.

Doc. — Rapport fait par M. Broeckx, n^o 20.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants, le 17 décembre 1930, p. 137. — Le projet est renvoyé à la commission de l'industrie, du travail et de la prévoyance sociale.

M. le président prie la commission de se réunir d'urgence afin que le projet puisse être examiné la semaine suivante, p. 137.

Dépôt du rapport par M. Broeckx, p. 138 (17 décembre 1930).

Pas de discussion générale.

Les articles sont adoptés sans observations, p. 165.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 113 voix et 2 abstentions, p. 177 (23 décembre 1930). — Se sont abstenus : MM. le chevalier Dessain et le vicomte Vilain XIII, p. 178. — Le projet est soumis à la sanction royale.

RÉCIPROCITÉ ENTRE LA BELGIQUE ET LA FRANCE. — V. Affaires étrangères : Assurances sociales.**Autobus et autocars.** — V. Transports.**Automobiles.** — V. Voies et communications : Roulage.

Aviation. — V. 1^o Aéronautique. — 2^o Affaires étrangères : Aéronautique : Ligne Belgique-France-Congo.

Avoines. — V. Finances : Douanes.

B

Bail. — V. Droit civil.

Banque Nationale de Belgique (Convention avec la). — V. Finances : Budgets : Budget des voies et moyens.

Banque des règlements internationaux (Exemption d'impôts). — V. Finances : Impôts.

Barèmes des traitements et des pensions. — V. les rubriques : 1^o Traitements; 2^o Pensions.

Bernheim (Lieutenant-général).

FUNÉRAILLES NATIONALES.

Projet de loi relatif à la mise à la charge de l'Etat des frais de funérailles du lieutenant général Bernheim.

V. les n^{os} 94 et 97 (session 1930-1931) de la Chambre.

Doc. — Rapport fait par M. Pierlot, n^o 76.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants, le 17 février 1931, p. 471. — M. le président fait remarquer l'urgence du projet, demande que la commission des finances se réunisse l'après-midi pour l'examen du projet, afin qu'il puisse être voté, et cette proposition est admise, p. 471.

M. le président Magnette annonce que ce projet a été transmis le matin par la Chambre des représentants, que la commission des finances a été invitée à examiner immédiatement ce projet et à faire rapport, prie en conséquence M. Pierlot de donner lecture de son rapport, p. 493.

M. Pierlot donne lecture de son rapport, qui conclut à l'adoption du projet, p. 493. — M. de Spot donne lecture du rapport en flamand, p. 493.

Discussion générale : Discours de MM. Van Dieren (qui combat le projet et motive son attitude), le R. P. Rutten (qui rend hommage au lieutenant général Bernheim et motive son abstention, dont l'unique motif est la forme donnée à l'expression de la gratitude nationale due à la mémoire du général Bernheim), Segers (qui, au nom de ses amis de la droite, rend hommage au général Bernheim, déclare que, en ce qui concerne la doctrine, la droite est d'accord avec le R. P. Rutten, mais déclare pourtant que la droite estime qu'il y a lieu de se rendre aux considérations par lesquelles le R. P. Rutten a lui-même proclamé les hauts mérites du défunt et que la droite entend, en votant le projet, s'incliner devant sa mémoire), Hicguet (qui, au nom de la gauche libérale unanime, engage le Sénat à adopter le projet, puis rend hommage au général Bernheim), Lafontaine (qui, tout en rappelant que le parti socialiste déteste la guerre et désire l'éviter, rappelle que les socialistes se sont levés quand le pays fut menacé et déclare que la gauche socialiste s'incline profondément devant la mémoire du général Bernheim), le comte de Broqueville, m. d. n. (qui rappelle que feu le général Drubbel, à la mémoire duquel il rend hommage à cette occasion, avait refusé les honneurs militaires; que c'est donc à tort que l'on a dressé le souvenir de ce grand soldat pour servir des fins politiques et blâmer le gouvernement, puis rend hommage au général Bernheim), Leurquin (qui déclare ne reprocher qu'une chose au général Bernheim, c'est de n'avoir pas fait fusiller Borms), p. 493 à 496. — Interruptions de MM. Van Fleten, Van Berckelaer, le comte de Broqueville, m. d. n., Hymans, m. a. ét., Lippens, m. t., Van Dieren, p. 493 à 496. — Pendant le discours de M. Van Dieren, M. le président fait diverses observations et fait notamment remarquer à M. Van Dieren qu'il n'a pas à donner des injonctions ni même des conseils aux ministres, p. 494, 495.

L'article unique est adopté sans observations, p. 496.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 105 voix contre 3 (MM. Gravez, Lindekens et Van Dieren) et 7 abstentions, p. 496 (18 février 1931). — Se sont abstenus : MM. Rutten, Schotsmans, Aerbeydt, Bossuyt, Broeckx, Depontieu et De Waelc, p. 697. — Le projet est soumis à la sanction royale.

M. le président Magnette rend hommage au général Bernheim et déclare qu'il ose affirmer que la nation tout entière s'associe au deuil de l'armée, p. 497.

Motion d'ordre de M. Joseph De Clercq, qui fait une rectification au *Compte rendu analytique* en ce qui concerne une interruption qu'on lui a attribuée à tort; déclare qu'il n'a

Bernheim (Lieutenant-général). FUNÉRAILLES NATIONALES (suite)

interrompu M. Van Dieren que pour lui dire que son parti ne comptait que quatre mandataires au Sénat sur quatre-vingts sénateurs flamands et que, dès lors, M. Van Dieren n'avait pas le droit de parler au nom du peuple flamand, p. 510.

Motion d'ordre de M. Van Dieren, qui proteste contre certaines épithètes dont on s'est servi à son adresse pendant le discours qu'il a prononcé à l'occasion du projet relatif aux funérailles du général Bernheim, reconnaît que M. le comte de Broqueville, m. d. n., a déclaré ne pas avoir eu l'intention de le blesser personnellement, puis parle de l'attitude du R. P. Rutten à son égard, p. 532, 533. — Interruption de M. Joseph De Clercq, p. 533. — Le R. P. Rutten répond à M. Van Dieren, p. 533. — M. Van Dieren demande à nouveau la parole, p. 533. — M. le président Magnette déclare, à son regret, ne plus pouvoir la lui accorder, estimant que ce pénible débat a suffisamment duré, p. 533. — M. Van Dieren prend la parole malgré le président, afin de répondre au R. P. Rutten, p. 533. — M. le président déclare à nouveau qu'il a primitivement donné la parole à M. Van Dieren pour que celui-ci puisse informer le Sénat de ce qu'il avait obtenu satisfaction; que M. Van Dieren a, à cette occasion, visé le R. P. Rutten; que celui-ci a alors répondu à M. Van Dieren, mais que le Sénat n'entendra pas, il en est persuadé, que la discussion se prolonge sur un sujet aussi pénible, et prie M. Van Dieren de ne pas insister, afin de ne pas l'obliger à faire appel au Sénat pour qu'il se prononce sur la clôture, p. 533. — M. Van Dieren proteste encore contre la décision du président, p. 533. — M. le président déclare l'incident clos, p. 533.

Bertrand (Lieutenant général).**FUNÉRAILLES NATIONALES.**

Projet de loi relatif à la mise à la charge de l'Etat des frais de funérailles du lieutenant général Bertrand, Victor-Lambert-Joseph.

V. les n^{os} 233 et 234 (session 1930-1931) de la Chambre.

Doc. — Rapport fait par M. Pierlot, n^o 169.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants le 1^{er} juillet 1931, p. 1196. — Le projet est renvoyé à la commission des finances.

Dépôt, par M. Moyersoen, au nom de M. Pierlot, du rapport sur ce projet de loi, p. 1196 (1^{er} juillet 1931). — M. Moyersoen demande que la discussion soit fixée au lendemain et cette demande est admise, p. 1196.

L'article unique est adopté sans observations, p. 1199. — Discours de MM. le vice-président baron Descamps et Crokaert, m. c., qui rendent hommage à la mémoire du défunt, p. 1200.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 72 voix contre 31 et une abstention, p. 1217 (2 juillet 1931). — S'est abstenu : M. Calonne, p. 1217. — Le projet est soumis à la sanction royale.

Biens vacants et sans maître. — V. Droit civil.

Bières. — V. Finances : Impôts : Ressources nouvelles pour parer à la crise économique.

Bois et forêts. — V. Eaux et forêts.

Bonne fin de ventes de marchandises belges à l'étranger. — V. Industrie, commerce et travail : Ducroire gouvernemental.

Bourse (Admission d'agents de change). — V. Droit commercial : Agents de change.

Brabant (Refus d'approbation du budget du). — V. Interpellations au nom de M. Vinck.

Brasseries. — V. Finances : Impôts : Nouvelles ressources fiscales pour parer à la crise économique.

Brouillard dans la région d'Engis. — V. Catastrophes et accidents : Sinistre dans la région d'Engis.

Bruxelles (travaux d'aménagement de certains quartiers). — V. Interpellations au nom de M. Waucquez.

Budgets. — V. 1^o Finances. — 2^o Congo : Finances.

Bureau définitif. — V. Chambres législatives-Sénat.

C

Cahier des charges des concessions de chemins de fer. — V. Chemins de fer : Concessions.

Caisses d'assurances sociales françaises (Sommes réclamées aux). — V. Interpellations au nom de M. Jauniaux.

Canal de Liège à Anvers. — V. Interpellations au nom de M. Beckers.

Candidature pour la place de conseiller à la Cour de cassation. — V. Organisation judiciaire : Cour de cassation.

Catastrophes et accidents.**ACCIDENT AU CHARBONNAGE DE HORNU.**

Ann. — M. le président annonce que les mineurs ensevelis dans l'éboulement qui s'est produit au charbonnage de Hornu ont été ramenés sains et saufs à la surface, et se fait l'interprète de l'assemblée pour féliciter les sauveteurs et le personnel technique qui a dirigé les travaux de sauvetage, p. 819. — M. Hymans, m. a. ét., se joint aux paroles qui viennent d'être prononcées par le président, p. 819.

CATASTROPHE DE LYON. — V. Affaires étrangères : France.

CATASTROPHE MARITIME DE SAINT-NAZAIRE. — V. Affaires étrangères : France.

SINISTRE DANS LA RÉGION D'ENGIS.

Ann. — Communication de M. Jaspar, p. m., au sujet du sinistre qui s'est produit, par suite d'un brouillard toxique, dans la région d'Engis; M. Jaspar, p. m., exprime les condoléances du gouvernement aux victimes et à leurs familles et déclare que des enquêtes ont déjà été ordonnées afin de connaître les causes du sinistre; discours de M. Damas, qui signale l'étendue du désastre dans la région, p. 75, 76. — M. le président joint, au nom du Sénat, ses condoléances à celles du gouvernement et de M. Damas, p. 76.

Chambres législatives-Sénat.**BUREAU DÉFINITIF.****Président et vice-présidents.**

M. Segers propose de réélire, par acclamations, M. Magnette comme président du Sénat, p. 1. — M. Magnette exprime le désir de voir procéder au scrutin secret et indique les motifs pour lesquels il estime qu'il est préférable de respecter le règlement sur ce point; M. Hicguet, au nom du groupe libéral, appuie la proposition de M. Magnette, p. 1, 2. — Observations de MM. Lekeu, Segers et Van Fleteren, p. 1, 2. — Il est procédé au scrutin secret et M. Magnette est réélu président du Sénat par 107 voix sur 118, p. 2.

Il est procédé par un seul scrutin à la nomination des vice-présidents.

M. Lafontaine est proclamé premier vice-président du Sénat, p. 2.

M. le baron Descamps est proclamé deuxième vice-président du Sénat, p. 2.

M. Ryckmans est proclamé troisième vice-président du Sénat, p. 2.

Election d'un vice-président du Sénat, en remplacement de M. Ryckmans, décédé, et éventuellement d'autres membres du bureau. M. Hicguet propose de procéder à cette élection par acclamations et cette proposition est admise, p. 327. — M. Hicguet estime que la vice-présidence revient à un membre de la droite et prie le chef de ce groupe de désigner le candidat choisi, p. 327. — M. Segers, au nom de la droite, propose la candidature de M. Du Bost pour la vice-présidence; et M. Du Bost est élu par acclamations troisième vice-président du Sénat, p. 327.

Secrétaires du Sénat.

M. Lekeu propose d'élire, par acclamations, les secrétaires du Sénat; M. le baron de Moffarts demande l'application du règlement, comme pour les scrutins précédents; observation de M. Van Fleteren, p. 2. — M. le président déclare que, puisqu'il n'y a pas unanimité, il va être procédé au scrutin secret, p. 2.

MM. Dubost, Van Roosbroeck, Ligy, Van Belle, Huisman Van den Nest et Lebon sont proclamés secrétaires du Sénat, p. 2.

M. Segers, au nom de la droite, propose la candidature de M. le baron d'Huart pour le poste de secrétaire, qui devient vacant à la suite de l'élection de M. Du Bost à la vice-présidence, et M. le baron d'Huart est élu par acclamations secrétaire du Sénat, p. 327.

Chambres législatives-Sénat (suite)

CLOTURE DE LA SESSION LÉGISLATIVE DE 1930-1931.

Ann. — M. Renkin, p. m., donne lecture de l'arrêté royal du 4 novembre, déclarant close la session législative de 1930-1931. MM. Volckaert et François protestent contre la clôture de la session, p. 1550.

COMMISSIONS PERMANENTES.

Liste des commissions permanentes.

Doc. — N° 4.

Composition et attributions.

Ann. — M. le président indique les attributions des différentes commissions permanentes, et déclare que, le nombre de candidats présentés étant égal aux mandats à conférer, ces candidats sont proclamés élus dans les diverses commissions dont la liste est insérée aux *Annales* de cette séance, p. 6.

Composition de ces commissions, p. 7, 21.

Modification à la composition de certaines commissions : M. Du Bost, nommé vice-président, cède sa place à M. Philips dans la commission des finances; M. Philips cède sa place à M. De Clercq, Jean-Joseph, dans la commission de l'industrie et du travail; M. De Clercq, Jean-Joseph, cède sa place à M. Van Hoestenbergh, dans la commission de l'intérieur et de l'hygiène, p. 403.

M. Philips est désigné pour faire partie de la commission de l'agriculture, en remplacement du vicomte Vilain XIII, décédé, p. 721.

M. Ingenbleek ayant été élu comme sénateur coopté, en remplacement de M. Vauthier, décédé, M. le président prie le Sénat d'autoriser le bureau à placer M. Ingenbleek dans l'une ou l'autre des commissions, M. Vauthier n'ayant fait partie d'aucune commission. Adhésion du Sénat, p. 1276.

M. Ingenbleek est nommé membre de la commission des sciences et des arts en remplacement de M. Duchateau, p. 1341.

M. Ingenbleek est nommé membre de la commission des finances en remplacement de M. Huisman Van den Nest, p. 1341.

Commission du travail parlementaire.

Ann. — M. le président rappelle la composition de cette commission, propose de la maintenir pour la session qui s'ouvre et de confirmer le mandat des trois délégués désignés par les groupes, p. 6. — Adhésion du Sénat.

M. Van Dieren demande qu'un membre de son groupe soit admis dans cette commission et insiste pour qu'une décision immédiate soit prise à ce sujet, p. 6. — D'accord avec le Sénat, M. le président estime qu'il est préférable de réserver cette question, p. 6.

Annnonce du désistement de M. Leyniers comme membre de cette commission et de son remplacement par M. Waucquez, p. 73.

Décès

Ann. — Annonce du décès de M. le baron de Becker-Remy, questeur du Sénat, sénateur provincial du Brabant. Discours de MM. le président Magnette, Vauthier, m. s. a., Segers, Lekeu, Hicguet, Van Dieren, p. 4, 5.

Annnonce du décès de M. le baron Liebaert, ministre d'Etat, ancien sénateur, p. 5.

Annnonce du décès de M. Ducastel, ancien sénateur, p. 5.

Annnonce du décès de M. Wasteleyn, ancien sénateur suppléant de l'arrondissement de Charleroi-Thuin, p. 192.

Annnonce du décès de M. Ryckmans, sénateur provincial d'Anvers, troisième vice-président du Sénat. Discours de MM. le président Magnette, le baron Houtart, m. f., le vicomte Berryer, Lekeu, Hicguet, Van Dieren et Nolf, p. 192 à 195.

Annnonce du décès de M. le vicomte Vilain XIII, sénateur de Termonde et Saint-Nicolas. Discours de MM. le président Magnette, le baron Houtart, m. f., Segers, Lekeu, Hicguet, Libbrecht et Lindekens, p. 708 à 710.

Annnonce du décès de M. le vicomte Simonis, ancien président du Sénat. Discours de M. le président et de M. Simonis (qui remercie l'Assemblée pour les témoignages de sympathie qu'il a reçus), p. 820.

Annnonce du décès de M. Vauthier, sénateur et ancien ministre des sciences et arts. Discours de MM. le président Magnette, Renkin, p. m., Segers, Lekeu, Hicguet et Lindekens, p. 1122, 1123.

Annnonce du décès de M. A. Vanderborcht, ancien sénateur provincial du Hainaut, p. 1504.

Annnonce du décès de M. A. Harmignie, ancien vice-président de la Chambre, ancien ministre des sciences et des arts, p. 1504.

Annnonce du décès de M. Baeck, sénateur de Bruxelles. Discours de MM. le vice-président Lafontaine, Renkin, p. m., Segers, Hicguet, Lekeu et Lindekens, p. 1504 à 1506.

Chambres législatives-Sénat (suite)

DÉMISSIONS.

Ann. — Annonce de la démission de M. le baron Gillès de Pélichy, sénateur de Roulers-Thielt, p. 168.

Annnonce de la démission de M. Guinotte, sénateur provincial du Hainaut, p. 1313.

DOCUMENTS PARLEMENTAIRES.

Ann. — Motion d'ordre de M. De Bruyn, qui proteste contre le retard apporté à la distribution des documents flamands, signale en particulier le retard extraordinaire apporté à la distribution du rapport de M. Van Overbergh sur le budget des finances, p. 1004. — M. le vice-président Lafontaine déclare que le bureau n'est pas en faute, celui-ci ayant, à raison de la grève des typographes, dû confier l'impression du document flamand à une imprimerie d'Anvers, qui n'a pu faire face à ses engagements, p. 1004. — M. Van Dieren appuie la protestation de M. De Bruyn et rappelle qu'il avait présenté une proposition tendant à modifier le règlement afin d'assurer la distribution simultanée des documents français et flamands, p. 1004. — M. Nolf appuie la demande de M. Van Dieren; M. Joseph De Clercq exprime son regret de la situation mais fait pourtant remarquer que, depuis la dernière intervention à ce sujet, les documents flamands et français ont été distribués, autant que possible, en même temps; que c'est donc la grève qui est la cause du retard; fait remarquer encore que, quand des rapports sont déposés en flamand, c'est ce texte qui est imprimé le premier; M. Van Dieren fait encore diverses observations et estime que le texte français doit encore être conservé jusqu'à ce que le texte flamand soit prêt, p. 1004. — M. Volckaert appuie les observations du président et fait remarquer que M. Van Dieren n'a aucun droit de déclarer constamment que le bureau fait preuve d'hostilité envers ses collègues flamands, p. 1004. — M. le président estime que les explications données sont de nature à donner satisfaction à ses collègues, p. 1004. — Assentiment du Sénat, p. 1004. — L'incident est clos.

FIXATION DE L'ORDRE DU JOUR.

Ann. — M. le président, après avoir donné lecture au Sénat de la première partie d'une lettre de M. Jaspas, p. m., dans laquelle celui-ci annonce la démission du cabinet qu'il préside, donne lecture de la seconde partie de cette lettre, ayant trait aux travaux que le Sénat pourrait aborder en attendant qu'un nouveau ministère soit constitué, afin que l'assemblée ne se trouve pas, en fin d'année, devant un travail qu'elle ne pourrait mener à bonne fin, p. 6, 7. — M. le président prie la commission du travail parlementaire de se réunir dans son cabinet à l'issue de la séance, afin de prendre les mesures utiles en vue de hâter l'examen des budgets et des divers projets qui seraient en mesure d'être abordés, p. 7.

M. le président propose, l'ordre du jour étant à peu près épuisé et les membres de la gauche socialiste désirant ne pas siéger le jeudi à cause de la célébration de la Sainte-Barbe, que le Sénat remette sa prochaine séance au mardi suivant et cette proposition est admise, M. le président et M. Van Dieren font encore certaines observations au sujet de l'ordre du jour, p. 73.

M. le président fait remarquer au Sénat que la Chambre a fait un effort pour commencer la veille l'examen du budget des voies et moyens, ce qui permettra au Sénat d'examiner ce budget au début de la semaine suivante; propose de traduire la reconnaissance de l'assemblée en usant de réciprocité et en votant pendant la séance en cours les budgets des non-valeurs et des remboursements et des recettes et des dépenses pour ordre, afin de pouvoir les envoyer à la Chambre, p. 138. — La proposition de M. le président est admise.

Rentrée de janvier après les vacances de Noël et du 1^{er} janvier : M. le président Magnette fait diverses communications quant au projet sur le travail à domicile, l'interpellation relative à la jonction Nord-Midi, et surtout en ce qui concerne l'examen des budgets; M. le président insiste auprès des commissions pour que celles-ci mettent l'assemblée à même de discuter sans retard les budgets et les projets importants soumis à son examen, en particulier celui relatif à la fiscalité provinciale et communale, p. 178. — M. Mertens fait des observations au sujet du projet concernant le travail à domicile; M. Houtart, m. f., rappelle l'urgence du projet sur la fiscalité provinciale et communale; M. Segers demande que ce dernier projet ne soit abordé que lorsque l'on aura pu étudier le rapport; M. Van Fleteren parle des projets linguistiques; M. Van Dieren appuie la demande de M. Van Fleteren quant aux projets linguistiques; M. Jaspas, p. m., déclare que, dès que le Sénat le désirera, le gouvernement sera à sa disposition pour discuter les projets linguistiques, mais insiste sur l'examen des budgets, ceux-ci étant distribués aussi bien au Sénat qu'à la Chambre, puis insiste sur l'urgence du projet sur la fiscalité provinciale et communale, p. 178, 179. — Interruptions de MM. Van Fleteren, Linage, De Clercq. — Il est fait encore diverses observations par MM. Van Fleteren, Volckaert, Laboulle, Van Dieren et Segers et

Chambres législatives-Sénat. FIXATION DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

M. Jaspar, p. m., répète sa déclaration quant aux projets linguistiques, p. 179, 180. — V., éventuellement, ces différents objets.

A la fin de la séance du jeudi 22 janvier, M. le président annonce que la discussion générale du budget de l'agriculture, qui ne peut être close plusieurs orateurs étant encore inscrits, devra être interrompue, le Sénat ayant pris la décision de consacrer les prochaines séances (mardi 27 et mercredi 28 janvier) à la discussion de l'interpellation de MM. Segers et Waucquez sur la jonction Nord-Midi, propose, suivant l'allure que prendra la discussion de l'interpellation, que le Sénat siège, éventuellement, le mercredi matin, afin que le débat sur l'interpellation soit terminé à la fin de la journée, p. 278. — M. Van Fleteren propose de consacrer plutôt la séance que l'on tiendrait le mercredi matin à la discussion du budget de l'agriculture et insiste pour que le débat très important sur la jonction Nord-Midi se poursuive exclusivement dans des séances de l'après-midi, p. 278, 279. — Observations de MM. le comte de Brouchoven de Bergeyck et Volckaert, p. 278, 279. — A la proposition de M. le président, le Sénat décide de surseoir à toute décision jusqu'à la fin de la séance du mardi 27 janvier, afin de se rendre compte de l'opportunité des mesures à prendre éventuellement pour la suite des travaux du Sénat, p. 279. — A la fin de la séance du mardi après-midi, M. le président Magnette prie le Sénat de prendre une décision au sujet des suggestions faites la veille, p. 293. — M. Van Fleteren demande que l'on commence, avant de prendre une décision, par épuiser le lendemain après-midi le débat sur la jonction; M. le président fait remarquer qu'il serait utile de prendre des mesures pour épuiser le débat sur le budget de l'agriculture au cours de la semaine, l'examen du projet sur le travail à domicile ayant été fixé à la semaine suivante d'après le désir de M. Mertens, rapporteur du projet, p. 293. — M. Van Fleteren insiste pour qu'aucune décision ne soit prise avant le lendemain; M. Hicquet appuie la proposition de tenir une séance du matin; M. Van Roosbroeck demande que l'on ne tienne pas de séance le jeudi matin, les membres du groupe socialiste devant assister à une réunion importante ce jour-là; M. Limage, rapporteur du budget de l'agriculture, demande que ce projet ne soit pas fixé au lendemain matin, étant empêché d'assister à la séance, p. 293. — M. le baron de Dorlodot appuie cette demande, p. 293. — Le Sénat décide de remettre toute décision au lendemain, p. 293.

Semaine du 3-5 février : M. le président rappelle que la discussion du projet sur le travail à domicile a été fixée au mardi et que M. Mertens, rapporteur de ce projet, revenant exprès de Genève, l'ordre du jour ne peut être modifié; déclare que, en conséquence, la discussion sur la jonction devant vraisemblablement prendre encore toute la semaine suivante, la suite du budget de l'agriculture devra forcément être ajournée, p. 318. — Observations de MM. Volckaert et Moyersoen, p. 318. M. le président annonce qu'il faudra également que l'on procède à la nomination d'un vice-président en remplacement de M. Ryckmans, décédé, p. 318. — M. Segers fait des observations au sujet du jour à fixer pour cette élection, p. 318.

M. le président, à la fin de la séance du mardi 3 février, fait diverses observations au sujet de la suite du projet sur le travail à domicile, sur la suite de l'interpellation relative à la jonction Nord-Midi et du budget de l'agriculture, p. 334. — Observations de MM. Van Fleteren et Segers, p. 334. — Le Sénat adopte unanimement les propositions de M. le président, p. 334.

Semaine du 10-12 février : M. le président rappelle que la suite de la discussion du projet sur le travail à domicile est fixée au mardi suivant, que l'on reprendra le mercredi le débat sur l'interpellation relative à la jonction, mais estime que, le Sénat ayant déjà consacré cinq séances à ce débat, il devrait être épuisé au bout de la prochaine et sixième séance et propose que éventuellement cette sixième séance soit prolongée à cet effet, p. 364. — M. le président fait remarquer également que l'ordre du jour mentionne plusieurs interpellations qui ne pourront venir en ordre utile qu'après un accord entre les interpellateurs et les ministres intéressés et suggère, le libellé de ces interpellations était très long, de ne pas en indiquer le libellé jusqu'au moment où la discussion aura été fixée, p. 364. — La proposition de M. le président est admise, p. 364.

Un débat est soulevé par M. Van Fleteren au sujet du long débat sur l'interpellation relative à la jonction et au coût de chaque séance du Sénat, p. 364, 365. — V. éventuellement la discussion de l'interpellation, rubrique : Interpellation aux noms de MM. Segers et Waucquez.

M. Limage pose une question afin de savoir quand la discussion du budget de l'agriculture sera continuée, p. 378. — Il est fait diverses observations à ce sujet ainsi qu'au sujet de la suite de la discussion de l'interpellation sur la jonction Nord-Midi et sur le travail à domicile par MM. Beauduin, Mousty, Moyersoen, le président Magnette, Despret, Limage, Mertens, Van Fleteren, Beauduin, p. 378, 379. — Des séances du matin ayant été proposées, M. le baron du Four demande que le Sénat s'occupe du même objet dans les séances du matin et

Chambres législatives-Sénat. FIXATION DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

de l'après-midi au lieu de discuter un projet le matin et un autre l'après-midi, puis insiste sur sa demande, p. 379. — V. éventuellement ces différents objets.

Dernières séances avant les vacances de Pâques. — V. 1° la rubrique : Affaires étrangères : Frontière belgo-allemande : Motion de M. Hymans, m. a. ét., au sujet de l'urgence du projet de loi relatif à cette question; 2° une question de M. Heyman, m. i. t. p. s., au sujet de la suite de la discussion de son budget, p. 715.

M. le président indique les objets restant à examiner avant les vacances, propose de tenir une séance le jeudi matin; M. Laboulle rappelle le projet relatif aux armes et munitions, p. 715, 716. — Les propositions de M. le président sont admises, p. 716.

M. Tschoffen demande que le Sénat fixe l'ordre de ses travaux, M. le président Magnette indique les projets à examiner le mardi suivant (le Sénat siégerait ce jour-là, matin et après-midi), M. le président insiste pour que le projet relatif aux armes et munitions soit repris ce jour-là et estime que pour terminer son ordre du jour l'assemblée devrait éventuellement prolonger la séance de l'après-midi, M. Hubert insiste pour que le projet relatif au fonds d'allocation institué par la loi de 1920 relative à l'assurance des employés soit examiné avant les vacances du Sénat, M. Tschoffen demande que l'on ajoute certains objets à l'ordre du jour de la séance du matin, et M. Asou demande que l'on inscrive également à la séance du matin le projet relatif à la régie du travail pénitentier, p. 755, 756.

Rentrée après les vacances de Pâques : M. le président indique les projets qui sont fixés à la rentrée, fait remarquer qu'il reste encore des budgets à discuter, déclare que le bureau insiste auprès des présidents des commissions compétentes et auprès des rapporteurs pour que ces budgets soient examinés en commission pendant les vacances de Pâques et que les rapports soient distribués avant la rentrée; le R. P. Rutten fait une proposition tendant à fixer le projet relatif au régime linguistique dans l'enseignement primaire, une discussion se produit à ce sujet; M. le baron van Zuylen demande, vu les nombreux amendements présentés par le gouvernement, que la commission chargée de l'examen du projet relatif aux bois et forêts réexamine ce projet pendant les vacances, M. Van Dieren insiste pour développer l'interpellation qu'il a annoncée au sujet du cas du soldat De Leeuw, p. 806, 807. — Voyez éventuellement ces différents objets, notamment le projet relatif au régime linguistique dans l'enseignement primaire.

M. le président fait une communication au sujet de la discussion des budgets du Congo, qui, devant donner lieu à une discussion sur la politique coloniale, doit être remise, M. Jaspar, p. m., m. c., étant empêché d'assister aux séances du Sénat le jour où cette discussion devrait être abordée, p. 834, 835. — M. Jaspar, p. m., m. c., et Volckaert, font certaines observations à cette occasion, M. Barnich fait des observations au sujet de l'ensemble de l'ordre du jour, p. 835. — V. éventuellement la rubrique : Congo : Finances. Budgets du Congo belge et garantie de la colonie à des capitaux de la Société des chemins de fer vicinaux du Congo et de la Société des chemins de fer du Kivu.

M. le président fait des communications au sujet de la fixation de l'ordre du jour à la reprise des travaux du Sénat après la crise ministérielle occasionnée par la démission du cabinet présidé par M. Jaspar et la formation du nouveau cabinet présidé par M. Renkin, p. 1009, 1018. — Observations de M. Hicquet au sujet de la durée de la discussion sur la déclaration ministérielle, p. 1018.

A la fin de la séance du mercredi 17 juin, M. le président Magnette fait diverses observations au sujet de la fixation de la discussion de la déclaration gouvernementale, ainsi qu'au sujet de l'examen des budgets restant à l'ordre du jour du Sénat, p. 1044. — M. Van Dieren déclare qu'il considère qu'il serait attentatoire à la dignité du Sénat que la Chambre reprenne le débat sur les crédits militaires avant que la déclaration ministérielle ait été discutée au Sénat, M. le comte de la Barre d'Erquelines signale l'urgence de la proposition de loi accordant à l'école de mines et de métallurgie de Mons la faculté d'accorder certains diplômes légaux, p. 1044. — V. éventuellement ces différents objets.

Fixation de l'ordre du jour : Motion d'ordre de M. Heyman, m. i. t. p. s., qui demande une modification à l'ordre du jour en ce qui concerne la reprise du projet de loi relatif au travail à domicile, p. 1158. — M. Volckaert demande à cette occasion si le Sénat siégera le mercredi matin de la semaine suivante, étant donnée la semaine belge à l'exposition de Vincennes. M. le président fait remarquer que de nombreux membres du parlement seront retenus à Paris au début de la semaine suivante par la fin de la semaine belge à l'exposition coloniale, p. 1158. — M. Heyman, m. i. t. p. s., et M. Crockaert, m. c., font diverses observations au sujet du projet de loi relatif au travail à domicile comme au sujet de la discussion des budgets du Congo et de la question des chemins de fer du Congo, M. Beauduin parle du budget extraordinaire et des budgets coloniaux, M. Van Fleteren demande

Chambres législatives-Sénat. FIXATION DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

si l'on siègera le mardi suivant, M. Volckaert estime que, malgré l'absence de nombreux membres, le Sénat pourrait cependant siéger, M. Vinck estime que l'on devrait tenir une séance le vendredi suivant et qu'il serait utile de prolonger éventuellement les séances, p. 1158. — M. le président Magnette estime qu'il est difficile de prendre des décisions immédiates et propose notamment d'attendre le lendemain pour se mettre d'accord avec les ministres compétents, indique les votes qui auront lieu pendant la séance en cours, propose un seul vote pour certains projets, p. 1158. — M. Heyman, m. i. t. p. s., prie le Sénat d'examiner immédiatement le projet relatif à l'importation, l'exportation et le transit de marchandises, MM. Van Fleteren, Disière et Van Overbergh font des observations à ce sujet, mais l'urgence est votée, p. 1158, 1159. — V. ce dernier projet.

Au cours de la séance du jeudi 2 juillet, M. le président prie le Sénat de se réunir le lendemain vendredi pour terminer l'examen du budget des colonies. Observation de M. Barnich, qui demande qu'il n'y ait pas de vote au cours de cette séance et de M. Volckaert, qui estime qu'il ne faudra qu'une séance du matin ou de l'après-midi pour terminer le budget et qui demande s'il reste du temps que le Sénat le consacre à l'examen de plusieurs petits projets sur lesquels tout le monde est d'accord, p. 1219, 1220. — M. Crokaert, m. c., déclare être d'accord en ce qui concerne le budget des colonies, p. 1220. — M. le président propose encore, de nombreux sénateurs étant retenus à Paris au début de la semaine suivante par suite de la fin de la semaine belge, que le Sénat ne siège ni le mardi ni le mercredi matin et cette proposition est admise, et le Sénat décide que les séances seront ensuite éventuellement prolongées afin que l'ordre du jour soit promptement épuisé, p. 1220.

Pendant la séance de l'après-midi du jeudi 9 juillet, M. le président Magnette annonce à l'assemblée qu'il estime que, afin que le Sénat puisse épuiser son ordre du jour la semaine suivante et puisse ne pas revenir après les fêtes nationales, il serait nécessaire, à partir du mardi suivant 14 juillet, que l'on siège matin et après-midi et que les séances soient éventuellement prolongées, puis annonce encore qu'il a écrit au président de la Chambre des représentants afin de le prier de transmettre promptement au Sénat les projets qui devraient encore être examinés par cette assemblée avant que celle-ci ne parte en vacances, puis donne lecture de la réponse qu'il a reçue de M. Poncellet, président de la Chambre des représentants, p. 1320. — M. Laboulle propose de siéger déjà matin et après-midi le lendemain vendredi et motive sa proposition, p. 1320. — Observations de MM. Volckaert, qui combat la proposition de M. Laboulle, Beauquin et le baron de Dorlodot, qui fait remarquer l'importance spéciale que revêt à ce moment le budget des affaires étrangères et demande que la discussion en soit fixée au début d'une des séances de l'après-midi de la semaine suivante, p. 1320. — Le Sénat n'étant pas d'accord au sujet de la proposition de M. Laboulle, tendant à siéger le lendemain, M. le président met cette proposition aux voix et la proposition est rejetée par assis et levé, p. 1320. — M. le président déclare qu'il considère comme admise sa proposition de siéger le matin et l'après-midi la semaine suivante et demande si l'assemblée fait confiance au bureau pour s'entendre avec le bureau de la Chambre afin de régler au mieux l'ordre du jour, p. 1320. — Le Sénat marque son accord, p. 1320.

M. le président Magnette communique au Sénat les propositions de la commission du travail parlementaire : le Sénat discuterait pendant la séance de l'après-midi qui vient de commencer et pendant la séance du lendemain après-midi, 17 juillet, les budgets restant à examiner; la séance du matin du lendemain serait consacrée aux projets transmis par la Chambre et le Sénat se séparerait à la fin de la journée, la séance étant éventuellement prolongée pour voter, la commission du travail parlementaire estimant que les autres projets à l'ordre du jour ne peuvent plus être utilement discutés avant les vacances. M. le président Magnette indique ces projets, dont la discussion est remise à la rentrée de novembre, p. 1409. — M. Volckaert rappelle que la Chambre a disjoint les dispositions concernant le chemin de fer du Kivu du projet concernant les vicinaux au Congo et estime que la partie renvoyée au Sénat doit être examinée avant que le Sénat ne se sépare, p. 1409. — M. le président Magnette déclare être d'accord et le Sénat marque son assentiment, p. 1409.

INCIDENTS.

Motion d'ordre de M. Van Dieren au sujet d'épithètes qui lui ont été adressées à l'occasion de son discours pendant la discussion du projet relatif aux funérailles du général Bernheim. Un incident surgit à ce sujet et des observations sont faites par MM. Van Dieren, le président Magnette, Rutten, p. 532, 533. — V. éventuellement la rubrique : Bernheim : Funérailles du lieutenant général Bernheim.

Budget des sciences et des arts pour 1931. Discussion des articles. Fait personnel de M. Van Belle au sujet d'une motion du baron de Steenhaut relative au vote émis par ce

Chambres législatives-Sénat. INCIDENTS (suite)

dernier sur l'article 52bis; proteste contre des paroles prononcées à son adresse par M. Moyersoën, p. 640. — Un nouvel incident se produit au sujet des paroles prononcées par M. Van Fleteren à l'adresse de M. Tschoffen : M. le président déclare à plusieurs reprises que la parole est à M. Tschoffen, puis, le tumulte étant à son comble, suspend la séance, p. 641. — Fait personnel de M. Tschoffen, qui proteste contre les paroles prononcées à son adresse par M. Van Fleteren et prie ce dernier de s'expliquer, p. 641. — Observations diverses faites, au sujet de cet incident, par MM. le président Magnette, Van Fleteren (qui refuse de retirer ses expressions), Tschoffen et Lekeu, p. 641, 642. — M. le président rappelle M. Van Fleteren à l'ordre, p. 642. — Nouvelles observations de MM. Segers, François, Van Fleteren et Lekeu, p. 641, 642. — V. pour le surplus : Budget des sciences et des arts : Discussion des articles.

Recensement des votes : Un incident se produit, M. Lindekens ayant émis un vote négatif et son non figurant parmi les abstentions au vote après la déclaration gouvernementale, p. 1157. — V. plus loin : Recensement des votes.

Fait personnel de M. Van Dieren à l'occasion du discours prononcé par M. Dierckx pour motiver le vote de la gauche libérale sur l'ensemble du projet de loi relatif au régime linguistique de l'enseignement primaire, p. 1347. — Un échange de vues se produit à cette occasion, p. 1347, 1348. — Voyez pour le surplus la rubrique : Enseignement primaire : Régime linguistique.

INCOMPATIBILITÉS PARLEMENTAIRES ET MINISTÉRIELLES. — V. la rubrique spéciale : Incompatibilités.

LISTES.

Liste alphabétique des membres du Sénat.

Doc. — N° 1.

Liste des membres du Sénat et de leurs suppléants.

Doc. — N° 2.

PRÉROGATIVES DU SÉNAT.

A l'occasion du second vote sur le texte, amendé par la Chambre des représentants, du projet de loi relatif aux impôts directs (Taxe professionnelle des administrateurs, commissaires et liquidateurs de sociétés par actions), une discussion surgit, le Sénat n'admettant pas le principe de la rétroactivité et la Chambre ayant renvoyé, au moment où cette assemblée allait se séparer, le projet au Sénat. Il est donc fait diverses observations, notamment par MM. Moyersoën et Pierlot, au sujet de la situation dans laquelle la Chambre a placé le Sénat, ainsi qu'au sujet des prérogatives de cette haute Assemblée, p. 1409 à 1491. — Voyez éventuellement pour le surplus la rubrique : Finances : Impôts.

PROCÉDURE PARLEMENTAIRE.

Ann. — Au cours de la dernière séance avant les vacances de Noël, M. le président Magnette propose de grouper pour le vote un certain nombre de projets sur lesquels il semble que les votes seront identiques et d'en réserver un sur lequel un vote spécial serait émis, ce projet semblant rencontrer de l'opposition, p. 176, 177. — M. le vicomte Vilain XIII, qui a annoncé son abstention sur l'un des projets groupés, donne son adhésion à la proposition de M. le président, proposition qui est unanimement admise par l'assemblée, p. 177.

A l'occasion du projet sur la fiscalité provinciale et communale, M. Huisman Van den Nest suggère, bien que ce soit une question de procédure très délicate, que le Sénat se compte sur le point de savoir si, oui ou non, il est décidé à rejeter purement et simplement tous les amendements présentés, p. 227. — V. pour le surplus la rubrique : Finances : Fiscalité provinciale et communale.

Au cours d'une séance de l'après-midi de l'avant-dernière semaine avant les vacances d'été, M. le président propose des séances du matin et des prolongations de séance et fait une communication au Sénat en ce qui concerne une lettre qu'il a adressée à M. le président de la Chambre au sujet de l'organisation des travaux des deux assemblées législatives pour les dernières séances avant les vacances d'été et la réponse qui lui a été envoyée par M. Poncellet, président de la Chambre des représentants, p. 1320.

M. le président Magnette propose, au moment des votes réservés sur les différents alinéas du projet de loi relatif au régime linguistique dans l'enseignement primaire de ne pas relire tous les textes; cette proposition est admise par le Sénat, p. 1320. — M. Volckaert fait des observations, estimant que l'assemblée ne sait pas ce qu'elle vote et M. le président déclare qu'il va à nouveau donner lecture des textes des alinéas, p. 1322. — V. le projet relatif au régime linguistique dans l'enseignement primaire : rubrique Enseignement : Enseignement primaire : Régime linguistique.

Chambres législatives-Sénat. PROCÉDURE PARLEMENTAIRE (suite)

M. François fait, par motion d'ordre, une proposition relative au vote sur les naturalisations, celles-ci étant parvenues tardivement au Sénat et le temps faisant défaut pour les examiner sérieusement avant les vacances d'été, p. 1488. — Voyez éventuellement la rubrique : Naturalisations.

Procédure parlementaire. — V. aussi plus haut : Prerogatives du Sénat.

PROJETS ET PROPOSITIONS DE LOI.

Tableau des projets et des propositions de loi dont le Sénat est saisi.

Doc. — I. Projets dont les rapports sont faits, n° 3. — II. Projets et propositions en commission, n° 3.

QUESTEURS.

Ann. — M. le président rappelle qu'il y a lieu de procéder au remplacement de M. le baron de Becker-Remy, décédé, comme questeur du Sénat et déclare que le groupe auquel appartenait le défunt propose la candidature de M. De Clercq, p. 2. — M. Van Fleteren estime que, puisqu'il n'y a qu'un seul candidat, il n'y a pas lieu de procéder au scrutin secret, p. 2. — Le Sénat étant d'accord, M. De Clercq est élu questeur, p. 2.

M. Segers propose de nommer M. le vicomte du Bus de Warin en qualité de questeur du Sénat en remplacement de M. le baron d'Huart, qui vient d'être nommé secrétaire du Sénat, p. 327. — Le Sénat admet unanimement et par acclamation cette nomination, p. 327.

RECENSEMENT DES VOTES.

M. le président prie M. Lindekens d'indiquer ses motifs d'abstention sur l'ordre du jour présenté à l'occasion de la déclaration gouvernementale, et M. Lindekens faisant remarquer qu'il a émis un vote négatif, déclare que l'on rectifiera le résultat du vote, mais saisit cette occasion pour signaler au Sénat combien il est difficile pour le bureau de recenser les votes au milieu du bruit, d'autant plus que certains sénateurs se contentent de répondre par un signe de tête, p. 1157. — M. Lindekens disant qu'il a énoncé distinctement son vote, M. le président déclare que son observation avait une portée générale afin que les membres du Sénat se rendent compte qu'un vote est une chose importante, p. 1157.

RÈGLEMENT DU SÉNAT.

Proposition de modification de l'article 59, présentée par M. Van Dieren et proposition de révision sur lesquelles il a été fait rapport à l'occasion du rapport sur la proposition de M. Van Dieren.

V. pour la proposition de M. Van Dieren le n° 87 des documents de la session de 1929-1930. — Pour le rapport de M. Volckaert sur la proposition de M. Van Dieren, le n° 191-I de la même session, et pour le rapport de M. J. De Clercq et l'annexe donnant le texte des articles 8, 22, 32, 45, 48, 69, 70 et 85 en vigueur et les modifications proposées à ces articles, le n° 191-II de la même session.

Ann. — Motion d'ordre de M. Volckaert, qui demande, afin de donner aux différents groupes le temps d'examiner les modifications et dans le but de raccourcir ainsi la discussion en séance publique, que l'examen des modifications au règlement soit ajourné de huit jours, p. 20. — M. le président Magnette se rend aux raisons invoquées par M. Volckaert et le Sénat marque son adhésion, p. 20.

M. le président rappelle que le rapport est divisé en deux parties : 1° sur la proposition de M. Van Dieren (révision de l'article 59), le rapport conclut au rejet; 2° sur diverses propositions de révision présentées par la commission de révision elle-même; annonce qu'il ouvre la discussion sur la proposition de M. Van Dieren, p. 37.

Discussion de cette proposition : Discours de MM. Van Dieren (qui défend sa proposition), Volckaert (qui la combat et qui exprime le vœu que, pour le bon ordre des travaux du Sénat, l'assemblée suive la commission et repousse la proposition de M. Van Dieren), Nolf (qui développe les motifs pour lesquels il émettra un vote approuvant), Van Roosbroeck (qui indique les motifs pour lesquels il prie M. Van Dieren de ne pas insister sur sa proposition), Lebon (qui développe les raisons pour lesquelles il prie le Sénat d'admettre la proposition de M. Van Dieren), Van Fleteren (qui fait remarquer qu'aucune intégralité de traitement n'existe entre le français et le flamand et estime donc inopportune la proposition de révision de l'article 59), le vicomte Berryer (qui rappelle certaines difficultés dont il a été témoin en ce qui concerne la traduction en flamand de termes techniques), De Clercq (qui se joint à M. Van Fleteren pour demander aux membres flamands de ne pas insister sur l'adoption de la proposition de révision), Moyersoen (qui propose l'adoption du texte présenté par M. Van Dieren, en y ajoutant la mention « sauf les cas d'urgence prononcés par le Sénat »), Lindekens (qui se rallie

Chambres législatives-Sénat. RÈGLEMENT DU SÉNAT (suite)

à la proposition de M. Moyersoen et estime que si le personnel est insuffisant pour fournir à temps les traductions nécessaires, on n'a qu'à l'augmenter), p. 37 à 41. — Interruptions de MM. Van Dieren, Volckaert, Clesse, Lafontaine, Vinck, Dierckx, Van Roosbroeck, Nolf, Moyersoen, Van Fleteren, De Clercq, p. 38 à 40.

M. le président donne lecture de l'amendement présenté par M. Moyersoen, p. 42. — Observations au sujet de l'opportunité de cet amendement : MM. le président Magnette, Moyersoen, Vinck, Volckaert, Mousty, Van Roosbroeck (qui propose l'ajournement et le renvoi à la commission de révision), De Clercq (qui appuie la proposition de M. Van Roosbroeck), p. 42. — Interruption de M. Mousty, p. 42. — M. Volckaert combat la proposition de renvoi; M. Vinck l'appuie, p. 42. — M. le président rend l'assemblée attentive, si le renvoi est adopté, à l'inutilité de recommencer la discussion et prie le Sénat de lui permettre d'y tenir la main, p. 42. — La proposition d'ajournement est adoptée, p. 42.

Discussion du second rapport de la commission.

Art. 8. Amendements proposés par la commission quant au nombre des questeurs et au mode de leur nomination. Ces amendements sont adoptés sans observations, p. 43.

Art. 22. Amendement proposé par la commission quant à la place de laquelle les orateurs doivent parler. M. le président donne lecture de l'amendement proposé, p. 43. — MM. Van Dieren, Vinck, De Clercq, rapp., le baron de Dorlodot et Lindekens font diverses observations, p. 43. — Le texte proposé par la commission est adopté, p. 43.

Art. 32. Amendement de la commission relatif à des pouvoirs à donner au bureau quant à la non-reproduction de certaines questions au *Bulletin des Questions*. Observations de MM. Lindekens, Van Dieren, De Clercq, rapp., Vinck, Maertens, p. 44, 45. — Le texte proposé par la commission est adopté, p. 45.

Art. 45. Amendement proposé par la commission étendant aux motions, questions et demandes d'interpellation les pouvoirs donnés au président de faire disparaître les paroles contraires à l'ordre et art. 48 : Amendement proposé par la commission donnant au président les mêmes pouvoirs en ce qui concerne les développements de propositions de loi que ceux proposés par la modification de l'article 45. — Discours de MM. Van Fleteren (qui commence par répondre à certaines observations faites par M. Van Dieren relativement à une hostilité qui existerait contre son groupe, puis combat les amendements de la commission), Vinck (qui combat également les amendements proposés), De Clercq, rapp. (qui s'étonne de l'opposition qui se manifeste et propose le renvoi des deux articles à la commission du règlement), Van Dieren (qui combat, à son tour, les amendements), p. 45, 46. — Interruptions de MM. Van Dieren, Volckaert, Van Fleteren, p. 45, 46. — La proposition de M. De Clercq, rapp., tendant au renvoi à la commission est adoptée, p. 46.

Art. 69 et 70, concernant les questeurs. La commission propose la suppression de ces articles et cette proposition est adoptée, p. 46.

Art. 85. Amendement de la commission relatif au pouvoir exécutif (bureau et questure) en ce qui concerne le personnel du Sénat. L'amendement de la commission est adopté sans observations, p. 46.

REPRÉSENTATION DES GROUPES AU SEIN DES COMMISSIONS (notamment de la commission permanente des sociétés mutualistes et au sein du conseil colonial). — V. 1° la rubrique : Assurances sociales : Mutualité. — 2° la rubrique : Congo : Conseil colonial. (Cette question de principe est soulevée par M. Volckaert.)

VACANCES DU SÉNAT.**Vacances de Noël.**

Ann. — A la suite d'une discussion sur la fixation de l'ordre du jour à la fin de la séance du 23 décembre, le Sénat décide d'entrer en vacances ce jour-là et de fixer sa rentrée au mardi 13 janvier, p. 180.

Vacances de Pâques.

Après avoir discuté l'ordre du jour de la rentrée, le Sénat décide de se séparer le 31 mars et de ne pas rentrer avant le 28 avril, p. 807.

Chemins de fer.

AUTOBUS, AUTOCARS ET TROLLEYBUS. — V. Transports.

BILAN ET COMPTE DE PROFITS ET PERTES DE LA SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER.

Ann. — Dépôt par le ministre des transports, p. 1006.

Chemins de fer (suite)**CHEMINS DE FER CONCÉDÉS.**

Dérogations aux clauses des cahiers des charges. — Projet de loi prorogeant pour un délai de douze mois la loi du 24 mai 1882, qui permet au gouvernement d'accorder des dérogations aux clauses des cahiers des charges des concessions de chemins de fer.

V. les n^{os} 251 et 266 (session 1930-1931) de la Chambre des représentants.

Doc. — Rapport fait par M. De Bruyn, n^o 212.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants le 16 juillet 1931, p. 1428. — Le projet est renvoyé à la commission des transports.

Dépôt du rapport par M. De Bruyn, p. 1428 (16 juillet 1931).

L'article unique est adopté sans observations, p. 1463.

L'ensemble du projet de loi est adopté à l'unanimité des 93 membres présents, p. 1496 (17 juillet 1931). — Le projet est soumis à la sanction royale.

EMPRUNTS.

Autorisation. — Projet de loi autorisant la Société nationale des Chemins de fer belges à contracter un emprunt de 600 millions de francs.

V. les n^{os} 250 et 297 (session 1929-1930) de la Chambre des représentants.

Doc. — Rapport fait par M. le comte de la Barre d'Erquelines, n^o 33.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants le 10 décembre 1930, p. 103. — Le projet est renvoyé à la commission des transports.

Dépôt du rapport par M. le comte de la Barre d'Erquelines, p. 123 (16 décembre 1930).

Discussion générale : Discours de MM. De Bruyn (qui, au nom du groupe socialiste, tout en ayant l'impression que l'accord est parfait quant à la portée du projet en discussion, insiste auprès du gouvernement pour qu'il veuille revoir l'assiette financière de la société et développe les motifs de sa demande), le comte de la Barre d'Erquelines, rapp. (qui signale que, par oubli, le nom de M. Quinchon, qui était présent à la séance de la commission, a été omis dans son rapport et s'excuse de cet oubli), p. 141, 142. — Interruptions de MM. François, Van Fleteren, p. 142. — Discours de M. Lippens, m. t., qui fait une brève déclaration en ce qui concerne l'amortissement de l'emprunt, puis répond aux observations présentées par M. De Bruyn, p. 142, 143. — Interruptions de MM. Vinck, De Bruyn, Baeck, Volckaert, Van Overbergh, p. 142, 143.

Les articles sont adoptés sans observations, p. 143.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 113 voix et deux abstentions, p. 177 (23 décembre 1930). — Se sont abstenus : MM. le chevalier Dessain et le vicomte Vilain XIII, p. 178. — Le projet est soumis à la sanction royale.

Signature des titres : remplacement par des griffes. — Projet de loi autorisant la Société nationale des Chemins de fer belges à remplacer par des griffes les signatures devant figurer sur les titres de ses emprunts.

V. les n^{os} 153 et 157 (session 1930-1931) de la Chambre.

Doc. — Rapport fait par M. Arm. Huysmans, n^o 119.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants le 23 avril 1931, p. 818. — Le projet de loi est renvoyé à la commission des finances.

Dépôt du rapport par M. Arm. Huysmans, p. 838 (6 mai 1931). — M. Arm. Huysmans, rapp., fait remarquer l'urgence du projet et demande qu'il soit examiné le jour même, p. 838. — Le Sénat étant unanime, l'urgence est déclarée et M. Arm. Huysmans donne lecture de son rapport, p. 838.

Pas de discussion générale.

L'article unique est adopté sans observations, p. 838.

L'ensemble du projet de loi est adopté à l'unanimité des 89 membres présents, p. 838 (6 mai 1931). — Le projet est soumis à la sanction royale.

EMPRUNTS DES CHEMINS DE FER DU CONGO : GARANTIE DE LA COLONIE.

— V. Congo : Chemins de fer.

JONCTION NORD-MIDI.

Adjudication-concours des travaux de la jonction Nord-Midi.

Doc. — Rapport du ministre des transports au sujet du coût de la jonction Nord-Midi et des travaux aux gares de Bruxelles, en suite de l'adjudication-concours du 30 juillet 1930, n^o 10.

SÉNAT. — TABLE DE LA SESSION ORDINAIRE DE 1930-1931.

Chemins de fer. JONCTION NORD-MIDI. Adjudication-concours des travaux (suite)

— Annexe I : Mise en valeur des terrains expropriés pour la jonction; annexe II : Maisons à démolir sur le tracé de la jonction, n^o 10. — Erratum : Annexe au n^o 10. — Annexe III : Rapport des spécialistes étrangers sur la ventilation du tunnel de la jonction Nord-Midi, n^o 10.

Ann. — Dépôt du rapport par M. le ministre des transports, p. 9.

V. pour une interpellation sur cette question la rubrique : Interpellations, au nom de MM. Segers et Waucquez.

SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER BELGES. — V. plus haut la sous-rubrique : 1^o Bilan de la Société nationale des chemins de fer belges; 2^o Emprunts.

Travaux de premier établissement.

Relevé récapitulatif des travaux de premier établissement à entreprendre en 1931 par la Société nationale des Chemins de fer belges.

Ann. — Déposé par M. le ministre des transports, p. 9.

TRAVAUX PROJÉTÉS A GENTBRUGGE. — V. Interpellations au nom de M. Toch.

VICINAUX.

Services d'autobus et trolleybus à établir par la Société nationale des vicinaux. — V. Transports.

Chemins de fer du Congo. — V. Congo : Chemins de fer.

Chômage. — V. Assurances sociales : Fonds de crise.

Clauses des cahiers des charges de concessions de chemins de fer. — V. Chemins de fer : Chemins de fer concédés.

Clergé catholique (Traitement du). — V. Traitements : Réduction.

Code civil. — V. Droit civil.

Code d'instruction criminelle : Modification de l'article 343. — V. Procédure pénale : Cours d'assises : Délibération du jury.

Code pénal. — V. Droit pénal.

Commerce. — V. 1^o Industrie, commerce et travail. — 2^o Affaires étrangères : Industrie, commerce et travail.

Commerce de semences, plants, engrais, etc. — V. Agriculture : Semences, etc.

Commissaires, administrateurs et liquidateurs de sociétés par actions. — V. Finances : Impôts : Impôts directs.

Commissions permanentes. — V. Chambres législatives-Sénat.

Communes.

ADINKERKE. — V. plus loin : Limites séparatives.

ANVERS.

Société intercommunale de la rive gauche de l'Escaut. — V. Finances : Emprunt : Garantie du gouvernement.

ASSISTANCE AUX COMMUNES.

Création d'un fonds. — V. Finances : Fiscalité communale.

COMMISSAIRES DE POLICE ET ADJOINTS. — V. plus loin la sous-rubrique : Personnel.

FISCALITÉ COMMUNALE. — V. Finances : 1^o Fiscalité communale : Crédit de 20 millions de francs pour venir en aide aux communes dont les ressources fiscales sont insuffisantes. — 2^o Fiscalité provinciale et communale.

FONDS DES COMMUNES.

Rapport relatif à la répartition définitive du fonds des communes pour l'année 1929.

Ann. — Dépôt de ce rapport par M. le ministre des finances, p. 383.

Communes (suite)**FONDS NATIONAL DE CRISE. AFFILIATION OBLIGATOIRE.**

Projet de loi concernant l'affiliation obligatoire des communes au Fonds national de crise. — V. Assurances sociales : Fonds national de crise.

FURNES. — V. plus loin : Limites séparatives : Adinkerke et Furnes.

GARDES CHAMPÊTRES. — V. plus loin la sous-rubrique : Personnel.

LIMITES SÉPARATIVES.

Adinkerke et Furnes. — *Projet de loi modifiant les limites de la commune d'Adinkerke et de la ville de Furnes.*

V. les n^{os} 116 et 150 (session 1930-1931) de la Chambre des représentants.

Doc. — Rapport fait par M. Van Hoestenberghé, n^o 130.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants, le 23 avril 1931, p. 818. — Le projet est renvoyé à la commission de l'intérieur.

Dépôt du rapport par M. Van Hoestenberghé, p. 922 (12 mai 1931).

Les articles sont adoptés sans observations, p. 936.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 87 voix et 1 abstention, p. 941 (13 mai 1931). — S'est abstenu : M. Verbrugge, p. 941. — Le projet est soumis à la sanction royale.

Ostende et Steene. — *Projet de loi modifiant les limites de la ville d'Ostende et de la commune de Steene.*

V. les n^{os} 115 et 149 (session 1930-1931) de la Chambre des représentants.

Doc. — Rapport fait par M. Van Hoestenberghé, n^o 129.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants, le 23 avril 1931, p. 818. — Le projet est renvoyé à la commission de l'intérieur.

Dépôt du rapport par M. Van Hoestenberghé, p. 922 (12 mai 1931).

Les articles sont adoptés sans observations, p. 935, 936.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 87 voix et 1 abstention, p. 941 (13 mai 1931). — S'est abstenu : M. Verbrugge, p. 941. — Le projet est soumis à la sanction royale.

OSTENDE. — V. plus haut : Limites séparatives.

PERSONNEL.

Traitements : Secrétaires communaux, commissaires de police, gardes champêtres. — *Projet de loi modifiant notamment les lois des 17 août 1920, 18 octobre 1921, 30 janvier 1924, 18 décembre 1924 et 21 décembre 1927, relatives aux traitements des secrétaires communaux, des commissaires de police et de leurs adjoints, des gardes champêtres et généralement de tous les préposés des communes et des administrations subordonnées.*

V. les n^{os} 189 et 340 (session 1929-1930) de la Chambre; le n^o 201 (session 1929-1930) du Sénat.

Doc. — Rapport fait par M. le baron de Kerchove d'Exaerde, n^o 17.

Ann. — Dépôt du rapport par M. le baron de Kerchove d'Exaerde, p. 69 (2 décembre 1930).

M. Dufrane demande que ce projet soit fixé en tête de l'ordre du jour de la prochaine séance; M. le président déclare que le projet figurera immédiatement après celui relatif au commerce des armes, p. 69.

Discussion générale.

Discours de MM. le baron de Kerchove d'Exaerde, rapp. (qui rappelle que ce projet a été transmis par la Chambre à la veille de la clôture de la précédente session, que la commission de l'intérieur et de l'hygiène a estimé n'être pas assez documentée au point de vue communal pour en proposer la discussion immédiate; rappelle qu'une loi fut votée en 1927 augmentant le minima des traitements du personnel communal, que le projet en discussion est formé par les dispositions disjointes (concernant le traitement minima), du projet réorganisant le statut du personnel communal et déposé selon sa promesse par le gouvernement en mars 1930; termine en faisant remarquer que le projet ne touche à aucun principe qui n'ait été admis, à plusieurs reprises, par la législation et ne porte aucune atteinte aux principes d'autonomie communale), le baron Delvaux de Fenffe (qui développe les motifs pour lesquels il estime que le projet sera bien accueilli par le Sénat, et déclare que son discours a surtout pour but de dire aux secrétaires communaux et aux agents de la police communale combien ils sont favorablement considérés au Sénat comme à la Chambre), p. 96 à 99. — Discours de MM. Dufrane (qui estime n'avoir rien à ajouter aux discours de MM. de Kerchove d'Exaerde et le baron Delvaux de Fenffe;

Communes. PERSONNEL. Traitements : secrétaires communaux, commissaires de police, gardes champêtres (suite)

estime que les coefficients proposés sont insuffisants, mais, considérant que le mieux serait l'unanimité du bien, souhaite que le Sénat adopte le projet à l'unanimité), Calonne (qui développe les motifs pour lesquels il espère que le projet sera adopté à l'unanimité au Sénat et adresse des félicitations au baron de Kerchove d'Exaerde sur la valeur exceptionnelle de son rapport), Golenvaux (qui critique le projet et estime qu'il constitue un expédient substitué par la commission de la Chambre au projet présenté par le ministre et, tout en reconnaissant que le projet par ses bons côtés fait disparaître certaines injustices, l'examine au point de vue des administrations communales et des obligations qu'il leur impose), p. 100 à 102. — Interruptions de MM. Volckaert, Baels, m. i. h. et m. a., Dufrane, Clesse, le comte de Kerchove d'Exaerde, Rutten, Vinck, p. 100 à 102. — Discours de MM. Clesse (qui déclare que le groupe socialiste émettra un vote affirmatif et développe des considérations qui ont pour but de défendre autant les droits des communes que ceux des employés et des fonctionnaires communaux), Vinck (qui, ayant toujours été le défenseur de l'autonomie communale, justifie le vote affirmatif qu'il va émettre sur une loi qui semble porter atteinte à cette autonomie), le chevalier Dessain (qui se rallie aux considérations émises par M. Golenvaux, mais attire pourtant l'attention du Sénat sur des anomalies qui existent en ce qui concerne les traitements des fonctionnaires communaux et surtout en ce qui concerne la charge imposée aux députations permanentes, estimant qu'il règne là un réel arbitraire; exprime son regret de ne pouvoir émettre un vote affirmatif), Volckaert (qui attire, en réponse à certaines observations de M. Golenvaux, l'attention sur des dispositions du code rural concernant les gardes champêtres), Vancoillie (qui attire particulièrement l'attention sur les dispositions concernant les allocations familiales), p. 118 à 121. — Interruptions de MM. le baron de Kerchove d'Exaerde, rapp., Golenvaux, p. 119, 120. — Discours de M. Baels, m. i. h. et m. a. (qui fait remarquer qu'il ne s'agit pas d'un statut définitif et indique brièvement la portée du projet, puis répond aux observations présentées), p. 121. — Interruption de M. Hicguet, p. 121.

Discussion des articles.

Art. 1^{er}. M. Bossuyt pose une question en ce qui concerne les gardes champêtres et M. de Kerchove d'Exaerde, rapp., déclare être d'accord avec M. Bossuyt, p. 121, 122. — L'article 1^{er} est adopté, p. 122.

Art. 2. Adopté sans observations, p. 122.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 117 voix contre 2 (MM. le chevalier Dessain et Golenvaux) et 1 abstention, p. 122 (16 décembre 1930). — S'est abstenu : M. Carnoy, p. 122. — Observation de M. Volckaert, p. 122. — Le projet est soumis à la sanction royale.

RESSOURCES FISCALES.

Projet de loi relatif à la répartition du crédit de vingt millions inscrit à l'article 63 du budget de l'intérieur et de l'hygiène pour 1930. — V. Finances : Fiscalité communale.

SECRÉTAIRES COMMUNAUX. — V. la sous-rubrique : Personnel.

SOCIÉTÉ INTERCOMMUNALE DE LA RIVE GAUCHE DE L'ESCAUT. — V. Finances : Emprunts : Garantie du gouvernement.

STEENE. — V. plus haut : Limites séparatives : Ostende et Steene.

SUBSIDES AUX COMMUNES DONT LES RESSOURCES FISCALES SONT INSUFFISANTES POUR 1930.

Crédit de 20 millions inscrit au budget de l'intérieur. Répartition. — V. Finances : Fiscalité communale.

URBANISATION.

Proposition de loi concernant l'urbanisation des villes et communes (due à l'initiative de M. Vinck et signée par MM. Vinck, A. Huysmans et Lebon).

Doc. — Développements, n^o 98. — Proposition de loi : Annexe au n^o 98.

Ann. — Dépôt, par M. Vinck, de cette proposition de loi, p. 730.

La proposition de loi, appuyée par quatre membres, est prise en considération et renvoyée aux commissions réunies de l'intérieur et de l'hygiène et des travaux publics, p. 821.

Communications. — V. Voies et communications.

Compétence des agents diplomatiques et consulaires. — V. Droit civil : a) Etat civil : Actes de l'Etat civil; b) Fonctions notariales.

Comptes généraux de la colonie. — V. Congo : Finances : Budgets.

Concession de chemins de fer. — V. Chemins de fer.

Conciliation et arbitrage (Traites de). — V. Affaires étrangères : Droit international public et privé.

Condamnation conditionnelle. — V. Droit pénal.

Congo.

CHEMINS DE FER.

Emprunt : Garantie de la colonie. — *Projet de loi accordant la garantie de la colonie à des capitaux de la Société des chemins de fer vicinaux du Congo et de la Société des chemins de fer du Kivu.* Adopté sous le titre de « *Projet de loi accordant la garantie de la colonie à des capitaux de la Société des chemins de fer vicinaux du Congo* » (la partie du projet relative au chemin de fer du Kivu ayant été disjointe).

V. le n° 171 du Sénat (session 1929-1930).

Doc. — Amendements présentés par le gouvernement, n° 16, 162. Rapport fait par M. le comte de Kerchove de Denterghem, n° 49. — Une carte est jointe à ce document. Rapport complémentaire fait par M. le comte de Kerchove de Denterghem, n° 187. **Projet de loi amendé par la Chambre des représentants, n° 209.** Rapport, fait par M. le comte de Kerchove de Denterghem, sur le texte amendé par la Chambre des représentants, n° 216.

Ann. — Dépôt du rapport par M. le comte de Kerchove de Denterghem, p. 168 (23 décembre 1930).

Discussion générale.

V. pour la discussion générale qui a été jointe à celle du budget général du Congo belge et du Ruanda-Urundi pour l'exercice 1931 plus loin la sous-rubrique : Finances : Budget

Procédure à suivre pour la suite de l'examen de ce projet :

Après le vote des articles du budget du Congo, M. le président annonce que, d'accord entre M. le président de la commission des colonies, M. le rapporteur et M. le ministre des colonies, la commission des colonies va être convoquée pour réexaminer le projet, qu'un rapport complémentaire sera éventuellement déposé de façon à ce que le Sénat puisse, s'il le désire, entamer la discussion des articles le jeudi suivant 9 juillet, p. 1246.

Rapport complémentaire :

M. le comte de Kerchove de Denterghem dépose le rapport complémentaire sur ce projet et annonce que la commission des colonies et le ministre sont d'accord pour demander l'urgence, p. 1325. — L'urgence est déclarée et M. le comte de Kerchove de Denterghem donne lecture de son rapport qui conclut à l'adoption du projet, p. 1325.

Discussion générale. Réouverture :

La discussion générale est à nouveau ouverte. M. Volckaert déclare que la commission est unanime à faire confiance au ministre pour la fixation du taux de la garantie d'intérêt, p. 1325. — M. Van Dieren réclame la lecture du rapport en flamand, M. le comte de Kerchove de Denterghem, rapp., demande, vu l'urgence que le Sénat décide, de ne pas obliger à cette formalité, p. 1325, 1326. — Observation de M. Lippens, p. 1325. — M. Van Dieren estime qu'il faut l'unanimité du Sénat pour cette question et M. le président Magnette déclare que l'article 59 du règlement ne prévoit pas une majorité spéciale, p. 1326. — Discours de M. Crokaert, m. c., qui rappelle qu'il n'a apporté que avec répugnance son concours à ce projet, donne certaines explications au Sénat et déclare qu'il tâchera de faire en sorte que les garanties jouent le moins possible, p. 1326. — Interruptions de MM. Beauduin, Lippens, m. t., et Van Overbergh, p. 1326. — M. le comte de Kerchove de Denterghem demande au ministre s'il ne serait pas possible d'envisager le mode de transport aérien, et M. Crokaert, m. c., estime que cette question intéressante est à étudier, p. 1326.

Les articles sont adoptés sans observations avec des amendements proposés par le gouvernement aux articles 1^{er} et 2, p. 1326.

Avant le vote sur l'ensemble, M. Volckaert fait, au nom d'un certain nombre de membres du groupe socialiste, une déclaration afin de motiver leur abstention pour protester contre la façon dont les travaux du chemin de fer du Kivu ont été entrepris, p. 1349.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 67 voix contre 8 (MM. Lindekens, Solau, Spillemaeckers, Van Mierlo, Baeck, Damas, Hans et Hénauf) et 37 abstentions, p. 1349 (14 juillet 1931). — Se sont abstenus : MM. Jaumiaux, Joachim, Lafontaine, Lalemant, Lebeau, Longville, Matagne (Léon),

Congo. CHEMINS DE FER. Emprunt : Garantie de la colonie (suite)

Mertens (Corneille), Molet, Ohn, Toch, Van Belle, Vande Moortele, Van Dieren, Van Fleteren, Van Roosbroeck, Van Vlaenderen, Verbrugge, Vermeylen, Vinck, Volckaert, Barnich, Beosier, Calonne, Casterman, Coole (Joseph), Cools (Alfred), De Bruyn, Dumoulin, De Nauw, Dewaele, Diriken, Dochen, Dufrane, François et Hannick, p. 1349. — Le projet est transmis à la Chambre des représentants.

Disjonction :

A l'occasion de la fixation de l'ordre du jour des deux derniers jours de séance avant les vacances, M. Volckaert fait remarquer que la Chambre a disjoint la partie du projet concernant le chemin de fer du Kivu, que, en conséquence, le projet va revenir au Sénat; M. Volckaert demande que la partie du projet admise par la Chambre concernant la garantie en faveur des chemins de fer vicinaux soit examinée par le Sénat avant que celui-ci ne se sépare, p. 1409. — M. le président Magnette déclare être d'accord et le Sénat marque unanimement son assentiment, p. 1409.

Projet transmis, amendé, par la Chambre des représentants, le 16 juillet 1931, p. 1428. — Le projet est renvoyé à la commission des colonies.

Dépôt par M. le comte de Kerchove de Denterghem du rapport sur le projet amendé, p. 1468 (17 juillet 1931). — M. le comte de Kerchove de Denterghem, rapp., demande l'urgence pour ce projet de loi, au nom de la commission, et déclare que le ministre des colonies se rallie à cette demande, p. 1468. — L'urgence est déclarée et M. le comte de Kerchove de Denterghem, rapp., donne lecture de son rapport qui conclut à l'adoption du projet tel qu'il est transmis par la Chambre, p. 1476.

Discussion générale : Discours de M. le comte de Kerchove de Denterghem, rapp., qui, tout en ne s'opposant pas à l'adoption du projet, tel qu'il est amendé par la Chambre, demande au ministre quelle va être la situation du chemin de fer du Kivu, p. 1476. — Discours de M. Crokaert, m. c., qui déclare être pris au dépourvu par le vote de la Chambre qui va être ratifié par celui du Sénat; estime qu'une décision ne pourra être prise que lorsque ces messieurs du Kivu auront vu ce qu'ils peuvent faire au point de vue financier, estimant que, alors, le ministre et le parlement, mieux éclairés, pourront prendre une décision, p. 1476. — Discours de M. Volckaert, qui demande notamment que le ministre veuille bien faire préparer un rapport à l'intention de la commission des colonies du Sénat pour que celle-ci soit éclairée au moment de la rentrée et souhaite que l'expérience faite empêche que, à l'avenir, on ne s'engage à la colonie dans de semblables travaux sans sérieuses études préalables, p. 1476, 1477. — Interruption de M. le comte de Kerchove de Denterghem, rapp., p. 1476.

Les articles sont adoptés sans observations, p. 1477.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 62 voix contre 14 et 16 abstentions, p. 1497 (17 juillet 1931). — Se sont abstenus : MM. Volckaert, Beosier, De Bruyn, Demoulin, Diriken, Disière, François, Hans, Jaumiaux, Joachim, Lafontaine, Martens (Gustave), Ohn, Toch, Vande Moortele et Van Fleteren, p. 1497. — Le projet est soumis à la sanction royale.

Projet de loi autorisant la colonie à donner la garantie de l'intérêt et de l'amortissement à un nouveau capital obligatoire de 150 millions de francs de la Compagnie du chemin de fer du Congo.

V. les n° 5 et 173 (session 1920-1931) de la Chambre des représentants.

Doc. — Rapport fait par M. le comte de Kerchove de Denterghem, n° 194.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants, le 30 avril 1931, p. 819. — Le projet est renvoyé à la commission des colonies.

Les articles sont adoptés sans observations, p. 1464.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 62 voix contre 14 et 16 abstentions, p. 1497 (17 juillet 1931). — Se sont abstenus : MM. Volckaert, Beosier, De Bruyn, Demoulin, Diriken, Disière, François, Hans, Jaumiaux, Joachim, Lafontaine, Martens G., Ohn, Toch, Vande Moortele et Van Fleteren, p. 1497. — Le projet est soumis à la sanction royale.

CONSEIL COLONIAL.

Représentation du groupe socialiste à ce conseil.

Ann. — A l'occasion de la désignation de membres de la commission permanente des sociétés mutualistes, M. Volckaert soulève la question des droits du groupe socialiste à participer au conseil colonial, diverses observations sont faites à cette occasion sur cette question, et M. Digneffe déclare être d'accord avec le groupe socialiste sur la question de principe, p. 1480, 1481 et 1521, 1522. — V. pour le surplus la rubrique : Assurances sociales : Mutualité.

Congo. (suite)

DÉCRETS.

Projets de décret déposés sur le bureau du Sénat, pendant trente jours de session, conformément à l'article 15 de la loi sur le gouvernement du Congo belge.

Projet de décret approuvant une convention intervenue le 18 juin 1930 entre la colonie et l'« American Congo Company ».

Ann. — Transmis par M. le ministre des colonies, p. 23.

Projets de décret : 1° Approuvant divers permis spéciaux de recherches minières délivrés par le représentant du Comité spécial du Katanga; 2° Approuvant le renouvellement d'un certain nombre de permis spéciaux de recherches minières par le représentant du Comité spécial du Katanga; 3° Autorisant le ministre des colonies à déterminer le capital minimum que doivent consacrer aux exploitations minières les concessionnaires ayant obtenu des concessions du gouvernement du Congo belge; 4° Approuvant une convention intervenue le 13 mars 1930 entre le Comité spécial du Katanga et la société Union minière du Haut-Katanga pour l'établissement d'une agglomération urbaine dans la région des mines de l'Ouest.

Ann. — Transmis par le ministre des colonies, p. 35.

Projets de décrets : 1° Approuvant l'octroi de permis spéciaux de recherches minières par la Compagnie des chemins de fer du Congo supérieur aux Grands Lacs; 2° Approuvant une convention qui confère à M. Everaerts, ancien officier, le droit de rechercher les substances combustibles dans une zone située au Kwango; 3° Autorisant le ministre des colonies à déterminer le capital minimum que doivent consacrer aux exploitations minières les concessionnaires ayant obtenu des concessions du gouvernement du Ruanda-Urundi.

Ann. — Transmis par M. le ministre des colonies, p. 192.

Projet de décret : 1° Approuvant une convention intervenue entre la colonie et le Comité spécial du Katanga, ayant pour objet de replacer sous le régime de la convention du 19 juin 1900, constitutive du Comité spécial du Katanga, certains terrains qui font partie du domaine de ce comité; 2° Approuvant une convention intervenue à Léopoldville, le 20 décembre 1929, entre la colonie et la Compagnie du Kasai, comportant la concession d'un terrain d'une superficie de 40 hectares destiné à l'usage agricole et situé à Lumbe.

Ann. — Transmis par M. le ministre des colonies, p. 168.

Projet de décret approuvant deux conventions conclues, d'une part, entre le gouvernement de la colonie et M. Van Mierlo, le 20 janvier 1931 et, d'autre part, entre le Comité spécial du Katanga et le prénommé.

Ann. — Transmis par M. le ministre des colonies, le 17 mars 1931, p. 646.

Projet de décret ayant pour objet la concession, par le Comité spécial du Katanga, à la Société Lovoi au Lomami, de Haes et Huybrechts, d'un droit d'emphytéose pour trente ans, sur trois cent mille hectares de terres vacantes dans la région de Kabongo.

Ann. — Transmis par le ministre des colonies, p. 749.

Projet de décret approuvant la concession, par convention du 10 décembre 1930, à la Compagnie d'élevage et d'alimentation du Katanga (Elakat) d'un terrain de 150 hectares, sis à Luputa, dans le district de Lomami.

Ann. — Transmis par le ministre des colonies, le 5 mai 1931, p. 820.

Projet de décret approuvant une convention conclue, le 5 janvier 1931, entre le Comité national du Kivu et la Société auxiliaire agricole du Kivu (S. A. A. K.), ayant pour objet de proroger une convention antérieure.

Ann. — Transmis par le ministre des colonies, le 5 mai 1931, p. 820.

Projet de décret approuvant une convention conclue, le 10 mars 1931, entre le Ruanda-Urundi et la Compagnie de la Ruzizi.

Ann. — Transmis par le ministre des colonies, p. 957.

Projets de décrets ayant pour objet : 1° la prorogation de droits de recherches minières au Congo belge; 2° la prorogation de droits de recherches minières au Ruanda-Urundi; 3° La mise en exploitation des mines au Katanga; 4° l'acclimatation des travailleurs.

Ann. — Transmis par le ministre des colonies, p. 1275.

Congo. DÉCRETS (suite)

Projets de décret : 1° approuvant le renouvellement d'un certain nombre de permis spéciaux de recherches minières par le représentant du comité spécial du Katanga; 2° Ratifiant une convention qui confère à M. J. Michel le droit de rechercher les substances combustibles dans une zone située au Kwango.

Ann. — Transmis par M. le ministre des colonies, p. 1504.

FINANCES.

Budgets :

Ann. — Motion d'ordre de M. Volckaert, qui, en sa qualité de président de la commission des colonies, proteste contre le retard apporté au dépôt du budget des colonies, p. 135. — M. Jaspas, p. m., m. c., fait remarquer à M. Volckaert qu'il y a deux budgets des colonies : le budget métropolitain qui doit être déposé avant le 31 octobre, et qui l'a été, et le budget colonial qui n'est pas soumis à la même règle; M. Jaspas, p. m., m. c., fait remarquer que ce dernier budget étant établi par les services d'Afrique, que pour cette raison son élaboration prend beaucoup de temps et subit un certain retard, que le budget de 1931 a, en présence de la crise, nécessité de nombreuses correspondances et fait remarquer encore que, en vertu de la loi de 1923, il pourrait ne déposer un budget que tous les deux ans, mais qu'il n'a pas voulu user de cette faculté afin de faciliter le contrôle parlementaire, p. 125, 136. — Observation de M. François, p. 135. — M. Volckaert renouvelle ses protestations, p. 136. — M. Jaspas, p. m., m. c., déclare qu'il ne peut être rendu personnellement responsable, p. 136.

Procédure à suivre pour la discussion sur les budgets du Congo et la garantie à donner aux capitaux de certains chemins de fer.

Ann. — M. le président annonce que, bien que cette discussion ait été fixée au mardi suivant, 12 mai, M. Jaspas, p. m., m. c., étant dans l'impossibilité d'assister au débat, il propose (le débat d'ensemble sur les finances congolaises devant porter sur la politique coloniale) de discuter uniquement le budget métropolitain, qui présente une certaine urgence, et d'ajourner le débat d'ensemble jusqu'après le débat sur la question linguistique dans l'enseignement, p. 834, 835. — La proposition de M. le président est unanimement admise, p. 835. — M. Volckaert, comme président de la commission des colonies, demande, la discussion ne devant avoir lieu qu'à la fin du mois, s'il ne serait pas possible de faire distribuer le plus tôt possible le rapport de la commission chargée d'étudier au Congo la question de la main-d'œuvre indigène, rapport dont le major Cayen a récemment entretenu les commissions coloniales de la Chambre et du Sénat, p. 835. — M. Jaspas, p. m., m. c., déclare qu'il s'emploiera à donner satisfaction à M. Volckaert, p. 835. — M. Volckaert propose de remettre toutes les observations se rapportant au budget métropolitain à la discussion d'ensemble qui doit avoir lieu ultérieurement, p. 835. — V. plus loin la discussion générale d'ensemble sur les budgets du Congo et la garantie à donner à des capitaux des chemins de fer civils du Congo et du chemin de fer du Kivu.

Budget métropolitain. — Budget du ministère des colonies pour l'exercice 1931 (dépenses métropolitaines).

Doc. — Projet de loi, n° 5-XI. — Tableaux. Développements et notes justificatives, n° 5-XI.

Rapport fait par M. Van Overbergh, n° 73.

Ann. — Dépôt du rapport par M. Van Overbergh, p. 507 (19 février 1931).

Au moment où cette discussion va être abordée, M. le président rappelle la décision prise le mercredi précédent de remettre les observations qui devaient être présentées à l'occasion de ce budget à la discussion d'ensemble sur les budgets et les garanties à donner par la colonie à des chemins de fer du Congo, MM. Dochen et le comte de Kerchove de Denterghem, inscrits, déclarent être d'accord pour remettre leurs observations, p. 933.

Pas de discussion générale.

Les articles des tableaux sont adoptés sans observations, p. 933. — V. l'annexe A à la fin de la séance du 13 mai 1931, p. 945 à 947.

L'article unique contenant le budget est adopté sans observations, p. 933.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 62 voix contre 36, p. 940 (13 mai 1931). — Le projet est transmis à la Chambre des représentants.

Budget général pour 1931. — Projet de loi contenant le budget général des recettes et des dépenses du Congo belge et du vice-gouvernement général du Ruanda-Urundi pour l'exercice 1931.

Doc. — Exposé des motifs, n° 50. — Tableau comparatif des évaluations des recettes ordinaires pour les exercices 1930 et 1931. Tableau comparatif des crédits demandés pour 1931

Congo. FINANCES. Budget général pour 1931 (suite)

et des crédits accordés pour les dépenses ordinaires de l'exercice 1930, n° 50. — Budget extraordinaire, n° 50. — Budget du Ruanda-Urundi : Exposé des motifs, n° 50. — Textes des décrets publiés conformément à l'article 10 de la charte coloniale et relatifs aux droits d'entrée et de sortie sur certains produits, n° 50. — Note préliminaire au budget du Congo belge et projet de loi, n° 50. — Tableaux et développements, n° 50. — Budget. Annexe du district urbain de Léopoldville pour l'exercice 1931 (recettes et dépenses ordinaires), n° 50.

Rapport fait par M. Van Overbergh sur le budget des recettes et des dépenses ordinaires, n° 70. — Annexes 1 et 2 : Questions posées par la commission et réponses du gouvernement, n° 70.

Rapport fait par M. Van Overbergh sur le budget des recettes et des dépenses extraordinaires, n° 71.

Rapport fait par M. Van Overbergh sur le budget du Ruanda-Urundi, n° 72.

Amendements présentés par le gouvernement, n° 150.

Ann. — Dépôt du projet de loi par M. Jaspar, p. m., m. c., p. 168 (23 décembre 1930). — Le projet est renvoyé à la commission des colonies.

Dépôt par M. Van Overbergh du rapport sur le budget général du Congo pour 1931, p. 417 (12 février 1931).

Dépôt, par M. Van Overbergh, du rapport sur le budget du Ruanda-Urundi pour 1931, p. 507 (19 février 1931).

Dépôt par M. Van Overbergh du rapport sur le budget extraordinaire pour 1931, p. 507 (19 février 1931).

Discussion générale d'ensemble sur les budgets du Congo et la garantie à donner à des capitaux des Chemins de fer vicinaux du Congo et du Chemin de fer du Kivu.

Discours de MM. Van Overbergh, rapporteur des budgets du Congo (qui commence par faire remarquer que, depuis le dépôt de ses rapports, trois faits nouveaux se sont produits : 1° le discours de M. Jaspar, alors ministre des colonies, au Cercle africain, annonçant des réformes coloniales profondes, l'interview de M. Charles, alors qu'il était titulaire du portefeuille des colonies, accentuant ces promesses de réforme et, enfin, la nomination de M. Crokaert comme ministre des colonies, déclare que les coloniaux espèrent beaucoup en les initiatives du nouveau ministre et, au nom de ses collègues de la commission coloniale, que l'on attend avec confiance l'exposé de son programme; déclare ensuite qu'il eût volontiers renoncé à la parole avant cet exposé, mais estime pourtant nécessaire de préciser certains points relatifs à la population indigène : la question de la famille de la dépopulation, celle des chefferies, politique indigène), p. 1146 à 1150. — Interruption de M. Crokaert, m. c., p. 1149. — M. Van Overbergh reprend et termine son discours; il parle des troubles dans le Kwango, puis traite particulièrement la question de la production indigène et de la politique à suivre par le gouvernement pour augmenter cette production; termine en déclarant que, dans dix ans, lorsqu'on parcourra les débats parlementaires belges, on dira que, même au plus fort de la crise mondiale, ce parlement n'a pas abandonné un instant sa foi inébranlable dans l'avenir et le progrès de sa colonie, p. 1175 à 1178. — Interruptions de MM. Volckaert et le baron de Mévius, p. 1178.

Motion d'ordre de M. Volckaert, qui fait remarquer : que les membres du Sénat viennent de recevoir un document volumineux comportant de nombreuses modifications au budget en discussion, que ni la commission ni les membres n'ont pu examiner ces modifications, que, en outre, la question des chemins de fer qui a été jointe à la discussion des budgets présente un caractère très sérieux, étant donné que l'on a constaté que la question du chemin de fer du Kivu a été entamée sans avoir été suffisamment étudiée, puis propose la disjonction des deux projets et le renvoi en commission du projet relatif au chemin de fer, p. 1178, 1179. — M. le président Du Bost fait remarquer que l'on se trouve devant une décision de jonction prise par le Sénat, p. 1179. — M. Volckaert fait remarquer que l'on se trouve devant des faits nouveaux et demande formellement la disjonction, p. 1179. — M. Baeck appuie les observations de M. Volckaert en ce qui concerne la disjonction, p. 1179. — M. Crokaert, m. c., déclare que, bien qu'il fût logique de joindre la discussion des deux projets, ne pas être hostile au renvoi en commission si l'on trouve, après discussion, que l'on n'est pas assez éclairé, mais propose de continuer pourtant d'abord l'ensemble de la discussion; se déclare, à cette occasion, récalcitrant à la politique de garantie d'intérêts des emprunts en question; M. le comte de Kerchove de Denterghem, rapp. du projet relatif aux chemins de fer, déclare être d'accord avec M. Volckaert sur le fond, mais estime qu'il serait sage d'attendre les explications du ministre et de ne se prononcer qu'ensuite sur la proposition de disjonction; M. Laboulle demande que l'on procède immédiatement au vote sur la proposition de disjonction; M. Crokaert, m. c., déclare que c'est pour des raisons d'opportunité qu'il propose de

Congo. FINANCES. Discussion générale d'ensemble sur les budgets du Congo (suite)

continuer la discussion d'ensemble; M. le comte de Kerchove de Denterghem, rapp., déclare que c'est en raison de la lenteur des travaux parlementaires qu'il fait cette proposition, p. 1179, 1180. — MM. Baeck et Volckaert font des observations, p. 1179, 1180. — M. Van Overbergh, rapp., des budgets, après avoir fait diverses observations, se rallie à l'avis de M. Crokaert, m. c., et de M. le comte de Kerchove de Denterghem tendant à commencer par continuer la discussion et à se prononcer ensuite sur la disjonction, p. 1179, 1180. — M. Laboulle déclare ne pas insister sur sa demande de vote immédiat sur la disjonction, p. 1180. — M. Crokaert, m. c., bien que M. Volckaert ait pris la parole par motion d'ordre, prie celui-ci de lui permettre de ne lui répondre que le lendemain et M. Volckaert déclare être d'accord, p. 1180.

Reprise de la discussion générale d'ensemble des budgets et de la question des chemins de fer. Discours de MM. le comte de Kerchove de Denterghem, rapp. (qui commence par féliciter M. Jaspar, celui-ci ayant, pendant son passage au ministère des colonies, réalisé un grand nombre de vœux émis par les organismes coloniaux; félicite M. Van Overbergh, rapp., sur la clarté et la précision de son rapport; félicite ensuite M. Crokaert, m. c., et se déclare prêt à travailler avec lui afin de faciliter son travail; examine ensuite le budget, en faisant l'examen des questions coloniales : 1° celles d'ordre général; 2° celles de l'Afrique; 3° celles qui concernent la métropole, traite également la question des chemins de fer), Dochen (dont l'intervention se traduit surtout en critiques particulières à l'adresse du comité du Kivu), p. 1180 à 1185. — Interruptions de MM. Van Overbergh, rapp., Hicquet, Volckaert, p. 1181 à 1183.

Avant que le débat ne soit repris, M. le président déclare que, bien que le Sénat ait décidé de ne procéder qu'à une seule discussion générale sur les deux projets de loi, il y aura une discussion spéciale sur le projet accordant la garantie de la colonie à des sociétés de chemins de fer, p. 1202. — M. Volckaert annonce que lorsque le projet relatif aux chemins de fer viendra en discussion, il proposera formellement le renvoi à la commission, le projet ayant été modifié et la garantie consentie devant, d'après un amendement, porter sur une somme de 180 millions, alors que primitivement elle ne devait porter que sur 120 millions, p. 1202.

Reprise de la discussion générale sur les deux projets de loi. Discours de MM. Demets (qui traite la question du port d'Ango-Ango soit demande qu'il soit procédé à une enquête large et approfondie sur cette question; déclare que le parlement et le pays comptent sur le ministre pour apporter les lumières réclamées), Crokaert, m. c. (qui déclare qu'il fera lui-même l'enquête demandée), p. 1202, 1203. — Discours de MM. Volckaert (qui commence par prier le ministre de ne pas considérer les critiques qu'il va émettre comme dirigées contre sa personne, traite ensuite notamment la question de la main-d'œuvre, celle de la réorganisation de l'administration coloniale, puis parle de certains faits concernant des adjudications, renouvelle certaines observations qu'il a déjà faites ainsi que sa proposition de disjonction de la question du chemin de fer du Kivu, se plaint de ce que l'on n'emploie pas plus de bois du Congo, termine en demandant au ministre de donner des renseignements sur la révoite au Kwango) Lalemant (qui prie le ministre d'examiner la question du coût du transport des colis postaux pour le Congo, dont le taux semble exagéré), Mullie (qui parle de la question de l'élevage au Congo et demande que, afin de sauvegarder ces élevages, on renforce le cadre des vétérinaires de la colonie, demande la création d'un cadre vétérinaire autonome), p. 1203 à 1207. Interruptions de MM. Volckaert, Van Overbergh, rapp., Crokaert, m. c., Dierckx, Ronvaux, le baron de Steenhaut de Waerbeek, p. 1202 à 1206. — Discours de M. Crokaert, m. c., qui commence par déclarer qu'il répondra par écrit en ce qui concerne le coût des colis postaux, puis répond aux observations présentées : commence par préciser la question des événements du Kwango, rend ensuite hommage aux éminents services rendus à la colonie par M. Jaspar, puis déclare qu'il fera connaître le plus de choses possible au parlement, désirant partager avec lui la grande responsabilité qu'il a assumée en acceptant le portefeuille des colonies, p. 1207 à 1212. — Interruptions de MM. Lippens, Van Overbergh, Volckaert, p. 1208 à 1212. — M. Volckaert fait des observations au sujet d'une séance supplémentaire à tenir pour terminer l'examen du budget des colonies, p. 1219. — M. Crokaert, m. c., reprend et termine son discours, p. 1228 à 1237. — Interruptions de MM. Volckaert, le baron de Steenhaut de Waerbeek, Van Overbergh, Ronvaux, Van Fleteren, Laboulle, p. 1228 à 1237. — M. Crokaert, m. c., reprend à nouveau son discours et traite la question financière, p. 1238 à 1243. — Interruptions de MM. Van Overbergh, rapp., Laboulle, Volckaert, le baron de Steenhaut de Waerbeek, p. 1238 à 1243. — Discours de M. Mullie, qui, avant que la discussion ne soit terminée et le ministre ayant fait ressortir le rôle que joue la question de l'élevage au Congo, insiste pour que l'on réexamine l'organisation du service vétérinaire au Congo, p. 1243, 1244.

Congo. FINANCES. Budgets (suite)

Articles du budget général du Congo belge et du vice-gouvernement général du Ruanda-Urundi pour l'exercice 1931, et vote sur l'ensemble du budget.

Les articles du budget sont adoptés sans observations avec les amendements proposés par le gouvernement, p. 1244. — V. l'annexe à la fin de la séance du 3 juillet, p. 1248 à 1273.

Le Sénat décide de passer immédiatement au second vote des articles amendés et ces articles sont définitivement adoptés, p. 1244 à 1246.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 77 voix contre 30, p. 1280 (8 juillet 1931). — Le projet est transmis à la Chambre des représentants.

Pour la suite de l'examen du projet de loi relatif aux chemins de fer du Congo, V. plus haut la rubrique : Chemins de fer.

Comptes généraux de la colonie pour les exercices 1908 à 1924. — Projet de loi arrêtant les comptes généraux de la colonie des années 1908 à 1924 et contenant le règlement définitif des budgets des exercices 1908 à 1922.

Doc. — Exposé des motifs, n° 53. — Projet de loi, tableaux et développements, n° 53.

Ann. — Dépôt du projet de loi par M. Jaspar, p. m., m. c., p. 207 (14 janvier 1931). — Le projet est renvoyé à la commission des colonies.

LIGNE AÉRIENNE BELGIQUE-FRANCE-CONGO. — V. Affaires étrangères : Aéronautique.

Conseil des mines (Rémunération des membres du). — V. Traitements : Réduction.

Construction d'habitations à bon marché. — V. Habitations à bon marché.

Constructions de maisons ouvrières (Primes pour la). — V. Interpellations au nom de M. Damas.

Construction du canal de Liège-Anvers. — V. Interpellations au nom de M. Beckers.

Consulats.

Compétence des agents consulaires à l'étranger en matière d'actes de l'état civil et d'actes notariés. — V. Droit civil : a) Etat civil : Actes de l'état civil. — b) Fonctions notariales.

Convention avec la Pologne. — V. Affaires étrangères : Consulats.

Contingent. — V. Armée.

Contrat d'emploi. — V. Industrie, commerce et travail.

Contribution foncière : remise temporaire. — V. Habitations à bon marché : Construction.

Convention avec la Banque nationale de Belgique. — V. Finances : Budgets : Budget des voies et moyens.

Conventions, accords et traités avec des pays étrangers. — V. la rubrique : Affaires étrangères, aux différents pays ou objets auxquels ces conventions se rattachent.

Corps diplomatique (Compétence des agents du corps diplomatique à l'étranger. — V. Droit civil : a) Etat civil : Actes de l'état civil. — b) Fonctions notariales.

Cour.

Décès de S. A. R. le duc de Vendôme.

Ann. — Communication de M. le président, qui donne lecture à l'assemblée de la lettre annonçant le décès de S. A. R. Monseigneur le duc de Vendôme, beau-frère du Roi. Discours de M. le président, qui présente, au nom du Sénat, ses condoléances à la Famille royale, et de M. Lippens, m. t., qui s'associe, au nom du gouvernement, aux sentiments de condoléances exprimées par le président, p. 322.

M. le président annonce au Sénat qu'il a eu l'honneur d'être reçu par S. M. le Roi, qui l'a chargé d'exprimer à l'assemblée ses remerciements pour les condoléances que le Sénat Lui a exprimées, p. 351.

M. le président donne lecture au Sénat du télégramme de remerciements qui lui a été adressé par S. A. R. la Duchesse de Vendôme, p. 368.

Cour permanente de justice internationale. — V. Affaires étrangères : Droit international public : Société des nations.

Cour d'assises (Délibération du jury). — V. Procédure pénale.

Cour de cassation. — V. Organisation judiciaire.

Crédits provisoires. — V. Finances : Budgets.

Crédits en faveur des victimes des inondations. — V. Inondations.

Crédits supplémentaires. — V. Finances : Budgets.

Crise. — V. Assurances sociales : Fonds national de crise.

Cultes.

TRAITEMENTS DU CLERGÉ. — V. Traitements : Réduction.

D

Décès de S. A. R. le duc de Vendôme. — V. Cour.

Décès. — V. Chambres législatives : Sénat.

Décès prématuré des employés. — V. Assurances sociales : Employés.

Défense nationale. — V. plus haut la rubrique : Armée : Crédits militaires.

Délai pour l'exécution du jugement en matière de séparation de biens. — V. Droit civil : Séparation de biens.

Démission du gouvernement présidé par M. Jaspar. — V. : 1° Ministres. — 2° La rubrique : Motions d'ordre, au nom de M. Van Dieren.

Démissions. — V. Chambres législatives-Sénat.

Dendre (Navigation sur la). — V. Interpellations au nom de M. Moyersoen.

Députations permanentes des conseils provinciaux. — V. Traitements : Réduction.

Déroptions aux clauses des cahiers des charges des chemins de fer. — V. Chemins de fer : Concessions.

Détention préventive. — V. Droit pénal.

Digues (Travaux de protection des). — V. Inondations.

Diplômes légaux d'ingénieur civil électricien ou mécanicien. — V. Enseignement technique : Ecole des mines et de métallurgie à Mons.

Distributions d'énergie électrique. — V. Industrie, commerce et travail : Electricité.

Divertissements (Impôts sur les). — V. Finances : Impôts : Spectacles ou divertissements.

Divorce. — V. Droit civil.

Documents parlementaires (Distribution des). — V. Chambres législatives : Sénat.

Domages de guerre. — V. Guerre : 1° Guerre. — 2° Affaires étrangères : Guerre.

Domages résultant des accidents du travail (Convention avec le gouvernement chérifien). — V. Affaires étrangères : Industrie, commerce et travail.

Dotation sénatoriale. — V. Finances : 1° Budget du Sénat. — 2° Budget des dotations.

Douanes et accises. — V. Finances.

Droit civil.

ACTES DE L'ÉTAT CIVIL. — V. plus loin la sous-rubrique : Etat civil.

ACTES ENTRE VIFS : DONATION.

Extension du bénéfice de l'acceptation provisoire à toutes les personnes civiles. — Projet de loi relatif à l'extension à toutes les personnes civiles du bénéfice de l'acceptation provisoire des libéralités faites par actes entre vifs.

V. les n° 142 (session 1929-1930) et 80 (session 1930-1931) de la Chambre des représentants.

Doc. — Rapport fait par M. Legrand, n° 137.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants, le 23 avril 1931, p. 819. — Le projet est renvoyé à la commission de la justice. Dépôt du rapport par M. Legrand, p. 968 (19 mai 1931).

L'article unique est adopté sans observations, p. 1141.

L'ensemble du projet de loi est adopté à l'unanimité des 94 membres présents, p. 1162 (30 juin 1931). — Le projet est soumis à la sanction royale.

ARTICLE 1444 DU CODE CIVIL. — V. plus loin : Séparation de biens.

BIENS VACANTS ET SANS MAÎTRE.

Proposition de loi relative aux droits de l'Etat sur les objets mobiliers mis au jour dans les dépendances du domaine public (due à l'initiative de MM. Braun et consorts).

V. le n° 73 (session 1927-1928) du Sénat.

Doc. — Rapport fait par M. Lebon, n° 135. — Texte proposé par la commission de la justice, n° 135.

BAIL.

Baux à loyer. — Règles particulières relatives à la sous-location ou à la relocation des immeubles ou parties d'immeubles à usage commercial. — Projet de loi modifiant le titre VIII du livre III du Code civil.

V., pour l'exposé des motifs, le projet de loi, les amendements du gouvernement et le rapport ainsi que pour la discussion à la Chambre, les pages 54 à 58 de la table des Documents et *Annales* de la Chambre (session de 1928-1929); pour le projet transmis au Sénat par la Chambre; le n° 181 des Documents du Sénat (session de 1928-1929); pour le rapport, le texte adopté au premier vote et la discussion au Sénat et le rapport sur texte amendé, les pages 35 à 39 de la table des Documents et *Annales* du Sénat (session de 1929-1930).

Second vote des articles amendés.

Ann. — M. le président rappelle que les articles 1^{er} et 3 n'ont pas été amendés et sont, en conséquence, définitivement adoptés, que la seconde lecture ne porte donc que sur l'article 2, p. 10.

Art. 2. Discussion : Discours de M. François (qui présente à nouveau un amendement en faveur du locataire en ce qui concerne la remise en état des lieux loués et défend cet amendement), p. 10, 11. — M. Ligy, rapp., fait remarquer à M. François que son amendement ayant été rejeté en première lecture, il ne peut être représenté, p. 11. — Observation de M. Lekeu qui estime cet amendement justifié et proteste contre la question de procédure invoquée, estimant celle-ci inutile, p. 11. — M. le président Magnette prie M. François de ne pas insister et déclare que s'il en était autrement il devrait demander au Sénat de se prononcer sur la question de recevabilité, p. 11. — M. François annonce que, dans ces conditions, il retire son amendement et qu'il déposera une proposition de loi dans le sens de l'amendement, p. 11. — M. le président donne lecture d'amendements proposés : 1° par M. Lebon; 2° par M. Dierckx, p. 11, 12. — M. Janson, m. j., déclare que le gouvernement se rallie à tous les amendements présentés par la commission, p. 12. — Art. 1762¹. Les alinéas 1^{er}, 2, 3, et 4 sont adoptés sans observations avec des amendements proposés par la commission aux alinéas 3 et 4, p. 11, 12. — Alinéa 5. M. le président rappelle le texte proposé par la commission ainsi que l'amendement qui vient d'être présenté par M. Lebon, p. 12. — M. Lebon défend son amendement qui a trait à la question de compétence; M. Ligy, rapp., s'oppose à l'amendement de M. Lebon et développe les motifs de son opposition; M. Van Fleteren combat également l'amendement et estime notamment qu'il est dangereux d'introduire au dernier moment des amendements importants d'ordre juridique, p. 12, 13. — Discours de M. Lebon, qui répond aux observations de M. Van Fleteren et insiste, à nouveau sur l'adoption de l'amendement qu'il présente; M. Janson, m. j., se rallie aux considérations émises par

Droit civil. BAIL. Baux à loyer (suite)

M. Ligy, rapp., contre l'amendement de M. Lebon, p. 13. — M. Lebon déclare, dans ces conditions, retirer son amendement et l'alinéa 5 est adopté tel qu'il est proposé par la commission, p. 13. — Alinéa 6. Adopté sans observations, p. 13. — Art. 1762¹. Alinéas 1^{er} et 2. Adoptés sans observations, p. 13, 14. — Alinéa 3. M. le président rappelle un amendement proposé à cet article par la commission, p. 14. — M. Lebon demande que l'on joigne cette discussion à celle de l'alinéa 5 et cette proposition étant admise, l'alinéa 3 est réservé, p. 14. — V. donc plus loin discussion des alinéas 3 et 5, puis le vote sur ces alinéas. — Alinéa 4. M. le président rappelle que la commission propose de faire de cette disposition un alinéa 4 à l'article 1762² et cette proposition est admise, p. 14. — Alinéa 5. M. le président rappelle que la commission propose un nouveau texte pour cet alinéa et rappelle que, à la proposition de M. Lebon, la Chambre a décidé de joindre la discussion des alinéas 3 et 5, p. 14. — Discussion des alinéas 3 et 5 : Discours de MM. Vancoillie (qui combat l'amendement de la commission ainsi que l'avis émis dans son rapport par M. Ligy en ce qui concerne l'interprétation du mot « établie »), Lebon (qui parle de l'ensemble du système admis en première lecture à la proposition de M. Vancoillie et estime que ce texte est suffisamment clair, puis propose un amendement à la fin de l'alinéa 3 en ce qui concerne la valeur locative), Ligy, rapp. (qui combat les observations présentées et prie le Sénat d'admettre l'amendement de la commission à l'alinéa 5), Legrand (qui appuie les observations présentées par M. Lebon et combat l'amendement de la commission), p. 14 à 16. — Interruptions de MM. De Clercq, Ligy, Van Fleteren, p. 15, 16. — Discours de MM. Ligy, rapp. (qui combat les observations de M. Lebon), Janson, m. j. (qui commence par apaiser les craintes du Sénat à l'égard de certaines innovations que l'on a proposé d'introduire dans le projet, puis développe les motifs pour lesquels il est partisan du texte proposé par la commission avec l'interprétation que l'alinéa 3 ne vise qu'un bail de six ans au moins et que, en ce qui concerne l'alinéa 5, le juge appréciera librement, n'ayant que l'obligation de respecter le maximum fixé par le Sénat). Du Bost (qui développe les motifs pour lesquels il prie le Sénat d'adopter le projet de la commission en ce qui concerne les dispositions en discussion), De Clercq (qui appuie les observations présentées par M. Du Bost), p. 16, 17. — Interruptions de MM. Lebon, Ligy, rapp., Du Bost et Janson, m. j., p. 16, 17. — M. le président donne lecture d'un amendement qui vient d'être présenté par M. Lebon en ce qui concerne la valeur locative, p. 17. — M. Legrand défend cet amendement, p. 17. — L'amendement de M. Lebon est rejeté et l'alinéa 3 est adopté tel qu'il est amendé par la commission, p. 17. — L'alinéa 5 est également adopté tel qu'il est amendé par la commission, p. 17. — Art. 1762². Les différents alinéas de cet article sont successivement adoptés tels qu'ils sont amendés par la commission, p. 17, 18. — Art. 1762³. M. le président rappelle que la commission propose la suppression de cet article et l'article 1762¹ est supprimé, p. 18. — Les articles 1762¹ et 1762², qui deviennent à la proposition de la commission les articles 1762⁴ et 1762⁵, sont successivement adoptés avec un amendement de la commission à l'article 1762⁴, p. 18.

Disposition transitoire proposée par amendement par M. Dierckx. M. le président donne lecture de cette disposition, p. 18. — M. Dierckx défend son amendement qui a trait à la péréquation de certains baux en cours, p. 18, 19. — Discours de MM. Ligy (qui fait remarquer que le principe de la proposition de M. Dierckx a précédemment été rejeté par le Sénat et prie le Sénat de ne pas accueillir la proposition de M. Dierckx), Hicquet, rapp. (qui fait remarquer que la commission n'a pas cru devoir admettre l'amendement de M. Dierckx, l'intérêt de cet amendement étant très restreint), Janson, m. j. (qui combat également l'amendement, p. 19. — M. Dierckx défend à nouveau son amendement, p. 19. — Interruptions de MM. Volckaert et Moyersoën, p. 19. — L'amendement de M. Dierckx est rejeté par assis et levé, p. 19.

M. Van Fleteren, au nom du groupe socialiste, annonce que ce groupe émettra un vote affirmatif sur l'ensemble du projet et indique les motifs de ce vote, p. 19.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 78 voix contre 6 et 3 abstentions, p. 19 (18 novembre 1930). — Se sont abstenus : MM. le comte de Brouchoven de Bergeyck et De Clercq, p. 19.

DIVORCE BASÉ SUR L'ADULTÈRE OU L'ENTRETIEN DE CONCUBINE.

Simplification des formalités. — Proposition de loi modifiant les règles de procédure en matière de divorce (due à l'initiative de M. Lebeau et signée par MM. Lebeau, Lafontaine, M^{me} Spaak, MM. Hénault et Disière).

Doc. — Développements et proposition de loi, n° 89.

Ann. — Dépôt, par M. Lebeau, de cette proposition de loi, p. 654.

La proposition de loi, appuyée par quatre membres, est prise en considération et renvoyée à la commission de la justice, p. 710.

Droit civil (suite)**ÉTAT CIVIL.**

Actes de l'état civil. — Compétence des agents diplomatiques et consulaires. — Projet de loi relatif à certains actes de l'état civil et à la compétence des agents diplomatiques et consulaires.

V. les n° 11, 95 et 151 (session 1930-1931) de la Chambre des représentants.

Doc. — Projet transmis par la Chambre des représentants, n° 114. Rapport fait par M. Leyniers, n° 153.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants, le 30 avril 1931, p. 819. — Le projet est renvoyé à la commission des affaires étrangères.

Dépôt du rapport par M. Leyniers, p. 1096 (24 juin 1931).

Les articles sont adoptés sans observations, p. 1142 à 1145.

L'ensemble du projet de loi est adopté à l'unanimité des 94 membres présents, p. 1163 (30 juin 1931). — Le projet est soumis à la sanction royale.

FONCTIONS NOTARIALES.

Compétence des agents diplomatiques et consulaires de l'étranger en matière d'actes notariés. — Projet de loi concernant la compétence des agents diplomatiques et consulaires en matière notariale.

V. les n° 12, 96 et 142 (session 1930-1931) de la Chambre des représentants.

Doc. — Projet transmis par la Chambre des représentants, n° 115. Rapport fait par M. Leyniers, n° 152.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants, le 30 avril 1931, p. 819. — Le projet est renvoyé à la commission des affaires étrangères.

Dépôt du rapport par M. Leyniers, p. 1096 (24 juin 1931).

Les articles sont adoptés sans observations, p. 1145, 1146.

L'ensemble du projet de loi est adopté à l'unanimité des 94 membres présents, p. 1163 (30 juin 1931). — Le projet est soumis à la sanction royale.

SÉPARATION DE BIENS.

Prorogation de quinze à trente jours du délai fixé pour l'exécution du jugement. — Projet de loi modifiant l'article 1444 du Code civil.

V. les n° 74 et 81 (session 1930-1931) de la Chambre des représentants.

Doc. — Rapport fait par M. Asou, n° 138.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants le 23 avril 1931, p. 819. — Le projet est renvoyé à la commission de la justice. Dépôt du rapport par M. Asou, p. 968 (19 mai 1931).

L'article unique est adopté sans observations, p. 1141.

L'ensemble du projet de loi est adopté à l'unanimité des 94 membres présents, p. 1162 (30 juin 1931). — Le projet est soumis à la sanction royale.

Droit pénal.**ABANDON DE FAMILLE.**

Proposition de loi complétant la loi du 14 janvier 1928 sur l'abandon de famille (due à l'initiative de MM. Pierlot et consorts). V. le document n° 135 (session 1929-1930) du Sénat.

Doc. — Rapport fait par M. Legrand, n° 66.

Amendements présentés par le gouvernement, n° 86.

Ann. — V. pour le dépôt et la prise en considération les p. 914 et 1009 des *Annales parlementaires* du Sénat, session 1929-1930. Rapporteur : M. Legrand.

Pas de discussion générale.

Discussion des articles : M. le président fait remarquer que le gouvernement propose d'ajouter un article 2 à l'article unique de la proposition de loi, p. 652. — Discours de M. Legrand, rapp., qui indique le but et le mécanisme de la proposition de loi, justifie l'amendement proposé par le gouvernement, et déclare être d'accord au sujet de cet amendement, p. 652, 653. — Observations de MM. Janson, m. j. (qui déclare être entièrement d'accord avec l'auteur de la proposition de loi et avec le rapporteur), et Pierlot (qui se rallie au texte proposé par le gouvernement), p. 653.

Les articles 1^{er} et 2 proposés par le gouvernement sont adoptés sans observations, p. 653.

L'ensemble de la proposition de loi est adopté à l'unanimité des 91 membres présents, p. 653 (17 mars 1931). — Le projet est transmis à la Chambre des représentants.

ARTICLE 23. — V. plus loin : Interdiction.

Droit pénal (suite)**CONDAMNATION CONDITIONNELLE.**

Projet de loi portant modification à l'article 9 de la loi du 31 mai 1888 sur la condamnation conditionnelle.

V. les sessions : extraordinaire 1925, ordinaire 1925, 1926, 1927-1928 et les n° 73 et 120 de la session 1929-1930 de la Chambre des représentants.

Doc. — Projet transmis par la Chambre des représentants, n° 28.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants, le 10 décembre 1930, p. 103. — Le projet est renvoyé à la commission de la justice.

DÉTENTION PRÉVENTIVE.

Proposition de loi modifiant l'article 21 de la loi sur la détention préventive (due à l'initiative de MM. Crokaert et consorts).

V. pour le dépôt de cette proposition et sa prise en considération la page 40 de la table des documents et *Annales* et documents du Sénat : Session de 1929-1930.

Doc. — Rapport fait par M. G. Jansen, n° 79. — Texte proposé par la commission de la justice, n° 79.

Amendements présentés par le gouvernement, n° 88.

Ann. — Discussion générale : Discours de MM. Crokaert (qui commence par faire remarquer que la commission de la justice a adopté la proposition de loi à l'unanimité, puis, après avoir remercié le ministre de certains amendements présentés à sa proposition, le prie de lui indiquer les motifs pour lesquels il a supprimé l'alinéa stipulant que, si le tribunal correctionnel se déclarait incompétent, l'inculpé serait remis en liberté à moins que, dans les vingt-quatre heures, le ministre public ne relevât appel de cette décision; fait ensuite diverses observations au sujet de l'interprétation de l'alinéa 4 du texte du gouvernement), Janson, m. j. (qui donne notamment des explications en ce qui concerne l'alinéa relatif à l'incompétence et répond à l'ensemble des observations de M. Crokaert), p. 654, 655. — Interruptions de M. Tschoffen, p. 655. — M. le président donne lecture d'un sous-amendement présenté par M. Crokaert à l'amendement présenté par le gouvernement pour le dernier alinéa, p. 655. — M. Crokaert remercie le ministre des explications qu'il a données au sujet de l'alinéa relatif à l'incompétence, reconnaît que cet alinéa est le moins important de la proposition comme aussi la partie la plus discutable, prie le ministre d'admettre le sous-amendement qu'il vient de présenter, amendement qui ne constitue qu'un complément de rédaction, et se déclare satisfait pour le surplus, p. 655, 656. — Observations de M. Janson, m. j., qui déclare accepter le sous-amendement de M. Crokaert, p. 656.

L'article unique est adopté tel qu'il est proposé par le gouvernement et avec le sous-amendement proposé par M. Crokaert, p. 656, 657.

L'ensemble de la proposition de loi est adopté à l'unanimité des 112 membres présents, p. 682 (18 mars 1930). — Le projet est transmis à la Chambre des représentants.

INTERDICTION.

Projet de loi modifiant l'article 23 du Code pénal.

V. les n° 139 (session 1927-1928) et 264 (session 1929-1930) de la Chambre des représentants.

Doc. — Rapport fait par M. J. De Clercq, n° 141.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants le 23 avril 1931, p. 819. — Le projet est renvoyé à la commission de la justice. Dépôt du rapport par M. Joseph De Clercq, p. 985 (20 mai 1931).

L'article unique est adopté sans observations, p. 1141.

L'ensemble du projet de loi est adopté à l'unanimité des 94 membres présents, p. 1163 (30 juin 1931). — Le projet est soumis à la sanction royale.

PROCÉDURE PÉNALE. — V. la rubrique spéciale.

PROTECTION DE L'ENFANCE. — V. la rubrique spéciale : Enfance.

PROTECTION DES ANIMAUX. — V. Agriculture : Vivisection.

PROTECTION DES TITRES D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR. — V. Enseignement supérieur : Titres professionnels d'enseignement supérieur.

Droit commercial.**AGENTS DE CHANGE.**

Projet de loi interdisant temporairement l'admission de nouveaux agents de change.

Doc. — Exposé des motifs, n° 210. — Projet de loi, n° 210.

Ann. — Dépôt du projet de loi par M. Cocq, m. j., p. 1411 (16 juillet 1931). — Le projet est renvoyé aux commissions réunies de la justice et des finances.

Droit commercial. AGENTS DE CHANGE (suite)

Projet de loi revisant les dispositions du titre V, livre 1^{er}, du Code de commerce et réglementant l'exercice de la profession d'agent de change.

Doc. — Exposé des motifs, n° 211. — *Projet de loi*, n° 211.

Ann. — Dépôt du projet de loi par M. Cocq, m. j., p. 1411 (16 juillet 1931). — Le projet est renvoyé aux commissions réunies de la justice et des finances.

SOCIÉTÉS ANONYMES.

Droit de vote privilégié. Réglementation. — Projet de loi sur le droit de vote privilégié dans les sociétés anonymes.

Doc. — Exposé des motifs, n° 32. — *Projet de loi* n° 32.

Ann. — Dépôt du projet de loi par M. Janson, m. j., p. 107 (11 décembre 1930). — Le projet est renvoyé à la commission de la justice, p. 197.

SOCIÉTÉS COMMERCIALES.

Sociétés privées à responsabilité limitée. — Projet de loi instituant des sociétés privées à responsabilité limitée. (Le titre primitif était : Proposition de loi instituant en droit commercial les sociétés familiales.)

V. les n° 17 et 293 (session 1927-1928), 32 (session 1929-1930) et 160 (session 1930-1931) de la Chambre des représentants.

Doc. — *Projet transmis* par la Chambre des représentants, n° 116. — Erratum, n° 116.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants le 30 avril 1931, p. 819. — Le projet est renvoyé à la commission de la justice.

Sociétés coopératives. — Proposition de loi étendant aux sociétés coopératives certaines dispositions des lois coordonnées sur les sociétés commerciales (due à l'initiative de M. Demets.)

Doc. — Développements et proposition de loi, n° 223 (ce document n'a pas encore paru).

Ann. — Dépôt, par M. Demets, de cette proposition de loi, p. 1526.

Droit international. — V. Affaires étrangères.**Droit de vote privilégié dans les sociétés anonymes. Réglementation. — V. Droit commercial : Sociétés anonymes.**

Droits. — V. Finances : a) Douanes. — b) Douanes et accises. — c) Impôts.

Droits civils. — V. Personnalité civile.

Droits de l'Etat sur les objets mobiliers mis au jour dans les dépendances du domaine public. — V. Droit civil : Biens vacants et sans maître.

Ducroire gouvernemental. — V. Industrie, commerce et travail.

E**Eaux et forêts.****BOIS ET FORÊTS.**

Loi de cadenas : Prorogation. — Projet de loi prorogeant les lois antérieures qui autorisent le gouvernement à s'opposer à l'exploitation excessive de certains bois et de certaines forêts appartenant à des particuliers.

Doc. — Exposé des motifs, n° 27. — *Projet de loi*, n° 27. Rapport fait par M. le baron van Zuylen, n° 34.

Ann. — Dépôt du projet de loi par M. Baels, m. i. h. et m. a., p. 99 (10 décembre 1930). — M. Baels, m. i. h. et m. a., fait remarquer l'urgence du projet; M. Volckaert demande où en est la question du statut définitif et insiste sur sa demande, p. 100. — Observations de MM. le président (qui fait remarquer qu'il n'est pas d'usage de discuter à l'occasion du dépôt d'un projet), Mousty (qui demande quand sera distribué le rapport de la commission spéciale, à ce sujet), Baels, m. i. h. et m. a. (qui, le Sénat étant unanime, donne quelques explications et indique les motifs pour lesquels le projet relatif au statut définitif n'a pu être abordé à la rentrée et estime qu'il pourrait l'être après le nouvel an), p. 100. — M. Mousty demande que le rapport du comité de législation sur les amendements de la commission soit communiqué à la commission de l'agriculture, et M. Baels, m. i. h. et m. a., marque son accord, p. 100.

SÉNAT. — TABLE DE LA SESSION ORDINAIRE DE 1930-1931.

Eaux et forêts. BOIS ET FORÊTS. Loi de cadenas : prorogation (suite)

Dépôt du rapport par M. le baron van Zuylen, p. 123 (16 décembre 1930).

Discussion générale : Discours de MM. Volckaert (qui demande quand le projet définitif pourra venir devant le parlement), le baron van Zuylen, rapp. (qui déclare que la commission de l'agriculture a insisté auprès du ministre pour que l'on puisse examiner le projet définitif, mais qu'il est nécessaire de voter d'urgence le projet de loi de cadenas), Mousty (qui appuie les observations présentées en ce qui concerne une législation définitive), p. 137. — M. Volckaert déclare que son groupe émettra un vote affirmatif, p. 137.

Les articles sont adoptés sans observations, p. 137.

L'ensemble du projet de loi est adopté à l'unanimité des 98 membres présents, p. 137 (17 décembre 1930). — Le projet est transmis à la Chambre des représentants.

Protection : Statut définitif. — Projet de loi relatif à la protection des bois et forêts appartenant à des particuliers.

V. le n° 83, 109, 111 et 123 (session 1925-1926), 194 (session 1929-1930) du Sénat.

Doc. — Amendements présentés par le gouvernement au texte proposé par la commission de l'agriculture, n° 93.

Rapport fait par M. le baron van Zuylen, n° 183. — *Projet* présenté par la commission de l'agriculture, n° 183.

Ann. — Communication de M. le président, qui déclare que le gouvernement vient de présenter une série d'amendements à ce projet, qu'il est donc en état d'être discuté, et propose d'en entamer la discussion après celle des budgets coloniaux, p. 721. — Adhésion du Sénat.

A l'occasion de la fixation de l'ordre du jour de la rentrée après les vacances de Pâques, M. le baron van Zuylen demande, vu les nombreux amendements présentés par le gouvernement, que la commission de l'agriculture examine à nouveau ce projet pendant les vacances de Pâques, p. 806. — La demande de M. le baron van Zuylen est admise, p. 806.

Dépôt, par M. le baron van Zuylen, du rapport complémentaire sur ce projet de loi, p. 1319 (9 juillet 1931).

Ecole militaire (Rétrotribution des professeurs et examinateurs civils). — V. Traitements : Ecole militaire.

Ecole des mines et de métallurgie à Mons : Reconnaissance légale des diplômes. — V. Enseignement technique.

Electricité. — V. Industrie, commerce et travail.

Emploi. — V. Industrie, commerce et travail : Contrat d'emploi.

Emploi des langues. — V. 1° Enseignement : Enseignement primaire et moyen : Régime linguistique. — 2° Interpellations au nom de M. Van Dieren.

Employés (pensions des). — V. Assurances sociales : Employés.

Emprunts. — V. 1° Finances : Emprunts. — 2° Congo : Chemins de fer : Emprunts. — 3° Chemins de fer.

Emprunt à émettre par la Société nationale des habitations à bon marché. — V. Habitations à bon marché : Extension de l'objet organique et emprunt.

Emprunts à contracter par le fonds d'allocation ou la Caisse nationale des employés. — V. Assurances sociales : Employés.

Emprunts à émettre par l'Etat : Exonérations fiscales. — V. Finances : Impôts.

Energie électrique. — V. Industrie, commerce et travail : Electricité.

Enfance.

OBLIGATION SCOLAIRE : EXTENSION.

Projet de loi modifiant divers articles de la loi organique de l'enseignement primaire et étendant l'obligation scolaire aux enfants atteints d'infirmités physiques ou mentales. — V. Enseignement : Enseignement primaire : Obligation scolaire.

Enfance (suite)**PROTECTION DE L'ENFANCE.**

Projet de loi relatif à la protection morale de l'enfance.

V. les n° 37 (session 1925-1926) et 190 (session 1930-1931) de la Chambre.

Doc. — Projet transmis par la Chambre des représentants, n° 148.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants, le 18 juin 1931, p. 1068. — Le projet est renvoyé à la commission des finances.

Engis (Sinistre dans la région d'). — V. Catastrophes et accidents.

Engrais (Commerce d'). — V. Agriculture : Semences, plants, engrais, etc.

Enseignement.**ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.**

Ecole des mines et de métallurgie de Mons. — V. plus loin : Enseignement technique.

Ingénieurs. — V. plus loin : a) Titres d'enseignement supérieur : Protection. — b) Enseignement technique.

Titres d'enseignement supérieur : Protection des titres et grades : — *Projet de loi sur la protection des titres d'enseignement supérieur.*

V. les n° 83 et 107 (session 1929-1930) du Sénat.

Doc. — Rapport fait par le comte de la Barre d'Erquelines, n° 80.

V. pour l'exposé des motifs, le projet de loi pour un amendement présenté par le gouvernement, les n° 83 et 107 de la session ordinaire de 1929-1930.

Ann. — Dépôt du rapport par M. le comte de la Barre d'Erquelines, p. 544 (24 février 1931).

Discussion générale.

Discours de MM. le comte de la Barre d'Erquelines, rapp. (qui développe le but précis du projet, qui tend uniquement à empêcher de nombreuses personnes de porter des titres auxquels ils n'ont pas droit et à empêcher des écoles qui n'en ont pas le droit de délivrer des diplômes n'ayant aucune valeur légale), L. Matagne (qui développe les motifs pour lesquels on protège le titre d'ingénieur technique, indique quelles sont les écoles qui délivrent ces diplômes, afin de faire comprendre aux ingénieurs universitaires pourquoi cette mesure a été prise), p. 621 à 623. — Interruptions de MM. L. Matagne, Volckaert, Leyniers, p. 621, 622.

Discussion des articles.

Art 1^{er}. M. le président donne lecture du texte du projet et d'un amendement de la commission, p. 623. — M. Vauthier, m. s. a., déclare se rallier à cet amendement et l'article 1^{er}, ainsi amendé, est adopté, p. 623.

Art. 2. Adopté sans observations, p. 623.

Art. 3 et 4. M. le président rappelle le texte du projet et celui d'amendements de la commission, p. 623, 624. — M. Vauthier, m. s. a., déclare accepter les amendements de la commission et les articles 3 et 4, ainsi amendés, sont adoptés, p. 624.

L'ensemble du projet de loi est adopté par l'unanimité des 114 membres présents, p. 629 (11 mars 1931). — Le projet est transmis à la Chambre des représentants.

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE : DIPLOMES LÉGAUX.

Ecole des mines et de métallurgie à Mons. — *Diplômes d'ingénieur civil électrique ou mécanicien.* — *Proposition de loi accordant à l'école des mines et de métallurgie (faculté technique du Hainaut), à Mons, la reconnaissance légale des diplômes d'ingénieur civil électrique et d'ingénieur civil mécanicien (due à l'initiative de M. L. Matagne et signée par MM. L. Matagne, Hulin, Ason, Guinotte, Leken et Danhier).*

Doc. — Développements et proposition de loi, n° 82.

Rapport fait par M. le comte de la Barre d'Erquelines, n° 145.

Ann. — Dépôt, par M. Léon Matagne, de cette proposition de loi, p. 584.

La proposition de loi, appuyée par quatre membres, est prise en considération et renvoyée à la commission des sciences et des arts, p. 626.

Dépôt et lecture, par le comte de la Barre d'Erquelines, du rapport sur cette proposition de loi, p. 1018 (11 juin 1931). — M. le comte de la Barre d'Erquelines fait remarquer l'urgence de cette proposition et demande qu'elle soit portée à l'ordre du jour, p. 1018.

A l'occasion de la fixation de l'ordre du jour, le 17 juin, M. le comte de la Barre d'Erquelines demande que, vu l'urgence, cette proposition de loi soit examinée le lendemain, p. 1044.

Discussion générale : Discours de MM. L. Matagne (qui commence par faire l'éloge de l'objectivité du rapport de M. le

Enseignement. ENSEIGNEMENT TECHNIQUE : DIPLOMES LÉGAUX. Ecole des mines et de métallurgie de Mons (suite)

comte de la Barre d'Erquelines, puis fait encore ressortir l'utilité du projet et remercie le Sénat, au nom des signataires du projet, de l'accueil qu'il a bien voulu réserver à cette question), le comte de la Barre d'Erquelines, rapp. (qui signale à nouveau l'utilité du projet et estime que le Sénat ne regrettera pas d'avoir témoigné à l'école des mines et de métallurgie de Mons la même confiance que le législateur de 1926 et de 1929), p. 1059, 1060. — M. le vice-président Du Bost demande au rapporteur s'il est assuré de l'accord du gouvernement, M. François estime que c'est le gouvernement lui-même qui devrait éclairer le Sénat à ce sujet et M. le comte de la Barre d'Erquelines déclare que le gouvernement est entièrement d'accord, p. 1060.

L'article unique est adopté sans observations, p. 1060, 1061.

L'ensemble du projet de loi est adopté à l'unanimité des 112 membres présents, p. 1073 (23 juin 1931). — Le projet est transmis à la Chambre des représentants.

ENSEIGNEMENT MOYEN DU DEGRÉ SUPÉRIEUR.

Langues modernes. — *Projet de loi concernant l'étude des langues modernes dans l'enseignement moyen du degré supérieur.*

V. le n° 144 (session 1929-1930) du Sénat.

Rapport fait par M. Rutten, n° 224. — Annexe I. Textes ancien et nouveau. — Annexe II. Texte amendé par la commission, n° 224.

Ann. — Dépôt du rapport par M. Rutten, p. 1533 (3 novembre 1931). — M. Rutten, au nom de la commission des sciences et des arts, demande que ce projet ne soit pas séparé du projet sur le régime linguistique dans l'enseignement moyen et qu'il soit discuté si possible le mardi suivant, après la constitution du bureau, p. 1533 (assentiment du Sénat).

ENSEIGNEMENT MOYEN.

Régime linguistique. — *Projet de loi concernant le régime linguistique dans l'enseignement moyen.*

V. le n° 143 (session 1929-1930) du Sénat.

Doc. — Rapport fait par M. Rutten, n° 112. — Texte amendé par la commission, n° 112. — Sous-amendement proposé par M. Rutten au texte amendé par la commission, n° 220.

Renvoi à la commission.

Ann. — Motion d'ordre de M. Segers, qui demande, le rapport du R. P. Rutten ne concluant pas à l'adoption d'un texte nouveau, que le projet soit renvoyé à la commission, afin que le ministre puisse déposer des amendements et que, la session étant sur le point d'être close, l'on puisse pendant la dernière semaine de la session épuiser cette discussion et voter le projet, p. 1294. — M. le président déclare que M. Segers l'a devancé, car il allait faire la même proposition, p. 1294. — M. Petitjean, m. s. a., déclare qu'il s'engage à déposer les amendements en temps utile pour que le Sénat puisse délibérer sur ce projet la semaine suivante, p. 1294.

Motion d'ordre du R. P. Rutten, qui, étant donné les nouveaux amendements annoncés par le gouvernement au texte primitif de la commission, prie le Sénat, afin d'éviter une perte de temps, de renvoyer le projet pour étude à la commission, p. 1351. — M. Volckaert appuie la proposition du R. P. Rutten et insiste pour qu'aucun nouvel amendement ne soit présenté à la dernière minute; le R. P. Rutten appuie les observations de M. Volckaert en ce qui concerne le dépôt d'amendements, p. 1351. — M. Van Fleteren, estimant qu'il est nécessaire que la question du régime linguistique dans l'enseignement moyen soit terminée avant l'ouverture de la prochaine session, demande que le gouvernement fasse connaître ses intentions au sujet de la discussion en octobre, par une déclaration; M. Volckaert demande que la proposition de M. Van Fleteren soit renvoyée au bureau afin que les membres du Sénat sachent positivement si l'on siègera en octobre; M. Van Overbergh insiste pour que le gouvernement tienne sa promesse de donner une solution à la question linguistique au plus tard en octobre; M. Crokaert, m. c., déclare que le gouvernement est d'accord, p. 1351. — Interruptions de MM. Vinck et Volckaert, p. 1351. — M. Segers fait remarquer que le retard apporté par le gouvernement à déposer ses amendements a empêché la commission de siéger; M. Van Dieren constate que le gouvernement ne tient pas ses promesses et que l'on va prendre des vacances avant que la question flamande n'ait trouvé sa solution; M. Crokaert, m. c., en l'absence du premier ministre et du ministre des sciences et des arts, déclare que le vœu du gouvernement était que l'on puisse aboutir avant que le parlement ne se sépare, mais que le gouvernement sera à la disposition des Chambres en octobre, p. 1351. — Interruption de MM. Vinck et J. De Clercq, p. 1351. — Le Sénat adopte unanimement le renvoi à la commission, p. 1351. — MM. Vinck, Segers, Rutten et Volckaert font des observations au sujet du moment où la commission pourra siéger, p. 1351.

Enseignement. ENSEIGNEMENT MOYEN. Régime linguistique (suite)

Discussion générale.

Discours de MM. le R. P. Rutten, rapp. (qui commence par faire remarquer que le Sénat a déjà pendant les deux années précédentes fait œuvre d'apaisement et d'union patriotique en votant la flamandisation de l'université de Gand et le projet sur l'emploi des langues dans l'enseignement primaire, estime que le moment est venu de couronner cette œuvre en votant le projet sur le régime linguistique de l'enseignement moyen, ceci apportant au pays la solution générale d'un problème obsédant, ce qui permettra à l'assemblée de concentrer son attention sur des problèmes d'ordre économique, social et international plus importants, à ce moment, que la question de savoir combien d'heures seront affectées à l'étude de telle ou telle langue, déclare qu'il n'imposera pas au Sénat un long résumé de son rapport et se contentera de développer devant lui les principaux motifs pour lesquels la commission a cru devoir amender le texte que lui a transmis le gouvernement, termine en déclarant que, il est nécessaire que les extrémistes flamands et wallons sachent, une fois pour toutes, qu'il y a, au sein des trois grands partis une majorité toujours prête à examiner et à résoudre les problèmes linguistiques dans le cadre de l'unité nationale, mais qu'ils sachent aussi que cette majorité n'a pas peur d'eux, que l'opinion publique n'est pas disposée à pratiquer indéfiniment une politique d'atermoiements envers les jeunes gens qui se livrent à des manifestations hostiles chaque fois qu'ils entendent la Brabançonne ou aperçoivent les couleurs nationales et que cette opinion ne veut ni d'une séparation ni d'une absorption humiliante, qui appauvrirait également Wallons et Flamands, séparation qui n'est ni désirée par les voisins du Nord ni par ceux du Sud et qui exposerait la Belgique aux plus graves complications internationales), Petitjean, m. s. a. (qui au seuil de la discussion sur ce projet explique la position du gouvernement, et termine en souhaitant, avec le R. P. Rutten, que l'organisation rationnelle et simple soumise à l'approbation du Sénat soit admise dans une pensée de concorde et d'entente entre tous les bons citoyens), Van Overbergh (qui commence par faire remarquer que le rapport du R. P. Rutten et le discours qu'il vient de prononcer ont mis en relief l'évolution des diverses dispositions du projet et les amendements que la commission, unanime, propose d'y apporter, d'accord avec le gouvernement, estime que la solution proposée pour l'enseignement moyen est acceptable à tous les hommes de bonne volonté, puis expose au Sénat : 1° les motifs de son adhésion aux principes fondamentaux du projet de la commission; 2° la réponse à certaines objections; 3° la place occupée par la réforme en discussion dans l'ensemble des réformes scolaires linguistiques, termine en estimant que si la haute assemblée vote le projet amendé par la commission a une majorité imposante comme elle le fit pour le projet sur l'enseignement primaire, elle démontrera une fois de plus que le problème linguistique peut trouver une solution raisonnable et apaisante dans le cadre de l'unité nationale, p. 1507 à 1514. — Interruptions de MM. Dufrane, Van Fleteren, Hicquet, Dierckx, Van Dieren, Ronvaux, Rutten, rapp., p. 1508 à 1513. — Discours de MM. le comte de Kerchove de Denterghem (qui commence par rendre hommage au dévouement et au patriotisme de ses collègues qui ont étudié le problème soumis au Sénat, puis développe les motifs pour lesquels il estime que, sinon dans la loi elle-même, mais dans les conséquences de la loi, il réside un danger réel, non pas pour une partie de la population mais pour l'unité du pays et demande en terminant s'il n'y a pas lieu de prononcer la question préalable, ne doutant pas que l'assemblée se rende compte de la responsabilité qu'elle prend, si, en donnant son accord sur le projet en discussion elle préjugait, du même coup, de décisions pouvant aboutir à faire abandonner avec toutes ses conséquences intérieures et internationales, l'unité administrative, politique et territoriale du pays), p. 1515 à 1517. — Interruptions de MM. Rutten, le baron de Moiffarts, Van Dieren, Van Fleteren et Ronvaux, p. 1515, 1517.

Question préalable : M. le président demande à M. le comte de Kerchove de Denterghem s'il pose vraiment la question préalable et M. le comte de Kerchove de Denterghem déclare qu'il en est bien ainsi, M. Tschoffen fait remarquer que, pour que le Sénat puisse se prononcer il faut une proposition formelle, M. le vice-président Lafontaine déclare que le bureau doit, en effet, être saisi d'une proposition formelle, M. le comte de Kerchove de Denterghem déclare qu'il se réserve de la formuler ultérieurement, M. Van Fleteren déclare que la question préalable aurait dû être posée avant l'ouverture de la discussion générale et M. le président déclare l'incident clos, p. 1517.

Reprise de la discussion générale : Discours de M. Lebon (qui commence par déclarer que le principe territorial proclamé dans l'article 1^{er} du texte de la commission ne peut qu'être sympathique aux Flamands, ne veut donc pas paraître adversaire de la loi, mais revendique son droit de contrôle et pose certaines questions, p. 1517 à 1519. — Interruptions

Enseignement. ENSEIGNEMENT MOYEN. Régime linguistique (suite)

de MM. Van Fleteren, Dierckx, Petitjean, m. s. a., Van Overbergh, Tschoffen, De Bruyn, p. 1518, 1519. — M. Lebon reprend et termine son discours qu'il conclut en protestant à nouveau contre la confiscation de nouvelles communes flamandes aux alentours de Bruxelles et insiste sur sa protestation, p. 1523, 1524. — Interruptions de MM. Rutten, rapp., Vermeylen, Petitjean, m. s. a., Van Dieren, Dierckx, Van Overbergh, p. 1523, 1524. — Discours de M. Tschoffen (qui se contente de développer brièvement les motifs pour lesquels il estime qu'un vote affirmatif s'impose pour tous les sénateurs en ce qui concerne le projet en discussion, mais termine son discours en déclarant qu'il estime qu'il faudra ensuite résoudre sans retard le problème de l'emploi des langues dans l'administration et devant les tribunaux dans le respect des droits de chacun combiné avec la collectivité belge mais que lui et ses amis ne veulent pas d'un séparatisme honteux auquel ils s'opposent de toutes leurs forces), Digneffe (qui considère de son devoir d'expliquer au Sénat dans quelles conditions il en est venu à se rallier au système proposé par la commission), Lindekens (qui fait remarquer les injustices que subissent encore les Flamands, déclare que la Wallonie a toujours été traitée comme étant unilingue, que la Flandre exige le même traitement, puis développe ses critiques et termine en faisant observer que la loi en discussion est dictée par la peur qu'elle témoigne de l'esprit antiflamand qui existe dans les coulisses, que seule l'organisation autonome de la Flandre peut donner l'unité nécessaire aux Flamands, que ceci est non seulement la lutte du moment mais sera celle du lendemain), Dierckx (qui commence par faire remarquer que le discours de M. Lindekens a provoqué le vide dans la salle du Sénat et exprime le vœu que les lois linguistiques qui restent à voter soient empreintes d'un tel esprit de justice et d'équité que, à brève échéance, M. Lindekens trouve dans les milieux flamands, lorsqu'il y prendra la parole, le même accueil que celui qui lui est fait au Sénat, puis rappelle brièvement l'esprit de bonne volonté dans lequel la commission des sciences et des arts a travaillé, afin de dégager et de préciser la pensée de la commission, pensée qui voulait faire œuvre juste et générale; déclare qu'il fait ces remarques pour que la discussion des articles ne mène pas le Sénat dans une autre voie que celle tracée par l'unanimité antérieurement obtenue, et termine en protestant, avec le R. P. Rutten, contre la conclusion d'un conférencier flamand à la T. S. F., qui a déclaré que « quel que lois que l'on fasse, les Flamands ne seront satisfaits que lorsqu'ils auront l'indépendance culturelle et politique », p. 1524 à 1532. — Interruptions de MM. Van Dieren, Dierckx, Lebon, Petitjean, m. s. a., Digneffe, De Bruyn, Van Overbergh, Rutten, rapp., Clesse, J. De Clercq, Ingenbleek, Carnoy, p. 1525 à 1532.

Avant d'ouvrir la discussion des articles, M. le vice-président Lafontaine fait remarquer au Sénat qu'il se trouve devant trois textes : 1° le projet primitif du gouvernement; 2° le texte des amendements du gouvernement; 3° le texte présenté par la commission des sciences et arts auquel divers amendements ont été proposés par des membres du Sénat, M. le vice-président propose de prendre comme base de la discussion le texte de la commission et cette proposition est admise, p. 1533, 1534.

M. le président annonce au Sénat que M. Van Dieren a, après la clôture de la discussion générale, présenté différents amendements, que, vu le moment où ils ont été déposés, ces amendements doivent, pour être valables, être appuyés par cinq membres, p. 1534. — M. Van Dieren estime que c'est la première fois que cette disposition est appliquée à des amendements présentés après la clôture de la discussion générale et fait appel au « fair play » de ses collègues pour que ses amendements soient appuyés et qu'ils puissent être soumis au vote, p. 1534. — M. le président déclare que cette disposition réglementaire a toujours été appliquée, p. 1534. — M. Vermeylen estime qu'il y a erreur en ce qui concerne la clôture de la discussion générale, M. le vice-président déclare que cette clôture a été régulièrement décidée, mais que les orateurs encore inscrits peuvent prendre la parole dans la discussion de l'article 1^{er}, p. 1534. — M. Rutten, rapp., déclare que, ayant l'intention de combattre les amendements de M. Van Dieren, il ne veut pas empêcher leur discussion et que, en conséquence, il appuie les amendements proposés par M. Van Dieren, p. 1534. — M. Van Dieren remercie le R. P. Rutten, p. 1534.

Discussion des articles.

Art. 1^{er}. Discours de M. Van Dieren (qui commence par expliquer, d'une manière précise, le point de vue des nationalistes flamands, estime notamment que l'on se trouve devant un mauvais projet et termine en déclarant que la Flandre ne s'accommodera jamais du projet en discussion), Vermeylen (qui, tout en estimant qu'il semble que tout a été dit dans cette discussion, estime utile que l'assemblée lui accorde quelques minutes et développe les motifs pour lesquels la

Enseignement. ENSEIGNEMENT MOYEN. *Régime linguistique (suite)*

gauche socialiste émettra un vote affirmatif, termine en déclarant que devant la crise tragique qu'il faut traverser l'on ne doit plus discuter sur des nuances de texte et qui lui et ses amis ne demandent pas mieux que d'en finir et de s'occuper d'autre chose, Laboulle (qui, au nom du groupe socialiste, fait une déclaration afin d'annoncer au Sénat que ce groupe émettra un vote affirmatif, ne voulant pas formuler l'urs réserves par des amendements qui allongeraient le texte et rendrait plus difficile la tâche de ceux qui devront appliquer la loi; termine en exprimant le vœu que dans l'application des dispositions qui vont être votées on se souvienne que la pensée du législateur a été de satisfaire aux besoins intellectuels et culturels des citoyens belges dans le cadre de la Belgique), p. 1534 à 1537. — Interruptions de MM. Ingenbleek, Dierckx, Rutten, rapp., Digneffe, Van Dieren, le comte de Kerchove de Denterghem, p. 1535 à 1537. — L'alinéa 1^{er} est adopté, p. 1537. — Alinéa 2. M. le président donne lecture de l'amendement présenté par M. Van Dieren, p. 1537. — Discussion : Discours de MM. le R. P. Rutten, rapp. (qui combat l'amendement de MM. Van Dieren), Van Dieren (qui défend son amendement), Dierckx (qui développe les motifs pour lesquels selon lui le texte de l'alinéa 2 a été présenté par la commission et développe les motifs pour lesquels il supplie le Sénat de faire en sorte que tout le monde puisse se rencontrer dans un régime de liberté, estimant notamment qu'un père de famille se voyant appelé à continuer sa vie dans une autre région du pays doit pouvoir obtenir que son enfant change de section), Petitjean, m. s. a. (qui estime que l'on ne retrouve dans la loi, ni les idées de M. Van Dieren, ni celles de M. Dierckx, et développe les motifs pour lesquels il considère que le ministre est suffisamment armé par le texte de la commission, texte auquel il est inutile d'ajouter quoi que ce soit), p. 1537 à 1539. — Interruptions de MM. Dufrane, Van Dieren, Van Overbergh, Dierckx, p. 1538, 1539. — Le R. P. Rutten rappelle en réponse à M. Dierckx, au passage de son rapport, M. Dierckx, maintient ses observations et estime que les réponses qui lui sont faites sont un peu contradictoires, M. Petitjean, m. s. a., fait remarquer, que la loi définit la procédure à employer en cas de doute, fait remarquer qu'il est stipulé que l'enfant doit être capable de recevoir son instruction avec fruit, p. 1539. Interruptions de MM. Van Overbergh, Van Dieren et Vermeyen, p. 1539. — MM. Dierckx et le R. P. Rutten, rapp., font encore diverses observations, p. 1539, 1540. — L'amendement de M. Van Dieren est rejeté par assis et levé et l'article 1^{er} est adopté tel qu'il est proposé par la commission, p. 1540.

Art. 2. M. le président donne lecture du texte proposé par la commission et d'amendements proposés : 1^o par le R. P. Rutten, rapp.; 2^o par M. Van Dieren, p. 1540. — Discours du R. P. Rutten, rapp. (qui défend son amendement, et, en réponse au discours qui vient d'être prononcé par M. Van Dieren qui a traité le français de langue étrangère, déclare que le français n'est pas plus une langue étrangère pour les Flamands que le flamand ne l'est pour les Wallons), Van Dieren (qui défend ses amendements), Lebon (qui, en présence des idées conciliantes émises par M. Vermeyen estime qu'il n'y aura pas de majorité pour suivre les idées de M. Van Dieren, puis combat l'amendement du R. P. Rutten, rapp.), p. 1540 à 1542. — Interruptions de MM. le comte de la Barre d'Erquelinnes, Ingenbleek, Dierckx, Petitjean, m. s. a., Van Fleteren, L. Matagne, J. De Clercq, p. 1541. — Discours du R. P. Rutten (qui défend et motive à nouveau son amendement), Petitjean, m. s. a. (qui développe les motifs pour lesquels le gouvernement appuie l'amendement du R. P. Rutten supprimant les mots « au moins »), Ingenbleek (qui sans avoir l'espoir de convaincre M. Van Dieren prend pourtant la parole pour combattre ses amendements, certains membres de la droite flamande ayant également estimé que le § 3 de l'article 2 était non seulement superflu mais même dangereux), Van Dieren (qui répond brièvement au discours qui vient d'être prononcé par M. Ingenbleek), p. 1542 à 1544. — Interruptions de MM. Van Dieren, Lebon, Dierckx, Legrand, Van Fleteren, p. 1542 à 1544. — M. le président met aux voix l'amendement de M. Van Dieren qui consiste à supprimer les alinéas 2 et 3, M. Van Dieren demande l'appel nominal, cette demande n'est pas régulièrement appuyée et l'amendement de M. Van Dieren est rejeté par assis et levé, p. 1544. — L'amendement du R. P. Rutten tendant à supprimer les mots « au moins » est adopté, p. 1544. — Le § 1^{er}, ainsi amendé, est adopté, p. 1544. — Le § 2 est adopté, p. 1544. — § 3. M. le président donne lecture des amendements présentés à ce paragraphe par le R. P. Rutten, et le § 3, ainsi amendé, est adopté, p. 1544. — § 4. M. le président donne lecture d'un amendement présenté par M. Van Dieren, p. 1544. — M. Van Dieren défend son amendement et le R. P. Rutten combat l'amendement, p. 1544, 1545. — L'amendement de M. Van Dieren est rejeté et le § 4 est adopté tel qu'il est proposé par la commission, p. 1545. — L'ensemble de l'article 2 est adopté, p. 1545.

Enseignement. ENSEIGNEMENT MOYEN. *Régime linguistique (suite)*

Art. 3. M. le président rappelle le texte d'un amendement présenté par le R. P. Rutten, rapp., u. 1545. — Le R. P. Rutten, rapp., défend son amendement, dont il explique la portée, et déclare que le gouvernement accepte cet amendement, p. 1545. — Observations de MM. Petitjean, m. s. a., Van Dieren, p. 1545. — Le litt. C est adopté avec l'amendement du R. P. Rutten, p. 1545. — M. le président rappelle une disposition additionnelle proposée par amendement par M. Van Dieren, et formant un littéra D, p. 1545. — M. Van Dieren défend son amendement et MM. Petitjean, m. s. a., ainsi que le R. P. Rutten, rapp., combattent cet amendement, p. 1545, 1546. — L'amendement est rejeté, p. 1546. — L'ensemble de l'article 3 est adopté, p. 1546.

Art. 4. M. le président donne lecture du texte proposé par la commission, p. 1546. — Le R. P. Rutten, rapp., répond à ce moment à des questions qui lui ont été posées par M. Lebon au sujet de cet article, p. 1547. — L'article 4 est adopté tel qu'il est proposé par la commission, p. 1547.

Articles 5 et 6. Adoptés sans observations, p. 1547. Disposition additionnelle proposée par le R. P. Rutten, rapp. (Dérogations éventuelles applicables aux cantons d'Eupen, Malmédy et Saint-Vith : le R. R. Rutten propose de remplacer le terme « Eupen, Malmédy et Saint-Vith » par le terme « cantons d'expression allemande », p. 1547. — M. Petitjean, m. s. a., déclare accepter cet amendement, p. 1547. — La disposition additionnelle, ainsi amendée, est adoptée, p. 1547.

Le Sénat décide, à la proposition de M. le vice-président, de procéder immédiatement au second vote des dispositions amendées et ces dispositions sont définitivement adoptées, p. 1547.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 119 voix contre 1 (M. Clesse), et 7 abstentions, p. 1549 (4 novembre 1931). — Se sont abstenus : MM. Leurquin, Lindekens, Van Dieren, Van Mierlo, Asou, le comte de Kerchove de Denterghem et Gravez, p. 1549. — Le projet est transmis à la Chambre des représentants.

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.

Obligation scolaire. — Enfants anormaux. — Projet de loi modifiant les articles 2, 3, 14 et 22 de la loi organique de l'enseignement primaire et tendant à l'extension de l'obligation scolaire aux enfants atteints d'infirmités physiques ou mentales.

V. les nos 28 (session extraordinaire 1925), 106 (session 1926-1927) et 305 (session 1927-1928) de la Chambre; le n° 190 (session 1927-1928) du Sénat.

Doc. — Rapport fait par M^{me} Spaak, n° 83. — Annexe : Tableau comparatif des textes de la loi organique de l'enseignement primaire et du projet de loi, n° 83.

Ann. — Dépôt du rapport par M^{me} Spaak, p. 596 (3 mars 1931).

Discussion générale.

M. le baron de Moffarts fait remarquer que le ministre des sciences et des arts n'est pas présent et M. Janson déclare qu'il va le faire prévenir que l'on entame l'examen d'un projet ressortissant à son département, p. 757.

Discours de MM. le baron de Moffarts (qui commence par déclarer que le projet en discussion s'inspire d'une idée à laquelle il rend hommage, puis développe les motifs pour lesquels il estime que ce projet est insuffisant et n'atteindra pas le but louable que ses auteurs s'étaient proposé), Rutten (qui estime que ce projet n'a pas de base scientifique suffisamment solide au point de vue pédagogique), p. 657 à 659. — Interruptions de MM. Rutten, Vauthier, m. s. a., Segers, M^{me} Spaak, p. 657 à 659. — Discours de M^{me} Spaak, rapp. (qui, après avoir rappelé que le projet a été adopté à l'unanimité de la commission des sciences et des arts et avoir considéré qu'il ne serait plus nécessaire de prendre la parole, estime nécessaire de répondre au discours prononcé la veille par M. le baron de Moffarts et de développer devant le Sénat les avantages indiscutables que présenterait l'adoption du projet), MM. Rutten (qui commence par déclarer qu'il n'a jamais eu la pensée de retarder le vote du projet et croit pouvoir faire la même déclaration au nom de M. le baron de Moffarts, mais déclare qu'il aurait voulu avoir certains renseignements plus détaillés qu'il estime avoir le droit de posséder, notamment sur le nombre approximatif d'enfants anormaux, sur le nombre d'établissements qui s'en occupent, si ce nombre est vraiment insuffisant, ainsi que sur les frais qu'entraînera l'application de la loi en discussion, déclare pourtant en terminant qu'il émettra un vote affirmatif), Segers (qui commente certains points du projet, notamment la question du transport à 4 kilomètres de distance, estime que l'on porte une grave atteinte au droit des parents de choisir l'établissement scolaire et déclare que c'est pour ces différents motifs qu'il désire le renvoi à la commission, non pour retarder le vote du projet, mais pour avoir tous les renseignements désirables), p. 678 à 680.

Enseignement. ENSEIGNEMENT PRIMAIRE. Obligation scolaire. Enfants anormaux (suite)

— Interruptions de MM. Segers, de Brouckere, le baron de Moffarts, Van Fleteren, M^{me} Spaak, M. Vauthier, m. s. a., p. 678 à 680. — Discours de M. Vauthier, m. s. a. (qui répond aux observations présentées et souhaite que le projet soit adopté tel qu'il est transmis par la Chambre des représentants, p. 680 à 682. — Interruptions de MM. Segers, Van Fleteren, Hubert, Moyersoen, 680, 681. — Discours de MM. le baron de Moffarts (qui répond aux reproches qui lui ont été adressés par M^{me} Spaak et par M. Vauthier, m. s. a., puis développe les motifs pour lesquels il préférerait qu'il y eût deux lois, l'une pour les anormaux, l'autre pour les enfants pédagogiquement en retard), Vauthier, m. s. a. (qui répond au discours de M. le baron de Moffarts et proteste contre certains reproches qui lui ont été adressés par ce dernier), de Brouckere (qui combat le renvoi éventuel à la commission, puis développe les motifs pour lesquels il combat les observations exprimant des craintes que la loi soit imparfaite et considère qu'il vaut mieux même une législation incomplète que l'absence totale de législation), p. 682 à 684. — Interruptions de MM. Segers, Clesse, Dierckx, Vauthier, m. s. a., Hubert, p. 682 à 684. — M. le président annonce qu'il n'y a plus d'orateurs inscrits dans la discussion générale et demande s'il y a une proposition formelle de renvoi à la commission, p. 684. — M. Segers déclare qu'il ne pourra décider de l'opportunité d'une proposition de renvoi que lorsque le ministre lui aura précisé la portée de l'article 14, p. 685. — M. Vauthier, m. s. a., répond aux questions posées par M. Segers, p. 685. — Interruption de M. Segers, p. 685. — Discours du R. P. Rutten, qui demande que, avant que le Sénat se prononce sur le renvoi, l'on examine les articles, afin d'obtenir des précisions à l'occasion de cette discussion sur certains points spéciaux, estimant que cet échange de vues fera apparaître si, oui ou non, il y a nécessité à demander le renvoi en commission, p. 685. — Interruptions de MM. Van Fleteren, Hubert, Moyersoen, Solau, p. 685. — Dans ces conditions, M. le président déclare, aucune proposition de renvoi n'étant formulée, que la discussion générale est close et que l'on va passer à l'examen des articles, p. 685.

Discussion des articles.

- Art. 1^{er}. M. le président en donne lecture, p. 685, 686. — Discussion : MM. le baron de Moffarts (qui demande pourquoi l'enseignement moyen est mentionné dans le texte), Rutten et Segers (qui appuient cette observation), Vauthier, m. s. a. (qui répond à ces observations et déclare que ce terme vise les classes primaires annexées aux écoles moyennes), de Brouckere (qui estime que le texte proposé peut être adopté sans crainte d'équivoque), p. 685. — Interruptions de MM. Van Dieren, de Brouckere, n. 686. — MM. Segers, de Brouckere et Rutten font diverses observations à ce même sujet, p. 686, 687. — M. Vauthier, m. s. a., estime qu'il faut bien réfléchir avant d'apporter des modifications au texte et fait encore diverses observations, p. 686, 687. — M. le baron de Moffarts demande s'il est bien entendu que l'enseignement libre sera mis sur le même pied que l'enseignement officiel en ce qui concerne les transports et M. Vauthier, m. s. a., déclare qu'il en sera bien ainsi, p. 687. — Interruptions de MM. Van Fleteren et Segers, p. 687. — L'article 1^{er} est adopté, p. 687.
- Art. 2. M. le président en donne lecture, p. 687. — Le R. P. Rutten demande au ministre de préciser en quoi le texte nouveau améliore considérablement le texte de la loi ancienne et demande notamment pourquoi l'on ne doit pas, d'après le texte, prendre l'avis des parents; M. Vauthier, m. s. a., répond à ces observations, p. 687, 688. — Interruption de M. Moyersoen, p. 688. — L'article 2 est adopté, p. 688.
- Art. 3. M. le président en donne lecture, p. 688. — MM. Segers, Vauthier, m. s. a., Moyersoen, Rutten, Vinck, font diverses observations au sujet de l'interprétation, p. 688, 689. — Interruptions de MM. de Brouckere, Van Fleteren, p. 688, 689. — L'article 3 est adopté, p. 689.
- Art. 4 et 5. Adoptés sans observations, p. 689.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 91 voix contre 3 (le comte de la Barre d'Erquelinnes, le baron Van Zuylen et le vicomte Berryer) et 10 abstentions, p. 695 (19 mars 1931). — Se sont abstenus : MM. Bruneel de la Warande, Crokaert, De Clercq (Joseph), le baron de Dorlodot, Hubert, Leyniers, Ligy, Segers, Simonis et Waucquez, p. 696. — Le projet est soumis à la sanction royale.

Régime linguistique. — Projet de loi modifiant l'article 20 de la loi organique de l'enseignement primaire.

V. les n^{os} 142 et 228 (session 1929-1930) du Sénat.

Doc. — Amendements proposés par M. Vermeylen, n^o 134. — Amendements présentés par le gouvernement, n^o 149. — Texte intégral du projet de loi amendé par le gouvernement, n^o 149.

Tableau des textes présentés par le gouvernement et des amendements qui s'y rattachent, n^o 172.

Texte adopté par le Sénat au premier vote, n^o 192.

Rapport complémentaire fait par M. Rutten, n^o 193.

Amendement présenté par le gouvernement au texte adopté au premier vote, n^o 196.

Enseignement. ENSEIGNEMENT PRIMAIRE. Régime linguistique (suite)

Voyez pour l'exposé des motifs le projet de rapport du R. P. Rutten et pour une motion d'urgence introduite par M. le comte de Kerchove de Denterghem, la page 45 de la table des Doc. et Ann. de la session de 1929-1930 (Sénat).

Fixation de la discussion.

- Ann. — A l'occasion de la fixation de l'ordre du jour M. Van Dieren demande que ce projet soit promptement examiné, p. 73.
- A l'occasion de la fixation de l'ordre du jour de la rentrée de janvier, M. Van Fleteren demande quand on compte entamer l'examen des projets linguistiques, p. 179. — M. Van Dieren insiste à son tour sur l'urgence de la question linguistique et déclare qu'un ajournement serait mal interprété par le pays. M. Jaspas, p. m., déclare que lorsque le Sénat le désirera le gouvernement sera à son banc pour discuter ces projets mais fait remarquer l'urgence des budgets, p. 179. — Observations de M. De Clercq, p. 179. — M. Van Fleteren estime qu'il ne faut pas retarder une question irritante qui réclame une solution et exprime son regret de ce que, aucun membre libéral n'appuie la demande d'urgence, p. 179, 180. — Observation de M. Volckaert, p. 179. — M. Jaspas, p. m., renouvelle sa déclaration, p. 180. — M. Van Fleteren annonce que cette déclaration le satisfait, p. 180. — M. le président propose, dans ces conditions, de fixer une date pour la discussion, p. 180. — M. Jaspas, p. m., estime qu'il serait préférable de fixer une date péremptoire à la rentrée de janvier, l'ordre du jour étant déjà encombré par le projet sur la fiscalité provinciale et communale et par les budgets, M. Van Dieren insiste pour que la date de la discussion soit fixée immédiatement. Observation de M. Segers, p. 180. — M. le président déclare que, en présence des observations faites par M. le premier ministre, le Sénat fixera une date pour cette discussion dès qu'il sera en état de fixer son ordre du jour et de discuter sans désespérer la question qui intéresse M. Van Dieren, p. 180. — Observation de M. Van Dieren, p. 180. — M. Jaspas, p. m., au cours de la séance du 17 mars prie le Sénat de fixer cette discussion à la rentrée après les vacances de Pâques, p. 651. — Le Sénat admet la demande de M. Jaspas, p. m., même s'il fallait pour cela interrompre l'examen des budgets, p. 651. — Observations de M. Volckaert, p. 651.

Au moment où le Sénat va se séparer pour les vacances de Pâques, M. le président rappelle qu'il avait été entendu que ce projet serait discuté en premier lieu, après la rentrée, p. 806. — Le R. P. Rutten, étant à peu près certain que le Sénat sera dès sa rentrée saisi de projets d'ordre financier, étant d'autre part le rapporteur du projet sur l'enseignement primaire et étant dans l'impossibilité d'assister aux séances immédiatement après la rentrée, demande que la discussion soit fixée au 19 mai afin que le Sénat puisse à cette date réserver toutes ses séances de l'après-midi au projet scolaire, p. 806. — M. François demande que la discussion soit fixée au 28 avril, p. 806. — M. Jaspas, p. m., rappelle qu'il n'a cessé d'insister pour que les projets linguistiques viennent en ordre utile et déclare, à nouveau, que le gouvernement acceptera la date que le Sénat fixera, p. 806. — M. Van Dieren proteste contre la proposition du R. P. Rutten et insiste pour que la discussion soit commencée le 28 avril, p. 806. — Observations de MM. Volckaert, Van Fleteren, Van Overbergh (qui insiste pour que la date du 19 mai soit maintenue, sans remise), p. 806, 807. — M. Segers, afin qu'il n'y ait pas d'équivoque déclare que le Sénat reviendra, au besoin le 28 avril mais pas pour les projets linguistiques, p. 807. — La proposition de commencer la discussion le 28 avril est rejetée et la proposition du R. P. Rutten tendant à commencer le 19 mai, sans remise, est adoptée, p. 807.

Motion d'ordre de M. Segers qui propose, M. Jaspas, p. m., étant obligatoirement retenu à la Chambre le mardi 19 mai, par une interpellation de M. Sap, sur la question linguistique et la présence du premier ministre étant nécessaire pour ce débat, de le remettre au lendemain mercredi 20 mai, p. 939. — M. Lebon estime que ce n'est pas en l'absence du premier ministre ni en l'absence du R. P. Rutten qu'une décision peut être prise, M. Hicquet, au nom du groupe libéral s'associe à la motion de M. Segers, p. 939. — M. Segers proteste contre l'interprétation donnée à sa motion par M. Lebon, estime que personne en pays flamand ni ailleurs ne peut s'alarmer d'une remise de vingt-quatre heures qui constitue un simple acte de déférence vis-à-vis du premier ministre, M. Lebon demande à M. Segers s'il a reçu mandat du premier ministre, M. Baels, m. i. h. et m. a., fait remarquer que M. Jaspas, p. m., ne demande pas la remise, que ce sont des membres du Sénat qui la demandent parce qu'ils constatent que le chef du gouvernement sera retenu à la Chambre le mardi, p. 939. — M. Van Fleteren déclare que ce n'est pas une remise de vingt-quatre heures qui importe mais que c'est une nouvelle remise qui paraît inquiétante, p. 940. — M. Lebon fait diverses observations et déclare que s'il était entendu que, toute affaire cessante, la discussion commencerait le mercredi à 2 heures il ne verrait pas de motif pour prolonger cet échange de vues. M. De Bruyn engage ses amis à ne pas accepter la proposition de remise au mercredi, M. Segers motive à nouveau sa proposition, déclare que, si

Enseignement. ENSEIGNEMENT PRIMAIRE. Régime linguistique (suite)

après explications le Sénat maintient son opposition, il n'insistera pas mais demande à pouvoir prévenir M. Jaspas, p. m., afin que celui-ci puisse demander à la Chambre l'ajournement de l'interpellation de M. Sap, p. 939, 940. — Interruptions de MM. Hubert, Segers, De Bruyn, Martens, Volckaert, J. De Clercq, Moyersoen, p. 939, 940. — M. le président déclare que M. Segers n'insistant pas sur sa proposition la discussion reste fixée au mardi 19, M. Hubert demande que l'on consulte le Sénat, toute l'assemblée ne partageant pas l'avis de M. Segers; observation de M. Volckaert, p. 940. — M. le président met aux voix la proposition de M. Segers et cette proposition n'est pas adoptée, p. 940.

A la fin de la séance, M. Jaspas, p. m., exprime son regret de la décision prise par le Sénat de maintenir cette discussion au mardi 19, déclare qu'il lui est impossible de demander la remise de l'interpellation de M. Sap à la Chambre, l'ordre du jour de cette assemblée ayant été fixé et n'ayant plus aucun moyen d'introduire cette demande de remise; déclare que sa présence est nécessaire au Sénat pour le débat linguistique et prie M. Lebon de se joindre à lui pour prier le Sénat de ne commencer le débat linguistique que le mercredi, estimant qu'il est indispensable que les deux assemblées législatives s'entendent pour permettre au gouvernement de remplir son devoir vis-à-vis de chacune d'elles, p. 944. — M. Lebon fait diverses observations et estime que le Sénat ne peut modifier une décision prise en une fin de séance, p. 944. — M. le président Lafontaine estime difficile de revenir à ce moment sur la décision prise précédemment, mais déclare qu'une proposition d'ajournement peut être introduite au début de la séance du mardi, p. 944.

Motion d'ordre de M. Jaspas, p. m., qui, au début de la séance du mardi 19, renouvelle sa demande de remise, p. 958. — M. Lebon déclare que si lui et ses amis ont fait quelques difficultés la semaine précédente au sujet de la remise, c'est parce qu'un doute planait sur le point de savoir si le premier ministre faisait cette demande et annonce que M. Jaspas, p. m., assure que le débat sera abordé le lendemain, la remise est acceptée avec priorité à l'ordre du jour, p. 958. — M. Van Fleteren, au nom de la gauche socialiste, déclare que, pour les motifs indiqués par M. Lebon, ce groupe accepte cette toute dernière remise, p. 958. — M. le président marque l'accord du Sénat sur la remise au lendemain avec priorité à l'ordre du jour, p. 958.

Discussion générale :

Discours de MM. le R. P. Rutten, rapp., qui commence par estimer que lorsqu'une question a été passionnément débattue en dehors du parlement, le bon sens inné et la loyauté foncière du peuple belge finissent toujours par triompher de l'exagération et des malentendus, indique ensuite les motifs qui, selon lui, ont été la cause de l'âpreté de ces débats, se réjouit de ce que l'on ait enfin une occasion de s'expliquer clairement, puis soumet à l'assemblée les conclusions pratiques que son exposé comporte, termine en faisant remarquer que le projet gouvernemental contient des stipulations auxquelles tout le monde peut se rallier, résume ces stipulations et déclare à l'assemblée que le moment est venu de prendre position entre les deux thèses qu'il a exposées dans son rapport et dans le discours qu'il vient de prononcer : celle de l'immense majorité des Flamands et celle de la minorité des Flamands d'expression française, Van Overbergh (qui expose le point de vue de la droite flamande, déclare que ce groupe votera le projet de la commission des sciences et des arts en matière d'enseignement primaire, déclare que si le Sénat vote ce texte, il y aura une détente dans l'opinion publique flamande, fort excitée dans certaines régions et, afin de dissiper tout malentendu d'ordre national, déclare que tous les membres de la droite flamande, sans exception, sont convaincus que les problèmes du statut linguistique, enseignement primaire compris, peuvent et doivent être résolus dans le cadre de la Belgique, une et indivisible; termine en rappelant que le pays écoute et que la Flandre veut l'égalité et l'aura), Dierckx (qui précise en premier lieu sa vision sur le problème linguistique et donne à cette occasion un coup d'œil sur le passé, rappelle notamment que les revendications flamandes datent de 1840, estime que la tâche du Sénat est de discerner ce qui est la juste revendication, attire l'attention de ceux qui subissent la tentation de vouloir absorber les éléments extrémistes nés de la guerre, que ceci ne se ferait qu'au prix d'une désagrégation complète; fait remarquer que le parti socialiste a augmenté son prestige moral en se séparant nettement et immédiatement des communistes, souhaite que le Sénat écarte de l'œuvre du redressement des griefs en matière scolaire tout souci politique, fait remarquer que lors de la flamandisation de l'université de Gand l'abus s'est dévoilé par le principe de refuser la possibilité de culture française non obligatoire et estime que M. Van Overbergh a commis une erreur en pensant qu'il fera passer dans la loi ce que la commission linguistique n'a pas voulu y voir figurer, puis, M. Jaspas, p. m., étant obligé de

Enseignement. ENSEIGNEMENT PRIMAIRE. Régime linguistique (suite)

quitter la séance, remet au lendemain la suite de son discours), p. 979 à 989. — Interruptions de MM. J. De Clercq, Lebon, L. Matagne, Nolf, Van Dieren, Dierckx, Jaspas, p. m., Vinck, Segers, p. 980 à 989. — M. Dierckx reprend et termine son discours : commence par rappeler que c'est le parti libéral qui dans une œuvre généreuse et politiquement désintéressée a introduit en 1883, d'une façon progressive le flamand dans l'enseignement moyen puis développe certaines considérations d'ordre technique et pédagogique et termine en déclarant que Bruxelles est et veut rester le creuset national et non pas devenir le champ de bataille linguistique du pays, p. 991 à 995. — Interruptions de MM. Segers, le R. P. Rutten, Van Overbergh, Van Dieren, Digneffe, Nolf, p. 992 à 995. — Discours de M. Segers (qui commence par faire remarquer que le rapport constitue un fil d'Ariane précieux et est, à plusieurs points de vue un acte de courage, ainsi qu'une étude objective et fouillée de la question des langues dans l'enseignement, estime que le problème doit être résolu pour l'apaisement des esprits à l'intérieur du pays et pour le maintien de son prestige à l'extérieur, estime que peu de pays sont, au point de vue linguistique, aussi bigarrés que la Belgique et commence à exposer son point de vue dans la question, puis son discours est brusquement interrompu par l'annonce de la chute du gouvernement), p. 995 à 998.

Communication de M. le président relative à la reprise de cette discussion, p. 1009 et 1018. — M. Segers demande que cette discussion soit reprise le mardi suivant, 30 juin, à la séance de l'après-midi, p. 1108. — Cette demande est admise, p. 1108.

Reprise de la discussion générale : Discours de MM. Segers (qui fait remarquer que le problème de l'enseignement flamand est celui de la situation qu'il faut réserver aux minorités dans la partie flamande du pays; rappelle le discours qu'il a prononcé avant la crise ministérielle, crise qui a rendu plus impérieux et plus pressant la solution du problème; estime que le point le plus important est celui de savoir ce que deviendra l'enseignement du français pour les enfants de la majorité de la partie flamande du pays; estime qu'il est indispensable de trouver un système qui ne supprime pas le lien linguistique nécessaire entre les deux parties du pays; termine en déclarant que son groupe condamne tout ce qui est de nature à diviser la patrie belge, même si les tentatives viennent d'écrivains dont on peut admirer la langue, et en estimant qu'il faut sauver, à tout prix, l'unité sainte et indéfectible de la patrie, p. 1151 à 1157. — Interruptions de MM. Van Dieren, Gravez, Dierckx, Van Overbergh, Leurquin, Lindekens, p. 1152 à 1156. — Discours de M. Lindekens (qui défend la conception du fédéralisme; qui estime que si le moindre droit est maintenu au père de famille, il sera prouvé une fois de plus, que, sous le régime belge en vigueur, la Flandre ne peut obtenir complètement son droit; déclare que le projet en discussion ne donne pas satisfaction à son parti, qu'il recommence la lutte de 1914 et vise l'annexion de l'île linguistique de Bruxelles au pays wallon, p. 1162 à 1164. — Interruptions de MM. Van Dieren, Van Overbergh, Moyersoen, p. 1162, 1163. — M. Lindekens reprend et termine son discours; il commence par citer un article du *Standard* au sujet du danger que présente l'article 20bis, ce qui prouve que les nationalistes flamands ne sont pas seuls à prendre position; fait remarquer que son parti a souligné que les projets en discussion ne comprennent pas de sanctions et termine en déclarant que la Flandre ne peut obtenir justice que par une révision de la Constitution, ainsi qu'il est prévu dans le statut fédéral qu'ils proposent, et qu'ils ne peuvent admettre les solutions du projet en discussion, solutions qui ne sont ni pures, ni définitives, p. 1185 à 1188. — Interruptions de M. Van Dieren, p. 1187. — Discours de MM. Nolf (qui commence par rendre hommage au rapporteur pour le travail difficile qu'il a fourni; estime que le droit des parents et le droit de la communauté doivent être conciliés, que la première condition requise est l'égalité des droits linguistiques de tous les Belges, puis développe à grands traits les idées fondamentales qui guideront une grande partie des sénateurs flamands dans le vote qu'ils émettront sur le projet en discussion), Bruneel de la Warande (qui commence par estimer qu'il semble résulter des débats qui ont déjà eu lieu que tout le monde est d'accord pour exiger des enfants une certaine connaissance de la deuxième langue, voire une connaissance approfondie du français en pays flamand; déclare qu'il est disposé à accorder son vote à toute mesure susceptible de donner satisfaction aux populations flamandes, mais qu'il faut cependant tenir compte, à côté de l'instruction, de l'éducation et des règles de politesse, d'urbanité et de tenue, dont les Flamands sont disposés à s'affranchir, surtout depuis la guerre, et demande, la nouvelle loi étant de nature à renforcer le caractère flamand dans les provinces flamandes, que l'on veuille à cette question par l'intermédiaire de l'inspection), Tschoffen (qui, à sa demande, expose le point de vue du groupe démocratique chrétien, tant flamand que wallon; déclare notamment que ce groupe se refuse à admettre que les Belges de Flandre et les Belges de Wallonie se traitent comme des étrangers; estime qu'on a longtemps commis l'erreur de refuser ce qui était juste, que le parlement va donner à chacun ce qui lui

Enseignement. ENSEIGNEMENT PRIMAIRE. Régime linguistique (suite)

est dû et rétablir ainsi l'amitié et l'affection entre tous; que seul le Frontpartij, qui va voter contre la loi, déploiera la fin des querelles, parce que les membres de ce parti les exploitent et en vivent), Vermeylen (qui commence par estimer que l'on va être d'accord, que même, après avoir entendu M. Tschoffen, il semble que l'on est d'accord; fait remarquer l'accord sur les classes d'adaptation; estime notamment que l'homogénéité de culture ne doit pas être réalisée d'une façon absolue, ce qui serait tyrannique; estime que le nationalisme étroit qui donne à un peuple des contours définis et oppose peuple à peuple est odieux; tente de faire remarquer aux Wallons la contrainte subie précédemment par les Flamands, puis développe certains amendements qu'il avait présentés au texte proposé par la commission et déclare que ces amendements doivent être remaniés depuis la présentation par le gouvernement d'un nouveau texte; annonce qu'il fera parvenir ce nouveau texte au bureau), p. 1188 à 1194. — Interruptions de MM. Van Overbergh, Digneffe, Jos. De Clercq, Dierckx, Rutten, rapp., Laboulle, le vicomte Berryer, Lindkens, Hubert, p. 1189 à 1194. — Discours de M. Petitjean, m. s. a. (qui commence par estimer que le nouveau projet présenté par le gouvernement, projet qui a fait tomber nombre d'objections et d'amendements, prouve que l'on a fait un chemin appréciable dans le sens de la conciliation et de l'entente, puis estime notamment que l'on ne peut, dans la question en discussion, se placer sur un terrain strictement politique, aucun parti ne pouvant prétendre au monopole et, tout en désirant, étant lui-même Flamand, ne pas amoindrir en quoi que ce soit la culture nationale flamande, développe des considérations d'atmosphère purement nationale; fait notamment remarquer, avec des preuves à l'appui, la situation bilingue de Bruxelles, qui justifie le régime à tempérament, et déclare que le gouvernement a, en conséquence, envisagé le problème au point de vue des trois régions : flamande, wallonne et brabançonne; termine en déclarant que l'on devra incontestablement poursuivre dans le même ordre d'idées que celui du projet en discussion la solution en ce qui concerne l'enseignement moyen, ce qui peut-être rendra plus aisé, dans un avenir plus ou moins rapproché, la solution de la question linguistique dans le domaine judiciaire et administratif; invite le Sénat à réaliser les réformes dans un but de grand apaisement national, p. 1194 à 1196. — Interruptions de MM. Baeck et Van Dieren, p. 1195, 1196. — Discours de M. Carnoy (qui commence par exprimer le regret qu'une question aussi simple que celle en discussion ait amené des discours abordant de grands principes de philosophie, voir même de métaphysique; regrette également qu'on ait parlé de la question de l'enseignement moyen, tout en ne contestant pas la liaison affirmée par le ministre entre tous les enseignements; développe ensuite des arguments démontrant combien la notion du flamingantisme raisonnable et modéré a évolué; estime que le bon flamingantisme n'est pas séparatiste; commente certains discours prononcés, puis demande pourquoi il existe dans le régime brabançon un manque de parallélisme et, à la suite d'une réponse de M. Petitjean, m. s. a., estime que l'union pourra se faire sur ce point; déclare, d'accord avec M. Vermeylen, qu'il ne manque plus que les sanctions pour que le projet soit complet), p. 1196 à 1198. — Interruptions de MM. Dierckx, Van Dieren, Van Overbergh, Petitjean, m. s. a., Jos. De Clercq, Tschoffen, p. 1197, 1198. — Discours de MM. Digneffe (qui, reprenant les observations formulées par M. Hicquet au cours du débat sur la déclaration ministérielle au nom du groupe libéral, fait part au Sénat de ses craintes personnelles sur les questions de principe qui sont à la base du problème linguistique), le baron de Moffarts (qui, seul sénateur wallon appelé à faire partie de la commission chargée par le gouvernement l'aspar de l'étude du régime linguistique dans l'enseignement primaire, considère comme son devoir d'exposer au Sénat les principes qu'il a défendus au sein de cette commission en ce qui concerne exclusivement la question de l'enseignement primaire et commente certains passages du discours prononcé la veille par M. Petitjean, m. s. a., passages qui sont de nature à lui donner des appréhensions; termine son discours en s'élevant avec énergie, comme Belge et comme catholique wallon, contre l'amendement de M. Vermeylen relatif aux conditions requises du personnel enseignant), p. 1213 à 1216. — Interruptions de MM. le R. P. Rutten, rapp., Jos. De Clercq, Dierckx, Vandewiele, Van Dieren, Volckaert, p. 1214, 1215. Avant d'aborder la discussion de l'article unique, M. le président Magnette propose au Sénat de prendre comme base de la discussion le nouveau texte présenté par le gouvernement (doc. 149), mais fait remarquer la difficulté créée par les amendements qui se rattachent soit au texte primitif du gouvernement, soit au texte de la commission, soit enfin au texte qu'il propose comme proposition principale, p. 1216. — Le R. P. Rutten, rapp., se déclare d'accord avec M. le président quant au texte à prendre comme base de la discussion; propose, dans un but de simplification, que le bureau considère tous les amendements comme se rattachant au nouveau texte du gouvernement; propose ensuite, le gouvernement ayant divisé son nouveau projet par alinéa et non pas par articles, de discuter alinéa par alinéa, sans permettre au débat

Enseignement. ENSEIGNEMENT PRIMAIRE. Régime linguistique (suite)

d'empiéter d'un alinéa sur l'autre, ceci afin d'éviter toute équivoque et l'inutile prolongation de la discussion, p. 1216. — M. Petitjean, m. s. a., déclare être d'accord, p. 1216. — M. le président déclare qu'il sera peut-être bien difficile d'empêcher la discussion d'un alinéa de déborder sur un autre, mais que le bureau fera de son mieux, p. 1216. — M. Van Overbergh déclare que l'assemblée y mettra une grande bonne volonté, p. 1216.

Discussion de l'article unique.

Premier alinéa : M. le président en donne lecture. Discours de M. Van Dieren (qui fait une courte déclaration au sujet des nationalistes flamands; annonce que ceux-ci voteront le premier alinéa, afin d'indiquer qu'ils sont d'accord sur le principe, puis répond au discours prononcé par M. Tschoffen, afin de faire remarquer que les nationalistes flamands voteront contre la loi, comme ils ont également émis un vote négatif au sujet de l'université de Gand, mais que ce n'est pas un vote contre la flamandisation, mais bien contre les textes de ces lois); discours de M. Dierckx (qui fait une brève déclaration au sujet de la question de régionalité; rend hommage au baron de Moffarts, qui, comme lui, ne se laisse pas influencer par le nombre, puis annonce que si le principe de la régionalité est effectivement et loyalement corrigé par la reconnaissance du droit individuel de ceux qui emploient une autre langue, il donnera son vote à l'ensemble de la loi, mais que, par prudence, il s'abstiendra sur l'article 1^{er}), p. 1216. — Interruptions de MM. Dierckx, Carnoy, Rutten, rapp., et Jos. De Clercq, p. 1216.

Motion d'ordre de M. Laboulle, qui propose, en présence des nouveaux amendements qui viennent d'être présentés, de renvoyer ces amendements à l'examen de la commission, p. 1217. — M. le président annonce que le bureau vient de recevoir de nouveaux amendements, présentés par M. Van Dieren, par M. Rutten et par M. Huysmans, p. 1218. — Le R. P. Rutten, rapp., estime que la question n'est pas aussi compliquée qu'elle le paraît; propose, en conséquence, de continuer la discussion, quitte à renvoyer ensuite à la commission; MM. Van Roosbroeck et Vermeylen appuient la proposition de M. Laboulle et insistent sur le renvoi des nouveaux amendements à la commission; M. Tschoffen fait diverses observations au sujet de la proposition de M. Laboulle et propose de poursuivre la discussion et de réserver la question de savoir s'il faut ou non renvoyer les amendements à la commission; M. Digneffe propose, dans le but de clarifier la discussion, que M. Van Dieren développe ses amendements en français, en expliquant à ses électeurs le motif pour lequel il a fait usage du français, p. 1218. — Interruptions de MM. Van Dieren, Laboulle p. 1218. — M. le président pense que M. Van Dieren pourrait faire un effort pour parler en français, puisqu'il occupe une place au banc des ministres et M. Van Dieren déclare qu'il occupe cette place parce qu'elle est meilleure que la sienne, p. 1218. — M. le président Magnette déclare, si toutefois le président est autorisé à donner son avis, qu'il estime qu'il serait préférable de ne pas interrompre le débat et de rouvrir une espèce de discussion générale, mais en précisant sur quoi va porter la discussion, p. 1218. — Observations de M. Volckaert, p. 1218. — M. le président donne lecture des amendements présentés : 1^o par M. le R. P. Rutten, rapp., et par M. Nolf, puis rappelle les amendements présentés par M. Van Dieren, qui viennent d'être distribués, p. 1218. — M. Petitjean, m. s. a., fait à ce moment remarquer qu'il ne possède pas le texte des amendements qui viennent d'être présentés, alors qu'il porte la responsabilité du gouvernement entier en cette matière et que l'on peut, d'un mot ou d'une phrase, changer toute l'économie d'un système et le mettre dans l'impossibilité de défendre l'opinion du gouvernement, p. 1218, 1219. — M. le président rappelle, à cette occasion, le grand nombre de fois où il a attiré l'attention de l'assemblée sur la nécessité de présenter les amendements en temps utile, p. 1219. — M. Van Overbergh rappelle que l'on avait décidé de prendre comme base de la discussion le texte intégral du projet du gouvernement et fait diverses propositions quant à la procédure à suivre pour la suite de la discussion, p. 1219. — M. Van Dieren fait encore diverses observations au sujet de ses amendements et insiste sur le renvoi à la commission, et le R. P. Rutten, s'oppose à la demande de renvoi; déclare que si le renvoi était ordonné, l'on en profiterait pour dire que le projet a été saboté, et indique comment il estime que l'on peut immédiatement continuer la discussion, p. 1219. — M. Petitjean, m. s. a., déclare être d'accord avec le R. P. Rutten, rapp., p. 1219. — Observations de MM. Dierckx, Bossuyt, Van Overbergh, Tschoffen, p. 1219. — Le Sénat adopte les propositions de MM. Van Overbergh et le R. P. Rutten, rapp., et décide que la discussion va être poursuivie, que l'on n'émettra pas de votes pendant la séance en cours et que, s'il est nécessaire que la commission examine à nouveau la question, ce sera décidé au cours de la discussion, p. 1219.

Reprise de la discussion de l'article unique :

Alinéa 1^{er}. M. le président rappelle que le texte de cet article a été lu précédemment et que, personne ne demandant plus la parole sur cet alinéa, la discussion est close, p. 1220. — M. le

Enseignement. ENSEIGNEMENT PRIMAIRE. Régime linguistique (suite)

baron de Moffarts demande qu'il soit entendu que l'adoption de cet alinéa ne préjuge pas du vote définitif du projet, l'alinéa 1^{er} étant lié à tous les autres, et M. le président déclare que c'est pour cela que l'on ne procède à aucun vote à ce moment, afin que l'un des votes ne puisse pas être conditionné par l'autre, p. 1220. — Vote sur l'alinéa 1^{er} : Le Sénat décide à ce moment, à la proposition de M. le président, qu'il n'est pas nécessaire de relire les textes du projet du gouvernement avant le vote, p. 1320. — M. Digneffe demande l'appel nominal et cette demande est régulièrement appuyée, p. 1320. — L'alinéa 1^{er} est adopté tel qu'il est proposé par le gouvernement par 104 voix contre 7 (MM. Digneffe, Jabon, Joachim, Lalemand, Leurquin, Croquet et le comte de Kerchove de Denterghem) et 7 abstentions, p. 1321. — Se sont abstenus : MM. Dierckx, Dochen, Huisman Van den Nest, Huysmans (Armand), Asou, Demets et le baron de Moffarts, p. 1321.

Alinéa 2. M. le président rappelle le texte proposé par le gouvernement et rappelle que c'est à cet alinéa que se placent une série d'amendements proposés par M. Van Dieren, dont le premier consiste à supprimer l'alinéa 2, p. 1220. — M. Van Dieren développe et défend ses amendements et conclut en disant que la solution du gouvernement ne donne pas satisfaction; le R. P. Rutten propose au Sénat de ne pas admettre les amendements de M. Van Dieren et rappelle que l'on veut le respect des minorités aussi bien en Flandre qu'en Wallonie, puis pose une question au ministre en ce qui concerne la question de rédaction; M. Petitjean, m. s. a., déclare en réponse à M. Rutten, que le texte du gouvernement est le même quant au fond que celui de la commission et que la précision de mots a été demandée par les sénateurs wallons, p. 1220 à 1222. — Interruptions de MM. Dierckx, Rutten, Van Overbergh, Mahieu, Bossuyt, Nolf, Moyersoen, p. 1220 à 1222. — La discussion est close et le vote est remis, p. 1222. — Vote sur l'alinéa 2 : Les amendements présentés par M. Van Dieren sont successivement rejetés et l'alinéa 2 est adopté, p. 1321.

Alinéa 3. M. le président donne lecture du texte proposé par le gouvernement et d'amendements présentés par M. Van Dieren, p. 1222. — M. Pierlot dépose, avec MM. les barons Delvaux de Fenffe et de Moffarts, un amendement, puis donne lecture de cet amendement et le motive; le R. P. Rutten pose des questions au ministre, combat les amendements de M. Van Dieren et de M. Pierlot, puis développe les motifs pour lesquels il prie M. Pierlot de peser les termes de l'amendement qu'il vient de présenter, p. 1222, 1223. — M. Petitjean, m. s. a., répond aux questions posées par le R. P. Rutten, rapp., et termine en estimant que l'on perd beaucoup de temps pour des cas qui ne seront que de rares exceptions, p. 1223, 1224. — M. Dierckx fait des observations au sujet de la question de contrôle; M. Vermeylen estime, comme le ministre, qu'il ne faut pas s'attacher à des questions de détail, puis défend un amendement qu'il présente; M. Pierlot répond aux observations qui ont été faites contre son amendement; M. Van Dieren défend son troisième amendement qu'il n'avait pas encore défendu, cet amendement étant un amendement subsidiaire, p. 1224, 1225. — M. Dierckx indique clairement à ce moment, à la suite des discours prononcés par MM. Vermeylen et Van Dieren, la pensée de son groupe : la volonté du chef de famille devant primer et sa déclaration valant jusqu'à preuve qu'elle repose sur une inexactitude nuisible à l'enfant, p. 1225, 1226. — Interruptions de MM. Vermeylen, Jos. De Clercq, Rutten, rapp., Van Overbergh, Dierckx, Huisman Van den Nest, Petitjean, m. s. a., p. 1222 à 1226. — M. Van Overbergh déclare qu'il n'admet pas l'interprétation de M. Dierckx et fait des observations à ce sujet, p. 1226. — MM. Dierckx, Van Overbergh, Rutten, rapp., Petitjean, m. s. a., et Van Dieren, font encore diverses observations concernant notamment la question d'inspection, p. 1226. — M. le président annonce qu'il a reçu le texte de l'amendement de MM. Pierlot et consorts et donne lecture de l'amendement de M. Vermeylen, p. 1226. — M. Petitjean, m. s. a., fait remarquer qu'il y aura lieu de tenir compte, en ce qui concerne les amendements, de l'accord qui s'est fait sur certaines modifications, afin d'éviter une nouvelle discussion sur ces différents points, p. 1226. — Vote sur l'alinéa 3 : M. le président rappelle un amendement de M. Van Dieren et déclare que cet amendement vient à disparaître par suite de l'adoption de l'alinéa 2, p. 1321. — M. le président rappelle le texte d'un amendement du gouvernement et cet amendement est adopté, p. 1321. — M. le président rappelle un amendement présenté par MM. Pierlot, le baron de Moffarts et le baron Delvaux de Fenffe; rappelle que, au cours de la discussion, cet amendement a été virtuellement rejeté, déclare pourtant qu'il va le soumettre au vote du Sénat, p. 1321. — L'amendement est rejeté, p. 1321. — M. Van Dieren demande que son second amendement soit mis aux voix; M. le président Magnette s'excuse des faux pas qu'il pourrait faire devant la grande quantité de propositions, contre-propositions et amendements devant lesquels il se trouve et rappelle le texte du second amendement de M. Van Dieren, p. 1321. — M. Van Dieren demande l'appel nominal, mais cette demande n'est

Enseignement. ENSEIGNEMENT PRIMAIRE. Régime linguistique (suite)

pas appuyée. L'amendement est rejeté par assis et levé et l'alinéa 3 est adopté tel qu'il est proposé par le gouvernement, p. 1321.

M. le président fait remarquer, à ce moment, que contrairement à ce qui a paru dans différents documents, aucun des paragraphes qui ont été discutés n'a été adopté, le vote étant réservé, p. 1276.

Alinéa 4. M. le président donne lecture du texte proposé par le gouvernement, p. 1276. — Discours de MM. Lebon (qui estime notamment que la loi est incomplète ne visant pas les cours qui, dans les écoles moyennes et les athénées, correspondent à l'enseignement primaire); Petitjean, m. s. a. (qui estime que l'observation de M. Lebon ne vise qu'une question de rédaction, la disposition visée par M. Lebon ayant été extraite du texte général pour en rendre la lecture plus aisée, puis déclare que la question se trouvera réglée de la même façon dans le projet sur l'enseignement moyen qu'il espère voir voter à bref délai); Rutten, rapp. (qui déclare que, après avoir consulté des spécialistes en la matière, il est arrivé à la conclusion qu'il vaut mieux que les dispositions concernant les sections préparatoires des athénées restent à leur place dans l'article 7 de la loi sur l'enseignement moyen et fait encore diverses observations au sujet du discours de M. Lebon), p. 1276 à 1278. — Discours de M. Lebon (qui répond à celui du R. P. Rutten), p. 1278. — Interruptions de MM. Petitjean, m. s. a., Van Overbergh, Rutten, p. 1277. — Discours de M. Van Overbergh (qui parle de la question de l'horaire d'adaptation, afin d'obtenir une déclaration du ministre à ce sujet), p. 1278. — M. Petitjean, m. s. a., déclare être d'accord avec M. Van Overbergh sur la formule de 8 ans, p. 1278. — Observations de M. Dierckx, p. 1278. — Le R. P. Rutten déclare également être d'accord et demande la suppression des mots « dans la région flamande du pays », p. 1278. — M. Dierckx proteste contre cette proposition de suppression et s'étonne de l'attitude prise par le R. P. Rutten, rapp.; MM. le R. P. Rutten et Van Overbergh répondent à cette protestation, p. 1278, 1279. — Discours de M. Legrand (qui, n'ayant pu présenter ses observations lors de la discussion générale, déclare qu'il profite de la discussion de l'alinéa 4 pour les développer; annonce qu'il émettra un vote affirmatif sur le projet et notamment sur l'alinéa 4); M. Lebon (qui se déclare d'accord avec M. Legrand en ce qui concerne l'effort de compénétration, mais estime que c'est dans sa région, en Wallonie, que M. Legrand devrait prêcher cet effort, imposé depuis longtemps aux Flamands, et termine en appuyant la suppression de mots demandée par le R. P. Rutten, rapp.); Vermeylen (qui demande que l'on établisse une sanction qui figurait dans l'alinéa 4 du texte de la commission); le R. P. Rutten, rapp. (qui déclare que la disposition visée par M. Vermeylen a été supprimée parce qu'elle paraissait inutile, et en indique les motifs); Petitjean, m. s. a. (qui développe, à son tour, les motifs pour lesquels cette disposition est inutile et déclare que c'est lui qui en a proposé primitivement la suppression), p. 1279, 1280. — M. Vermeylen annonce, à la suite de la déclaration du ministre, qu'il n'insiste pas, p. 1280. — M. le baron de Moffarts fait diverses observations au sujet des amendements présentés par M. Van Dieren, par M. Vermeylen et par le R. P. Rutten, et termine en déclarant que le motif fondamental de son opposition au projet est la tendance de ce projet à être le contrepied des principes de liberté qui avaient toujours été défendus par le parti catholique, p. 1280. — Interruption de M. Mahieu, p. 1280. — Discours de MM. le R. P. Rutten, rapp. (qui combat les observations présentées par M. le baron de Moffarts); Lindkens (qui déclare ne pouvoir accepter la formule du projet en ce qui concerne les classes de transmutation), p. 1281, 1282. — Interruption de M. Segers, p. 1281. — M. le président déclare que la discussion sur l'alinéa 4 est close et que le vote est réservé, p. 1282. — Vote sur l'alinéa 4 : M. le président rappelle le texte d'un amendement de M. Van Dieren; M. Van Dieren demande l'appel nominal sur son amendement, mais cette demande n'est pas appuyée et l'amendement de M. Van Dieren est rejeté par assis et levé, p. 1322. — M. le président rappelle le texte d'un amendement présenté par le R. P. Rutten, rapp., et cet amendement est adopté, p. 1322. — M. le président rappelle le texte d'un amendement présenté par le gouvernement; cet amendement est adopté et l'ensemble de l'alinéa 4, ainsi amendé, est adopté, p. 1322.

Alinéa 5. M. le président donne lecture du texte proposé par le gouvernement, p. 1282. — Le R. P. Rutten, rapp., fait diverses observations au sujet du texte proposé par le gouvernement en remplacement du texte de la commission et développe ses préférences pour le texte de la commission; M. Petitjean, m. s. a., répond aux questions du R. P. Rutten. Observations de M. Van Overbergh, p. 1282, 1283. — Le R. P. Rutten, rapp., propose par amendement de rétablir à la suite de l'alinéa 5 du texte du gouvernement, l'ancien alinéa 2 de l'article 20^{ter} du projet de la commission; M. Van Overbergh déclare être d'accord sur cette proposition, p. 1283. — M. le président déclare close la discussion sur l'alinéa 5 et le vote est réservé, p. 1283. — Vote sur l'alinéa 5 : M. le président

Enseignement. ENSEIGNEMENT PRIMAIRE. Régime linguistique (suite)

rappelle le texte d'un amendement du R. P. Rutten, rapp.; cet amendement est adopté et l'alinéa 5, ainsi amendé, est ensuite adopté, p. 1322. — M. Volckaert fait, à ce moment, une protestation, estimant que le Sénat ne sait pas sur quoi il vote, p. 1322. — M. le président déclare que l'observation de M. Volckaert est inexacte, tous les textes qui sont à ce moment soumis au vote ayant été précédemment discutés; estime du reste que depuis le temps prolongé que la question est posée devant le Sénat, l'on a eu tout le temps d'examiner les textes à fond, puis fait remarquer que prévoyant une observation du genre de celle de M. Volckaert, il avait demandé s'il y avait lieu de relire chaque alinéa en même temps que chaque amendement avant le vote et que le Sénat avait jugé la chose inutile, mais que dorénavant il donnera lecture de tous les textes, p. 1322.

Alinéa 6. M. le président donne lecture du texte proposé par le gouvernement et d'amendements présentés : 1° par M. Van Dieren; 2° par MM. Dierckx et consorts; 3° par M. Vermeylen; 4° par le R. P. Rutten, rapp., p. 1283. — Discours de MM. le R. P. Rutten, rapp. (qui combat les amendements de M. Dierckx et consorts), Tschoffen (qui insiste à son tour pour que M. Dierckx retire les amendements qu'il a présentés), Vermeylen (qui appuie les observations faites par MM. le R. P. Rutten et Tschoffen contre les amendements de MM. Dierckx et consorts et défend son amendement), p. 1283 à 1285. — Interruptions de MM. Dierckx, Van Overbergh, et Rutten, p. 1283 à 1285. — MM. le R. P. Rutten et Petitjean, m. s. a., font des observations au sujet de l'amendement de M. Vermeylen, p. 1275. — Discours de MM. Dierckx (qui défend ses amendements), Carnoy (qui commente les textes présentés par M. Dierckx, ainsi que ceux présentés par le gouvernement), Tschoffen (qui répond aux observations de M. Dierckx et estime qu'il y a quelque chose de fondé dans ses observations, mais que c'est au gouvernement qu'il appartient de lui donner satisfaction, la loi ne devant pas être alourdie par une complication nouvelle concernant l'agglomération bruxelloise), p. 1286 à 1288. — Interruptions de MM. Petitjean, m. s. a., Van Overbergh, Dierckx, Rutten, rapp., Demets, Van Fleteren, p. 1286 à 1288. — M. Ingenbleek demande si la droite est d'accord pour admettre que le gouvernement pourrait ranger certaines communes de l'arrondissement de Bruxelles parmi les communes de la frontière linguistique, p. 1288. — MM. Tschoffen et Lebon font des observations à ce sujet, p. 1288. — Discours de MM. Vermeylen (qui défend à nouveau son amendement); le R. P. Rutten, rapp. qui combat l'amendement de M. Vermeylen, estimant qu'il créera une équivoque et qui demande au gouvernement de faire connaître son avis sur cet amendement), Ingenbleek (qui estime contrairement à l'avis de M. Vermeylen que la loi en discussion instaure un contrôle qui n'existait pas auparavant), Carnoy (qui estime que la crainte de l'esprit de résistance de l'agglomération bruxelloise n'est plus qu'un mythe, cette agglomération devant, dans l'avenir, rester dans le cadre et dans l'esprit de la loi en discussion), Petitjean, m. s. a. (qui commence par déclarer que si la loi instaure un régime nouveau il entre dans les intentions du gouvernement de faire respecter cette loi, puis traite les questions visées par les différents amendements, déclare notamment, en conformité avec les idées exprimées par M. Tschoffen, qu'il faut être large et juste dans l'interprétation de ce qu'est l'agglomération bruxelloise, p. 1288 à 1290. — Interruptions de MM. Petitjean, m. s. a., le R. P. Rutten, rapp.; Dierckx, Vermeylen, Carnoy, Van Fleteren, Van Overbergh, Segers, Lebon, p. 1288 à 1290. — M. Van Overbergh demande à ce moment que le ministre réponde à la question du rapporteur au sujet de la question des tempéraments, p. 1290. — M. Petitjean, m. s. a., s'explique sur la pensée du gouvernement relativement à cette question, p. 1290. — Interruptions de MM. Van Overbergh, Rutten, rapp., et Vermeylen, p. 1290. — MM. Segers, Petitjean, m. s. a.; Rutten, rapp., Vermeylen et Carnoy font diverses observations au sujet des amendements présentés par M. Vermeylen et par le R. P. Rutten, rapp.; le R. P. Rutten, rapp., suggère un amendement, p. 1290, 1291. — M. le président Magnette fait également certaines observations, puis déclare que la discussion est close, mais que le R. P. Rutten, rapp., voudra bien, au moment du vote, dire si, oui ou non, il maintient un amendement qu'il vient de formuler, p. 1291. — Vote sur l'alinéa 6 : M. le président donne lecture du texte proposé par le gouvernement et d'un amendement présenté par M. Van Dieren et cet amendement est rejeté, p. 1322. — M. le président rappelle un amendement de MM. Dierckx et consorts, p. 1322. — M. Dierckx fait remarquer que cet amendement fait indissolublement corps avec des alinéas nouveaux qu'il propose d'insérer à la suite de l'alinéa 6 et M. Petitjean, m. s. a., déclare être d'accord avec M. Dierckx, p. 1322, 1323. — M. le président donne lecture de ces nouveaux alinéas et met aux voix l'ensemble de cet amendement, p. 1323. — L'appel nominal est régulièrement demandé et l'amendement est rejeté par 85 voix contre 26, p. 1322. — M. le président rappelle

Enseignement. ENSEIGNEMENT PRIMAIRE. Régime linguistique (suite)

le texte d'un amendement de M. Vermeylen, p. 1323. — Il est fait diverses observations au sujet de cet amendement de M. Vermeylen et d'un amendement similaire qui avait été présenté par le R. P. Rutten, rapp., par MM. Petitjean, m. s. a., Vermeylen, le R. P. Rutten, rapp., Segers (qui demande notamment la division pour le vote), Dierckx, Van Fleteren, p. 1323, 1324. — M. le président donne lecture de la première partie de l'amendement du R. P. Rutten, rapp., et cet amendement est adopté, p. 1324. — M. le président donne lecture de la seconde partie de l'amendement de M. Vermeylen et cet amendement est adopté, p. 1324. — M. Vermeylen rappelle une partie de son amendement qui n'a pas été mis aux voix, p. 1324. — MM. le président Magnette, Vermeylen, Huisman Van den Nest et Tschoffen font diverses observations, p. 1324. — M. le président, afin qu'il n'y ait pas d'équivoque, met aux voix l'amendement de M. Vermeylen, tendant à supprimer la fin de l'alinéa 6 à partir des mots : « Dans ces communes, des tempéraments à la règle... », et cet amendement est adopté, p. 1324.

Art. 20bis. M. le président donne lecture du texte proposé par le gouvernement et d'un amendement proposé par M. Nolf et rappelle que M. Van Dieren propose de supprimer cet article, p. 1291. — M. Nolf défend son amendement et M. le R. P. Rutten, rapp., et Petitjean, m. s. a., font diverses observations à ce sujet, p. 1291, 1292. — M. Van Overbergh demande pourquoi le nombre 25, admis d'après la réglementation générale, a été changé en 20 enfants, et M. Petitjean, m. s. a., répond à cette question, p. 1292. — Observations de M. Lebon, p. 1292. — Vote sur l'article 20bis : M. le président donne lecture du texte proposé par le gouvernement et rappelle que M. Van Dieren propose la suppression de cet article, p. 1324. — M. Van Dieren demande l'appel nominal, M. le président Magnette demande à M. Van Dieren s'il est bien nécessaire qu'il renouvelle sa demande d'appel nominal sur chacun de ses amendements; M. Van Dieren insiste sur sa demande, mais elle n'est pas régulièrement appuyée, p. 1324. — L'amendement est, en conséquence, mis aux voix par assis et levé et est rejeté, p. 1324. — M. le président rappelle un amendement présenté par M. Nolf, p. 1324. — M. Nolf fait diverses observations au sujet de cet amendement, M. Van Dieren demande l'appel nominal, p. 1324. — M. Nolf déclare retirer son amendement, p. 1324. — L'article 20bis est adopté tel qu'il est proposé par le gouvernement, p. 1324.

Art. 20ter. M. le président donne lecture du texte proposé par le gouvernement et annonce qu'il n'y a pas d'orateurs inscrits sur cet article, p. 1292. — Vote sur cet article : L'article 20ter est adopté tel qu'il est proposé par le gouvernement, p. 1324.

Art. 20quater proposé par M. Vermeylen. M. le président donne lecture de cette disposition, p. 1292. — Discours de MM. le R. P. Rutten, rapp. (qui indique les motifs pour lesquels il ne peut se rallier à l'amendement de M. Vermeylen et propose un texte dont il donne lecture, Petitjean, m. s. a. (qui déclare ne pouvoir donner son avis immédiatement sur une question aussi grave que celle qui est soulevée par la proposition du R. P. Rutten, rapp., et déclare qu'il donnera son avis sur le texte proposé par le R. P. Rutten, rapp., le lendemain, avant que l'on ne passe au vote), p. 1292, 1293. — Interruptions de M. Vermeylen, p. 1292. — Discours de M. Vermeylen (qui défend son amendement), Petitjean, m. s. a. (qui estime que ce que vise particulièrement M. Vermeylen, c'est encore l'agglomération bruxelloise, déclare que l'agglomération bruxelloise échappe à la régionalité), p. 1293. — Interruptions de MM. le R. P. Rutten, rapp., Van Overbergh, Vermeylen, p. 1293. — M. le président Magnette estime que l'on pourrait clore la discussion, p. 1293. — Le R. P. Rutten, rapp., prend la parole pour proposer également la clôture, mais demande s'il ne serait pas possible que le ministre s'engage à présenter tous les ans un rapport; M. Petitjean, m. s. a., déclare que ce rapport sera présenté, p. 1293. — Observations de MM. Segers et Vermeylen, p. 1293.

M. le président déclare que la discussion est close, qu'il est entendu qu'elle ne reprendra plus et propose de fixer le vote sur les différents textes au lendemain, à trois heures, p. 1293. — Cette proposition est admise, p. 1293.

Vote sur l'article 20quater proposé par M. Vermeylen. M. le président donne lecture de cette disposition, p. 1324, 1325. — M. Vermeylen déclare que cet amendement se compose de deux parties, que la première partie est remplacée par un amendement qu'il a nouvellement présenté et que la seconde partie sera remplacée par un amendement du R. P. Rutten, rapp., p. 1325. — M. le président demande, puisqu'il s'agit d'amendement nouveaux, s'il ne vaudrait pas mieux les renvoyer à l'examen de la commission avec le texte admis en première lecture, p. 1325. — M. François estime qu'il serait préférable de voter sur ces nouveaux amendements afin que, en seconde lecture, on se trouve devant un texte intégral adopté au premier vote, p. 1325. — M. le président rappelle qu'il a également été saisi d'un amendement présenté par M. Ingenbleek; M. Ingenbleek demande que son amendement soit renvoyé à la commission, p. 1325. — M. le président et

Enseignement. ENSEIGNEMENT PRIMAIRE. Régime linguistique (suite)

MM. Segers, Van Fleteren et Vinck font diverses observations tant au sujet de l'opportunité du renvoi des nouveaux amendements présentés à la commission que au sujet de l'interprétation du règlement en ce qui concerne cette question, p. 1325. — M. le président donne lecture de la disposition réglementaire réglant la question des amendements présentés au second vote, p. 1325. — M. le président émet le vœu que la commission se réunisse le plus tôt possible afin que l'examen en seconde lecture puisse avoir lieu le mardi suivant; le R. P. Rutten, rapp., fait diverses observations et appuie l'urgence, p. 1325. — Observations de MM. François, Van Fleteren et Vinck au sujet du second vote, p. 1325.

Vote en seconde lecture.

Art. 20. Alinéa 3. M. le président donne lecture du texte adopté au premier vote et ce texte est définitivement adopté, p. 1341.

Alinéa 4. M. le président donne lecture du texte adopté au premier vote et d'un amendement proposé par le gouvernement, p. 1341, 1342. — Discours de MM. Petitjean, m. s. a. (qui motive l'amendement du gouvernement, qu'il estime devoir mettre fin à toute controverse), le R. P. Rutten, rapp. (qui, en présence de la déclaration du ministre et l'amendement proposé par le gouvernement ne portant que sur une modification de forme, estime pouvoir retirer l'amendement voté en première lecture), Lebon (qui combat l'amendement du gouvernement, estimant qu'il est désobligeant pour le pays flamand), p. 1342. — M. le R. P. Rutten répond à M. Lebon et indique les motifs pour lesquels il estime que l'amendement du gouvernement peut être adopté. M. Lebon maintient ses protestations, estime que si l'amendement du gouvernement est maintenu l'on infligera une infériorité aux Flamands et insiste pour que les droits linguistiques des Flamands et des Wallons soit respectés; M. Van Dieren, contrairement à ce que vient de dire M. Lebon, estime que le pays flamand doit être considéré exclusivement pour l'élaboration des lois, estime que le Sénat s'est efforcé de faire une loi aussi peu mauvaise que possible et qu'il ne faut pas créer l'impression que la loi en discussion est, à nouveau, une charge pour le pays flamand, p. 1342. — Le R. P. Rutten, rapp., répond à nouveau aux objections qui viennent d'être formulées, estime que la modification proposée ne change rien aux faits et demande instamment à ses collègues de bien vouloir se rallier au texte proposé par la commission, complété par l'amendement qui vient d'être présenté par le gouvernement, p. 1342, 1343. — Interruptions de MM. Dierckx et Van Dieren, p. 1342, 1343. — L'amendement du gouvernement est adopté et l'alinéa 4, ainsi amendé, est définitivement adopté, p. 1343.

Alinéa 5. M. le président donne lecture du texte adopté au premier vote et l'alinéa 5 est définitivement adopté tel qu'il a été admis en première lecture, p. 1343.

Alinéa 6. M. le président donne lecture du texte adopté au premier vote, d'un texte nouveau proposé par la commission et de sous-amendements présentés : 1° par M. Van Dieren; 2° par le R. P. Rutten, rapp., p. 1343. — M. Petitjean, m. s. a., déclare qu'il se rallie au nouveau texte proposé par la commission ainsi qu'au sous-amendement présenté par le R. P. Rutten, ce sous-amendement adaptant le premier texte à l'ensemble des modifications apportées à l'article 20. Le R. P. Rutten précise la portée du nouveau texte proposé par la commission ainsi que celui du sous-amendement qu'il propose et termine en exprimant le vœu qu'il soit entendu que le dernier paragraphe du nouvel alinéa 6 oblige de commencer l'enseignement bilingue à la troisième année, mais ne défend pas de le faire plus tôt, p. 1343, 1344. — Interruptions de MM. Dierckx, Van Dieren, Dufrane, p. 1343, 1344. — M. Petitjean, m. s. a., rappelle qu'il a insisté pour que l'on ne liât pas les mains de l'exécutif, notamment lorsque l'on a prévu certains tempéraments pour l'agglomération bruxelloise et déclare que parmi ces tempéraments il range celui permettant de rendre plus rapidement l'enseignement bilingue p. 1344. — M. Van Dieren défend son sous-amendement et indique les motifs pour lesquels il demande que l'on rejette le texte proposé par la commission, p. 1344, 1345. — M. Lebon estime qu'aucun Flamand raisonnable ne se refusera à envisager d'une façon spéciale la situation de Bruxelles, déclare qu'il n'admire pas le texte au sujet duquel MM. Vermeulen et le R. P. Rutten, rapp., se sont mis d'accord, déclare encore qu'il ne veut pas discuter l'amendement de la commission dans ses détails, mais critique l'extension de l'agglomération bruxelloise en développant les motifs pour lesquels il demande la suppression des mots « dans les communes bilingues qui l'environnent », p. 1345, 1346. — Le R. P. Rutten, rapp., répond à MM. Van Dieren et Lebon, p. 1345, 1346. — Interruptions de MM. De Bruyn, Rutten Dierckx, Petitjean, m. s. a., Van Dieren, p. 1345, 1346. — M. le président rappelle le texte d'un amendement de M. Van Dieren; M. Van Dieren demande l'appel nominal, mais cette demande n'est pas

Enseignement. ENSEIGNEMENT PRIMAIRE. Régime linguistique (suite)

appuyée, p. 1346. — L'amendement de M. Van Dieren est rejeté par assis et levé et M. Van Dieren fait à cette occasion des observations au sujet de l'attitude de la droite démocratique flamande, p. 1346. — M. le président rappelle le texte du sous-amendement présenté par le R. P. Rutten, rapp., et cet amendement est adopté, p. 1346. — Le second amendement présenté par M. Van Dieren est rejeté, p. 1346.

Art. 20bis. M. le président annonce qu'il va mettre cet article aux voix avec l'amendement du R. P. Rutten, rapp., consistant à dire « au moins vingt-cinq enfants » au lieu de « au moins vingt enfants », p. 1346. — M. Petitjean, m. s. a., déclare que le gouvernement propose cet amendement d'accord avec la commission, le chiffre admis pour l'octroi des subsides étant de vingt-cinq enfants et l'amendement ayant donc une portée d'unification, p. 1346. — L'article 20bis ainsi amendé est adopté, p. 1346.

Art. 20ter. N'a pas été amendé en première lecture, p. 1346.

Art. 20quater. Proposé par amendement par la commission. M. le président donne lecture de la disposition admise au premier vote, p. 1346. — M. le baron de Moffarts demande que l'on précise la portée de cette disposition, p. 1346. — M. le R. P. Rutten, rapp., donne ces précisions, p. 1346. — Observation de M. Hubert, p. 1346. — L'article 20quater est définitivement adopté, p. 1346.

Art. 20quinquies. Proposé par la commission. M. le président en donne lecture; le R. P. Rutten, rapp., en précise la portée et invite le Sénat à se rallier unanimement à cette disposition, p. 1347. — L'article 20quinquies est définitivement adopté, p. 1347.

Avant le vote sur l'ensemble, M. Dierckx fait une déclaration au nom du groupe libéral, afin de motiver le vote affirmatif de ce groupe, p. 1347. — M. Brieckx déclare qu'il émettra un vote affirmatif, tout en regrettant l'amendement présenté au dernier moment par le gouvernement et l'alinéa 4, estimant que cet amendement détruit le parallélisme de la loi, p. 1347. — MM. Dufrane, Van Fleteren et Volckaert font des observations au sujet de la déclaration qui vient d'être faite par M. Dierckx, p. 1347. — M. Dierckx répond à ces observations et fait remarquer que, en se servant des termes qu'il a employés, il n'a pensé qu'à ceux qui veulent, à tout prix, que subsiste une querelle linguistique, p. 1347. — M. Van Dieren prend la parole pour un fait personnel au sujet des paroles prononcées par M. Dierckx, p. 1347, 1348. — MM. Volckaert, Van Fleteren, Dierckx, le baron d'Huart et le vice-président Du Bost font diverses observations au sujet de cet incident, puis M. le vice-président déclare l'incident clos, p. 1348.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 198 voix contre 11 et 8 abstentions, p. 1348 (14 juillet 1931). — Se sont abstenus : MM. Leurquin, Lindekens, Schotmans, Van Dieren, Van Mierlo, Asou, le baron Casier et Dufrane, p. 1348. — Le projet est transmis à la Chambre des représentants.

PERSONNEL ENSEIGNANT.

Traitements. — V. Traitements : Réduction de 6 p. c.

Escant (Emprunt émis par la Société intercommunale de la rive gauche de l'). — V. Finances : Emprunts.

Etat civil. — V. Droit civil.

Etats-Unis (Remboursement de l'emprunt émis aux). — V. Finances : Emprunts.

Examinateurs civils de l'école militaire. — V. Traitements : Ecole militaire.

Exonérations d'impôts. — V. Finances : Impôts.

Exportation de marchandises. — V. Industrie, commerce et travail : a) Marchandises; b) Licences d'exportation.

Expositions internationales. — V. Affaires étrangères.

F

Fabrication des armes et munitions. — V. Armes et munitions.

Famille. — V. Droit pénal : Abandon de famille.

Finances.

ACCISES. — V. plus loin : a) Douanes et accises; b) Impôts : Alcool et sucres.

Finances (suite)**ADJUDICATIONS, CONTRATS ET MARCHÉS.**

Relevés sommaires des adjudications, contrats et marchés passés par différents départements ministériels pendant l'année 1927.

Année 1927 : Communiqué au Sénat par M. le ministre des finances, p. 383.

Années 1928 et 1929 : Transmis au Sénat par M. le ministre des finances, p. 1151.

ALCOOL ET SUCRES (DROIT SUR LES). — V. plus loin la sous-rubrique : Impôts.

BUDGETS.

Crédits provisoires. — Projet de loi allouant des crédits provisoires à valoir sur les budgets de l'exercice 1931.

V. les n^{os} 30 et 35 (session 1930-1931) de la Chambre.

Doc. — Rapport fait par M. le baron de Mévius, n^o 41.

Ann. — Rapporteur : M. le baron de Mévius.

Discussion générale :

Discours de MM. François (qui répète, au nom de son groupe, les critiques qu'il formule chaque année au sujet des crédits provisoires, exprime surtout ses regrets que ces crédits soient trimestriels et exprime le vœu que ce système soit abandonné), le baron Houtart, m. f. (qui répond à M. François, estime que ce serait déjà un grand progrès que de se borner à des crédits provisoires pour trois mois, puis de terminer l'examen de tous les budgets au 31 mars, rappelle que, en Belgique, on examine les budgets, non seulement au point de vue des chiffres, mais au point de vue de la politique des différents départements), MM. François et Van Overbergh observent que l'on pourrait reporter l'année budgétaire à fin mars, M. le vice-président Descamps, estime, puisqu'il s'agit de l'ordre des travaux parlementaires devoir ne pas manquer à cette occasion de protester en tant que président du Sénat contre le système des crédits provisoires, p. 155, 156.

Les articles sont adoptés sans observations, p. 156.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 72 voix contre 49 et une abstention, p. 177 (23 décembre 1930). — S'est abstenu : M. Van Overbergh, p. 177. — Le projet est soumis à la sanction royale.

Projet de loi allouant des crédits provisoires à valoir sur les budgets de l'exercice 1931.

V. les n^{os} 135 et 138 (session 1930-1931) de la Chambre.

Doc. — Rapport fait par M. le baron de Mévius, n^o 95.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants le 19 mars 1931, p. 708. — Le projet est renvoyé à la commission des finances.

Dépôt du rapport par M. le baron de Mévius, p. 715 (24 mars 1931).

Pas de discussion générale.

Les articles sont adoptés sans observations, p. 754, 755.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 64 voix contre 36, p. 755. (26 mars 1931.) — Le projet est soumis à la sanction royale.

Projet de loi allouant des crédits provisoires à valoir sur les budgets de 1931.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants, le 27 mai 1931. — Le projet est renvoyé à la commission des finances, p. 999.

Dépôt du rapport par M. le baron de Mévius (qui demande l'urgence pour ce projet), p. 1000. — L'urgence est déclarée et M. le baron de Mévius donne lecture de son rapport, qui conclut à l'adoption du projet, p. 1000. (28 mai 1931.) — M. Moyersoen donne lecture de la traduction flamande du rapport, p. 1000.

Pas de discussion générale.

Les articles sont adoptés sans observations, p. 1001.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 67 voix contre 40, p. 1001. (28 mai 1931.) — Le projet est soumis à la sanction royale.

Discussion des budgets :

Ann. — Communication de M. le président Magnette au sujet d'un effort fait par la Chambre des représentants en ce qui concerne l'examen du budget des voies et moyens, M. le président Magnette propose au Sénat, à titre de réciprocité de voter immédiatement les budgets des non-valeurs et des remboursements et celui des recettes et des dépenses pour ordre, afin qu'ils puissent être transmis rapidement à la Chambre, p. 138.

A l'occasion de l'examen des crédits provisoires, il est fait plusieurs observations au sujet du retard apporté à l'examen des

Finances. BUDGETS. Discussion des budgets (suite)

budgets et à l'usage fâcheux de voter de trop nombreux crédits provisoires, p. 155, 156. — V. éventuellement sous la même rubrique : Finances : Budgets, le premier projet de crédits provisoires.

A l'occasion de la fixation de l'ordre du jour de la rentrée de janvier, M. le président fait remarquer que, au premier chef, le Sénat doit exercer son droit de contrôle en discutant sans précipitation les budgets annuels; rappelle que les rapports doivent être déposés en temps utile pour que l'exercice de ce droit soit efficace et fait appel à l'activité des commissions, p. 178. — M. Jaspar, p. m., fait à nouveau remarquer la nécessité de procéder sans retard à l'examen des budgets et rappelle que les budgets sont distribués, par partie, au Sénat et à la Chambre, p. 179.

En communiquant au Sénat la nomenclature des projets inscrits à l'ordre du jour de la rentrée après les vacances de Pâques, M. le président fait remarquer qu'il reste encore plusieurs budgets à examiner, qu'il importe que au tout premier chef ces budgets soient examinés par le Sénat, déclare donc que le bureau insiste auprès des présidents de commissions et des rapporteurs pour que les rapports soient distribués avant la rentrée, p. 806. — M. Jaspar, p. m., demande que si les budgets ne sont pas tous discutés au moment où le Sénat abordera le projet relatif au régime linguistique dans l'enseignement, qu'il soit entendu que les séances du matin seront consacrées aux budgets, p. 806. — La demande de M. Jaspar est admise, p. 806.

Budget des affaires étrangères pour l'exercice 1931.

V. les n^{os} 4-V, 57 et 78 (session 1930-1931) de la Chambre.

Doc. — Projet transmis par la Chambre des représentants, n^o 5-V. — Tableaux, n^o 5-V.

Rapport fait par M. Digneffe, n^o 166.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants, le 12 mars 1931, p. 646. — Le budget est renvoyé à la commission des affaires étrangères.

Dépôt du rapport par M. Digneffe, p. 1194. (1^{er} juillet 1931.)

A l'occasion d'une communication de M. le président au sujet de la fixation de l'ordre du jour, M. le baron de Dorlodot fait remarquer l'importance spéciale que revêt à ce moment le budget des affaires étrangères et demande qu'il soit discuté au début de la séance du mercredi ou du jeudi de la semaine suivante, p. 1320. — M. le président déclare que la fixation de cette discussion dépendra de l'état de santé de M. Hymans, m. a. ét., souffrant à ce moment, p. 1320.

Discussion générale :

Discours de MM. Segers (qui attire l'attention du Sénat sur deux questions qu'il considère comme particulièrement importantes et lui semblant avoir le mérite de l'actualité : 1^o la situation de la Belgique vis-à-vis de la Hollande; 2^o la situation de la Belgique vis-à-vis de l'Allemagne, et l'attitude de celle-ci; termine son discours en demandant que tout en ne dramatisant pas les événements quelle que soit la gravité de l'heure, que l'on n'oublie pas les leçons de la guerre, et incite à la prudence et à la vigilance), p. 1412 à 1419. — Interruptions de MM. Van Overbergh, Jabon, Van Dieren, Leurquin, p. 1415, 1416. — Discours de MM. Barnich (qui fait un exposé tendant à compléter celui fait par M. Van Overbergh, quant à la gestion du cabinet, qui fut présidé par M. Jaspar, afin d'établir devant le Sénat que, si la situation financière est sérieuse, la situation économique du pays peut, à certains égards, éveiller les pires inquiétudes, spécialement en ce qui concerne la balance commerciale; termine en estimant qu'il est plus que temps que se fasse l'union européenne), le baron de Kerchove d'Exaerde (qui, vu le peu de temps dont le Sénat dispose en fin de session, se contente de demander au ministre où en sont les négociations avec le gouvernement néerlandais au sujet de la construction d'une seconde écluse maritime à Terneuzen pour le service du canal Gand-Terneuzen); Mullie (qui rappelle qu'il a exposé, lors de la discussion de la dernière déclaration ministérielle, les critiques qu'il formule en ce qui concerne la politique du département des affaires étrangères dans le domaine économique et en général dans ses relations avec les pays étrangers; déclare qu'il ne renouvellera pas ces critiques, mais exprime l'espoir que M. Hymans, m. a. ét., lui répondra à l'occasion de la discussion de son budget); le comte de Kerchove de Denterghem (qui commence par déclarer qu'il partage l'avis émis par M. Segers en ce qui concerne les relations hollando-belges, traite ensuite la question de la réponse donnée par la Belgique aux propositions faites par M. le président Hoover, déclare qu'il partage, à cet égard, la manière de voir du gouvernement; termine en déclarant que, vu l'état d'esprit de l'Allemagne, il estime que la Belgique doit maintenir ses droits); Van Dieren (qui, au nom des nationalistes flamands, fait une brève déclaration et souligne la légère modification qui s'est produite dans l'attitude de M. Segers en ce qui concerne les Pays-Bas septentrionaux; estime que ces Pays-Bas du Nord et la Belgique sont destinés à s'entendre pour le plus grand bien des deux pays; parle ensuite notamment des réparations allemandes et

Finances. BUDGETS. Budget des affaires étrangères pour l'exercice 1931 (suite)

termine en déclarant que seul l'esprit de solidarité chrétienne peut faire éclore l'aurore de la paix, p. 1419 à 1425. — Interruptions de MM. Digneffe, le baron de Dorlodot, le R. P. Rutten, Dierckx, Segers, p. 1419 à 1424. — Discours de MM. Digneffe (qui commence par déclarer que sa tâche se trouve fort simplifiée par suite des discours déjà prononcés, particulièrement par suite du discours de M. Segers; déclare qu'il n'est pas une des revendications exposées par M. Segers dans l'intérêt de la Belgique à laquelle l'unanimité du Sénat n'est pas acquise d'avance et constate cette unanimité; pense, en traitant la question de la proposition Hoover, être l'interprète de tous les membres du Sénat en demandant au gouvernement de faire valoir partout où il le faudra, le bien-fondé des droits reconnus à la Belgique en 1920; acte en terminant l'accord du Sénat sur les considérations qu'il a émises dans son rapport, ainsi que l'accord de l'assemblée sur la politique poursuivie par le ministre des affaires étrangères); le baron de Dorlodot (qui commence par constater que son discours au sujet des armements clandestins de l'Allemagne n'a nullement inquiété le gouvernement, alors que cette question préoccupe grandement de nombreux belges, estime que le pays désapprouve la politique de concessions suivie par le gouvernement, qui n'a abouti qu'à des échecs et des déceptions; termine en posant quelques questions au gouvernement relativement au chiffre de certaines dépenses faites par l'Allemagne, p. 1426, 1427. — Interruptions de MM. Rutten, Jos. De Clercq, Lalemand, Hymans, m. a. ét., Van Overbergh, p. 1427. — M. le président annonce que M. Hymans, m. a. ét., a exprimé le désir que le débat sur la convention d'Oslo soit jointe au débat sur le budget des affaires étrangères, p. 1427. — M. Hymans, m. a. ét., confirme les paroles du président et insiste pour que la convention d'Oslo soit examinée le lendemain, p. 1427. — M. le baron de Dorlodot annonce que, avec un certain nombre de ses collègues, il compte demander l'ajournement du projet sur la convention d'Oslo, p. 1427. — Discours de M. Hymans, m. a. ét., qui rappelle qu'une motion d'ajournement a été également déposée la veille à la Chambre en ce qui concerne la convention d'Oslo; rappelle ce qui s'est passé dans cette assemblée, fait remarquer au Sénat, comme il l'a fait à la Chambre, que la convention n'est qu'un succédané de l'accord commercial de Genève et a une portée extrêmement restreinte; suggère que, comme à la Chambre où une interpellation sur cette question a été annoncée, l'on remette à la rentrée de novembre un débat sur la politique économique générale de la Belgique et termine en demandant qu'on lui fasse personnellement confiance, p. 1427, 1428. — Discours de M. Segers, qui appuie brièvement la demande de M. Hymans, m. a. ét., p. 1428. — M. Hymans, m. a. ét., prie les membres du Sénat de lire le discours qu'il a prononcé à la Chambre; M. le baron de Dorlodot déclare qu'il doit conserver sa liberté jusqu'après la réunion de la commission des affaires étrangères, qui se réunit le lendemain, p. 1428. — Interruption de M. Van Overbergh, p. 1428. — M. Hymans, m. a. ét., estime que les discours qui ont été prononcés ont été extrêmement utiles, ayant mis en lumière des idées qu'il était dans l'intérêt du pays d'exprimer à ce moment et que cela lui permettra d'intervenir très brièvement, p. 1428. — M. le président annonce que le bureau proposera le lendemain après-midi au Sénat de joindre la convention d'Oslo à la discussion du budget des affaires étrangères, p. 1428. — Assentiment du Sénat, p. 1428.

Reprise de la discussion générale du budget des affaires étrangères :

Discours de M. Lafontaine (qui traite la question des armements et développe des arguments en faveur du désarmement général afin d'assurer ainsi la paix du monde), p. 1478 à 1480. — Interruptions de MM. Van Overbergh, Ligy, Vinck, le baron de Mévius, François, Van Fleteren, Volckaert, p. 1478 à 1480. — Discours de M. Hymans, m. a. ét., qui, tout en répondant aux observations présentées au sujet de la convention d'Oslo, répond à celles présentées au cours de la discussion générale de son budget et s'explique sur l'ensemble de la politique du gouvernement, p. 1484 à 1487. — Interruptions de MM. le baron de Dorlodot, Van Fleteren, Lafontaine, Volckaert, Segers, Croquet, Mullie, p. 1484 à 1486. — Discours de M. le baron de Dorlodot, qui annonce qu'il s'abstiendra au vote sur le budget des affaires étrangères, afin d'appuyer le discours de M. Segers signalant le danger allemand et afin de protester contre la politique extérieure poursuivie par le gouvernement depuis 1918, estimant qu'il est temps que le Sénat prenne ses responsabilités, p. 1487, 1488. — M. Van Fleteren fait remarquer à M. le baron de Dorlodot qu'il va provoquer une crise ministérielle, p. 1488. — Interruptions de MM. François, Ligy, Volckaert, Clesse, Van Fleteren, Van Overbergh, p. 1487, 1488.

Les articles du tableau sont adoptés sans observations, p. 1488. — V. l'annexe à la fin de la séance de l'après-midi du 17 juillet, p. 1499 à 1501.

Finances. BUDGETS. Budget des affaires étrangères pour l'exercice 1931 (suite)

L'ensemble du projet de loi est adopté par 61 voix contre 32 et une abstention, p. 1495 (17 juillet 1931). — S'est abstenu : M. le baron de Dorlodot, p. 1495. — Le projet est soumis à la sanction royale.

Budget de l'agriculture pour l'exercice 1931.

Doc. — Projet de loi n° 5-VIII. — Tableaux, développements et notes justificatives, n° 5-VIII.

Rapport fait par M. Limage, n° 51. — Questions posées par la commission et réponses du ministre, n° 51.

Amendements proposés par le gouvernement, n° 53.

Discussion générale.

Discours de MM. Limage, rap. (qui, tout en plaidant leur cause, profite de cette occasion pour recommander la prudence et le courage aux agriculteurs, suggère ensuite au gouvernement de réorganiser et de rendre plus pratique la diffusion de l'instruction agricole, de réorganiser également, tout en y rendant hommage, le service des agronomes de l'Etat et le service vétérinaire; attire également la bienveillante attention du ministre sur l'organisation du crédit agricole, termine en déclarant qu'il laisse à d'autres orateurs le soin de s'occuper de la politique douanière du gouvernement); Mullie (qui, en ce temps de crise, examine la situation de l'agriculture en la comparant à celle de l'année précédente et en entrevoyant ses perspectives, traite successivement la question des divers produits agricoles, celle de la production de la viande, parle ensuite de la question des droits protecteurs et formule un certain nombre de desiderata dont il souhaite que le ministre tienne compte); Van Roosbroeck (qui traite la question de la répartition des subsides, notamment en ce qui concerne l'enseignement agricole officiel, qui semble être lésé, et en ce qui concerne les syndicats d'élevage); Jabon (qui, étant donné que l'agriculture traverse une crise que personne ne peut songer à contester, expose à ce sujet l'opinion des associations agricoles et les raisons pour lesquelles on réclame une politique de défense contre le protectionnisme, le dumping et les manœuvres des trusts industriels), p. 251 à 264. — Interruptions de MM. Clesse, Leurquin, Henaault, Jabon, Ohn, Mousty, le baron de Dorlodot, le baron d'Huart, Baels, m. i. h. et m. a., Limage, rapp., le baron de Steenhault de Waerbeek, Hubert, Van Roosbroeck, François, de Brouckere, p. 255 à 263. — Discours de MM. Leurquin (qui déclare que l'excellence du rapport de M. Limage lui permet d'être bref, puis souligne à nouveau l'importance des wateringues, défend les intérêts de la voirie vicinale, parle de la crise betteravière et demande que l'on active les travaux de la commission chargée de la question du statut officiel des ingénieurs agronomes); Lindekens (qui, bien qu'il faille constater que la crise économique est un phénomène universel, fait remarquer que le gouvernement ne procure pas de débouchés à l'agriculture, que les lois agricoles de première importance entraînent au département de l'agriculture, se plaint de ce que l'école vétérinaire n'est pas encore flamandisée et indique, pour le surplus, les motifs pour lesquels son groupe votera contre le budget); De Bruyne (qui fait remarquer que la culture du houblon a disparu dans la vallée de la Dendre par suite du manque d'intervention du gouvernement, que la culture du tabac, qui y est devenue intense, risque de suivre le même chemin; proteste ensuite contre la pollution des eaux de la Dendre et demande certaines faveurs en ce qui concerne les pêcheurs); le baron d'Huart (qui, après les beaux discours prononcés, examine la question agricole sous un angle pratique et recherche ce qui, à son sens, pourrait ou devrait être fait par les pouvoirs publics; informe le Sénat du vœu émis par le conseil supérieur de l'agriculture en ce qui concerne la question de la revision cadastrale, termine en parlant de la question de l'élevage du cheval de trait belge); le baron van Zuylen (qui commence par féliciter le gouvernement d'avoir décidé de consacrer une somme importante à des travaux publics afin d'occuper les chômeurs, demande qu'une partie des crédits soit affectée à des travaux forestiers, traite la question du boisement, réclame les travaux nécessaires pour éviter les inondations, puis parle de l'invasion de chenilles, qui augmentent d'année en année, et des mesures de destructions à prendre); Beckers (qui demande que l'on active la flamandisation de l'école vétérinaire, se plaint des déficiences de l'organisation de l'enseignement agricole flamand, termine en demandant que l'on abaisse les tarifs de transport pour les matières premières, comme les produits de l'agriculture et de l'horticulture); Clesse (qui critique le rapport de M. Mullie, estimant que ce rapport est la reproduction de celui de l'année précédente, puis développe les motifs pour lesquels il estime que le ministre se laisse diriger par les « Boerenbonden »; parle ensuite de la politique des engrais, prie le ministre d'étudier un projet d'assurance agricole, termine en estimant qu'il y a un manque de coordination entre la production et la consommation et qu'en étendant le champ de la coopération l'on se libérera de la puissance capitaliste

Finances. BUDGETS. Budget de l'agriculture pour l'exercice 1931 (suite)

dans sa forme oppressive); Broeckx (qui demande s'il ne serait pas possible d'obtenir de faire dans le Limbourg des terres arables de terres de bruyères et de forêts et insiste pour que des mesures soient prises dans ce sens); le comte de Brouchoven de Bergeyck (qui proteste à nouveau contre les dates d'ouverture de la chasse et demande que celle-ci soit uniformément fixée au 1^{er} octobre, traite ensuite la question betteravière et celle des sucres); le baron de Mévius (qui rappelle la nécessité de prendre des mesures en faveur des avoines du pays, puis parle de la péréquation cadastrale et demande que cette péréquation se fasse non sur les temps prospères du passé, mais sur la situation défavorable existante), p. 265 à 278. — Interruptions de MM. Mousty, Baels, m. i. h. et m. a., Leurquin, le comte de Broqueville, m. d. n., Verheyden, Digneffe, le comte de Brouchoven de Bergeyck, Hubert, Demoulin, Limage, Ronvaux, de Brouckere, De Clercq, le baron d'Huart, Baeck, Van Fleteren, le baron van Zuylen, Beckers, Moyersoën, Leyniers, Jabon, Mullie, le baron de Dorlodot, le baron de Mévius, 266 à 278. — M. le président annonce que la discussion générale du budget devra être interrompue par suite du débat sur la jonction Nord-Midi, débat qui a été fixé à la prochaine séance (mardi 27 janvier). M. le président annonce que le Sénat devra peut-être tenir une séance du matin le mercredi suivant; M. Van Fleteren demande que ce soit plutôt la discussion du budget de l'agriculture qui soit continuée le mercredi matin, p. 278, 279. — Aucune décision ferme n'est prise, celle-ci étant réservée pour la fin de la séance du mardi 27, p. 279. — A la fin de la séance du mardi 27, il est fait diverses observations par M. le président Magnette, Van Fleteren, Hicguet, Limage au sujet de l'opportunité de continuer la discussion du budget dans une séance du matin, p. 293. — Aucune décision n'est prise ce jour-là, p. 293. — M. Limage demande quand la discussion de ce budget sera continuée, p. 378. — MM. le président Magnette, Beauduin, Mousty, Moyersoën, Van Fleteren font diverses observations au sujet de la suite de cette discussion, p. 378, 379. — M. Beauduin propose de continuer la discussion à la séance du jeudi matin et de l'épouser à la séance de l'après-midi, p. 379. — M. Mousty déclare que le groupe socialiste ne pourra assister à une séance le jeudi matin, étant retenu par une réunion particulière, p. 379. — M. le président propose de siéger le mardi matin pour la suite de ce budget et d'en continuer la discussion le mardi après-midi, et cette proposition est admise, p. 379.

Reprise de la discussion générale :

Discours de MM. Baels, m. i. h. et m. a., qui répond à ce moment aux quelques questions spéciales traitées par le rapporteur et par les orateurs qui ont déjà pris la parole, p. 449 à 454. — Interruptions de MM. Limage, rapp., Hicguet, François, le baron de Mévius, Mousty, Mullie, p. 450 à 453. — Discours de MM. le comte de Kerchove de Denterghem (qui réclame l'aide du ministre en faveur de l'horticulture, demande notamment que l'on réorganise l'école d'horticulture de Gand); Baels, m. i. h. et m. a. (qui répond immédiatement à M. le comte de Kerchove de Denterghem en ce qui concerne l'école d'horticulture de Gand); Lammertijn (qui demande que l'on encourage l'initiative privée en matière d'élevage, que l'on prenne des mesures pour augmenter la consommation de viande indigène, se plaint de ce que l'armée ne consomme que de la viande étrangère, parle de la question du tabac, de celle du lin, termine en recommandant la population de la région de Thielt, éprouvée par un orage, et en demandant que l'on rende à l'agriculture les terrains du canal de Comines à Ypres); Ed. Janssen (qui attire l'attention du Sénat sur la situation agricole en Russie, sur la question de ce que l'on est convenu d'appeler le dumping, estime que ce nom est erroné, qu'il faudrait y appliquer le terme « d'offensive communisme », estime que le seul moyen de surmonter la crise agricole dont on souffre est une coopération plus directe entre les États, termine en priant le ministre de s'occuper de la question du drainage dans le Nord du Limbourg), p. 449 à 457. — Interruptions de MM. Baels, m. i. h. et m. a., le baron de Mévius, Mullie, p. 455 à 457. — Discours de M. Nolf (qui demande que le gouvernement réglemente l'importation du bétail de boucherie ainsi que la vente du lait, parle de la question des fourrages et termine en traitant celle du crédit professionnel); Van Coille (qui commence par faire remarquer que ses observations résistent pour la plupart celles des années précédentes, puis traite la question de l'organisation des chambres des métiers et négoce et de l'Office des classes moyennes, celle des prix de détail et défend l'ensemble des intérêts des classes moyennes); Verheyden (qui parle de la crise agricole, du protectionnisme des pays voisins en cette matière, attire ensuite l'attention sur l'état pitoyable des chemins de campagne, puis appuie les observations faites par M. Mullie, qui a réclamé la discussion du projet sur le curage des cours d'eau non navigables, termine en parlant du vaccin d'immunisation en ce qui concerne l'avortement épidémiologique du bétail); Hicguet (qui reprend la question déjà traitée par le comte de Brouchoven de Bergeyck, concernant les différentes dates d'ouverture de la chasse, termine en parlant de

Finances. BUDGETS. Budget de l'agriculture pour l'exercice 1931 (suite)

la nécessité d'entretien du chemin « sous-les-Roches » à Marche-les-Dames); Gust. Jansen (qui demande que l'on renouvelle l'Atlas d'inscription des chemins vicinaux, notamment dans la province d'Anvers, et attire également l'attention du ministre sur la nécessité de l'entretien des cours d'eau non navigables ni flottables dans cette province); Hulin (qui renouvelle les observations qu'il a faites l'année précédente tendant à demander au ministre de créer un organisme spécial ayant pour mission de provoquer à l'étranger, en collaboration avec le département des affaires étrangères, un mouvement en faveur des produits agricoles belges; termine en parlant particulièrement de la question du droit sur les avoines), p. 459 à 464. — Interruptions de MM. Baels, m. i. h. et m. a., Tschoffen, Simonis, le comte de Broqueville, m. d. n., p. 461 à 464. — Discours de M. Baels, m. i. h. et m. a. (qui répond aux observations présentées et expose les raisons de la crise que traverse l'agriculture belge), p. 464 à 470. — Interruptions de MM. François, Mousty, le baron d'Huart, Limage, Leurquin, Clesse, Van Dieren, Hubert, Hicguet, Ronvaux, Verheyden, p. 464 à 470. — M. Baels, m. i. h. et m. a., reprend et termine l'exposé des remèdes qu'il estime pouvoir apporter à la crise sévissant dans l'agriculture et termine en priant les sénateurs qui lui ont parlé de questions spéciales de l'autoriser à leur répondre par écrit, p. 497 à 501. — Interruptions de MM. Limage, rapp., Clesse, Leurquin, le baron de Steenhault de Waerbeek, le baron d'Huart, Mullie, Joachim, le baron de Moffarts, Jabon, p. 497 à 500. — Discours de M. Limage, rapp. (qui demande certaines précisions au sujet de différents points signalés dans son rapport, notamment en ce qui concerne l'exportation des produits de la Wallonie, les droits sur les avoines, la falsification de l'engrais, l'organisation du crédit agricole et termine en demandant des précisions au sujet d'un amendement présenté par le ministre et allouant un crédit pour l'élevage des chevaux de course, alors qu'on ne prévoit pas une somme semblable pour l'élevage des chevaux de trait), p. 501, 502. — Interruptions de MM. Jabon, Clesse, Leurquin, Baels, m. i. h. et m. a. (qui répond aux questions de M. Limage), Mousty, le baron de Moffarts, p. 501, 502. — Discours de MM. le baron de Moffarts (qui commence par adresser des remerciements au ministre pour les efforts qu'il fait pour venir en aide à l'agriculture, mais estime que non seulement le ministre de l'agriculture, mais le gouvernement tout entier doivent avoir une politique agricole, demande notamment au ministre des finances d'être un bon maître et un ami pour les agriculteurs; parle ensuite de la mévente des bois, mévente due surtout à la concurrence russe; de la question du crédit agricole, déclare qu'il est de ceux qui ont travaillé à l'entente qui s'est établie entre les cultivateurs flamands et wallons, estime qu'il résulterait un bien immense de cette entente si elle était complètement réalisée, traite en terminant la question de l'élevage des porcs et de leur vente et celle de la culture du tabac), p. 504 à 507. — Interruptions de MM. Baels, m. i. h. et m. a., Heyman, m. i. t. p. s., Clesse, Volckaert, Van Overbergh, Croquet, p. 504 à 507. — Discours de M. Mullie, qui fait quelques observations au sujet de certains discours qui ont été prononcés; estime notamment, contrairement à l'avis émis par M. Jabon, que l'agriculture belge doit exporter pour vivre; proteste contre l'absence de programme dans les discours de MM. Clesse et Mousty; commente ensuite les discours du ministre, forme le vœu que son programme comprend les travaux hydrauliques dépendant de son département; estime que le ministre fait erreur en affirmant que la surproduction n'est pas la cause de la crise, bien qu'il s'y ajoute la sous-consommation, le dumping, etc.; parle ensuite de la question du froment, de celle de la culture du lin et attire l'attention sur le danger de s'orienter trop vivement vers la spéculation animale; développe dans l'ensemble les motifs pour lesquels ce n'est pas sans hésitation qu'il émettra un vote affirmatif sur l'ensemble du budget); Jabon (qui réfute les discours de M. Mullie, estime que, pour échapper à la crise, il y a trois moyens : l'augmentation des prix de vente, la diminution des prix de revient et de nouvelles productions qui, au lieu d'être déficitaires, seraient rémunératrices; demande que le gouvernement apporte des accords donnant des facilités d'exportation; parle encore de la question des cartels et des trusts, passe à la question du crédit agricole et proteste contre le désaccord qu'amène la politique dans les organisations professionnelles; estime que le gouvernement n'appuie pas assez son ministre de l'agriculture et déclare que c'est pour cette raison qu'il fait quelques réserves au budget); le baron de Dorlodot (qui se joint au baron de Moffarts en ce qui concerne ses observations relatives à la réévaluation cadastrale; demande que le ministre mette en garde les agents chargés de la revision cadastrale afin que ceux-ci ne se basent pas sur les anciens baux, de façon à ce que l'agriculture ne soit pas écrasée sous le poids de l'impôt foncier), p. 507 à 513. — Interruptions de MM. Mousty, Clesse, Baels, m. i. h. et m. a., le comte de la Barre d'Erquelinnes, Volckaert, Jabon, Van Overbergh, le baron du Four, J. De Clercq, Van Fleteren, Ronvaux, Hicguet, p. 507 à 513.

Finances. BUDGETS. Budget de l'agriculture pour l'exercice 1931 (suite)
Discussion des articles.

Art. 21. M. le président rappelle un amendement du gouvernement en faveur de l'élevage des chevaux de pur sang et de demi-sang, p. 513. — M. Baels, m. i. h., m. a., donne à ce moment les explications demandées par M. Limage, rapp., au sujet de cet amendement, p. 513. — M. le baron du Four fait quelques observations relatives à l'amendement, p. 513. — M. Limage, rapp., se déclare satisfait des explications données par le ministre, p. 514. — L'article 21 est adopté tel qu'il est amendé par le gouvernement, p. 514.

Art. 33. M. Baels, m. i. h., m. a., répond à ce moment aux observations faites par MM. Mullie et Beckers, en ce qui concerne ses intentions relativement à l'enseignement vétérinaire flamand, p. 514. — L'article 33 est adopté.

Les autres articles du tableau sont adoptés sans observations, p. 513, 514. — V. l'annexe à la fin de la séance du 19 février, p. 519 à 528.

L'article unique contenant le budget est adopté, p. 514.

L'ensemble du budget est adopté par 66 voix contre 46 et 2 abstentions, p. 533 (24 février 1931). — Se sont abstenus : MM. Jabon et le baron de Mévius, p. 534. — Le projet est transmis à la Chambre des représentants.

Budget des colonies. — V. Congo : Finances.

Budget de la défense nationale pour l'exercice 1931.

Doc. — Projet de loi n° 5-XII. — Tableaux, développements et notes justificatives, n° 5-XII. — Annexes aux développements : Art. 10. Tableau des effectifs, calcul des traitements, solde, etc.; Art. 11. Tableau des effectifs, calcul des traitements, n° 5-XII.

Amendements présentés par le gouvernement, n° 59. — 2^e série, n° 78.

Rapport fait par M. Pierlot, n° 110.

Ann. — Rapporteur : M. Pierlot.

Discussion générale.

Discours de MM. Ohn (qui déclare prendre la parole pour défendre la liberté de pensée des citoyens appelés sous les armes, cite certains exemples qu'il considère comme attentatoires à cette liberté et demande au ministre de faire cesser les abus existants), Van Stappen (qui demande que l'on rétablisse une garnison à Termonde, estime que cette mesure serait de nature à faire aimer l'état militaire par la population de la région et demande que l'armée organise à Termonde une défense permanente contre les inondations), Pierlot, rapp. (qui indique les principaux points sur lesquels le rapport de la commission a attiré l'attention du gouvernement, déclare notamment qu'il ne s'effraie pas à l'idée d'une coopération franco-belge, estimant que la Belgique ne pourrait avec ses seules forces couvrir le vaste front qu'elle aurait à tenir et qu'il convient que la coopération franco-belge soit préparée, un pays ne perdant nullement son indépendance par une préparation en commun de la défense; traite ensuite la question des invalidités, estime que le respect des droits des invalides est une question humanitaire et utile à tous points de vue), p. 1061 à 1067. — Interruptions de MM. Moyersoen, Volckaert, Bruneel de la Warande, le comte de la Barre d'Erquelinnes, le baron Casier, Van Dieren, François, le baron de Dordodot, Calonne (qui, en réponse à M. Pierlot, estime que l'on n'a pas, dès le début, besoin des Français, qui viendraient ainsi trop tôt s'implanter en Belgique), p. 1061 à 1067. — Pendant cette discussion M. le président fait remarquer à M. Calonne que l'une de ses interruptions prend la proportion d'un discours, p. 1065. — MM. Volckaert et Bruneel font, pendant cette discussion et par voie d'interruptions, diverses observations concernant la question des invalidités : de ceux qui en bénéficient ainsi que de leur droit de priorité pour l'obtention des emplois publics, p. 1067. — Discours de MM. Mullie (qui se félicite de ce que l'appel fait l'année précédente pour que l'on utilise les produits du pays pour la nourriture de l'armée ait été entendu et demande que l'on continue dans cette voie, notamment en ce qui concerne la viande et le froment indigènes), le baron van Zuylen (qui signale à la bienveillante attention du ministre le champ d'épreuves de canons dépendant de la Fonderie royale de Liège, demande notamment que ce champ d'épreuves soit déplacé), Bruneel de la Warande (qui signale au ministre de la défense nationale la situation de la ville d'Ypres au point de vue militaire et demande que l'on y rétablisse l'école de cavalerie), Calonne (qui traite la question du statut des sous-officiers, puis précise son interruption de la veille au point de vue du secours français), Lafontaine (qui déclare ne pas discuter à fond la question militaire, estimant cette discussion inutile, considère que le gouvernement avoue, par les mesures qu'il prend en fortifications, que la défense est impossible, déclare ensuite qu'à la prochaine guerre il y aura un soulèvement formidable sur les deux fronts, que les soldats refuseront de se battre et termine en demandant au ministre ce qu'il pense de la situation des gaz et de celle des armements aériens), Digneffe (qui fait remarquer le peu

Finances. BUDGETS. Budget de la défense nationale pour l'exercice 1931 (suite)

de membres présents pour l'importante discussion du budget de la défense nationale, déclare qu'il n'avait pas eu l'intention de parler pendant la séance en cours, mais qu'il le fait afin de déclarer que cette discussion sera reprise lors du budget extraordinaire, que c'est pour cela qu'il ne répond pas aux discours de M. Calonne ni à celui de M. Lafontaine et fait remarquer que celui-ci a prêché la cause de la peur et du renoncement), Demets (qui commence par faire ressortir l'utilité de former des cadres de réserve bien préparés et dotés d'un statut légal, parle ensuite de la question de l'approvisionnement de l'armée en carburants et traite, en terminant, la question de la mobilisation industrielle, estime encore qu'il est préférable de ne pas soulever la question du laboratoire des gaz toxiques établi dans une cave de la correction de Vilvorde et où ne travaillent que quelques étudiants en pharmacie), le baron de Mévius (qui proteste contre le discours prononcé par M. Lafontaine, estime que, si la Société des nations possédait une grande armée et une flotte importante elle pourrait peut-être imposer sa volonté et que, en attendant, la Belgique doit s'armer pour se défendre et que le Sénat compte sur le ministre de la défense nationale pour prendre les mesures nécessaires à cet effet), Gravez (qui commence par discuter l'utilité des forts et estime que la meilleure défense de la Belgique est le refus de recourir aux armes et que le moyen indiqué est de soumettre les différends à la Cour internationale, termine en déclarant que, quelque malicieux que soit le plan du ministre pour impliquer la Belgique dans les aventures guerrières de la France, il n'y réussira pas, les Flamands anciens combattants étant pénétrés du droit de libre disposition des petits peuples; que le pays flamand ne se reposera que quand il sera maître chez lui et qu'il aura libéré la Flandre de toute oppression étrangère), Van Dieren (qui appuie le discours qui vient d'être prononcé par M. Gravez, parle ensuite de l'hôpital militaire, mauvais état auquel il est nécessaire de porter remède, puis défend les droits des invalides, dont les demandes soit d'invalidité, soit d'aggravation sont continuellement refusées), p. 1087 à 1095. — Interruptions de MM. Van Overbergh, Baecq, Lafontaine, François, Ronvaux, Digneffe, Demets, Lalemand, Van Dieren, le chevalier Dessain, De Bruyn, p. 1090 à 1095. — Discours de M. Dens, m. d. n. (qui déclare que, n'étant que depuis quelques jours au département de la défense nationale, il lui sera difficile d'entrer dans les détails, mais qu'il fera de son mieux pour répondre au rapport de M. Pierlot comme aux questions qui ont été posées au cours de la discussion, commence par joindre ses félicitations à celles qui ont déjà été adressées au rapporteur, M. Pierlot, puis répond aux observations présentées), p. 1111 à 1121. — Interruptions de MM. Volckaert, Van Overbergh, le baron de Mévius, Demets, Pierlot, rapp., François, p. 1111 à 1121. — Discours de M. Pierlot, rapp. (qui répond au discours du ministre, afin d'exposer les points sur lesquels la déclaration du ministre semble donner satisfaction et ceux au sujet desquels la réponse du ministre a été une déception, fait remarquer que la question qui domine le débat est celle de savoir si, par les moyens dont le commandement de l'armée dispose, il est en mesure de défendre le pays, c'est-à-dire le territoire entier et sa population, termine en déclarant, notamment, que, les pensions d'invalidité étant minimes, on ne peut toucher aux droits des invalides que si tous les autres citoyens donnent l'exemple et font de plus grands sacrifices qu'eux), p. 1136, 1137. — Interruption de M. François, p. 1136, 1137. — Discours de M. Dens, m. d. n., qui répond à certains points du discours de M. Pierlot, rapp., notamment en ce qui concerne la défense du territoire et les pensions, p. 1138, 1139. — Interruption de M. Pierlot, rapp., p. 1139.

Les articles sont adoptés sans observations tels qu'ils sont amendés ou proposés par le gouvernement, p. 1139. — V. l'annexe A à la fin de la séance de l'après-midi du 30 juin, p. 1165 à 1170.

Les articles amendés ou nouveaux sont immédiatement remis aux voix et sont définitivement adoptés, p. 1139.

Les articles du projet de loi sont adoptés sans observations tels qu'ils figurent au budget, p. 1139, 1140.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 76 voix contre 39, p. 1161 (30 juin 1931). — Le projet est transmis à la Chambre des représentants.

Budget de la dette publique pour 1931.

V. les n° 4-II, 39, 144 et 148 (session 1930-1931) de la Chambre.

Doc. — Projet de loi transmis par la Chambre des représentants, n° 5-II. — Tableaux, n° 5-II.

Rapport fait par M. le baron de Mévius, n° 167.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants, p. 1068 (18 juin 1931). — Le projet est renvoyé à la commission des finances.

Ann. — Dépôt du rapport par M. le baron de Mévius, p. 1192 (1^{er} juillet 1931).

Finances. BUDGETS. Budget de la dette publique pour l'exercice 1931 (suite)*Discussion générale.*

Discours de MM. le baron de Mévius, rapp. (qui commence par estimer que la question de la dette publique a été épuisée tant par l'exposé général du budget que par les rapports et les discussions qui ont déjà eu lieu au Sénat; insiste pourtant sur le regret exprimé par la commission de voir réouverte l'ère des emprunts, parle notamment de la question des pensions et des droits sacrés de la Belgique dans la question des réparations), Gravez (qui saisit cette occasion pour faire valoir les droits et plaider la cause des combattants et surtout des combattants flamands), Houtart, m. f. (qui commence par remercier le baron de Mévius, rapp., des paroles encourageantes qu'il a adressées au ministre des finances, puis déclare que le gouvernement fait et continuera à faire les plus grands efforts en ce qui concerne les réparations afin que justice soit rendue à la Belgique), p. 1411, 1412. — Interruption de M. Van Overbergh, p. 1411. — Observations de M. le baron de Mévius, rapp., p. 1412. — M. le président Magnette déclare qu'il n'a pas voulu interrompre M. Gravez, bien que celui-ci traitât une question fort éloignée du budget en discussion parce que la cause des anciens combattants est une cause sacrée pour la Belgique, p. 1412.

Les articles du tableau du budget de la dette publique sont adoptés sans observations, p. 1412. — V. l'annexe C à la fin de la séance du 16 juillet, p. 1449 à 1453.

L'article unique est adopté sans observations, p. 1412.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 61 voix contre 32 et une abstention, p. 1495 (17 juillet 1931). — S'est abstenu : M. le baron de Dorlodot, p. 1495. — Le projet est soumis à la sanction royale.

Budget des dotations pour l'exercice 1931.

Doc. — Projet de loi, n° 5-III. — Tableaux et notes justificatives, n° 5-III.

Rapport fait par M. Du Bost, n° 18.

I. Amendement présenté par MM. Vinck, Volckaert et De Clercq, relatif à la dotation du Sénat. — II. Amendement relatif à la dotation de la Chambre des représentants, transmis par les questeurs de la Chambre, n° 22.

Projet amendé par la Chambre des représentants, n° 113.

Rapport fait par M. A. Huysmans, n° 120.

Amendement présenté par M. le baron de Moffarts, n° 127.

Amendements proposés par MM. Hicguet, Digneffe et Arm. Huysmans, n° 139.

Amendement proposé par M. le vicomte Berryer, n° 140.

Ann. — Rapporteur : M. Du Bost.

Discussion des articles et vote sur l'ensemble.

Art. 2. du tableau : Dotation sénatoriale : M. le président déclare que cet article ayant été examiné en comité secret, puis adopté avec l'amendement qui y avait été proposé par le collègue des questeurs, il ne reste plus en séance publique qu'à adopter les articles 1^{er} et 3 à 8, p. 123. — Ces articles sont adoptés, p. 123. — V. pour les articles du tableau l'annexe à la fin de la séance du 16 décembre 1930, p. 128.

L'article unique, contenant le budget, est adopté sans observations, p. 123.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 54 voix contre 44 et une abstention, p. 123 (16 décembre 1931). — S'est abstenu : M. le comte de la Barre d'Erquelinnes, p. 123. — Le projet est transmis à la Chambre des représentants.

Projet amendé par la Chambre.

Renvoyé, amendé par la Chambre des représentants, le 5 mai 1931, p. 819.

Dépôt du rapport par M. Arm. Huysmans, p. 837 (6 mai 1931).

L'ordre du jour appelle la discussion de ce budget, M. le président annonce que M. le baron de Moffarts ayant déposé un amendement, plusieurs sénateurs ont exprimé le désir de voir la discussion être ajournée au mardi suivant, afin de pouvoir examiner la portée de l'amendement; M. Segers demande la remise au mercredi 20 mai et cette demande est admise, p. 933.

M. le président fait remarquer au Sénat que d'après une décision qu'il vient de prendre, la discussion du budget des dotations ne pourra avoir lieu le lendemain mercredi 20 mai, le débat sur le régime linguistique dans l'enseignement primaire et moyen venant d'être fixé à cette même séance, demande, en conséquence, s'il n'y aurait pas lieu de décider que le débat linguistique sera interrompu à trois heures pour permettre au Sénat de voter le budget des dotations dont la discussion ne sera vraisemblablement pas longue, p. 961. — MM. Volckaert, Moyersoen, Lebon, Van Overbergh et Segers font diverses observations à ce sujet et M. le président déclare que, M. Lebon insistant pour que la discussion des

Finances. BUDGETS. Budget des dotations pour l'exercice 1931 (suite)

projets linguistiques se poursuive sans interruption, l'on n'abordera le budget des dotations que après que le débat linguistique sera épuisé, p. 961, 962.

Pas de discussion générale.

Discussion des articles :

Art. 1^{er}. Adopté sans observations, p. 1010.

Art. 2 (indemnité sénatoriale). M. le président donne lecture d'amendements présentés : 1^o par M. le baron de Moffarts; 2^o par MM. Hicguet, Digneffe et Arm. Huysmans; 3^o par M. le vicomte Berryer. M. le président fait remarquer que l'amendement de M. le vicomte Berryer est identique à celui de MM. Hicguet et consorts, p. 1010. — Discussion : Discours de MM. le baron de Moffarts (qui défend son amendement, se félicite de ce que la discussion se produise en séance publique et, faisant siennes les paroles de M. Hubin à la Chambre, développe les motifs pour lesquels il invite le Sénat à appliquer à son indemnité le même coefficient de dévaluation que celui adopté par la Chambre, c'est-à-dire 3.5, considérant qu'il serait inconstitutionnel d'agir autrement), Hicguet (qui développe son amendement tendant à réduire de 10 p. c. l'indemnité sénatoriale et indique les motifs pour lesquels il prie le Sénat de l'adopter), Laboulle (qui combat les amendements de M. le baron de Moffarts et de MM. Hicguet et consorts et leur oppose la question préalable), Van Overbergh qui développe les motifs pour lesquels il estime qu'il n'y a aucun rapport de droit entre l'indemnité sénatoriale stable de sa nature et le traitement des fonctionnaires, variable avec l'index et déclare que c'est pourquoi, en vertu de son serment constitutionnel, il ne votera aucun des amendements proposés), Segers (qui développe les motifs pour lesquels il ne peut être d'accord avec la thèse qui vient d'être développée par M. Van Overbergh, reproduisant celle défendue à la Chambre par M. Brunet, estime que lorsque l'on réduit le traitement des fonctionnaires le Sénat doit faire le geste symbolique qu'on lui demande, considérant que le parti socialiste est assez riche pour payer éventuellement une indemnité supplémentaire aux secrétaires de ses œuvres qu'il envoie siéger à la Haute Assemblée), p. 1010 à 1015. — Interruptions de MM. Lekeu, Van Fleteren, Vinck, Van Roosbroeck, Volckaert, Rutten, Laiontaine, Clesse, Van Overbergh, p. 1010 à 1014.

M. le président fait à ce moment remarquer qu'il y a encore quatre orateurs inscrits, estime que le Sénat désire terminer le débat pendant la séance en cours et le prie de prendre une décision à cet égard, p. 1015. — Observations de MM. Dufirane, Digneffe, Van Fleteren, le vicomte Berryer (qui consent à renoncer à la parole), Lekeu, p. 1015. — M. Lekeu propose de limiter le temps de parole à cinq minutes et cette proposition est admise, p. 1015.

Reprise de la discussion: Discours de MM. Digneffe (qui répond à certaines observations faites au cours de ce débat, notamment aux observations présentées par M. Laboulle; rappelle qu'il n'a jamais critiqué le réajustement de l'indemnité sénatoriale, fait remarquer qu'il s'agit à ce moment d'une autre question, celle de l'abandon volontaire d'une partie de l'indemnité sénatoriale par souci de la situation du Trésor), Vinck (qui estime que la discussion qui se déroule est malsaine et que l'on veut soumettre le Sénat à l'influence du dehors, puis termine en déclarant que, si le Sénat fait ce qu'on lui demande, ce serait un geste malsain et démagogique), Rutten (qui déclare qu'il votera contre les amendements présentés, afin de protester contre la façon dont certains journalistes ont présenté les débats qui se sont produits au sujet de l'indemnité parlementaire, déclare encore que certains sénateurs ont déjà consacré tout ou partie de leur indemnité à des œuvres d'intérêt général, souhaite que tous les partis trouvent une solution qui permette à leur mandataires de ne pas dépendre de leur mandat et estime que le Sénat ferait œuvre sage en ne touchant pas à ce qui existe), le baron de Moffarts (qui s'en tient à la fixation du coefficient 3.5 et déclare que si sa proposition est rejetée, il votera contre la réduction de 10 p. c. qui ne le satisfait pas), le vicomte Berryer (qui déclare qu'il ne veut pas que l'on puisse dire que l'on a diminué les fonctionnaires et que les Sénateurs ne veulent pas diminuer leur indemnité, estime que les sénateurs n'ayant droit qu'au remboursement de leurs débours, que ceux-ci diminuant avec la diminution du prix de la vie, en conséquence, il est obligé de voter la réduction de 10 p. c., tout en ne se ralliant pas aux motifs indiqués au sujet de cette proposition par M. Hicguet), p. 1015, 1016. — Interruptions de MM. Van Overbergh, Dufirane, Lekeu, Hans, p. 1015, 1016.

M. le président indique la position de la question en ce qui concerne les amendements en présence et déclare que M. Laboulle, après avoir conféré avec lui, retire la question préalable, p. 1016, 1017. — M. Laboulle confirme qu'il a renoncé à opposer la question préalable et demande que l'on procède immédiatement au vote sur les amendements, p. 1017. — M. le vicomte Berryer se rallie à l'amendement présenté par MM. Hicguet et consorts dont le texte est le même que le sien, p. 1017. — L'amendement présenté par M. le baron

Finances. BUDGETS. Budget des dotations pour l'exercice 1931 (suite)

de Moffarts est rejeté par assis et levé, p. 1017. — M. Hubert demande l'appel nominal sur l'amendement de MM. Hicguet et consorts, p. 1017. — Cette demande est régulièrement appuyée et l'amendement est rejeté par 66 voix contre 56 et 3 abstentions, p. 1017. — Se sont abstenus : MM. Nolf, Tschoffen et Eylenbosch, p. 1017. — Observations de M. Baeck et Van Fleteren à l'occasion de ce vote, p. 1017. — L'article 2 est adopté tel qu'il figure au budget, p. 1017.

Les autres articles du budget sont adoptés sans observations, p. 1017, 1018.

L'article unique contenant le budget est adopté, p. 1018.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 61 voix contre 32 et une abstention, p. 1018 (11 juin 1931). — S'est abstenu : M. le baron de Moffarts, p. 1018. — Le projet est soumis à la sanction royale.

V. aussi plus loin : Budget du Sénat.

Budget extraordinaire. — Budget des recettes et des dépenses extraordinaires pour l'exercice 1931.

V. les n^{os} 4-XVI, 132, 145, 164, 169, 179 et 199 (session 1930-1931) de la Chambre.

Doc. — Projet transmis par la Chambre des représentants, n^o 5-XVI. — Tableau I : Dépenses extraordinaires. Tableau II : Recettes extraordinaires, n^o 5-XVI.

Rapport fait par M. Beauduin, n^o 160. — Questions posées par la commission et réponses du gouvernement, n^o 160.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants le 24 juin 1931, p. 1122. — Le projet est renvoyé à la commission du budget extraordinaire.

Dépôt du rapport par M. Beauduin, p. 1126 (25 juin 1931).

Pour la discussion générale de ce budget, voyez plus loin le budget des travaux publics, les discussions de ces deux budgets ayant été jointes.

Les articles des tableaux du budget extraordinaire sont adoptés sans observations, à l'exception de l'article 42 du tableau I, qui est réservé, p. 1407. — V. l'annexe B à la fin de la séance de l'après-midi du 16 juillet, p. 1437 à 1447.

Pour la discussion de l'article 42 relatif aux crédits militaires, voyez la discussion générale d'ensemble du budget des travaux publics et du budget extraordinaire et la rubrique : Armée : Crédits militaires.

Les articles du projet de loi sont adoptés, à l'exception de l'article 1^{er}, qui est réservé, le Sénat devant encore statuer sur l'article 42, relatif aux crédits militaires, et à l'exception de l'article 7, qui est réservé à la demande de M. Laboulle, p. 1407 et 1408.

Reprise de l'examen de l'article 7 réservé du projet de loi : Discours de M. Laboulle, qui pose une question au ministre en ce qui concerne les crédits destinés à faire face au chômage et discours de M. le baron Houtart, qui répond à M. Laboulle, p. 1410. — Interruptions de M. Laboulle, p. 1410. — M. Moyersoens signale à M. Laboulle qu'il y a un crédit de 100 millions inscrit au budget ordinaire pour le chômage, p. 1410. — M. Laboulle fait encore diverses observations auxquelles M. le baron Houtart, m. f., répond, p. 1410. — M. le président donne une nouvelle lecture de l'article 7 du projet de loi et cet article est adopté, p. 1410, 1411.

Reprise du vote sur l'article 42 (crédits militaires). M. le président rappelle que MM. Vinck et Van Roosbroeck et Mme Spaak ont présenté un amendement tendant à la suppression de cet article, afin d'ajourner le vote des crédits militaires, et propose de remettre le vote au lendemain après-midi, p. 1411. — Le Sénat admet unanimement la proposition de M. le président, p. 1411. — M. Van Doeren demande si la discussion sur les crédits militaires est définitivement close et le président déclare qu'il en est ainsi, p. 1411.

Reprise du vote sur l'article 42 : M. le président rappelle le texte de l'amendement de MM. Vinck et consorts, p. 1493. — Cet amendement est mis aux voix par assis et levé et n'est pas adopté; l'article 42, réservé, du budget est adopté, p. 1494.

L'article 1^{er} du projet de loi qui avait également été réservé est adopté sans observations, p. 1494.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 61 voix contre 32 et une abstention, p. 1495 (17 juillet 1931). — S'est abstenu : M. le baron de Dorlodot, p. 1495. — Le projet est soumis à la sanction royale.

Voyez la rubrique : Armée : Crédits militaires, pour une motion d'ordre de M. Lebon au sujet du vote qui a été admis sans que l'assemblée s'en rende compte sur l'amendement de MM. Vinck et consorts tendant à ajourner le vote sur les crédits militaires.

Finances. BUDGETS (suite)
Budget des finances pour l'exercice 1931.

Doc. — Projet de loi, n^o 5-XIV. — Tableaux, développements et notes justificatives, n^o 5-XIV.

Rapport fait par M. Van Overbergh, n^o 109.

Amendements présentés par le gouvernement, n^{os} 65, 132.

Ann. — Dépôt du rapport par M. Van Overbergh, p. 820 (5 mai 1931).

Discussion générale :

Discours de MM. Van Overbergh, rapp. (qui commence par estimer qu'il est obligé de déclarer en sa qualité de rapporteur du budget des finances que la situation des finances est préoccupante et que, tout en gardant confiance dans la solidité de l'économie belge et de son avenir, un immense effort devra être demandé au pays, surtout en 1932; termine en disant que, si le gouvernement belge fait la même déclaration que celle faite la veille à la Chambre des députés par M. Briand (c'est-à-dire que le plan Young gardait pour la France le caractère de règlements définitifs), il répondra au sentiment et à la conviction des Belges); Arm. Huysmans (qui rappelle en premier lieu l'impossibilité dans laquelle le Sénat s'est trouvé d'examiner sérieusement le budget des voies et moyens, puis proteste contre le retard apporté à l'examen des budgets et contre le vote de crédits provisoires; développe ensuite les motifs pour lesquels, en attendant la fin de la crise, ou même seulement la lueur d'une amélioration sérieuse, la Belgique peut faire face aux besoins exceptionnels, dus à la crise, par des moyens exceptionnels et temporaires (comme on le fait dans d'autres pays), afin de sauvegarder le plus possible l'économie nationale), Dierckx (qui commence par féliciter M. Van Overbergh, rapp., sur les observations consignées dans son rapport, puis développe certaines observations, en ce qui concerne les éléments qui ont provoqué le gouffre se produisant entre le budget de 1930 et l'ensemble des mesures proposées pour 1931), p. 1019 à 1031. — Interruptions de MM. François, Volckaert, le baron Houtart, m. f., Moyersoens, Barnich, Digneffe, Van Fleteren, Quinchon, Beauduin, Van Overbergh, rapp., Van Dieren, Jauniaux (qui répond aux observations formulées par M. Dierckx en ce qui concerne les dépenses qu'entraînent les assurances sociales), p. 1020 à 1031. — Discours de M. Van Hoestenbergh (qui adresse deux demandes au ministre : 1^o concernant le dédouanement des navires au port de Zeebrugge, 2^o relative à l'installation d'un entrepôt à Zeebrugge), Moyersoens (qui tout en se déclarant de l'avis de M. Van Overbergh au sujet de la politique à suivre pour le rétablissement de l'équilibre budgétaire, estime d'autre part que le commentaire de M. Van Overbergh est sévère, puis développe cette opinion), p. 1033 à 1037. — Interruptions de MM. le baron Houtart, m. f., Van Fleteren, Dierckx, Jauniaux, Demets, Van Overbergh, rapp., François, De Bruyn, Hénault, Van Dieren, Hubert, Ohn, Clesse, p. 1034 à 1037. — Pendant cette discussion M. Dierckx pose une question à M. Moyersoens au sujet de la critique qu'il a faite en ce qui concerne la gestion de 1930, p. 1036, 1037. — Discours de M. le baron Houtart, qui répond aux observations présentées, p. 1037 à 1041. — Interruptions de MM. Clesse, Dierckx, François, Laboulle, Lipkens, Baeck, Ronvaux, Van Roosbroeck, Van Fleteren, p. 1037 à 1041. — M. Van Overbergh, rapp., rappelle une question qu'il a posée au ministre à la fin de son discours de la veille et concernant certains événements qui se présentent du côté de l'Est; M. Houtart, m. f., déclare que le gouvernement ne songe pas à abandonner quoi que ce soit de sa créance de réparations, p. 1041. — Discours de M. Gravez, qui critique la politique de dégrèvement du gouvernement, demande que certaines dépenses somptuaires soient frappées d'impôts plus élevés, que l'on augmente les droits sur les grandes successions et que l'on s'intéresse davantage au sort des réquisitionnés et des déportés, p. 1041 à 1044. — Discours de M. Vande Wiele (qui prie le ministre des finances de persévérer dans l'exécution de sa promesse de l'année précédente de relever le coefficient de certains articles du tarif des douanes si la nécessité s'en faisait sentir; fait diverses observations et suggère notamment que l'on supprime la dépense incombant au gouvernement par suite de la création du timbre de transmission et que l'on applique la méthode suivie en France et qui oblige les commerçants à remettre à la fin de chaque mois la liste des factures établies), p. 1045 à 1047. — Interruptions de M. J. De Clercq, p. 1047. — M. le baron Houtart, m. f., répond immédiatement au discours de M. Vande Wiele, p. 1047. — Observations de M. Vande Wiele, p. 1047. — Discours de MM. Van Dieren (qui commence par protester parce que le ministre des finances ne comprend pas le flamand, alors qu'il s'agit du budget le plus important, critique ensuite les mesures de dégrèvement prises l'année précédente par le gouvernement, commente les critiques formulées par M. Van Overbergh dans son rapport et termine en déclarant que la Flandre veut l'égalité et que demain elle la prendra), le baron de Kerchove d'Exaerde

Finances. BUDGETS. Budget des finances pour l'exercice 1931 (suite)

(qui attire l'attention du Sénat et du gouvernement sur la situation des receveurs des contributions), François (qui critique la manière dont on va discuter des projets financiers d'une importance capitale, que l'on fera voter ensuite au Sénat au pas de charge; critique également la gestion financière du gouvernement, estime que l'on va à la chute d'un régime impuissant à parer au déséquilibre du budget et termine en parlant de diverses catégories d'agents et de fonctionnaires du département des finances), Beauduin (qui attire l'attention sur la situation faite à l'industrie sucrière par l'abolition des droits d'accise sur les sucres et demande si l'on ne pourrait pas, à titre provisoire, permettre pendant l'année qui va suivre de loger les sucres dans les entrepôts publics, en attendant de trouver d'autres solutions), p. 1045 à 1056. — Interruptions de MM. Baeck, J. De Clercq, Moyer-soen, Volckaert, le baron Houtart, m. f., Van Overbergh, Hicguet, Van Fleteren, Van Dieren, Jauniaux, Beauduin, p. 1049 à 1056. — Pendant cette discussion, M. le président Magnette prie M. François, dans la mesure du possible de bien vouloir terminer son discours vers 4 h. 45 afin de permettre aux membres du Sénat d'assister à la manifestation en l'honneur du professeur Piccard, p. 1054. — M. François déclare qu'il aura certainement terminé avant 4 h. 45 m. p. 1054.

Discussion des articles :

- Art. 2. M. Mullie recommande au ministre les requêtes qui lui ont été adressées par le personnel de son administration notamment par les receveurs des contributions et par le personnel technique de son département, p. 1058. — M. Houtart, m. f. répond aux observations présentées en ce qui concerne les fonctionnaires mais déclare que, dans la question difficile des traitements du personnel de l'Etat, on ne peut se laisser aller à sa sympathie pour une catégorie spéciale de fonctionnaires, répond en particulier aux points soulevés par MM. Mullie et François, p. 1058. — M. Van Overbergh, rapp., prie le ministre de donner quelques renseignements sur les fonctionnaires supérieurs de son département au point de vue de la connaissance du flamand et M. Houtart, m. f., répond à cette question, p. 1058, 1059. — M. Hans demande si le timbrage des cahiers des charges ne pourrait être modifié dans le sens que seul le texte flamand ou le texte français doit être timbré et M. Houtart, m. f., déclare que la demande de M. Hans lui paraît judicieuse et logique et qu'il examinera si, pratiquement, il est possible de lui donner satisfaction, p. 1059. — L'article 2 est adopté, p. 1059.
- Les autres articles du budget sont adoptés sans observations, p. 1057 à 1059. — Voyez l'annexe à la fin de la séance de l'après-midi du 23 juin, p. 1081 à 1085.
- L'ensemble du projet de loi est adopté par 71 voix contre 45 et une abstention, p. 1072 (23 juin 1931). — S'est abstenu : M. Dierckx, p. 1072. — Le projet est transmis à la Chambre des représentants.

Budget du corps de la gendarmerie pour l'exercice 1931.

- Doc. — Projet de loi, n° 5-XIII. — Tableaux, développements et notes justificatives, n° 5-XIII.
- Notes-annexes : relatives à la composition du corps, au calcul des traitements et aux dépenses imprévues, n° 5-XIII.
- Rapport fait par M. Pierlot, n° 111.

Ann. — Rapporteur : M. Pierlot.

Pas de discussion générale.

Les articles sont adoptés sans observations, p. 1140. — V. l'annexe à la fin de la séance de l'après-midi du 30 juin 1931, p. 1172, 1173.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 76 voix contre 39, p. 1161 (30 juin 1931). — Le projet est transmis à la Chambre des représentants.

Budget de l'industrie, du travail et de la prévoyance sociale pour l'exercice 1931.

V. les n° 4-X, 56, 72 et 90 (session 1930-1931) de la Chambre.

Doc. — Projet transmis par la Chambre des représentants, n° 5-X. — Tableaux, n° 5-X.

Rapport fait par M. Demets, n° 87. — Annexe : Questions posées par la commission et réponses données par le ministre, n° 87. — Questions posées par la commission et réponses du gouvernement. Annexe au n° 87.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants, le 12 février 1931, p. 459. — Le projet est renvoyé à la commission de l'industrie, du travail et de la prévoyance sociale.

Rapporteur : M. Demets.

Discussion générale :

Discours de MM. de Spot (qui parle d'une diminution injustifiée de traitements appliquée aux professeurs de l'école industrielle de Furnes, du retard apporté au paiement des pensions

Finances. BUDGETS. Budget de l'industrie, du travail et de la prévoyance sociale pour l'exercice 1931 (suite)

de vieillesse, et termine en traitant certains points concernant le fonds des estropiés et mutilés), Mertens (qui commence par demander que ce budget soit déposé en premier lieu au Sénat, fait ensuite remarquer qu'il va revenir sur certains points qu'il a déjà développés l'année précédente mais qui malgré l'accord du ministre n'ont reçu aucune solution, parle de l'inspection du travail, de la revue du travail, des statistiques, demande que l'on abaisse l'âge de la pension pour les ouvriers des industries insalubres, parle du fonds national de crise, et termine en entretenant le ministre de ses relations avec les organisations ouvrières, particulièrement avec la commission syndicale de Belgique, et en attirant son attention sur la question des heures de travail, et sur celle du travail de nuit des femmes), p. 691 à 695. — Interruptions de M. Heyman, m. i. t. p. s., p. 693. — Discours de MM. Mullie (qui attire l'attention du ministre sur la situation critique de l'industrie briquetière et de l'industrie du lin), Ohn (qui fait remarquer l'insuffisance de l'inspection du travail, traite ensuite la question des habitations à bon marché et celle de l'enseignement technique, proteste contre le favoritisme apporté, à son avis, dans la distribution des subsides), Toch (qui attire l'attention sur les services rendus par les bureaux de droit ouvrier et demande que le gouvernement soutienne financièrement les bureaux régulièrement organisés, parle ensuite de l'école industrielle supérieure de Gand et termine en traitant la question des accidents du travail), Hannick (qui, en sa qualité de secrétaire de la centrale ouvrière textile de Belgique parle de la crise industrielle et des remèdes qui pourraient y être apportés), Lalemard (qui défend les intérêts des estropiés aveugles et sourds-muets, parle du retard apporté à la publication de l'arrêté royal réglant la procédure d'instruction des demandes de pensions de vieillesse introduites par application de la loi du 14 juillet 1930 et termine en attirant à nouveau l'attention du ministre sur les anomalies qui existent dans la loi organique des conseils de prud'hommes), Bossuyt (qui constate les progrès réalisés en fait de lois sociales, présente quelques observations d'ordre général en ce qui concerne les pensions de vieillesse, les sociétés de crédit, puis traite la question de la crise de l'industrie linière), Solau (qui, bien que d'autres orateurs aient déjà traité cette question, fait quelques brèves observations concernant l'inspection du travail, le fonds national de crise et les pensions de vieillesse, p. 697 à 705. — Interruption de M. Heyman, m. i. t. p. s., p. 705. — Discours de M. Van Roosbroeck (qui commence par demander pourquoi un médecin attaché à une clinique ouvrière est par ce fait récusé comme expert dans les arbitrages en matière d'accidents du travail, puis traite différents points relatifs à l'organisation des conseils de prud'hommes), Leyniers (qui examine les griefs formulés en ce qui concerne l'office et le fonds spécial en faveur des estropiés et mutilés, et, en sa qualité de membre de la commission qui a vécu, dès le début, l'application de cette loi, répond aux discours prononcés à ce sujet), p. 710 à 715. — Interruptions de MM. de Brouckère, Heyman, m. i. t. p. s., Hénault, Ronvaux, Van Overbergh, Hicguet, p. 711 à 715. — M. Heyman, m. i. t. p. s., demande à ce moment au Sénat quelles sont ses intentions en ce qui concerne la suite de la discussion de son budget, M. le président Magnette propose de reprendre cette discussion encore le même jour après une interpellation de M. Asou, de la continuer le lendemain après-midi, de siéger le jeudi matin de façon à terminer en tout état de cause le budget ce jour-là en prolongeant au besoin la séance de l'après-midi, p. 715. — Cette proposition est admise, p. 716.

Reprise de la discussion générale : Discours de MM. Quinchon (qui démontre que l'augmentation du taux des pensions de vieillesse est tout à fait insuffisante, vu l'augmentation du prix de la vie; parle ensuite de la situation des accidentés du travail et des estropiés congénitaux et termine en demandant que l'on paie plus rapidement les subsides alloués aux familles nombreuses), Danhier (qui présente quelques observations relatives aux pensions de vieillesse, aux pensions des mineurs, aux maladies professionnelles, à la question des dégâts miniers des habitations ouvrières et termine en parlant des estropiés), Coole (qui, la question ayant déjà été traitée pour ce qui concerne la Belgique par d'autres orateurs, se contente d'attirer l'attention du ministre sur la situation des ouvriers frontaliers en ce qui concerne les primes pour construction et les pensions de vieillesse; parle ensuite des dérogations à la journée de huit heures; estime qu'il faudrait montrer plus de circonspection en cette matière, à ce moment de crise; proteste contre le retard apporté à la publication du rapport d'inspection de l'année 1929; demande une meilleure représentation des Flamands à l'inspection supérieure; traite ensuite la question de la crise dans l'industrie linière), Gravez (qui demande au gouvernement d'employer les chômeurs à des travaux publics, tels que réfection de voirie, etc., afin d'atténuer les effets de la crise; demande, dans ce même but, l'extension de l'instruction technique; attire

Finances. BUDGETS. Budget de l'industrie, du travail et de la prévoyance sociale pour l'exercice 1931 (suite)

ensuite l'attention sur l'insuffisance des secours eux accidentés du travail, vu la dévalorisation du franc, et termine en parlant de la crise du logement à Alost), Hans (qui répète les observations qu'il a présentées les années précédentes en ce qui concerne la fâcheuse situation des ouvriers du bâtiment; estime qu'il faudrait diminuer pour ces ouvriers le nombre d'heures de travail; fait remarquer combien, à tous points de vue, ils sont dignes d'intérêt), Digneffe (qui, à la suite des discours prononcés au sujet de la crise industrielle visant à ce moment, se place à un point de vue général et essaie de dégager la valeur respective des remèdes qui ont été proposés et de faire le Sénat juge de leur degré d'efficacité; termine en estimant que le gouvernement pourrait faire quelque chose sous forme de travaux publics et, dans l'ordre d'idées qu'il a exposé, que certaines économies pourraient être réalisées), p. 722 à 735. — Interruptions de MM. Heyman, m. i. t. p. s., Dewaele, Mertens, Longville, Ronvaux, Ohn, Demets, rapp., François, Baeck, Rutten, Croquet, le comte de la Barre d'Erquelinnes, Van Fleteren, Demoulin, J. De Clercq, p. 723 à 735. — Discours de M. Heyman, m. i. t. p. s. (qui, bien que n'y étant pas préparé, tient, M. Digneffe lui ayant annoncé qu'il ne pourrait être présent le lendemain, à répondre immédiatement à son discours), p. 735 à 737. — Interruptions de MM. Digneffe, Ronvaux, Demets, rapp., J. De Clercq, Mertens, Baeck, François, p. 735 à 737. — Discours de M. Croquet (qui développe quelques considérations qui lui ont été suggérées par un passage du rapport relatif au développement de l'enseignement technique en parallèle avec une autre mention du même rapport concernant l'opportunité de l'élargissement du marché intérieur par une entente douanière avec les pays voisins), p. 737, 738. — Interruption de M. François, p. 738. — Discours de M. Demets, rapp. (qui se contente d'appuyer certaines observations qui ont été présentées, notamment par MM. Ohn et Mertens, concernant l'insuffisance de l'inspection du travail, par M. Mullie, au sujet des briquetteries dans le Tournaisis, celles de M. Croquet concernant le développement peut-être exagéré, étant données les nécessités économiques du moment, de l'enseignement technique; parle également de la question des statistiques, de celle des accidents du travail et termine en traitant la question du chômage), p. 739 à 741. — Interruptions de MM. Heyman, m. i. t. p. s., Mertens et Solau, p. 740, 741. — Discours de MM. Lindekens (qui se plaint du retard du paiement des primes à la construction, ainsi que du retard dans l'application de la nouvelle loi sur les pensions; proteste contre l'insuffisance du nombre des médecins-inspecteurs; termine en développant diverses critiques concernant le fonds des estropiés et mutilés), Aerbeydt (qui attire l'attention du ministre sur certaines questions concernant la loi des huit heures et l'inspection du travail; parle ensuite du fonds des estropiés et de la question des demandes de prolongation d'allocations de chômage), Henricot (qui estime qu'il y a urgence à faire paraître une brochure mettant le public et les intéressés au courant des lois sur les pensions de vieillesse et leurs applications, puis attire l'attention du ministre sur la situation lamentable des chômeurs involontaires non affiliés à une caisse de chômage; demande que, à l'avenir, l'ouvrier puisse facilement s'affilier à une caisse de chômage nationale qui engloberait tout le pays; déclare, en terminant, à la suite de certaines interruptions de MM. Barnich et Heyman, m. i. t. p. s., que l'assurance obligatoire serait préférable), Bruneel de la Warande (qui parle de la crise industrielle et, après avoir examiné les causes invoquées, suggère que l'on prenne des mesures pour élever l'âge d'admission des enfants, afin de perfectionner l'apprentissage, qui est devenu presque inexistant, ce qui entraîne la disparition des petits métiers; estime également que les femmes feraient mieux de réintégrer leurs foyers, afin de diminuer le nombre de chômeurs masculins), Ronvaux (qui attire l'attention du ministre sur l'absence d'inspection des exploitations souterraines de terre plastique, sur certains points d'application de la loi portant affiliation obligatoire des communes au fonds de crise; traite ensuite la question de l'inspection médicale des exploitations industrielles et celle des accidents du travail, notamment en ce qui concerne la remise aux ouvriers des carnets de salaire), Demoulin (qui produit devant le Sénat une documentation tendant à défendre les chômeurs des accusations dont ils ont été l'objet dans certains journaux; cite à cette occasion l'avis de M. Demets, sur lequel il s'appuie, puis demande que certaines mesures soient encore prises en leur faveur), p. 741 à 748. — Interruptions de MM. Hans, Volckaert, Barnich, Heyman, m. i. t. p. s., Jauniaux, Ronvaux, p. 743 à 748. — Discours de MM. Van Berckelaer (qui parle de la crise dans l'industrie diamantaire; parle notamment, à cette occasion, des ouvriers étrangers qui se sont introduits en Belgique comme commerçants; signale également des lacunes dans l'inspection du travail), p. 749 à 753. — Interruptions de MM. Dewaele, Coole, Heyman, m. i. t. p. s., Bossuyt, p. 751, 752.

Finances. BUDGETS. Budget de l'industrie, du travail et de la prévoyance sociale pour l'exercice 1931 (suite)

M. le président fait remarquer qu'il y a encore six orateurs inscrits; prie, en conséquence, les orateurs de condenser leurs observations, le Sénat ayant décidé de terminer ce jour-là l'examen du budget en discussion, p. 753.

Reprise de la discussion générale : Discours de M. Heyman, m. i. t. p. s., qui répond aux observations présentées, mais termine en déclarant que, pour le budget en discussion, aucune augmentation de crédit n'est possible, p. 753, 754 et 756 à 762. — Interruptions de MM. Mahieu, Coole, p. 753, 754, et de MM. Mertens, Ronvaux, Coole, Hans, Van Fleteren, Dewaele, Jauniaux, Leyniers, Lalemand, Van Berckelaer, Mahieu, Bruneel de la Warande, Demoulin, p. 756 à 762. — Discours de MM. Jauniaux (qui indique son point de vue au sujet de l'index-number, considérant cette question comme très importante; parle de la question du chômage; demande le vote d'une loi rendant obligatoire l'assurance contre le chômage; parle brièvement des causes de la crise et termine en traitant certaines questions spéciales : celle des ouvriers frontaliers en ce qui concerne les mutualités et la question des mutualités en général; termine en demandant qu'aucune pression ne soit exercée sur les ouvriers en ce qui concerne leurs pensées), Jean De Clercq (qui estime que la Belgique a le droit d'être fière des progrès qu'elle a réalisés dans le domaine des institutions de prévoyance; estime que les questions à résoudre sont : celle des frontaliers, celle de la réadaptation des modalités de subsides et la coordination des assurances sociales et des différentes lois d'assistance; termine en estimant que la coordination s'impose), Rutten (qui traite brièvement certains points concernant le chômage; demande notamment que l'on interdise les petits bureaux de placement; demande, bien qu'il ne soit pas partisan de l'augmentation du nombre des commissions, que l'on en constitue une chargée d'examiner la question de l'immigration ouvrière en Belgique; réitère sa demande des années précédentes concernant le contrôle du poids du pain; termine en demandant si le crédit inscrit pour la bibliothèque du département de l'industrie, du travail et de la prévoyance sociale est suffisant pour compléter les collections indispensables), Dewaele (qui proteste contre certaines critiques adressées à M. Anseele en ce qui concerne la diminution des salaires, ainsi qu'au sujet de certaines paroles de M. Gravez proposant de prélever une taxe sur les ouvriers étrangers; termine en demandant que l'on ne fasse pas trop de difficultés aux chômeurs en ce qui concerne la prolongation des secours), p. 762 à 769. — Interruptions de MM. Demets, rapp., Henricot, Demoulin, De Clercq, Van Fleteren, Heyman, m. i. t. p. s., le comte de la Barre d'Erquelinnes, Jauniaux, Moyersoen, p. 762 à 769. — M. le président Magnette déclare la discussion générale close et propose au Sénat, afin que l'on ne puisse revenir sur cette décision, de voter l'article 1^{er}, p. 769. — Cette proposition est admise, p. 769.

Discussion des articles.

Art. 1^{er}. Adopté sans observations, p. 769.

Art. 81. M. le président rappelle un amendement présenté par M. Hans, p. 791. — M. Hans défend son amendement, qui a pour objet d'améliorer la situation des travailleurs du bâtiment; M. Heyman, m. i. t. p. s., fait remarquer que l'amendement de M. Hans ne peut être accepté; que celui-ci ne demande pas que l'on nomme des inspecteurs spécialement pour l'industrie du bâtiment; que les inspecteurs fonctionnent dans une région du pays et inspectent toutes les industries; que, pour arriver au but visé par M. Hans, il faudrait presque doubler le nombre des inspecteurs actuellement en fonctions; M. Heyman, m. i. t. p. s., oppose du reste à M. Hans l'argument financier et rappelle qu'il a annoncé pendant la discussion générale que la réorganisation de l'inspection du travail était à l'étude; prie donc le Sénat de ne pas admettre l'amendement, p. 791, 792. — Interruptions de MM. Coole, Hans, Van Vlaenderen, Lekeu, p. 791. — Discours de MM. Hans (qui défend à nouveau son amendement), Demets, rapp. (qui appuie dans l'ensemble les observations faites par M. Hans; estime que le ministre pourra donner satisfaction à M. Hans en attirant l'attention de son corps d'inspection sur la nécessité de faire régner plus de sécurité dans l'industrie du bâtiment), Heyman, m. i. t. p. s. (qui déclare être disposé à tenir compte des observations de M. Hans, mais ne pouvant admettre que l'on bouleverse l'organisation de l'inspection du travail), Van Belle (qui suggère l'idée de charger les organisations syndicales de contrôler elles-mêmes les chantiers de l'industrie du bâtiment), Hans (qui déclare que si le ministre s'engage à faire sérieusement étudier la question, il consent à lui faire confiance), de Brouckere (qui insiste sur la nécessité de spécialiser les inspecteurs du travail), p. 792. — M. Heyman, m. i. t. p. s., déclare que les travaux de la commission chargée d'examiner l'organisation de l'inspection du travail sera orientée dans le sens d'assurer plus de sécurité aux ouvriers, mais qu'il ne peut en dire davantage à ce moment, p. 792, 793. — M. de Brouckere fait encore diverses

Finances. BUDGETS. Budget de l'industrie, du travail et de la prévoyance sociale pour l'exercice 1931 (suite)

observations, p. 793. — M. Hans demande à nouveau la parole et M. le président déclare qu'il ne peut plus la lui accorder, M. Hans ayant déjà parlé trois fois, p. 793. — L'amendement de M. Hans est rejeté par assis et levé et l'article 81 est adopté tel qu'il a été transmis par la Chambre des représentants, p. 793.

Art. 97. M. le président rappelle un amendement présenté par M. Jauniaux, p. 793. — M. Jauniaux défend son amendement en faveur des mutualités; M. Heyman combat à cette occasion l'ensemble des amendements présentés par M. Jauniaux; fait notamment remarquer que leur adoption aurait pour conséquence de majorer le budget de 63 millions, d'après son calcul, p. 793. — L'amendement de M. Jauniaux est rejeté et l'article est adopté tel qu'il est transmis par la Chambre, p. 793.

Art. 98. Discours de M. Jauniaux au sujet de la désignation de fonctionnaires nouveaux pour le service des allocations familiales, alors que des fonctionnaires en activité se trouvent sans occupation et émargent cependant au budget, p. 793, 794. — Observation de M. Baeck, p. 794. — L'article 98 est adopté, p. 798.

Art. 109. M. Martens développe certaines plaintes en ce qui concerne les formalités à remplir pour l'obtention des pensions de vieillesse; M. Heyman, m. i. t. p. s., déclare qu'il examinera la question posée par M. Martens; M. le président annonce que M. Diriken renonce à la parole et l'article 109 est adopté, p. 794.

Art. 111. M. le président rappelle un amendement de M. Jauniaux, p. 794. — M. Jauniaux défend son amendement, qu'il considère devoir éviter au gouvernement qui remplacera celui se trouvant à ce moment en fonction de se trouver devant un déficit considérable, p. 794, 795. — L'amendement de M. Jauniaux est rejeté et l'article est adopté tel qu'il est transmis par la Chambre, p. 795.

Art. 121. M. le président rappelle un amendement de M. Jauniaux en faveur des fédérations mutualistes de retraite, p. 795. — M. Jauniaux développe et défend son amendement; rappelle l'accueil favorable que la question qu'il a soulevée a reçu au sein de la commission; M. Van Dieren appuie l'amendement présenté par M. Jauniaux; M. Heyman, m. i. t. p. s., estime qu'il n'y a aucun inconvénient à faire examiner la question visée par M. Jauniaux, mais se refuse à trancher au pied levé une question aussi importante; déclare que c'est pour ce motif qu'il prie le Sénat de rejeter l'amendement présenté par M. Jauniaux, p. 795. — M. Jauniaux demande l'appel nominal; cette demande est régulièrement appuyée par l'extrême gauche et l'amendement de M. Jauniaux est rejeté par 75 voix contre 50, n. 755. — L'article 121 est adopté tel qu'il est transmis par la Chambre, p. 795.

Art. 133. M. le président rappelle un amendement de M. Jauniaux; M. Jauniaux défend son amendement, p. 796. — L'amendement de M. Jauniaux est rejeté et l'article 133 est adopté tel qu'il est transmis par la Chambre, p. 796.

Les autres articles du tableau sont adoptés sans observations, p. 791 à 796. — V. l'annexe à la fin de la séance de l'après-midi du 31 mars, p. 809 à 816.

Les articles du projet de loi sont adoptés sans observations, p. 796.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 72 voix contre 48 et une abstention, p. 798 (31 mars 1931). — S'est abstenu : M. Lindekens, p. 798. — Le projet est soumis à la sanction royale.

Budget de l'intérieur et de l'hygiène pour l'exercice 1931.

V. les n° 4-VI, 61 et 125 (session 1930-1931) de la Chambre.

Doc. — Projet transmis par la Chambre des représentants, n° 5-VI. — Tableaux, n° 5-VI.

Rapport fait par le baron Delvaux de Fenffe, n° 106.

Amendement présenté par M. Gravez, n° 128.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants, le 18 mars 1931, p. 691. — Le projet est renvoyé à la commission de l'intérieur et de l'hygiène.

Dépôt du rapport par le baron Delvaux de Fenffe, p. 797 (31 mars 1931).

Discussion générale.

Discours de M. Dufrane (qui rappelle qu'il a demandé précédemment la suppression des commissaires d'arrondissement, fait remarquer que dans le rapport de M. le baron Delvaux de Fenffe il reconnaît que cette organisation, dans sa forme actuelle, ne répond plus aux nécessités administratives du moment et préconise, avec le rapporteur, la transformation du caractère de cette institution qu'il voudrait voir surtout d'ordre financier); Volckaert (qui demande à connaître exactement l'emploi des subsides mis à la disposition du départe-

Finances. BUDGETS. Budget de l'intérieur et de l'hygiène pour l'exercice 1931 (suite)

ment de l'intérieur à l'occasion des fêtes du centenaire); Baels, m. i. h. et m. a. (qui déclare qu'il fournira les détails les plus précis à M. Volckaert), p. 907. — Interruption de M. Volckaert, p. 907. — M. le président fait remarquer que la plupart des orateurs inscrits dans la discussion de ce budget ne s'attendaient pas à ce que le débat fut commencé ce jour-là et propose d'en remettre la suite au mardi suivant, p. 907. — Cette proposition est admise, p. 907.

Reprise de la discussion générale : Discours de MM. le baron Delvaux de Fenffe, rapp. (qui commence par faire remarquer que le rapport est divisé en deux parties, correspondant à la double activité du département, rappelle que son rapport démontre la carence des ressources communales et ses fâcheuses conséquences, estime que le département de l'intérieur devrait proposer des réformes tendant à ramener l'équilibre, fait certaines suggestions à cet effet; traite ensuite notamment la question des distributions d'eau et termine en faisant à nouveau remarquer l'infériorité des traitements des fonctionnaires des gouvernements provinciaux); Lebon (qui attire l'attention du gouvernement sur le tort énorme que ferait aux ports du pays l'obligation de faire dépendre l'importation des charbons étrangers de licences administratives, exprime le vœu que le gouvernement renonce à prendre cette mesure de protection en faveur des charbons belges); M^{me} Spaak (qui cite un exemple récent qui l'amène à préconiser l'organisation de la médecine préventive dans tous les domaines, fait remarquer que cette innovation amènerait de grandes économies qui compenseraient largement les frais occasionnés par l'organisation de ces nouveaux services, le nombre de tuberculeux, de cancéreux, d'infirmes à soigner devant s'en trouver singulièrement diminué); Gravez (qui annonce le dépôt de deux amendements concernant l'hygiène publique : 1° concernant la lutte contre l'alcoolisme; 2° portant organisation d'un fonds spécial pour la recherche des causes de contagion de la tuberculose et défend ses amendements); le baron de Kerchove d'Exaerde (qui traite la question de la situation financière des communes et appuie les observations contenues dans le rapport du baron Delvaux de Fenffe déjà appuyées par M. Dufrane, notamment en ce qui concerne le rôle financier à attribuer aux commissaires d'arrondissement, parle ensuite de la situation du personnel des gouvernements provinciaux et des pompiers communaux, ainsi que de la question de l'organisation des services contre l'incendie); Vinck (qui attire l'attention du ministre sur la question de la statistique et demande si le dépouillement de la statistique décennale va prochainement être opéré, puis parle du danger dont les communes sont menacées par les emprises que font les entreprises gazières à travers le pays; demande ensuite l'intervention gouvernementale dans le but de faire diminuer le tarif du gaz et celui de l'électricité); le vicomte Berryer (qui après avoir fait remarquer l'intérêt du discours qui vient d'être prononcé par M^{me} Spaak, fait remarquer que dans de nombreux ménages pauvres, les enfants souffrent de sous-alimentation, ce qui est très préjudiciable aux générations futures, puis parle de la question du cancer et de l'emploi du subsidé annuel de deux millions); Bossuyt (qui attire l'attention sur la situation fâcheuse d'un grand nombre d'agents de l'administration provinciale de la West-Flandre, qui ne peuvent s'attendre à aucune promotion avant de nombreuses années, termine en protestant contre l'hostilité qui règne dans cette administration contre les flamingants); de Spot (qui fait diverses observations concernant les subsides alloués à la fédération nationale et à la caisse nationale d'entraide en ce qui concerne les pensions de veuves de pompiers morts en service commandé, ainsi qu'en ce qui concerne les pensions d'invalidité des pompiers); le chevalier Dessain (qui, à la suite de la nouvelle loi fiscale parle de certaines questions concernant l'établissement des budgets communaux, suggère la suppression de certaines formalités qui constitueraient des économies pratiques de temps, de personnel et d'argent, lesquelles profiteraient aux communes, aux provinces et à l'Etat, parle ensuite de la situation des communes en ce qui concerne les arrérages de pensions de vieillesse pour 1927 et 1928; fait remarquer que la nouvelle loi fiscale n'aura pas amélioré la situation de certaines communes et termine en attirant l'attention sur leur situation difficile en ce qui concerne le chômage); Arm. Huyemans (qui appuie les observations faites dans son rapport par M. le baron Delvaux de Fenffe en ce qui concerne le manque de cohésion entre les différents départements ministériels et les difficultés qui en résultent; proteste ensuite contre le retard apporté à l'examen par la Chambre d'une proposition de loi qu'il a présentée, proposition qui a été adoptée à l'unanimité deux ans auparavant par le Sénat et ayant pour but de venir en aide aux tuberculeux; termine en parlant de la suppression, à partir du 1^{er} juillet 1930, des cantines pour enfants débiles et demande que celles-ci soient maintenues), p. 918 à 930. — M. Baels, m. i. h. et m. a., déclare que, de toute façon, la situation en vigueur est assurée jusqu'au 1^{er} juillet 1931 et que, dans l'intervalle, une commission doit examiner la situation; M^{me} Spaak fait remarquer qu'une

Finances. BUDGETS. Budget de l'intérieur et de l'hygiène pour l'exercice 1931 (suite)

mesure d'application a déjà été prise par l'Œuvre nationale de l'enfance, qui maintient les crédits jusqu'au 31 juillet, mais en limitant le nombre des bénéficiaires à un dixième de la population scolaire et déclare que si le ministre ne fait pas une déclaration formelle, elle déposera le lendemain un amendement, p. 930. — M. Baels, m. i. h. et m. a., déclare qu'il ne peut donner d'autre réponse que celle qu'il a déjà faite et fait remarquer que M. Vinck fait partie de la commission chargée d'examiner cette question; que, du reste, c'est l'Œuvre nationale qui a pris une décision, p. 930, 931. — M. Vinck, M^{me} Spaak, MM. Arm. Huysmans et Jauniaux font encore des observations au sujet de cette question, p. 930, 931. — Interruptions de MM. le comte de la Barre d'Erquelines, Baels, m. i. h. et m. a., Digneffe, p. 928, 929. — Discours de M. Baels, m. i. h. et m. a., qui répond aux observations présentées, p. 936 à 939. — Interruptions de MM. Volckaert, le vicomte Berrver, Van Fleteren, Vinck, Ligy, le baron Delvaux de Fenffe, M^{me} Spaak, MM. Hicguet, Leurquin, Moyersoën, le chevalier Dessain, Arm. Huysmans, Bossuyt, p. 937 à 939. — Discours de M. Vancoillie (qui traite la question des allocations familiales au profit des employés communaux, fait remarquer que le statut est toujours en suspens et qu'il serait urgent que la question soit résolue; parle ensuite de certaines questions se rapportant aux finances des communes; termine en appuyant les observations faites par M. le chevalier Dessain en ce qui concerne le fonds de crise et le fonds de chômage); Moyersoën (qui répond à certains points du discours du ministre en ce qui concerne les ouvertures de crédits aux communes), p. 941, 942. — M. Diriken demande au ministre quand il pourra procéder à la nomination des bourgmestres de Looz et de Russon, et M. Baels, m. i. h. et m. a., répond aux observations de MM. Diriken et Vancoillie, p. 942, 943. — Interruptions de MM. Diriken et Vancoillie, p. 942, 943.

Discussion des articles.

Art. 35. M. le président rappelle un amendement de M. Gravez en faveur des œuvres de propagande antialcoolique; M. Baels, m. i. h. et m. a., déclare que le gouvernement s'oppose à cet amendement et l'amendement est rejeté, p. 943. — L'article est adopté tel qu'il figure au budget transmis par la Chambre, p. 943.

Art. 48. M. le président rappelle un amendement présenté par M. Gravez proposant un subside pour permettre des recherches scientifiques relatives à la contagion de la tuberculose par l'ingestion du beurre; M. Baels, m. i. h. et m. a., déclare que le gouvernement s'oppose à cet amendement, p. 943. — L'amendement est rejeté et l'article est adopté tel qu'il est transmis par la Chambre, p. 943.

Art. 51. M. le président rappelle un amendement présenté par M^{me} Spaak et MM. Arm. Huysmans et Dierckx, portant augmentation du crédit alloué à l'Œuvre nationale de l'enfance, afin de lui permettre de subsidier les cantines pour enfants débiles, p. 943. — M. Jaspar, p. m., indique au Sénat les motifs pour lesquels les conditions dans lesquelles fonctionnait jusqu'à ce moment cette partie de l'Œuvre nationale de l'enfance étaient telles qu'il était impossible de continuer dans la même voie, celle-ci ne correspondant pas au caractère d'universalité de cette œuvre; déclare qu'il s'engage, lorsqu'un régime nouveau aura été préparé, à demander au parlement les crédits supplémentaires nécessaires et prie, par suite de cet engagement, M^{me} Spaak de retirer son amendement, p. 943. — M^{me} Spaak fait diverses observations, déclare qu'elle accepte la parole donnée par M. Jaspar, p. m., et retire son amendement, p. 943, 944. — L'article 51 est adopté tel qu'il figure au budget, p. 944.

Les autres articles du budget sont adoptés sans observations, p. 943, 944. — Voyez l'annexe à la fin de la séance du 13 mai, p. 949 à 955.

L'article unique contenant le budget est adopté sans observations, p. 944.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 60 voix contre 41, p. 962 (19 mai 1931). — Le projet est soumis à la sanction royale.

Budget de la justice pour 1931.

V. les n^{os} 4-IV, 31, 71 et 124 (session 1930-1931) de la Chambre.

Doc. — Projet transmis par la Chambre des représentants, n^o 5-IV. — Tableaux, n^o 5-IV.

Rapport fait par M. le baron Meyers, n^o 108.

Annexe : Accusés jugés contradictoirement du chef d'assassinat et meurtre, n^o 108.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants, le 26 mars 1931, p. 769.

Rapporteur : M. le baron Meyers.

Finances. BUDGETS. Budget de la justice pour l'exercice 1931 (suite)**Discussion générale.**

Discours de MM. le chevalier Dessain (qui entretient le Sénat de la nécessité d'accroître la surveillance des films et des cinémas au point de vue de l'enfance et de la jeunesse; fait notamment remarquer l'influence néfaste de films communistes; termine en déclarant que la loi de septembre 1920 n'a pas donné ce que l'on en attendait; demande que l'on fasse rapidement plus et mieux); Janson, m. j. (qui répond immédiatement au discours de M. le chevalier Dessain, celui-ci concordant très exactement à ses préoccupations personnelles; indique au Sénat ses préoccupations qui portent également sur la radio-diffusion et termine en faisant remarquer combien il est difficile de trouver des solutions pratiques); Volckaert (qui fait remarquer les difficultés devant lesquelles se trouve la commission de contrôle des films dont les installations ne sont prévues que pour les films muets; exprime le vœu que la commission dispose à bref délai d'une installation lui permettant de contrôler les films parlants et chantants); Asou (qui développe certaines observations au sujet de la manière dont s'appliquent les dispositions en vertu desquelles certains juges de paix ont été désignés pour desservir un canton contigu dont le titulaire avait disparu sans être remplacé; demande ensuite que l'assurance accident soit rendue obligatoire pour tous les automobilistes et termine en parlant de la protection des animaux); Lalemand (qui se fait l'écho d'un vœu émis par la fédération nationale des invalides du travail et de la paix en ce qui concerne l'aide à donner aux aveugles); Crokaert (qui prie le ministre de porter toute son attention sur l'application de la loi de défense sociale à l'égard des anormaux et délinquants d'habitude; cite certains exemples à cette occasion; traite ensuite la question des frais de justice, fait remarquer les services immenses que rend l'école de criminologie; fait remarquer combien notamment les professeurs de cette école sont mal rémunérés; termine en parlant de la question de l'impression des documents parlementaires); le vicomte Berrver (qui pour la première fois depuis qu'il siège au Sénat entretient d'une question de nomination, en l'espèce celle d'un greffier à la Cour d'appel de Liège; demande les raisons qui ont inspiré le choix du ministre); Volckaert (qui se plaint de l'abus des expulsions d'ordre politique); Meyers, rapp. (qui, à l'occasion de la discussion de ce budget, attire l'attention sur certains projets ou propositions de loi qu'il voudrait voir discuter le plus promptement possible et qui intéressent le département de la justice; traite ensuite la question de l'application de la loi de défense sociale et appuie les observations faites à ce sujet par M. Crokaert; appuie également les observations qu'il a faites en ce qui concerne les frais de justice et termine en attirant l'attention du gouvernement sur la nécessité de réglementer à nouveau la police du roulage), p. 958 à 968. — Interruptions de MM. Van Fleteren, de Brouckere, Van Overbergh, François, Janson, m. j., Volckaert, Segers, Tschoffen, Jaspar, p. m., p. 960 à 968. — Discours de M. Janson, m. j. (qui répond aux observations présentées), p. 968 à 970. — Pendant le discours de M. Janson, m. j., MM. de Brouckere et Crokaert font diverses observations au sujet des expulsions, notamment en ce qui concerne le droit de défense des intéressés, p. 969. — Interruptions de MM. Lalemand, Volckaert, Asou, de Brouckere, Crokaert, François, p. 968 à 970.

Les articles sont adoptés sans observations, p. 970. — Voyez l'annexe à la fin de la séance du 19 mai 1931, p. 971 à 977.

L'article unique contenant le budget est également adopté sans observations, p. 970.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 72 voix contre 50, p. 984 (20 mai 1931). — Le projet est soumis à la sanction royale.

Budget des non-valeurs et des remboursements pour l'exercice 1931.

Doc. — Projet de loi, n^o 5-XV. — Tableaux, développements et notes justificatives, n^o 5-XV.

Rapport fait par M. De Clercq, n^o 20.

Ann. — Rapporteur : M. De Clercq.

M. le président propose de passer à l'examen de ce projet pendant la séance en cours (17 décembre) afin de pouvoir le transmettre en temps utile à la Chambre, p. 138. Assentiment du Sénat.

Pas de discussion générale.

Discussion des articles.

Art. 18. M. François commence par exprimer son regret de l'absence du ministre des finances puis parle de la question du remboursement du trop-perçu à la source en 1929 sur les petits salaires; M. Jaspar, p. m., commence par faire remarquer que le baron Houtart, m. f., est retenu à la Chambre

Finances. BUDGETS. Budget des non-valeurs et des remboursements pour l'exercice 1931 (suite)

par la discussion du budget des voies et moyens, que lui-même devrait être également présent à cette discussion, que ce n'est que par déférence pour le Sénat qu'il assiste à la discussion en cours, puis déclare que la question soulevée par M. François est l'objet des préoccupations de M. Houtart, m. f., comme d'ailleurs du gouvernement tout entier, mais fait également remarquer combien la question est délicate et soulève de grosses difficultés d'ordre juridique; M. De Clercq, rapp., fait remarquer que la question soulevée par M. François touche non seulement l'article 18 mais les premiers articles du budget, que le jour où le remboursement sera effectué le budget des remboursements devra être majoré en conséquence; M. Mertens signale une situation qui se présente dans une commune du Namurois en ce qui concerne le remboursement du trop-perçu, p. 138 à 140. — Interruptions de MM. Jaspar, p. m. (qui proteste contre des paroles blessantes prononcées à son égard par M. François), Baecq, Volckaert, Bossuyt, p. 138 à 140. — M. De Clercq, rapp., déclare qu'il n'a pas qualité pour répondre au nom du gouvernement, mais estime que si l'on a perçu la surtaxe anticipativement elle doit être ristournée et que c'est bien là l'avis du gouvernement, p. 140. — Observations de MM. François et Baecq, p. 140. — L'article 18 est adopté, p. 140.

Art. 22. M. François fait une observation se rapportant aux remboursements à faire par l'Etat à la Banque Nationale, p. 140. — M. le président lui demande si cette question n'aurait pas mieux trouvé sa place à la discussion du budget des finances et M. François déclare qu'elle se rapporte directement au budget en discussion, p. 140. — L'article 22 est adopté, p. 140.

Les autres articles du budget sont adoptés sans observations, p. 138 et 140. — V. l'annexe A à la fin de la séance du 17 décembre 1930, p. 145 et 146.

L'article unique du projet de loi est adopté sans observations, p. 140.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 56 voix contre 38, p. 141 (17 décembre 1930). — Le projet est transmis à la Chambre des représentants.

Budget des recettes et des dépenses pour ordre pour l'exercice 1931.

Doc. — Projet de loi, n° 5-XIX — Tableaux et note à l'appui des évaluations de recettes et des prévisions de dépenses, n° 5-XIX. — Annexe au budget : A. Bilans et comptes des profits et pertes des exploitations agricoles autonomes de l'Etat relevant du ministère de l'agriculture. — B. Bilans et comptes des profits et pertes des exploitations agricoles autonomes de l'Etat relevant du ministère de la justice, n° 5-XIX.

Rapport fait par M. De Clercq, n° 19.

Ann. — Rapporteur : M. De Clercq.

Discussion générale.

Discours de M. le baron de Moffarts, qui déclare que, vu l'heure avancée, il reportera les observations qu'il comptait présenter en ce qui concerne certaines sommes attribuées au département des sciences et des arts à la discussion des budgets auxquels ces questions se rapportent; M. François fait la même déclaration, p. 140, 141.

Discussion des articles.

M. le président annonce qu'il va mettre les articles aux voix avec les amendements du gouvernement, et ces articles, ainsi amendés, sont successivement adoptés, p. 141. — V. l'annexe B à la fin de la séance du 17 décembre 1930, p. 147 à 154.

L'article unique du projet de loi est adopté sans observations, p. 141.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 56 voix contre 38, p. 141 (17 décembre 1930). — Le projet est transmis à la Chambre des représentants.

Budget des postes, télégraphes et téléphones pour l'exercice 1931.

V. les n° 4-XVIII et 58 (session 1930-1931) de la Chambre.

Doc. — Rapport fait par M. de Spot, n° 64.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants, le 22 janvier 1931, p. 282. — Le projet est renvoyé à la commission des postes, télégraphes et téléphones.

Rapporteur : M. de Spot.

Projet de loi relatif aux comptes de prévision de la régie des télégraphes et des téléphones pour l'exercice financier 1930-1931 et budget des postes, télégraphes et téléphones pour l'exercice 1931.

Discussion générale de ces deux projets.

Discours de MM. Lindakens (qui fait remarquer combien la province de Limbourg est négligée en matière de postes et

Finances. BUDGETS. Budget des postes, télégraphes et téléphones pour l'exercice 1931 et comptes de prévision de la régie (suite)

saisit cette occasion pour faire ressortir la différence entre la Flandre et la Wallonie, puis termine en déclarant que le salut de la Flandre est dans la recherche du fédéralisme), Volckaert (qui commence par faire remarquer que la régie des télégraphes et téléphones sera le seul qui sera voté avant le commencement de l'année budgétaire et souhaite que l'on décide, pour tous les budgets, de fixer le début de l'année budgétaire au 1^{er} mars, puis, tout en reconnaissant l'effort fait par le ministre pour que la régie progresse, formule certaines critiques, notamment en ce qui concerne la question des abonnements au téléphone, critique également la lenteur des distributions postales, notamment à Forest), Vinck (qui s'associe aux observations faites par M. Volckaert en ce qui concerne le téléphone et l'annuaire téléphonique, attire ensuite l'attention du ministre sur le service des lettres express qui pourrait être perfectionné, sur la question de la levée des boîtes postales, ainsi que sur l'utilité qu'il y aurait à établir un plus grand nombre de cabines téléphoniques, etc.), p. 514 à 518. — Interruptions de MM. Vinck, Forthomme, m. p. t. t., le baron de Dorlodot, Van Fleteren, p. 516 à 518. — Discours de MM. de Spot, rapp., (qui demande que les employés des administrations des postes, télégraphes et téléphones qui, pendant la guerre, ont été rattachés à l'armée mobilisée, tout en n'étant pas pourvu d'une mobilisation définitive, puissent jouir des avantages accordés aux anciens combattants), le baron de Moffarts (qui attire l'attention du ministre sur l'utilité qu'il y aurait à élargir le rayon des communications ordinaires afin d'éviter, dans certaines régions, de constantes surtaxes, demande également d'autres mesures, notamment en ce qui concerne les abonnements et les heures d'ouverture des bureaux ruraux), De Bruyn (qui parle du non-paiement des redevances dues par les départements ministériels pour le transport des dépêches officielles et de l'organisation du service des chèques postaux en ce qui concerne la gérance des fonds, critique le recours à l'industrie pour l'exécution des travaux de la régie des téléphones; traite ensuite des questions concernant le traitement du personnel et son avancement, termine en attirant l'attention sur la situation du service des postes à Denderleeuw), Van Hoestenberghé (qui demande l'extension des téléphones automatiques, notamment à Bruges et à Ostende), le baron Van Zuylen (qui demande instamment au ministre de mettre sur un pied d'égalité les abonnés du téléphone voisins de la frontière avec les abonnés des grands centres), Toch (qui attire l'attention du ministre sur la nécessité de réorganiser le service des postes à Gand), Rutten (qui attire l'attention du ministre sur la question du travail féminin le soir dans les bureaux du téléphone ainsi que sur celle des équipes mixtes au service des chèques postaux), Lafontaine (qui fait diverses observations au sujet du service nouveau de l'Institut national de radiophonie, parle notamment de la nécessité d'obliger les sociétés de tramways à employer des réducteurs de courant), p. 535 à 538. — Interruptions et observations de MM. Forthomme, m. p. t. t. (qui répond notamment à certaines observations de M. De Bruyn), Heyman, m. i. t. p. s., p. 536 à 538. — Discours de M. Forthomme, m. p. t. t. (qui répond aux observations présentées), p. 533 à 544. — Interruptions de MM. Volckaert, Vinck, Joseph De Clercq, le baron de Mévius, Lalemand, le baron de Dorlodot, de Brouckere, Laboulle, Lafontaine, Van Dieren, 539 à 544.

V. pour la discussion des articles du projet relatif aux comptes de prévision de la régie des télégraphes et des téléphones pour l'exercice 1931-1932 la rubrique : Télégraphes et téléphones.

Articles du budget du ministère des postes, télégraphes et téléphones pour l'exercice 1931.

Les articles du budget sont successivement mis aux voix et sont adoptés, p. 546. — V. l'annexe B à la fin de la séance du 25 février, p. 563 à 567.

Les articles du projet de loi contenant le budget du ministère des postes, télégraphes et téléphones sont adoptés sans observations, p. 546.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 74 voix contre 42, p. 552 (25 février 1931). — Le projet est soumis à la sanction royale.

Budget des sciences et des arts pour l'exercice 1931.

Doc. — Projet de loi, n° 5-VII. — Tableaux, développements, notes justificatives et annexe aux développements, n° 5-VII.

Rapport fait par M. Carnoy, n° 68. — Amendement présenté par la commission à l'article 19, n° 68.

Rapport complémentaire fait par M. Carnoy. Annexe au n° 68. Amendements présentés par le gouvernement, n° 85.

Ann. — Dépôt du rapport par M. Carnoy, p. 373 (10 février 1931).

Discussion générale :

Discours de MM. Van Hoestenberghé (qui attire l'attention du ministre sur la question de l'enseignement artistique organisé par les communes dans les écoles et conservatoires de musique et sur la modicité des subsides alloués pour cet

Finances. BUDGETS. Budget des sciences et des arts pour l'exercice 1931 (suite)

enseignement), Volckaert (qui, au nom de la Ligue des familles nombreuses attire l'attention du parlement sur l'utilité qu'il y aurait à maintenir au taux de un million 500.000 fr. le subside accordé au fonds d'études de la Ligue des familles nombreuses, déclare que, loin d'envisager la réduction d'un demi-million, ainsi que cela est proposé, la Ligue comptait demander que l'on porte le subside à 2 millions, que c'est en présence de la crise qu'elle s'est décidée à renoncer à cette augmentation, et termine en souhaitant que le crédit puisse, l'année suivante, être porté à 2 millions); Derbaix (qui déclare que la commission comptait demander également une augmentation du crédit pour les familles nombreuses, déclare que, vu la situation financière elle se contente de demander le maintien du subside au même chiffre que l'année précédente); Jos. Coole (qui rappelle les observations qu'il a faites l'année précédente au sujet de la situation de l'école moyenne de l'Etat, à Courtrai, et de la nécessité d'y construire une nouvelle école dans les quartiers ouvriers); Vandewiele (qui annonce le dépôt d'un amendement relatif à l'intervention de l'Etat pour les constructions d'enseignement moyen, à Ninove, puis demande que l'Etat prenne des mesures pour créer des écoles moyennes notamment en Flandres, cite certains exemples à cette occasion et termine en exprimant la conviction que si l'on avait plus d'écoles moyennes en Flandres, écoles donnant des facilités pour apprendre aisément les deux langues nationales, on aiderait tous les Belges à s'aimer davantage, la question des langues ne pouvant pas continuer à diviser la Belgique), p. 569 à 574. — Discours de MM. Lindekens (qui parle du fonds des mieux doués, critique l'introduction de la politique dans les nominations des professeurs de l'enseignement moyen et normal, traite la question de rémunération, puis notamment celle de l'infériorité des installations cliniques à Gand, termine en déclarant que la Flandre veut son académie, les Flamands n'admettant pas les académies bilingues); Digneffe (qui défend un amendement présenté par M^{me} Spaak, plusieurs sénateurs socialistes et lui-même en faveur des lycées de filles, critique l'inaction du gouvernement envers les autorités responsables lors des manifestations contre le drapeau et les couleurs belges, termine en plaidant la cause des instituteurs et professeurs en ce qui concerne la question des traitements); Léon Matagne (qui s'excuse auprès du Sénat de revenir sur une revendication qu'il a déjà défendue devant l'assemblée, et qui a pour formule : le respect des droits acquis en ce qui concerne les instituteurs attachés aux sections préparatoires des écoles moyennes, rappelle à cette occasion une récente interpellation, qui a été discutée la semaine précédente à la Chambre); Toch (qui rompt une lance en faveur des professeurs des écoles communales de musique inspectées par l'Etat); le chevalier Dessain (qui insiste pour que les subsides donnés par le département des sciences et des arts pour l'enseignement artistique soient égaux à ceux donnés par le département de l'industrie et du travail, puis critique la surcharge des programmes dans les écoles moyennes et les athénées); De Bruyn (qui commence par insister pour que le Sénat entame, sans plus de retard l'examen des projets relatifs à la langue véhiculaire dans l'enseignement moyen et primaire, puis parle du fonds des mieux doués, termine en faisant remarquer que l'enseignement moyen est insuffisant dans la région de Grammont, Sottegem, Denderleeuw, et en demandant au gouvernement s'il a pris des mesures en ce qui concerne le professeur Félix Daels), p. 575 à 581. — Interruptions de MM. Léon Matagne, François, Joseph De Clercq, Van Fleteren, le comte de la Barre d'Erquehennes, Rutten, Martens, p. 577 à 581. — Discours de M. Carnoy, rapp. (qui parle de certaines questions en dehors de celles des dépenses, notamment de celle de l'enseignement des langues au point de vue pédagogique et de celle du surmenage, puis, sans vouloir déflorer le discours qui va être prononcé par le ministre, donne son avis sur un certain nombre d'amendements et rencontre diverses remarques faites au cours de la discussion, p. 597 à 601. — Interruptions de MM. Hicguet, Léon Matagne, Vauthier, m. s. a., Huisman Van den Nest, p. 599 à 601. — Discours de M^{me} Spaak (qui développe des critiques au sujet de la loi sur la fiscalité provinciale et communale mettant à la charge de l'Etat l'entièreté des dépenses occasionnées par le personnel enseignant des écoles moyennes et des athénées, ce qui établit une inégalité injustifiable entre les communes où se trouvent des établissements de ce genre, et défend les amendements qu'elle a présentés en faveur de l'enseignement moyen). Discours de MM. Huisman-Van den Nest (qui, tout en remerciant le ministre d'avoir réorganisé le musée scolaire national, le prie de parfaire son œuvre en désignant la commission consultative du musée et en organisant le stand de l'enseignement moyen; lui demande de veiller au dégagement des moulages qui occupent encore une très grande partie des locaux du musée, etc.; rappelle ensuite la demande qu'il avait faite l'année précédente en ce qui concerne la réorganisation des conseils de perfectionnement, critique la dispersion de la direction de l'enseignement officiel, celui-ci dépendant de presque tous les départements ministériels, puis parle notamment de l'éducation physique

Finances. BUDGETS. Budget des sciences et des arts pour l'exercice 1931 (suite)

dont il démontre la nécessité); Arm. Huysmans (qui ajoute quelques considérations aux observations présentées par M^{me} Spaak en faveur des amendements qu'elle présente et qu'il a contresigné); Rutten (qui déclare, après avoir pris des renseignements à cet effet que les critiques émises par M. Toch sur la façon dont, dans les écoles catholiques de Thourout on ridiculisait les socialistes à l'occasion de l'enseignement des premiers éléments de mathématiques, ne sont pas fondés, M. Toch ayant été induit en erreur par un correspondant mal informé; estime qu'il serait utile de ne produire devant le Sénat que des renseignements dont l'exactitude aurait été contrôlée); de Spot (qui attire l'attention du ministre sur la situation injuste dans laquelle se trouvent les professeurs de la section préparatoire des écoles moyennes), p. 601 à 607. — Rectification au discours de M^{me} Spaak, p. 636. — Interruptions de MM. Léon Matagne, Hicguet, Dierckx, Laboulle, Toch, Verbruggen, Dewaele, Arm. Huysmans, De Bruyn, p. 603 à 607. — Discours de M. Vauthier, m. s. a. (qui répond aux observations d'ordre général, réservant pour le lendemain sa réponse aux questions portant sur des points particuliers, rencontrant des problèmes d'un ordre un peu technique), p. 607 à 610. — Interruptions de MM. Volckaert, Dierckx, M^{me} Spaak, MM. Arm. Huysmans, Digneffe, Van Fleteren, Toch, Vermeylen, Ronvaux, Léon Matagne, p. 607 à 609. — Discours de MM. Nolf (qui se joint aux orateurs qui ont défendu les droits des professeurs des sections préparatoires des écoles moyennes, envers lesquels la commission des traitements a commis une erreur injustifiable, parle ensuite des écoles communales de musique et de la situation des professeurs de ces écoles); Vermeylen (qui commence par estimer que proposer des majorations de crédits ne servirait qu'à faire perdre du temps à l'assemblée, mais attire l'attention du ministre sur des modifications que l'on pourrait apporter à la façon dont sont distribués certains crédits, parle ensuite de questions concernant l'université de Gand et termine en demandant si l'idée de confectionner un catalogue central sur fiches de toutes les bibliothèques de la ville de Bruxelles a été abandonnée, p. 610, 611. — Interruptions de MM. Lafontaine, Vauthier, m. s. a., p. 610, 611. — Au début de la séance du lendemain avant de répondre aux autres observations, M. Vauthier, m. s. a., fait remarquer que de nouveaux et nombreux amendements ont été encore présentés depuis la veille, annonce que le gouvernement va en présenter également et estime que, dans ces conditions il doit, à regret demander que l'examen de ces amendements, ainsi que le vote sur le budget soit remis au mardi ou au mercredi de la semaine suivante, p. 613, 614. — Interruption de M. Van Fleteren, p. 613. — M. le baron Descamps estime que la procédure proposée par le ministre est contraire aux délibérations normales et régulières du Sénat; M. Digneffe déclare qu'il est d'accord avec M. le baron Descamps pour dire que normalement on devrait ne pas interrompre la discussion d'un budget par suite de la distribution d'amendements, mais estime que dans le cas qui se présente, il serait bon de déroger à la règle habituelle et d'admettre la demande faite par le ministre dans le but d'essayer de donner, au moins partiellement satisfaction aux auteurs de certains amendements, p. 614. — M. le président déclare, d'accord avec l'assemblée, qu'il sera fait droit à la demande de remise de M. Vauthier, m. s. a., p. 614. — Reprise de la discussion générale : Discours de M. Vauthier, m. s. a., qui répond aux questions qui lui ont été posées sur des points particuliers, p. 614 à 618. — Interruptions de MM. Volckaert, Vandewiele, Ronvaux, Léon Matagne, De Bruyn, Moeyersoen (qui répond aux observations du ministre en ce qui concerne la ville d'Alost); Digneffe, Van Fleteren, Vermeylen, p. 614 à 618. — Discours de MM. Digneffe (qui estime nécessaire de faire une mise au point en ce qui concerne certains points du discours du ministre en réponse aux questions qui lui avaient été posées); le baron de Moffaris (qui rappelle qu'il s'est déjà fait, l'année précédente, l'écho d'une observation de la commission des sciences et des arts en ce qui concerne la modification des lois organiques par voie de dispositions budgétaires, puis déplore que pour le budget en discussion l'on ait à nouveau usé de ce procédé irrégulier; que par l'article 35 on modifie la loi sur les incompatibilités, et par l'article 36 on modifie la loi sur la Cour des comptes, déclare pourtant qu'il ne discute pas le bien-fondé de ces modifications, tout en commentant la portée), p. 618, 619. — Discours de M. Vauthier, m. s. a. (qui répond aux observations qui viennent d'être présentées par M. le baron de Moffaris, p. 620. Avant d'aborder la discussion des articles et un certain nombre de membres ayant exprimé le désir de remettre le vote au lendemain, M. le président demande s'il convient au Sénat de voter ce même jour sur des amendements très importants qui ont été présentés, p. 632. — M. Tschoffen estime que l'on peut procéder au vote le jour même, p. 632. — M. Vinck estime que les résolutions de travailler même au besoin jusqu'à sept heures du soir, prises par le Sénat une quinzaine de jours auparavant, doivent être respectées, p. 632. — Le Sénat décide d'aborder l'examen des articles et le vote de ceux-ci le jour même, p. 632.

Finances. BUDGETS. Budget des sciences et des arts pour l'exercice 1931 (suite)

Discussion des articles.

- Art. 19. M. le président rappelle une majoration de crédit proposée par la commission (subsidié aux fonds d'études des familles nombreuses), M. Vauthier, m. s. a., déclare se rallier à cet amendement, et l'article 19, ainsi amendé, est adopté, p. 632.
- Art. 52. M. le président rappelle le texte d'un amendement présenté par M. Van Dieren, p. 632. — M. Van Dieren défend son amendement, p. 632. — M. le président donne lecture d'un amendement présenté par M. Carnoy, p. 633. — M. Volckaert proteste contre le dépôt tardif de cet amendement; M. le président fait constater au Sénat qu'il n'a pas eu le temps de faire la même remarque que celle qui vient d'être faite par M. Volckaert, mais saisit l'occasion pour exprimer le regret que ce budget, déposé depuis longtemps au Sénat, soit ainsi amplifié au dernier moment par des amendements venus de tous les côtés, p. 633. — M. Van Dieren fait remarquer que le gouvernement a également déposé des amendements et M. le président lui fait remarquer qu'il n'a pas excécuté le gouvernement de ses observations, p. 633. — M. Carnoy motive le dépôt tardif de son amendement, puis le défend, p. 633. — M. le président demande si l'amendement de M. Carnoy est appuyé; cet amendement est vivement appuyé par la droite, p. 633. — M. Vauthier, m. s. a., fait remarquer, au sujet des amendements présentés par MM. Van Dieren et Carnoy, que la commission des traitements a tenu compte de tous les éléments d'appréciation dans l'établissement des traitements du personnel de l'enseignement moyen et rend le Sénat attentif aux conséquences d'un changement aux règles établies; M. Vauthier, m. s. a., prie, en conséquence, le Sénat de ne pas adopter ces amendements et déclare qu'il examinera la question avec toute sa bonne volonté avant le prochain budget, p. 633. — Observation de M. le baron Houtart, m. f., p. 633. — MM. Gravez, Van Dieren et Matagne font diverses observations en faveur des amendements présentés, p. 633, 634. — M. Carnoy fait observer que son amendement vise les instituteurs en fonction en 1924, p. 634. — M. Vauthier, m. s. a., fait remarquer l'incertitude que présentent les amendements et prie le Sénat de ne pas les admettre, s'engageant à nouveau à remettre la question à l'étude, p. 634. — MM. Vinck et De Bruyn développent les motifs pour lesquels ils ne peuvent se contenter des déclarations du ministre et prient le Sénat d'adopter l'amendement de M. Van Dieren, p. 634. — Interruptions de MM. L. Matagne et Hubert, p. 634. — M. le baron Houtart, m. f., attire à ce moment l'attention du Sénat sur le danger qu'il y aurait à voter une augmentation de traitement pour certains agents de l'Etat sans que le comité des traitements ait étudié la question, prie donc le Sénat de ne voter aucune mesure avant que cet organisme n'ait donné son avis, p. 633, 634. — Interruption de M. Van Fleteren, p. 634. — M. Dierckx déclare renoncer à la parole, p. 635. — M. Carnoy déclare que, si le ministre prenait l'engagement d'examiner la question avec bienveillance, il retirait son amendement, p. 635. — Observations de MM. Van Fleteren et Hubert, p. 635. — M. Van Dieren demande l'appel nominal sur son amendement, et cet amendement est rejeté par 65 voix contre 24 et une abstention, p. 635. — S'est abstenu : M. Nolf, p. 635. — M. Van Dieren demande l'appel nominal sur l'amendement de M. Carnoy, p. 635. — M. le baron Houtart, m. f., déclare que le gouvernement n'est pas hostile à l'augmentation éventuelle des traitements des instituteurs dont il est question, qu'il soumettra spécialement la question au comité consultatif des traitements, mais que le gouvernement doit s'opposer à la procédure d'augmentation par voie d'amendements, p. 635. — M. Carnoy déclare, dans ces conditions, retirer son amendement, p. 635. — M. Van Dieren déclare reprendre l'amendement de M. Carnoy, p. 635. — Observation de M. Segers, p. 635. — M. le président fait remarquer qu'il n'est plus régulièrement saisi d'un amendement, p. 635, 636. — M. Van Dieren proteste contre les paroles du président et insiste pour reprendre l'amendement; MM. Van Fleteren et De Bruyn appuient les observations de M. Van Dieren, p. 635, 636. — Interruptions de MM. Moyersoen et Dierckx, p. 636. — M. le président déclare, le bureau étant fort soucieux de concilier la liberté des membres avec l'application des prescriptions réglementaires, que c'est pour ce motif qu'il ne s'est pas opposé à l'échange de vue qui vient de se produire, et propose au Sénat de procéder immédiatement au vote sur le nouvel amendement de M. Van Dieren, celui-ci n'étant que la reproduction de l'amendement de M. Carnoy, p. 636. — M. Van Dieren demande l'appel nominal, cette demande est appuyée par les nationalistes flamands et des membres de l'extrême gauche, p. 636. — L'amendement est rejeté par 59 voix contre 23 et une abstention, p. 636. — S'est abstenu : M. Nolf, p. 636. — L'article 52 est adopté tel qu'il figure au budget, p. 636.
- Art. 52bis nouveau proposé par Mme Spaak et consorts : Discours de M. Laboulle (qui, en qualité de cosignataire de l'amendement, défend celui-ci et fait appel à la bonne volonté du ministre), Vauthier, m. s. a. (qui déclare qu'il aura le courage de résister à l'amendement, étant décidé à empêcher que l'on compromette si peu que ce soit l'équilibre

Finances. BUDGETS. Budget des sciences et des arts pour l'exercice 1931 (suite)

- du budget et prie en conséquence le Sénat de repousser l'amendement), p. 637 à 639. — Interruptions de MM. Van Fleteren, Barnich, p. 638, 639. — M. Laboulle demande l'appel nominal, p. 639. — M. Hicquet fait remarquer qu'il n'est pas 3 heures; M. Laboulle rappelle que, la veille, on a procédé à des appels nominaux après 4 heures et demie; M. Segers déclare que la demande d'appel nominal est appuyée par toute la droite, p. 639. — L'amendement de Mme Spaak et consorts est adopté par 54 voix contre 53 et une abstention, p. 639. — S'est abstenu : M. Van Dieren, p. 639.
- Art. 152ter nouveau proposé par Mme Spaak et consorts : L'appel nominal est régulièrement demandé par la droite et l'amendement est rejeté par 59 voix contre 53 et une abstention, p. 639, 640. — S'est abstenu : M. Van Dieren, p. 640.
- M. le baron de Steenhault de Waerbeek demande la parole pour une motion d'ordre au moment où le vote sur l'article 152ter est commencé et M. le président déclare qu'il lui donnera la parole après le vote, p. 639, 640. — Après le vote, M. le baron de Steenhault de Waerbeek déclare, par motion d'ordre, qu'il a été considéré comme n'ayant pas pris part au vote sur l'article 152bis, alors qu'il a émis un vote négatif, p. 640. — Observations de MM. Van Fleteren, Volckaert et Moyersoen, p. 640. — M. le président déclare que le vote est acquis, p. 640. — M. Tschoffen prononce un discours au sujet de cet incident; M. Van Belle, secrétaire, prend la parole pour un fait personnel au sujet de paroles de M. Moyersoen, le mettant en cause, p. 640. — M. Ligy, secrétaire, confirme les paroles de M. Van Belle, affirmant à son tour que ni M. Van Belle, ni M. le président, ni lui-même n'ont pu acter le vote du baron de Steenhault; M. Vinck fait diverses observations au sujet de cet incident, p. 640, 641. — Interruptions de MM. Van Fleteren, Volckaert, Moyersoen, le baron de Steenhault de Waerbeek, Tschoffen, p. 640, 641. — M. Tschoffen veut à nouveau présenter des observations au sujet de l'incident, p. 641. — Cela soulève un nouvel incident : MM. Hénault, Van Fleteren, Mathieu, Leku, Lafontaine, Van Overbergh et Hans font des observations, p. 641. — M. le président Marnette déclare, à plusieurs reprises, que la parole est à M. Tschoffen, puis, le tumulte étant à son comble, suspend la séance, p. 641.
- Au moment où la séance est reprise, M. Tschoffen prend la parole pour un fait personnel afin de protester contre des paroles prononcées à son adresse par M. Van Fleteren, et prie M. Van Fleteren de s'expliquer à ce sujet, p. 641. — Interruption de M. Van Fleteren, p. 641. — M. le président donne connaissance au Sénat de l'incident d'après le compte rendu sténographique et prie à son tour M. Van Fleteren de s'expliquer sur la portée des expressions qu'il a employées à l'égard de M. Tschoffen, p. 641. — M. Van Fleteren s'explique sur l'incident, p. 641, 642. — Interruptions de MM. Tschoffen et Leku, p. 641, 642. — M. le président prie M. Van Fleteren de s'expliquer d'une façon précise sur les paroles « il n'y a pas de truquage ici » et engage M. Van Fleteren à les retirer. M. Van Fleteren déclare que ces paroles peuvent être interprétées comme on l'entendra et déclare ne pas les retirer, p. 642. — M. Tschoffen fait encore diverses observations et M. Van Fleteren refusant de retirer les paroles qu'il a prononcées ou de leur élever leur sens injurieux, M. le président le rappelle à l'ordre, p. 642. — Observations de MM. J. De Clercq, Hubert, Quinchon, p. 642. — M. Segers exprime, au nom de ses amis de la droite et, il le pense, encore au nom d'autres membres de l'assemblée, leur profond regret de l'incident qui vient de se produire et présente à M. Tschoffen l'hommage de leur confiance, p. 642. — Interruptions de MM. François et Van Fleteren, p. 642. — M. le président estime, d'après le discours qui vient d'être prononcé par M. Segers, qu'une partie de l'assemblée n'a pas entendu ce qu'il a dit à M. Van Fleteren et rappelle qu'il a prié M. Van Fleteren de retirer ses paroles et que, sur le refus de M. Van Fleteren, il a rappelé celui-ci à l'ordre, p. 642. — M. Leku prononce un discours au sujet du rappel à l'ordre, puis M. le président déclare l'incident clos, p. 642, 643.
- Reprise de la discussion des articles du budget :
- Art. 54. M. le président rappelle un amendement présenté par MM. Vinck et consorts, p. 643. — M. Vinck défend son amendement; M. le baron Houtart, m. f., développe les motifs pour lesquels, au point de vue budgétaire, le gouvernement est contraint de s'opposer à l'amendement, p. 643. — Observations de MM. Volckaert, Leurquin, Barnich, Danhier, Quinchon, De Bruyn, p. 643. — L'amendement de M. Vinck est rejeté et l'article 54 est adopté tel qu'il figure au budget, p. 644.
- Art. 56. M. le président rappelle un amendement présenté par M. Vinck et Mme Spaak, p. 644. — M. Vinck estime qu'il est inutile qu'il défende cet amendement, qui est voué à un échec certain, mais prie M. le président de le mettre aux voix, p. 644. — L'amendement de M. Vinck et de Mme Spaak est rejeté et l'article 56 est adopté tel qu'il figure au budget, p. 644.
- Art. 87bis proposé par amendement par la commission (subsidié pour favoriser dans les écoles la propagande en faveur de la Société des Nations); M. Vauthier, m. s. a., déclare

Finances. BUDGETS. Budget des sciences et des arts pour l'exercice 1931 (suite)

se rallier à cet amendement, qui a été adopté à l'unanimité de la commission, p. 644. — M. Tschoffen appuie l'amendement et l'article 87bis est adopté, p. 644.

Art. 125. M. le président rappelle un amendement présenté par le gouvernement, cet amendement est adopté, p. 646. — M. le président rappelle le texte d'un amendement de M. De Bruyn; M. Vauthier, m. s. a., déclare que le gouvernement s'oppose à cet amendement, et l'amendement de M. De Bruyn est rejeté par assis et levé, p. 646. — L'ensemble de l'article 125 est adopté, p. 646.

Art. 126. M. le président rappelle le texte d'un amendement présenté par Mme Spaak et M. Vinck (subside à l'Opéra flamand d'Anvers), p. 646. — M. Vauthier, m. s. a., déclare que le gouvernement s'oppose à cet amendement; M. Vinck défend l'amendement; M. Vauthier, m. s. a., fait remarquer que c'est à l'occasion de l'année jubilaire et de l'exposition d'Anvers que la subvention de l'Opéra flamand d'Anvers avait été augmentée; que, tout en admirant l'Opéra flamand d'Anvers, il était logique, après l'année 1930, de ramener le crédit au taux des années précédentes, p. 646, 647. — M. Vinck défend à nouveau l'amendement; M. Lindekens appuie le discours de M. Vinck, p. 647. — L'amendement est rejeté par 63 voix contre 52 et 2 abstentions, p. 647. — Se sont abstenus : MM. Lindekens et Van Mierlo, p. 647. — M. le président rappelle le deuxième amendement présenté par Mme Spaak et par M. Vinck (subside en faveur de concerts gratuits ou à prix réduit à Anvers), p. 647. — M. Vinck défend l'amendement; M. Vauthier, m. s. a., déclare que, bien qu'étant personnellement très sympathique à la cause défendue par M. Vinck, il doit s'opposer à l'amendement, vu la nécessité de maintenir l'équilibre budgétaire; M. Van Berckelaer attire à cette occasion l'attention du ministre sur la mauvaise répartition des subsides pour l'organisation de concerts et plaide la cause des concerts « De Werker », p. 647 à 649. — Interruptions de MM. le baron Houtart, m. f., Lafontaine, Van Fleteren, François, Lekeu, Vinck, p. 648. — L'amendement est rejeté et l'article 126 est adopté tel qu'il figure au budget, p. 649.

Art. 127bis nouveau proposé par le gouvernement. Adopté sans observations, p. 649.

Art. 150. M. le président rappelle un amendement présenté par MM. Vinck, L. Matagne et Van Roosbroeck; M. Vauthier, m. s. a., déclare s'opposer à cet amendement; l'amendement est rejeté et l'article 150 est adopté tel qu'il figure au budget, p. 649.

Art. 159bis proposé par amendement par le gouvernement. Adopté sans observations, p. 649.

Art. 161. M. le président rappelle des amendements présentés : 1° par le gouvernement; 2° par Mme Spaak et M. Vinck; 3° par M. Vandewiele, p. 649. — M. Vinck défend son amendement; M. Vauthier, m. s. a., fait remarquer que l'amendement présenté à cet article par Mme Spaak et M. Vinck forme un ensemble avec les amendements qu'ils ont présentés aux articles 163 et 166; que, en ce qui concerne l'article 161, les auteurs de l'amendement obtiennent satisfaction, que pour les amendements présentés aux articles 163 et 166, il prie le Sénat de les repousser et répète que c'est bien à regret qu'il fait cette demande; M. Vauthier, m. s. a., fait remarquer que M. Vandewiele obtient également satisfaction, p. 649, 650. — M. Vandewiele déclare, l'amendement du gouvernement lui donnant satisfaction, retirer celui qu'il avait présenté, p. 650. — Interruptions de MM. Volckaert, Lekeu, Vinck, p. 649, 650. — L'amendement présenté par Mme Spaak et M. Vinck est rejeté et l'article 161 est adopté tel qu'il est amendé par le gouvernement, p. 650.

Art. 163 et 166. M. le président rappelle des amendements présentés à ces articles par Mme Spaak et M. Vinck; ces amendements sont rejetés et les articles 163 et 166 sont successivement adoptés tels qu'ils figurent au budget, p. 650.

Les autres articles du budget sont adoptés sans observations avec les amendements et les articles nouveaux proposés par le gouvernement, p. 632 à 650. — Voyez l'annexe à la fin de la séance du 17 mars 1931, p. 661 à 675.

Divers amendements ayant été adoptés, M. le président consulte le Sénat sur le point de savoir s'il va passer immédiatement au second vote de ces articles et le Sénat décide unanimement qu'il en sera ainsi, p. 650.

Vote sur les articles amendés :

Art. 52bis nouveau proposé par amendement par Mme Spaak et consorts : L'appel nominal est régulièrement demandé et l'article est rejeté par 67 voix contre 49 et 5 abstentions, p. 650. — Se sont abstenus : MM. Henricot, Arm. Huysmans, Lindekens, Van Mierlo et Asou, p. 651.

L'article unique contenant le budget est adopté sans observations, p. 651.

Motion d'ordre de M. Arm. Huysmans, qui fait remarquer qu'il s'est abstenu au vote sur l'article 52 nouveau ayant pairé avec M. Simonis; que M. Simonis ayant également pairé avec M. Van Mierlo, il reprend sa liberté. — Observations de MM. de Brouckere, Moyersoen, Volckaert, p. 661. — M. le président déclare que cette erreur doit manifestement résulter d'un simple malentendu de la part de M. le vicomte Simonis, p. 651.

Finances. BUDGETS. Budget des sciences et des arts pour l'exercice 1931 (suite)

L'ensemble du projet de loi est adopté par 71 voix contre 44 et 3 abstentions, p. 651 (17 mars 1931). — Se sont abstenus : MM. Lindekens, Van Mierlo et Asou, p. 652. — Le projet est transmis à la Chambre des représentants.

Budget du Sénat pour l'exercice 1931.

Doc. — Rapport fait par les questeurs, MM. Vinck, le baron d'Huart, Volckaert, Hicguet et De Clercq, sur la dotation sénatoriale pour l'exercice 1931, n° 23. — Proposition de budget pour l'exercice 1931, n° 23.

Ann. — M. Segers demande, au moment où le budget des dotations va être abordé, que le comité secret qui devait être constitué ce jour-là soit remis au lendemain, la droite n'ayant pu terminer sa délibération, ou que l'assemblée accorde à la droite une suspension de séance, p. 122. — M. le président estime que le Sénat semble d'accord au sujet d'une suspension de séance, p. 122. — M. Van Fleteren demande que le bureau prenne, éventuellement, des mesures pour que cette suspension de séance ne se prolonge pas trop, p. 122. — M. le président déclare que le bureau avisera éventuellement, p. 123.

La séance est suspendue pendant cinquante minutes. Le Sénat se constitue alors en comité secret pour l'examen de son budget, p. 123. — V. éventuellement plus haut la sous-rubrique : Budget des dotations pour 1931.

Budget des transports pour l'exercice 1931.

V. les n° 4-XVII, 62 et 114 (session 1930-1931) de la Chambre.

Doc. — Projet transmis par la Chambre des représentants, n° 5-XVII. — Tableau I : Dépenses d'exploitation, n° 5-XVII. —

Tableau II : Recettes d'exploitation, n° XVII. — Tableau III : Dépenses extraordinaires, n° 5-XVII.

Rapport fait par M. Hicguet, n° 107. — Questions posées par la commission et réponses du gouvernement, n° 107.

Discussion générale.

Discours de MM. de Spot (qui commence par rappeler qu'il est déjà intervenu pour que l'on améliore les communications dans la région de Furnes-Dixmude avec les autres grands centres du pays et constate que rien n'a été fait pour améliorer cette situation, puis parle de la question du recrutement du corps de matelots de la marine ainsi que d'autres questions concernant la marine et le service de pilotage), Mullie (qui signale la question des abris dans certaines gares de la West-Flandre; parle du passage à niveau de la gare de Courtrai, du pont-rail de la gare de Boesinghe, ainsi que du chemin de fer Zillebeke-Poperinghe; termine en parlant des tarifs de transport en ce qui concerne les produits agricoles), Toch (qui développe son interpellation au sujet des travaux projetés par la Société nationale des chemins de fer belges en commun accord avec le département des travaux publics, sur le territoire de Gentbrugge, et termine son discours en plaçant la cause des pensionnés, en parlant des passages à niveau non gardés, de l'état du matériel roulant, etc.), De Bruyn (qui soumet au ministre certaines questions dont son administration ou lui-même ont été saisis par la voie de l'organisation syndicale, questions qui n'ont pas reçu de solution ou seulement une solution partielle et concernant le pilotage, les mécaniciens, les rameurs de Flessingue et de Terneuzen, etc.); parle ensuite brièvement de la jonction Nord-Midi et de certaines questions locales concernant son arrondissement), le baron de Kerchove d'Exaerde (qui commence par parler de la question du passage à niveau de la chaussée de Bruxelles à Gentbrugge-Gand, puis parle de l'aménagement de la gare de Gand-Saint-Pierre), Schotsmans (qui commence par remercier le ministre des mesures prises en ce qui concerne les gardes-convois de Hasselt, puis expose certains desiderata en faveur de la gare de Schuelen), Lalemand (qui demande que les avantages consentis aux mutilés invalides et aveugles de guerre soient étendus aux grands mutilés du travail), le baron du Four (qui demande l'établissement d'un train semi-direct entre Turnhout et Bruxelles; attire l'attention sur le délabrement de la gare de Turnhout; demande qu'une double voie soit établie d'Herenthals à la frontière et termine en estimant que l'on devrait faire coïncider la publication des guides de chemins de fer avec le changement d'heure), Ohn (qui fait diverses observations concernant l'aménagement de la gare de Verviers), Hicguet, rapp. (qui, en son nom personnel et non comme rapporteur, traite certaines questions locales intéressant son arrondissement), Baeck (qui demande qu'on perfectionne les voitures de chemin de fer pour faciliter aux voyageurs l'entrée et la sortie de ces voitures et que des mesures soient prises pour que les ouvriers ne doivent pas faire des trajets debout), p. 821 à 830. — Interruptions de MM. François, Baeck, p. 823, 827. — Discours de M. Liépens, m. t. (qui répond à certaines observations d'ordre général), p. 830, 831. — Interruptions de M. Baeck, p. 830, 831. — Discours de MM. Vandewiele (qui, tout en remerciant le ministre et la Société nationale des nombreuses améliorations

Finances. BUDGETS. Budget des transports pour l'exercice 1931 (suite)

apportées aux communications ferroviaires dans les arrondissements d'Alost et d'Audenarde, suggère encore quelques perfectionnements aux horaires; demande le placement d'abris à Audenarde et à Renaix; attire l'attention sur le danger existant à la gare d'Audenarde, sur le passage à niveau à Beveren-lez-Audenarde, qui est fréquemment fermé, et expose encore certains griefs exprimés par ses mandants; termine en demandant la diminution du taux des tarifs de chemins de fer), Leurquin (qui demande que l'on abaisse les tarifs de transport en faveur de l'agriculture, aussi bien aux chemins de fer de la Société nationale qu'aux vicinaux; expose la fâcheuse situation pécuniaire de certains agents hors de service par suite de blessures en service, puis signale la situation lamentable de la gare de Gastuches, de celle de Tubize, et termine en demandant que l'on examine la possibilité de faire arriver plus rapidement le bétail que l'on expédie au marché de Cureghem), p. 835 à 837. — Interruptions de MM. Mahieu, Van Fleteren, p. 835 à 837. — Discours de MM. Volckaert (qui se joint à M. Leurquin pour protester contre la situation des chemins de fer vicinaux et demande que la question de leur amélioration soit sérieusement examinée; demande également que l'on perfectionne les wagons de chemins de fer au point de vue hygiénique; proteste ensuite contre la suppression du conseil supérieur du tourisme, et demande que la question du tourisme soit sérieusement examinée en dehors du département des transports), Lindekens (qui se plaint de la mauvaise organisation des transports dans le Limbourg et insiste pour que des mesures soient prises; donne quelques exemples à l'appui de ses observations), le comte de Brouckere de Bergeyck (qui plaide la cause des familles nombreuses et demande certaines extensions des faveurs accordées), Ohn (qui, tout en s'excusant de prendre une seconde fois la parole, afin de faire remarquer qu'on laisse l'agglomération verviétoise dans une situation tout à fait déshéritée en ce qui concerne les transports), p. 839 à 842. — Interruptions de MM. le chevalier Dessain, Clesse, Volckaert, p. 839 à 841. — Discours de M. Lippens, m. t., qui répond aux observations présentées, p. 842 à 850. — Interruptions de MM. Volckaert, Hicguet, rapp., de Spot, François, De Bryn, Toch, Mullie, Ronvaux, de Brouckere, le comte de la Barre d'Erquelinnes, Wauquez, Van Dieren, Lalemand, p. 842 à 850. — A la demande de M. le président, M. Van Dieren déclare qu'il prendra la parole le lendemain, à l'occasion de l'article 1^{er}, p. 850. — Discours de M. Mullie (qui rencontre une des réponses faites par le ministre en ce qui concerne le régime des tarifs de transport appliqués aux produits agricoles), p. 850, 851. — La discussion générale est close, p. 851.

Discussion des articles.

Art. 1^{er}. Discours de MM. Ed. Janssens (qui insiste pour que la ligne Genck-Bilsen soit, sans plus de retard, mise en exploitation, dans l'intérêt des charbonnages limbourgeois, comme dans l'intérêt de la Société nationale), Segers (qui, comme membre du conseil d'administration de la Société des vicinaux, ajoute quelques explications à celles données par le ministre en ce qui concerne les difficultés avec lesquelles cette société doit lutter, et termine en priant le parlement de voter au plus tôt les projets dont il est saisi, projets qui permettront à la Société des vicinaux de vaincre les difficultés avec lesquelles elle est aux prises), p. 901, 902. — Interruptions de MM. Volckaert et Lippens, m. t., p. 902. — L'article 1^{er} est adopté, p. 902.

Art. 72. M. Segers présente quelques observations concernant l'aéronautique; exprime l'inquiétude que lui inspirent les frais énormes de l'aéronautique; M. Lippens, m. t., qui répond aux observations de M. Segers concernant l'aéronautique et termine en ajoutant un mot de réponse aux dernières interventions de MM. Edouard Janssens et Mullie, p. 902 à 904. — Interruptions de MM. Volckaert, Lippens, m. t., Segers, Van Overbergh, de Brouckere, Mullie, p. 902 à 904. — L'article 72 est adopté, p. 904.

Les autres articles des tableaux sont adoptés sans observations, p. 902, 904. — V. l'annexe à la fin de la séance du 7 mai, p. 909 à 916.

Les articles du projet de loi sont adoptés sans observations, p. 904, 905.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 72 voix contre 44 et une abstention, p. 905 (7 mai 1931). — S'est abstenu : M. de Spot, p. 906. — Le projet est soumis à la sanction royale.

Budget des travaux publics pour l'exercice 1931.

V. les nos 4-IX, 117 et 128 (session 1930-1931) de la Chambre.

Doc. — Projet transmis par la Chambre des représentants, n° 5-IX. — Tableaux, n° 5-IX.

Rapport fait par M. Lebon, n° 157.

SÉNAT. — TABLE DE LA SESSION ORDINAIRE DE 1930-1931.

Finances. BUDGETS. Budget des travaux publics pour l'exercice 1931 (suite)

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants le 30 avril 1931, p. 819. — Le budget est renvoyé à la commission des travaux publics et des affaires économiques.

Budget des travaux publics et budget extraordinaire pour l'exercice 1931.

M. le président propose de joindre la discussion générale de ces deux budgets et cette proposition est admise, p. 1294.

Discussion générale du budget des travaux publics pour l'exercice 1931 et du budget des recettes et des dépenses extraordinaires pour le même exercice.

Discours de M. Van Caenegem, m. t. p. (qui estime utile et pratique d'entamer la discussion par sa réponse aux principales observations formulées dans leurs rapports par M. Lebon, rapporteur du budget des travaux publics, et par M. Beauduin, rapporteur du budget extraordinaire, p. 1314 à 1316. — Interruptions de MM. Lebon, rapp., Vinck, Beauduin, rapp., Hicguet, p. 1314 à 1316. — Discours de M. Huisman Van den est (qui défend les crédits militaires inscrits dans le budget extraordinaire; rappelle, en terminant, que M. Devèze, alors ministre de la défense nationale, n'a admis la réduction du temps de service qu'à condition que l'éducation physique obligatoire soit instaurée, puis fait un pressant appel au gouvernement pour que les droits sacrés des invalides à leur pension soient respectés, p. 1316 à 1318. — Interruptions de MM. Lekeu, Clesse, Van Fleteren, Volckaert, Wauquez, Leurquin, Vinck, p. 1316 à 1318. — Discours de MM. Beauduin, rapp. du budget extraordinaire (qui, considérant qu'il accomplit un devoir, et sans avoir l'intention d'émettre des critiques, fait constater le taux atteint par le poste des pensions de guerre et l'insuffisance des réparations allemandes; traite ensuite notamment la question des grands travaux et le problème du chômage), Van Hoestenbergh (qui traite particulièrement la question du port de Zeebrugge et fait certaines suggestions), p. 1352 à 1354. — Interruptions de MM. le baron Houtart, m. f., et le baron de Mévius, p. 1353. — Discours de M. Barnich (qui traite la question du canal Liège-Anvers et termine en priant le ministre de rassurer l'opinion publique sur le point si important de l'alimentation du canal), p. 1372 à 1374. — Interruption de M. Van Caenegem, m. t. p., p. 1373. — Discours de MM. Van Fleteren (qui indique les motifs pour lesquels, tout en aimant passionnément son pays, il votera contre les crédits militaires et demande que le Sénat admette la proposition faite par amendement par MM. Vinck, Van Roosbroeck et Mme Spaak tendant à l'ajournement des crédits militaires : suppression de l'article 42), Hannick (qui attire l'attention sur la nécessité de construire un nouveau pont en remplacement du pont Bargie, de Gand), Bruneel de la Warande (qui réclame l'amélioration des routes dans la Flandre occidentale; parle ensuite des plantations officielles le long des routes et attire l'attention du ministre sur les canaux de l'arrondissement d'Ypres), Van Belle (qui commence par s'associer aux observations formulées par M. Mullie et par M. Lebon, rapp., dans son rapport, en ce qui concerne les routes; attire notamment l'attention sur le nombre toujours croissant des accidents; demande que la préférence soit donnée aux matériaux du pays ainsi qu'à la main-d'œuvre belge; termine en parlant de la question du port de Zeebrugge), p. 1374 à 1377 et 1378, 1379. — Interruptions de MM. Wauquez, Van Caenegem, m. t. p., Barnich, Joachim, Damas, Baeck, p. 1374 à 1378. — Discours de M. le baron Houtart, m. f., qui donne quelques explications au Sénat au sujet d'un passage du rapport de M. Beauduin concernant la Caisse nationale des pensions de guerre, p. 1379, 1380. — Interruption de M. François, p. 1380.

M. le président Magnette fait remarquer qu'il y a encore 17 orateurs inscrits dans la discussion générale et propose de limiter le temps de parole à dix minutes, p. 1380. — MM. Calonne et Lafontaine protestent contre cette proposition, désirant parler sérieusement de la question des crédits militaires, p. 1380. — M. le président Magnette, en présence de l'opposition faite à sa proposition, déclare y renoncer et se contenter de faire appel aux membres du Sénat pour qu'ils condensent leurs observations, p. 1380.

Reprise de la discussion générale des deux budgets : Discours de M. Ed. Janssens (qui commence, tout en rendant hommage à M. Van Caenegem, m. t. p., en ce qui concerne les routes du Limbourg, par réclamer la reprise du chemin vicinal Bocholt-Caulille-Saint-Hubert-Neerpelt, puis traite la question du canal Stockroy-Diest-Aerschot-Anvers); Lebon, rapp. du budget des travaux publics (qui commence par faire certaines observations en réponse à celles du ministre en ce qui concerne la réfection des routes, puis, non comme rapporteur, mais en son nom personnel, traite certaines questions locales concernant les routes et les canaux), p. 1380, 1381. — Interruptions de MM. Van Caenegem, m. t. p., Segers, p. 1381. — Discours de MM. Clesse (qui insiste pour que les

Finances. BUDGETS. Budget des travaux publics pour l'exercice 1931 (suite)

routes soient mieux entretenues et demande si l'on ne pourrait pas prévoir, comme en France, une extension des accotements; attire l'attention sur la nécessité de prendre des mesures pour diminuer le nombre des accidents d'automobiles, puis fait diverses observations et critiques sur la façon dont sont organisés les travaux des services des ponts et chaussées, Calonne (qui commence, d'accord avec MM. Asou et Goffin, par demander le maintien de l'écluse d'Antoing à son emplacement, puis traite la question des crédits militaires et annonce que, comme ses amis socialistes, il émettra un vote négatif), Lindekens (qui proteste contre les crédits militaires, puis développe les motifs de son opposition et termine en déclarant que seul le désarmement complet de la Belgique peut éviter une catastrophe), Hans (qui critique la manière dont sont dressés les cahiers des charges des travaux publics, notamment en ce qui concerne les mesures de protection pour les ouvriers), le baron Casier (qui commence par demander que l'on corrige un point dangereux de la route de Gand à Bruges, signale certains travaux qu'il voudrait voir exécuter dans son arrondissement, parle notamment de l'utilité de faire une nouvelle écluse à Terneuzen), Toch (qui traite la question des inondations dans la Flandre orientale, la nécessité d'exécuter les travaux pour les éviter, parle ensuite de l'importance que prend le port de Gand, insiste sur certains travaux nécessaires à son développement), Vinck (qui attire tout particulièrement l'attention du ministre sur l'importance du rôle de son département en ce qui concerne les constructions que l'on érige le long des rivières et le long des voies publiques du pays, traite ensuite brièvement la question du Mont-des-Arts et termine en traitant celle des crédits militaires), Baeck (qui prend la parole afin d'insister en faveur de travaux à exécuter sur le territoire de la commune de Molenbeek), Mullie (qui ajoute quelques considérations à celles déjà émises sur les ponts, routes et canaux, parle notamment du pont de Boesinghe, de la route d'Ypres à Comines, du canal d'Ypres à Comines et termine en appuyant les observations faites par M. Baeck relativement au boulevard de Grande Ceinture, à Bruxelles), p. 1382 à 1392. — Discours de M. Vinck, qui prend à nouveau la parole afin d'appuyer les considérations émises par M. Baeck en ce qui concerne le boulevard de Grande Ceinture, p. 1392. — Interruptions de MM. Van Caenegem, m. t. p., Hans, le comte de la Barre d'Erquennes, Demets, Ingenbleek, François, Vinck, Baeck, p. 1382 à 1392. — Discours de M. le baron Houtart, m. f., qui répond aux questions posées par M. Beauduin, en ce qui concerne l'état d'avancement de la liquidation des dommages de guerre, p. 1393, 1394. — Discours de M. Van Caenegem, m. t. p., qui répond aux observations présentées en ce qui concerne les travaux publics, le fait brièvement et indique les raisons pour lesquelles il ne donne aucun développement à ses réponses, p. 1394 à 1397. — Interruptions de MM. Beauduin, Van Overbergh, Volckaert, Laboulle, Barnich, Van Belle, Leyniers, Mullie, Clesse, le baron de Mévius, Hans, Leurquin, p. 1394 à 1397. — Discours de MM. Vancoillie (qui constate que certains travaux qu'il avait réclamés l'année précédente n'ont pas pu être exécutés par suite de la situation économique et des difficultés qu'elle amène, mais estime que ces difficultés ne peuvent être évitées en ce qui concerne les routes, indique en conséquence les travaux qu'il considère comme urgents, parle ensuite des voies d'eau du pays, notamment de la Lys et du canal de Roulers à la Lys), le duc d'Ursel (qui rend hommage à l'administration des ponts et chaussées en ce qui concerne l'amélioration des routes, tout en faisant certaines réserves et en signalant certains travaux urgents), Van Caenegem, m. t. p. (qui répond immédiatement aux observations de MM. Vancoillie et le duc d'Ursel), Dochen (qui met le gouvernement en garde contre certains grands travaux à exécuter sur la Meuse, en amont de Huy, estimant que ces travaux coûteraient très cher à l'Etat sans que l'intérêt public les justifie, traite ensuite à cette occasion la question de la circulation urbaine dans la ville de Huy et termine en traitant la question des crédits militaires), Depontieu (qui signale l'état lamentable des routes dans l'arrondissement d'Ypres), Pierlot (qui répond aux observations développées par M. Houtart, m. f., en ce qui concerne le problème des pensions de guerre), Lalemand (qui signale à nouveau au ministre la situation malheureuse des ouvriers carriers de la province de Liège, ainsi que les suggestions qu'ils avaient faites tendant à ce que l'on procède à des adjudications pour l'entretien des routes dans le but de remédier à cette situation, donne lecture de l'affiche apposée près des carrières annonçant la nécessité de cesser le travail le 20 juillet), le baron van Zuylen (qui demande l'amélioration de la route de Liège à Fléron, puis attire l'attention du ministre sur les plantations de long des routes, appuie les observations faites à ce sujet par M. Brunel), Lindekens (qui appuie les observations faites par M. Van Belle en ce qui concerne l'emploi de la main-d'œuvre étrangère, signale des infractions à la loi des huit heures, parle ensuite du service des ponts et chaussées dans le Limbourg et termine en demandant que l'on réfectionne la route Oostham-Tessenderloo), Lammertijn (qui parle des routes de

Finances. BUDGETS. Budget des travaux publics pour l'exercice 1931 (suite)

Courtrai à Bruges et de Courtrai à Gand, ainsi que de la nécessité de prendre des mesures pour assurer la sécurité de la circulation sur ces routes, demande notamment que l'on assure l'écoulement des eaux sur les routes de sa région), p. 1397 à 1404. — Interruptions de MM. Van Caenegem, m. t. p. (qui répond brièvement par voie d'interruptions aux discours prononcés), le duc d'Ursel, Baeck, Van Overbergh, Ingenbleek, le baron Casier, Moyersoën, p. 1397 à 1404. — Discours de M. Dens, m. d. n., qui commence par répondre aux observations faites par M. Pierlot en ce qui concerne les pensions de la guerre, puis traite la question du système de fortification de la Belgique, développe les motifs pour lesquels le gouvernement repousse la proposition de MM. Vinck et consorts tendant à ajourner le vote sur les crédits militaires, p. 1404 à 1406. — Interruptions de MM. François, Beauduin, Calonne, Lafontaine, le baron van Zuylen, Volckaert, le baron de Dorlodot, Digneffe, p. 1404 à 1406. — Discours de M. Lafontaine, qui, vu le peu de temps dont le Sénat dispose avant les vacances d'été, renonce à prononcer le long discours qu'il comptait faire et répond brièvement à celui qui vient d'être fait par M. Dens, m. d. n. traite particulièrement la question de la guerre aérienne, exprime son étonnement que l'on y a à peine fait allusion pendant la discussion des crédits militaires, p. 1406-1407. — Interruptions de MM. Digneffe, le baron de Dorlodot, François, Moyersoën, Volckaert et Dens, m. d. n., p. 1405, 1407.

Articles du budget des travaux publics :

Les articles du tableau du budget des travaux publics sont adoptés sans observation, p. 1407. — V. l'annexe A à la fin de la séance de l'après-midi du 16 juillet, p. 1431 à 1436. L'article unique contenant le budget des travaux publics pour 1931 est adopté sans observations, p. 1407. L'ensemble du projet de loi est adopté par 61 voix contre 32 et une abstention, p. 1495 (17 juillet 1931). — S'est abstenu : M. le baron de Dorlodot, p. 1495. — Le projet est soumis à la sanction royale.

Pour les articles du budget extraordinaire et notamment le vote sur les crédits militaires voyez : 1° plus haut sous la même rubrique : Finances, la sous-rubrique : Budget extraordinaire; 2° la rubrique : Armée : Crédits militaires.

Projet de loi contenant le budget des voies et moyens pour l'exercice 1931, ainsi que des dispositions relatives au Fonds monétaire institué par la loi du 12 juin 1930 et à une convention conclue avec la Banque nationale de Belgique.

Doc. — Projet de loi n° 5-1. — Tableaux, n° 5-1. Rapport fait par M. le baron de Mévius, n° 44.

Ann. — Rapporteur : M. le baron de Mévius.

M. Vinck demande quant cette discussion pourra être abordée et M. le président Magnette fait une communication au Sénat à ce sujet, p. 127.

Discussion générale :

Discours de MM. Van Overbergh (qui traite la question de la convention avec la Banque Nationale, termine en déclarant que le budget de 1931, dont il vient de mettre en relief les caractéristiques particulières, n'est pas un budget sain), Mullie (qui, bien que la question semble ne pas se rattacher au budget en discussion, entretient le Sénat de la culture du tabac, cette culture étant un peu une culture fiscale), François (qui s'attache à commenter l'attitude prise par le gouvernement lors de la discussion à la Chambre, déclare qu'il estime superflu de répéter ce qui a déjà été dit par d'autres orateurs, c'est-à-dire que l'on rentre dans l'ère des déficits et des emprunts et termine en développant certaines critiques relatives à la convention avec la Banque Nationale), M^{me} Spaak (qui critique l'imposition du sucre et développe les motifs de sa critique), p. 156 à 162. — Interruptions de MM. François, le baron Houtart, m. f., p. 157, 158. — Discours de M. le baron Houtart, m. f., qui, afin de suivre l'avis de M. François et de ne pas rééditer la discussion qui a eu lieu à la Chambre, se contente de répondre brièvement aux observations présentées et termine en répétant pourtant au Sénat quelques phrases du discours qu'il a prononcé à la Chambre et qui indiquent les motifs qui ont inspiré au gouvernement la manière dont il a établi le budget, p. 162 à 164. — Interruptions de MM. François, Van Overbergh, Volckaert, p. 162 à 164.

Les articles du tableau sont adoptés sans observations, p. 164. — V. l'annexe à la fin de la séance de l'après-midi du 23 décembre, p. 182 à 189.

Les articles du projet de loi sont adoptés sans observations, p. 164, 165.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 72 voix contre 49 et une abstention, p. 177 (23 décembre 1930). — S'est abstenu : M. Van Overbergh, p. 177. — Le projet est soumis à la sanction royale.

Finances. BUDGETS. Budget des voies et moyens pour l'exercice 1931 et dispositions relatives au Fonds monétaire, etc. (suite)

Crédits supplémentaires et régularisations. — Projet de loi autorisant des régularisations et allouant des crédits supplémentaires pour des dépenses se rapportant aux exercices 1929 et antérieurs et à l'exercice 1930.

V. les n^{os} 40 et 166 (session 1930-1931) de la Chambre des représentants.

Doc. — Rapport fait par M. le baron de Mévius, n^o 18.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants, le 20 avril 1931, n. 819. — Le projet est renvoyé à la commission des finances.

Dépôt du rapport par M. le baron de Mévius, p. 824 (5 mai 1931).

Discussion générale :

Discours de MM. Volckaert (qui insiste à nouveau pour que le gouvernement examine la possibilité de faire commencer l'année budgétaire dans le cours du deuxième trimestre de l'année, afin que les budgets puissent être discutés avant le commencement de l'exercice), le baron Houtart, m. f. (qui estime que M. Volckaert n'a pas le désir de soulever immédiatement une discussion approfondie sur l'importante question dont il vient de parler, puis, après avoir rappelé que du temps où il était lui-même rapporteur général du budget, il avait formulé la suggestion qui vient d'être faite par M. Volckaert; déclare que, après avoir fait étudier cette question par les administrations compétentes, il a été constaté qu'il était difficile de séparer l'année budgétaire de l'année fiscale, et de séparer l'année fiscale de l'exercice normal des sociétés commerciales et de l'ensemble des affaires, estime pourtant que l'on pourrait fixer la date de dépôt des budgets au 30 septembre comme le suggère le premier ministre et que, en ce qui le concerne, il s'efforcera de donner satisfaction au parlement, de manière à ce qu'il puisse se rendre compte de l'équilibre des recettes et des dépenses), le baron de Mévius (qui estime que si les commissions se réunissent en octobre on pourrait beaucoup avancer la besogne), Van Dieren (qui estime impossible de consentir des crédits supplémentaires pour un montant d'environ 700 millions, sans critiquer la façon dont le baron Houtart, m. f., rédige les budgets), p. 833, 834. — Interruptions de MM. Volckaert et Hicquet, p. 834.

Les articles des tableaux et du projet de loi sont successivement adoptés et sans observations, p. 834. — V. l'annexe à la fin de la séance du 6 mai, p. 853 à 899.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 55 voix contre 39, p. 838 (6 mai 1931). — Le projet est soumis à la sanction royale.

COMPTES DE LA RÉGIE DES TÉLÉGRAPHES ET DES TÉLÉPHONES. — V. Télégraphes et téléphones.**CONTRIBUTION FONCIÈRE. — REMISE TEMPORAIRE. — V. Habitations ouvrières : Construction, Encouragement.****COUR DES COMPTES.***Documents transmis par la Cour des comptes.*

Ann. — 1^o Note relative à des avances de fonds faites sans crédit au moyen de mandats d'avance du Trésor; 2^o exposé du dissentiment qui s'est produit avec le département des sciences et des arts à propos d'une question de cumul; 3^o copie de la correspondance échangée au sujet des motifs des délibérations du conseil des ministres en date du 11 mai 1931. Transmis par le collège de la Cour des comptes, p. 1504.

Service du ravitaillement (ancien).

Ann. — Communication de la Cour des comptes concernant la constitution, en fonds déposés au trésor, d'une provision de 2,227,930 fr. 75 c. réservée au paiement de litiges concernant différents services de l'ancienne administration du ravitaillement, litiges actuellement encore pendants devant les tribunaux. Transmis au Sénat le 9 juillet, p. 1313.

*Traitements. — V. Traitements : Réduction.***CRÉDIT EXTRAORDINAIRE POUR SECOURIR LES VICTIMES DES INONDATIONS. — V. Inondations.****CRÉDIT DE 20 MILLIONS DE FRANCS AUX COMMUNES DONT LES RESSOURCES FISCALES SONT INSUFFISANTES. — V. plus loin : Fiscalité communale.****Finances (suite)**

CRÉDITS PROVISOIRES ET SUPPLÉMENTAIRES. — V. plus haut la sous-rubrique : Budgets.

CRÉDIT A L'INDUSTRIE.

Bilan et compte des profits et pertes de la Société nationale de crédit à l'industrie, clôturés au 31 décembre 1930.

Ann. — Transmis par M. le ministre des finances, le 5 mai 1931, p. 820.

DOUANES.

Allumettes. — Projet de loi relatif au tarif des douanes (tarif spécial).

V. les n^{os} 266 et 298 (session 1929-1930) de la Chambre des représentants.

Doc. — Rapport fait par M. Mullie, n^o 185.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants, le 2 juillet 1931, p. 1227. — Le projet est renvoyé à la commission des finances.

Dépôt du rapport par M. Mullie, p. 1325 (9 juillet 1931).

L'article unique est adopté sans observations, p. 1328.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 54 voix contre 30, p. 1350 (14 juillet 1931). — Le projet est soumis à la sanction royale.

Avoines. — Application anticipée des nouveaux droits : Approbation de l'arrêté royal du 12 mars 1931. — Projet de loi relatif au tarif des douanes.

V. les n^{os} 181 et 212 (session 1930-1931) de la Chambre des représentants.

Doc. — Rapport fait par M. Mullie, n^o 179.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants, le 2 juillet 1931, p. 1227. — Le projet est renvoyé aux commissions réunies des finances et de l'agriculture.

Dépôt du rapport par M. Mullie, p. 1280 (8 juillet 1931).

L'article unique est adopté sans observations, p. 1328.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 54 voix contre 30, p. 1350 (14 juillet 1931). — Le projet est soumis à la sanction royale.

Majoration du droit d'entrée. — Proposition de loi modifiant le tableau des droits d'entrée annexé à la loi du 8 mai 1924 (due à l'initiative de M. Limage et signée par MM. Limage Mullie, le baron d'Huart, le baron de Moffarts, Beauvuin et Lammertyn).

Doc. — Développements, n^o 67. — Proposition de loi, n^o 67.

Rapport fait par M. Mullie, n^o 77. — Amendement proposé par les commissions, n^o 77.

Ann. — Dépôt, par M. Limage, de cette proposition de loi, p. 378. La proposition de loi, appuyée par quatre membres, est prise en considération et renvoyée aux commissions réunies des finances et de l'agriculture, p. 434.

Dépôt du rapport par M. Mullie, p. 497 (18 février 1931).

Motion d'ordre de M. Mullie qui prie le Sénat de modifier son ordre du jour afin de donner un tour de faveur à cette proposition de loi, p. 534. — M. Volckaert combat cette demande désirant que ce projet ne soit pas discuté à l'improviste et demande qu'il ne vienne qu'après le budget des sciences et des arts, le gouvernement ayant demandé au parlement de donner invariablement la priorité aux budgets, p. 534. — M. Mullie insiste sur sa demande et motive l'urgence, p. 534. — M. Beauvuin appuie la proposition de M. Mullie et fait appel à la bonne volonté du groupe socialiste, la question des avoines n'ayant soulevé en commission qu'un bref échange de vues sur des principes; M. de Brouckère déclare qu'il est très embarrassé vu l'appel fait au groupe socialiste par M. Beauvuin et fait remarquer que le budget des sciences et des arts touche aux intérêts d'une culture à laquelle il tient, M. Tschoffen déclare ne pas être suspect en ce qui concerne la question des avoines, mais être contraint de reconnaître le caractère d'urgence de ce projet, p. 534. — MM. Mousty, Beauvuin, font encore diverses observations, p. 534. — M. le président demande si la proposition de M. Mullie consiste bien à fixer la question des avoines immédiatement après le budget des postes, télégraphes et téléphones, p. 534, 535. — M. Mullie déclare qu'il en est bien ainsi, M. Van Fleteren demande l'appel nominal, M. Segers lui fait remarquer le prix des séances, M. Volckaert constate que les libéraux sont d'accord avec les protectionnistes et la proposition de M. Mullie est adoptée par assis et levé, p. 535.

Discussion générale :

Discours de MM. Baels, m. a. et m. i. h. (qui appuie très énergiquement la proposition de loi, motive son attitude et prie le Sénat de ne pas résister à l'appel de la classe agricole),

Finances. DOUANES. Avoines. — Majoration du droit d'entrée (suite)

Digneffe (qui développe les motifs pour lesquels il met le Sénat en garde contre ceux qui, sous prétexte de protéger l'agriculture, cherchent à ramener la Belgique dans la voie protectionniste). Tschoffen (qui rappelle que quelques mois auparavant lorsque cette question est venue devant le Sénat lui, et quelques-uns de ses amis politiques se sont abstenus, qu'ils modifieront leur vote cette fois pour des motifs qu'il expose au Sénat, tout en estimant que l'intérêt de la Belgique est de rester libre-échangiste), le baron de Mévius (qui combat le discours prononcé par M. Digneffe, puis déclare, ainsi que vient de l'affirmer M. Tschoffen, que lui et les défenseurs de l'agriculture restent profondément libre-échangistes, mais qu'il est du devoir du parlement de faire tout ce qui est possible pour remédier à la situation existante), p. 547 à 552. — Interruptions de MM. Volckaert, Clesse, Mousty, Lekeu, Limage, Beauduin, Lafontaine, Baels, m. a. et m. i. h., Jabon, Van Fleteren, Mullie, le baron de Mévius, Digneffe, Longville, Demoulin, p. 547 à 552. — Discours de M. Hymans, m. a. ét. (qui tout en faisant remarquer que la proposition de loi en discussion n'est pas d'initiative gouvernementale, rappelle qu'il a été convenu que les membres du gouvernement conserveraient leur entière liberté à l'égard de la question, estime qu'il doit faire connaître son sentiment, déclare qu'il n'est pas partisan de la proposition qu'il juge inutile et dangereuse et donne les motifs de son opinion), Mousty (qui combat la proposition estimant que la mesure proposée ne profitera qu'aux grands cultivateurs, que le principal remède à appliquer à la crise est l'agrandissement du marché intérieur; que, au contraire, les droits proposés conduiront à l'augmentation du prix de la vie), Clesse (qui combat le projet, estime qu'il ne constitue qu'un palliatif et que, dans le cas où il serait voté, l'on subira les représailles étrangères), Croquet (qui motive son vote en faveur du projet), Mullie, rapp. (qui répond brièvement aux objections développées contre la proposition et termine en souhaitant que le Sénat juge qu'il est d'une bonne politique d'intervenir, estimant que c'est un devoir d'aider les agriculteurs en présence de la crise dont ils souffrent), p. 553 à 558. — Interruptions de MM. Lekeu, Digneffe, Tschoffen, Mullie, Jabon, Beauduin, Volckaert, Limage, Ronvaux, Croquet, Longville, Joachim, Baels, m. i. h. et m. a., Verheyden, le baron de Mévius, Demoulin, Duchateau, Tschoffen, le baron d'Huart, Hymans, m. a. ét., le comte de la Barre d'Erquelines, Van Fleteren, le baron de Moffarts, le baron de Steenhaut de Waerbeek, Mousty, le baron de Mévius, p. 553 à 558.

Discussion de l'article unique :

M. le président donne lecture du texte de la proposition de loi et d'un amendement proposé par la commission, p. 558. — M. Mousty déclare que son groupe s'oppose à cet amendement, p. 558. — M. le président déclare que, dans ces conditions le vote est remis au lendemain, p. 558. — M. Mousty déclare qu'il ne demande pas l'appel nominal, qu'un vote par assis et levé suffira, p. 558. — M. le président met aux voix l'amendement de la commission et cet amendement est adopté par assis et levé, p. 574. — L'article unique, ainsi amendé, est adopté, p. 574.

L'ensemble de la proposition de loi est adoptée par 75 voix contre 53 et 5 abstentions, p. 574. — M. Lekeu déclare que son parti en appellera à la Chambre, que c'est cette assemblée qui aura le dernier mot, p. 574. — Observation de M. Volckaert à l'adresse de M. Hymans, m. a. ét., p. 574. — Se sont abstenus : MM. Van Dieren, le comte de la Barre d'Erquelines, Disière, Duchateau et Guibotte, p. 574. — Le projet est transmis à la Chambre.

DOUANES ET ACCISES.

Alcool. — V. plus loin : Impôts : Alcool et sucres.

Intérêts de retard : réduction du taux. — *Projet de loi ramenant de 8 à 6 p. c. le taux des intérêts de retard dus dans le paiement des droits de douane et d'accise.*

V. les n^{os} 349 (session 1929-1930) et 67 (session 1930-1931) de la Chambre.

Doc. — Rapport fait par M. Mullie, n^o 74.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants, le 22 janvier 1931, p. 282. — Le projet est renvoyé à la commission des finances.

Dépôt du rapport par M. Mullie, p. 459 (17 février 1931).

Pas de discussion générale.

Les articles sont adoptés sans observations, p. 624.

L'ensemble du projet de loi est adopté à l'unanimité des 114 membres présents, p. 629 (11 mars 1931). — Le projet est soumis à la sanction royale.

Pétroles. — V. plus loin la sous-rubrique : Impôts.

Finances. DOUANES ET ACCISES (suite)

Répartition des recettes communes. — V. Affaires étrangères : Industrie, commerce et travail. — Union économique belgo-luxembourgeoise.

Sucres. — V. plus loin : Impôts : Alcool et sucres.

EMPRUNTS.

Emprunt à contracter par la Société nationale des chemins de fer belges. — Voyez : Chemins de fer.

Emprunts à contracter par le fonds d'allocation et la caisse de pensions. — Voyez assurances sociales : Employés.

Exonérations fiscales. — V. plus loin la sous-rubrique : Impôts.

Garantie du gouvernement. — *Projet de loi autorisant le gouvernement à garantir le service des emprunts à émettre par la Société intercommunale de la rive gauche de l'Escaut.*

V. les n^{os} 83 et 87 (session 1930-1931) de la Chambre.

Doc. — Rapport fait par M. Philips, n^o 75.

Ann. — Dépôt du rapport par M. Philips, p. 459 (17 février 1931). Pas de discussion générale.

Les articles sont adoptés sans observations, p. 624.

L'ensemble du projet de loi est adopté à l'unanimité des 114 membres présents, p. 629 (11 mars 1931). — Le projet est soumis à la sanction royale.

Garantie de la colonie pour des emprunts émis par des sociétés du Congo. — V. Congo : a) Chemins de fer; b) Transports fluviaux.

Garantie du gouvernement en ce qui concerne un nouvel emprunt émis par la Société Nationale des habitations à bon marché. V. Habitations à bon marché.

Remboursement de l'emprunt émis en 1921 aux Etats-Unis. — *Projet de loi autorisant l'émission d'un emprunt pour le remboursement du solde de l'emprunt à 8 p. c. émis aux Etats-Unis en 1921.*

V. les n^{os} 9 et 10 (session 1930-1931) de la Chambre.

Doc. — Rapport fait par M. Moyersoen, n^o 14.

Ann. — M. le président annonce que le projet vient d'être transmis par la Chambre des représentants, M. Houtart, m. f., demande l'urgence et cette demande est admise, p. 54.

Dépôt et lecture, par M. Moyersoen, du rapport sur ce projet de loi, p. 54.

Discussion générale :

Discours de MM. François (qui pose certaines questions au gouvernement, notamment en ce qui concerne la réduction rapide de la dette et le placement de l'emprunt sur le marché extérieur, puis termine en déclarant qu'il votera contre le projet parce qu'il estime que l'on manque de renseignements, que le projet est présenté d'une façon trop hâtive et qu'il est malsain pour la politique financière du pays de reporter d'aussi lourdes charges sur l'avenir au profit des exercices prochains), le baron Houtart, m. f. (qui répond aux observations de M. François), p. 54, 55. — Interruptions de MM. Moyersoen, Digneffe, le baron Houtart, m. f., François, Casterman, Arm. Huysmans, p. 54, 55.

Les articles sont adoptés sans observations, p. 55.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 59 voix contre 5 et 30 abstentions, p. 55 (26 novembre 1930). — Se sont abstenus : MM. Damas, De Bruyn, Demoulin, De Nauw, Diriken, Disière, Joachim, Lafontaine, Lalemand, Longville, Martens (G.), Mousty, Ohn, Solau, Mme Spaak, MM. Toch, Van Belle, Van Berckelaer, Van de Moortele, Van Fleteren, Van Roosbroeck, Van Vlaenderen, Verbrugge, Vercammen, Vermevlen, Vinck, Volckaert, Béosier, Calonne et Casterman, p. 56.

Remplacement des signatures par des griffes sur les titres des emprunts à émettre par la Société nationale des chemins de fer belges. — Voyez : Chemins de fer : Emprunt.

EXONÉRATIONS D'IMPÔTS. — Voyez plus loin la sous-rubrique : Impôts.

FISCALITÉ COMMUNALE.

Projet de loi relatif à la répartition du crédit de vingt millions de francs inscrit à l'article 63 du budget du ministère de l'intérieur et de l'hygiène pour l'exercice 1930.

V. les n^{os} 93 et 101 (session 1930-1931) de la Chambre des représentants.

Doc. — Rapport fait par M. le baron Delvaux de Fenffe, n^o 176.

Finances. FISCALITÉ COMMUNALE. Répartition du crédit de 20 millions de francs (suite)

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants, le 18 mars 1931, p. 691. — Le projet est renvoyé à la commission de l'intérieur et de l'hygiène.

Les articles sont adoptés sans observations, p. 1456.

L'ensemble du projet de loi est adopté à l'unanimité des 93 membres présents, p. 1496 (17 juillet 1931). — Le projet est soumis à la sanction royale.

FISCALITÉ PROVINCIALE ET COMMUNALE.**Projet de loi relatif à la fiscalité provinciale et communale.**

V. les n^{os} 145 (session 1929-1930) et 22 (session 1930-1931) de la Chambre.

Doc. — Projet transmis par la Chambre des représentants, n^o 45. Rapport fait par M. Moyersoen, n^o 52. — Amendements proposés par la commission, n^o 52.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants, le 23 décembre 1930, p. 167. — Le projet est renvoyé aux commissions de l'intérieur et de l'hygiène et des finances.

A l'occasion de la fixation de l'ordre du jour de la rentrée de janvier, M. le baron Houtart, m. f., prie instamment le Sénat d'inscrire ce projet à l'ordre du jour de la séance de rentrée, p. 178. — M. Van Fleteren s'oppose à cette proposition, p. 179. — M. Segers estime que le Sénat ne peut aborder un projet aussi important sans avoir pu prendre connaissance du rapport pendant sept ou huit jours, M. Van Fleteren à la suite du discours de M. Segers renonce à faire d'autres observations, p. 179. — Observations de M. Limage, p. 179. — M. Laboulle estime qu'il doit être bien entendu que la discussion des budgets n'entravera en rien celle du projet sur la fiscalité provinciale et communale, p. 179.

Discussion générale :

Discours de MM. le baron Delvaux de Fenffe (qui commence par examiner si l'attribution à l'Etat et à ses copartageants, telle qu'elle est proposée par le projet, est équitable et développe ensuite les critiques qu'il formule au point de vue communal, termine en déclarant que, faire vite peut paraître opportun à l'heure à laquelle ce projet est discuté, mais que faire bien vaut mieux), Nolf (qui estime que, bien que le rapport de M. Moyersoen donne comme but du projet celui de rétablir l'autonomie financière des communes, il constate que le régime qu'il consacre est tout à fait inconséquent, l'Etat faisant main-mise sur toutes les bases d'imposition importantes, développe ses observations et termine en déclarant qu'il émettra pourtant un vote affirmatif); Digneffe (qui développe les motifs pour lesquels il estime que le projet en discussion constitue, à certains points de vue, un progrès sur la législation existante, traite particulièrement les questions communales, considère notamment comme trop grande la liberté laissée aux administrations communales en matière de perception de centimes additionnels à certains impôts directs créés par l'Etat); Laboulle (qui commence par demander que, dans l'avenir, les projets transmis par la Chambre soient présentés d'une façon plus claire que ne l'était le projet en discussion, où les nombreux renvois rendaient les textes à examiner à peu près incompréhensibles, félicite M. Moyersoen sur son rapport, qui permet de comprendre le projet, puis développe les motifs pour lesquels il estime que le Sénat devrait voter, sans modifications, le texte transmis par la Chambre); le baron du Four (qui développe les motifs pour lesquels il estime que les budgets de la moitié des communes du pays seront en déséquilibre si le projet en discussion est voté, estime qu'il eût été préférable de conserver le plafond en ce qui concerne les centimes additionnels, demande que l'on donne aux communes une part dans le principal de la taxe professionnelle; termine en souhaitant que son amendement soit admis et que, en tout cas le 2^e § de l'article 1^{er} soit supprimé), p. 196 à 205. — Interruptions de MM. Baels, m. i. h. et m. a.; Laboulle, Moyersoen, rapp., Dochen, le baron Houtart, m. f., Vinck, Mousty, Digneffe, François, le comte de Kerchove de Denterghem, Ohn, p. 199 à 205. — Discours de MM. Huisman Van den Nest (qui développe les motifs pour lesquels, bien que le projet ait pour but de consacrer à l'autonomie fiscale des provinces et des communes, il estime que ce but n'est pas atteint; termine en déclarant que, à son avis, il serait préférable de maintenir la répartition du fonds des communes telle qu'elle a été établie par l'article 3 de la loi du 19 juillet 1922); Vinck (qui fait remarquer que la discussion a jusqu'à ce moment porté presque exclusivement sur le second amendement présenté par la commission, amendement qui prévoit une restriction de l'autonomie communale, puis attire l'attention du Sénat sur le danger, à l'occasion d'une loi qui a pour but de permettre aux communes de retrouver les ressources qu'elles avaient précédemment, de modifier une des règles essentielles de la loi communale, partie essentielle du droit public belge, termine, en conviant le Sénat à adopter le projet tel qu'il lui a été transmis par la Chambre); le comte de Brouchoven de Bergeyck (qui déve-

Finances. FISCALITÉ PROVINCIALE ET COMMUNALE (suite)

loppe les motifs pour lesquels il n'est pas tout-à-fait de l'avis des sénateurs qui estiment qu'il faut voter le projet tel qu'il a été transmis par la Chambre, termine en déclarant qu'il subordonne son affirmation à l'adoption de l'amendement de la commission); le comte de Kerchove de Denterghem (qui commence par déclarer qu'il convient de féliciter le gouvernement d'avoir mis à la charge de l'Etat, par le projet en discussion, des dépenses d'ordre général supportées auparavant par les communes, puis, en répondant au discours de M. Laboulle, développe les motifs pour lesquels, étant favorable à la limitation du droit de taxation d'additionnels au-delà d'un certain chiffre et du contrôle par l'Etat, il se rallie à l'amendement présenté par la commission); Mullie (qui développe deux préoccupations que le projet a fait naître chez lui : 1^o la façon dont les petites communes rurales pourront établir un budget convenable; 2^o comment une certaine catégorie de contribuables va être traitée par suite du projet en discussion); Moyersoen, rapp. (qui commente les discours prononcés et y répond, puis termine son discours en souhaitant que le Sénat admette l'amendement de la commission); Arm. Huysmans (qui développe les motifs pour lesquels il estime que les garanties existantes quant au pouvoir des communes d'établir des impôts sont suffisantes, qui déclare en outre que si les critiques pourraient être faites au projet en discussion, critiques que, pour sa part, il pourrait appuyer, il faut considérer que le projet marque dans une large mesure le retour à l'autonomie communale en matière fiscale, et termine en déclarant qu'il défendra l'amendement qu'il a présenté à l'article 4 au moment où cet article sera discuté, et en exprimant le vœu que le projet soit adopté le plus tôt possible); Dochen (qui rectifie un chiffre cité par M. Moyersoen en ce qui concerne la part de la ville de Huy dans la répartition du fonds des communes), p. 207 à 217. — Interruptions de MM. Moyersoen, le baron Houtart, m. f., le baron du Four, Baels, m. i. et m. a., Arm. Huysmans, Huisman-Van den Nest, le baron de Dorlodot, Vinck, Laboulle, Ronvaux, Mousty, Mullie, François, Voickaert, p. 208 à 217. — M. Moyersoen, rapp. répond à M. Dochen, p. 217. — Observations de MM. Huisman van den Nest, Dochen, Vinck, p. 217. — Discours de M. le baron Houtart (qui fait remarquer que ce projet ressemble à un traité, qu'il résulte de longs travaux d'une commission, où tous les intérêts étaient représentés, et déclare que, d'une manière générale, une modification importante apportée à ce moment au projet soumis au Sénat obligerait à une révision complète de l'ensemble et mènerait beaucoup plus loin que personne ne le souhaite, puis donne au Sénat son avis, au point de vue financier, sur les amendements qui ont été présentés, p. 217, 218. — Interruptions de MM. Voickaert, Vinck, Huisman Van den Nest, p. 217, 218. — Discours de M. Leurquin (qui pose une question au sujet des frais relatifs à l'entretien des justices de paix, etc), p. 218, 219. — M. le baron Houtart, m. f., répond à cette question, p. 218, 219. — Discours de M. Huisman Van den Nest (qui, contrairement à ce qu'il avait annoncé, défend à ce moment l'amendement qu'il a présenté à l'article 4), p. 219. — Observation de M. le baron Houtart, m. f., p. 219. — M. Baels, m. i. h. et m. a., annonce qu'il parlera le lendemain à l'occasion de la discussion de l'amendement de la commission, p. 219. — MM. Vinck, Moyersoen, rapp., et le comte de Brouchoven de Bergeyck font diverses observations au sujet de la procédure à suivre pour la discussion des amendements, p. 219. — La discussion générale est close, p. 219.

Discussion des articles.

Art. 1^{er}. M. le président donne lecture du texte transmis par la Chambre et d'amendements présentés : 1^o par M. le baron du Four; 2^o par M. Vancoillie, p. 221, 222. — M. Vancoillie demande que l'on examine en premier lieu ses deux premiers amendements qui ont trait à des articles des lois coordonnées sur les impôts autant qu'à la loi en discussion, p. 222. — M. le président fait remarquer à M. Vancoillie qu'il a un grave scrupule quant à la recevabilité de ses amendements, qui ne se rapportent pas, à vrai dire, au projet en discussion, p. 222. M. le baron Houtart, m. f., fait remarquer qu'un projet est soumis à la Chambre faisant l'objet du premier amendement de M. Vancoillie, p. 222. — M. Vancoillie prononce un discours au cours duquel il déclare que son premier amendement vient à tomber, mais motive et défend ses amendements, discute la question de recevabilité du second amendement et estime que le troisième est nécessaire pour la clarté des textes, p. 222 à 224. — Interruptions de MM. le baron Houtart, m. f., Moyersoen, rapp., p. 222, 223. — Discours de M. le baron Houtart, m. f., qui combat les amendements de M. Vancoillie, et souhaite qu'il ne les maintienne pas, estimant qu'il a déjà reçu des satisfactions qu'il peut considérer comme un succès, les communes pouvant en toute liberté stipuler des avantages qu'il veut leur faire accorder par l'un de ses amendements, p. 224. — Interruption de M. Vancoillie, p. 224. — Discours de M. Moyersoen, rapp., qui attire l'attention du Sénat sur l'importance de la déclaration qui vient d'être faite par M. le baron Houtart, m. f., qui pourrait dans certaines communes arriver au résultat qu'une seconde dégressivité serait décrétée par le conseil communal et que

Finances. FISCALITÉ PROVINCIALE ET COMMUNALE (suite)

quelques personnes seulement seraient frappées, p. 224. — Interruptions de MM. Vinck, le baron Houtart, m. f., Tschöfen, Van Fleteren, p. 224. — Discours de M. Baels, m. i. h. et m. a., qui ajoute quelques explications à celles déjà données par M. Houtart à M. Vancoillie, en ce qui concerne l'exonération par les communes, des petits revenus, p. 224, 225. — M. Vancoillie fait encore diverses observations et déclare, à la suite du discours du ministre, retirer ses amendements, p. 225. — Observation de M. Nolf au sujet des familles nombreuses, p. 225. — M. le président, les amendements de M. Vancoillie étant retirés, donne lecture de la première partie des amendements de M. le baron du Four, p. 225. — M. le baron Houtart déclare s'opposer à ces dispositions, l'amendement constituant une nouvelle charge aux sacrifices déjà consentis, p. 225. — La première partie de l'amendement de M. le baron du Four est rejetée, p. 225. — M. le président rappelle que M. le baron du Four propose la suppression du § 2, p. 225. — M. le baron du Four défend sa proposition de suppression, p. 225. — M. le baron Houtart fait remarquer que la proposition de M. le baron du Four constitue une simple question de forme et estime qu'il ne serait pas raisonnable de renvoyer le projet à la Chambre pour une question de rédaction, p. 225. — M. le baron du Four estime qu'il s'agit d'une question de clarté, p. 225. — L'amendement de M. le baron du Four tendant à la suppression du § 2 est rejeté, p. 225. — L'ensemble de l'article 1^{er} est adopté tel qu'il est transmis par la Chambre, p. 225.

Art. 2. M. le président donne lecture du texte transmis par la Chambre et d'un amendement de M. le baron du Four au a), p. 225, 226. — Discours de M. Crokaert (qui fait diverses observations au sujet de la rédaction des dispositions concernant les pensions des professeurs et instituteurs communaux), p. 226. — M. le baron Houtart, m. f., donne, en réponse à M. Crokaert, des explications au point de vue administratif, estime du reste que le point visé par M. Crokaert est une question de détail, qui n'a donné lieu à aucune observation à la Chambre, p. 226. — M. le chevalier Dessain prie à ce moment le gouvernement de faire une déclaration en ce qui concerne les pensions de vieillesse; M. le baron Houtart, m. f., déclare que la question des pensions de vieillesse est réglée par un projet de loi soumis à la Chambre, p. 226. — M. Gustave Jansen prononce un discours au sujet des difficultés que l'application de l'article 2 lui semble devoir entraîner, se demande si la centralisation des frais d'administration de la justice constitue un progrès, p. 226, 227. — M. le baron Houtart, m. f., annonce qu'il fera une déclaration aussi précise que possible en ce qui concerne les objections soulevées par M. Gustave Jansen, p. 227. — M. le baron du Four défend à nouveau son amendement en ce qui concerne les dépenses pour les écoles moyennes et déclare maintenir cet amendement, p. 227. — M. le baron Houtart, m. f., déclare que la question visée par M. le baron du Four a fait l'objet d'un examen approfondi et que les représentants des communes ont estimé que l'intérêt financier était primé par le droit de regard des communes sur ces établissements, p. 227. — L'amendement de M. le baron du Four est rejeté, p. 227. — M. Crokaert, (les idées qu'il a développées n'ayant pas été admises par le ministre), dépose un amendement concernant les pensions, afin de dégager sa responsabilité en cette matière, et donne lecture de son amendement, p. 227.

Motion d'ordre de M. Huisman Van den Nest qui, ayant l'impression que l'on se trouve dans une équivoque, un grand nombre de ses collègues, bien que partisans de certains des amendements présentés, ayant émis un vote négatif afin d'éviter le renvoi du projet à la Chambre, propose, bien que ce soit une question de procédure extrêmement délicate, que le Sénat se compte sur le point de savoir si, oui ou non, l'assemblée est décidée à rejeter purement et simplement tout amendement, p. 227. — M. Van Fleteren estime qu'une façon plus réglementaire d'éviter l'équivoque signalée par M. Huisman Van den Nest serait, s'il se présentait un amendement d'importance secondaire, de le réserver jusqu'au moment où l'on saurait si pour d'autres motifs le projet ne devrait pas retourner à la Chambre, M. Volckaert estime qu'il faut éviter le renvoi du projet à la Chambre et estime le projet ayant été longuement examiné par une commission compétente, qu'il serait préférable d'admettre le texte transmis par la Chambre sans modification; MM. Vinck et Hubert font diverses observations au sujet de la motion de M. Huisman Van den Nest, p. 227. — Interruption de M. Mousty, p. 227. — M. le président estime que, le Sénat ne se trouvant devant aucune proposition formelle, il serait préférable de continuer la discussion des articles conformément au règlement, p. 227, 228. — M. Huisman Van den Nest déclare être d'accord avec le président, et le Sénat marque également son accord, p. 228. — M. Moyersoen propose de réserver, éventuellement le vote sur un amendement, cette procédure étant tout à fait régulière, p. 228. — Observation de M. Vinck, p. 228.

Reprise de l'examen de l'article 2. M. le président donne lecture du texte de l'amendement de M. Crokaert, p. 228. — M. Huisman Van den Nest estime qu'il est impossible de se prononcer sur cet amendement sans en avoir examiné le texte, p. 228.

Finances. FISCALITÉ PROVINCIALE ET COMMUNALE (suite)

— M. Crokaert motive à nouveau son amendement, p. 228. — Observation de M. Mousty, p. 228. — M. Leyniers propose de renvoi de tous les amendements à la commission, p. 228. — M. Van Fleteren s'oppose au renvoi, M. Moyersoen estime que tous les autres amendements étant connus on peut continuer la discussion et réserver l'amendement de M. Crokaert; M. le baron Houtart, m. f., déclare que le gouvernement ne peut pas se prononcer immédiatement sur l'amendement; M. Vinck appuie la proposition de M. Moyersoen tendant à réserver l'amendement, p. 228. — M. le président estime, bien que la proposition de renvoi de M. Leyniers soit combattue, que cette proposition a été faite non dans un but de sabotage, mais avec le désir d'arriver à faire le meilleur projet possible; M. Leyniers déclare qu'il en est bien ainsi et fait à nouveau remarquer qu'il est impossible de se prononcer immédiatement sur l'amendement de M. Crokaert; M. Leyniers maintient, en conséquence sa proposition de renvoi, p. 228. — La proposition de M. Leyniers tendant au renvoi des amendements à l'examen de la commission est rejetée par assis et levé, p. 229. — M. le président estime que le Sénat sera d'accord pour admettre la proposition de M. Moyersoen, rapp., tendant à réserver l'amendement, et le Sénat décide de réserver l'amendement et le vote sur l'article 2, p. 229. — Reprise de l'examen de l'amendement de M. Crokaert : Discours de M. Crokaert (qui tout en défendant son amendement, demande quelles sont les intentions du gouvernement), p. 247. — Discours de MM. le baron Houtart, m. f. (qui déclare que l'amendement de M. Crokaert est justifié, mais demande s'il ne serait pas préférable de profiter du petit projet sur les finances communales, projet soumis à ce moment à la Chambre, pour faire la correction proposée); Lebon (qui estime également que l'amendement de M. Crokaert est justifié, mais propose de se rallier à la suggestion du ministre); Crokaert (qui combat la proposition du ministre tendant à introduire la correction qu'il propose dans un petit projet spécial, qui sera examiné ultérieurement); Huisman Van den Nest (qui combat les arguments de M. Crokaert, et estime qu'il ne vise qu'à donner un accroissement à la loi de pérennité du 29 juillet 1926), p. 247, 248. — Interruptions de MM. Huisman Van den Nest, Volckaert, Crokaert, p. 247, 248. — Discours de M. Crokaert (qui réfute le discours de M. Huisman Van den Nest); le baron Houtart, m. f. (qui, à la suite du débat qui vient de se produire, précise la position du gouvernement dans la question et maintient sa proposition tendant à introduire la disposition complémentaire et interprétative demandée par M. Crokaert dans le projet fiscal auquel il a fait allusion); Moyersoen, rapp. (qui propose de réserver encore le vote sur l'amendement), p. 248, 249. — M. Huisman Van den Nest signale à ce moment une incorrection dans le texte du b), p. 249. — M. le président propose de voter en premier lieu sur l'article 4bis (amendement de M. Mullie); MM. Vinck et Solau insistent pour que l'on vote immédiatement sur l'amendement de M. Crokaert, p. 249. — Observation de M. Lebon, p. 249. — L'amendement de M. Crokaert est rejeté par assis et levé, p. 249. — M. le baron Houtart, m. f., afin de mettre les choses au point, déclare que le gouvernement n'a pas voté contre le principe de l'amendement de M. Crokaert, mais contre son opportunité, p. 249.

Art. 3. Adopté sans observations, p. 229.

Art. 4. M. le président donne lecture du texte du projet d'un amendement présenté par M. Arm. Huysmans et d'amendements présentés par M. Huisman Van den Nest : 1^o modifications à la première partie de l'article; 2^o amendement subsidiaire à l'amendement de M. Arm. Huysmans, p. 229. — Discours de MM. Arm. Huysmans (qui défend l'amendement qu'il a présenté, estimant que dans la matière très délicate visée par l'article 4 il ne faut pas aller à l'aventure et qu'il serait sage d'en revenir au texte primitivement présenté par le gouvernement, texte qui avait été mûrement étudié, plutôt que de ratifier l'adoption de l'amendement présenté à la Chambre par M. Raemdonck), Moyersoen, rapp. (qui développe les motifs pour lesquels il estime préférable de maintenir la répartition du fonds des communes telle qu'elle a été dosée par la Chambre, rappelle pourtant que, ainsi qu'il l'a dit dans son rapport, il aurait voulu voir intervenir d'autres éléments, mais prie le Sénat de ne pas admettre l'amendement de M. Arm. Huysmans), Digneffe (qui communique au Sénat certaines données émanant de l'échevin des finances de Liège en ce qui concerne les conséquences du projet de loi pour la ville de Liège et estime qu'il serait sage d'en revenir au projet primitif du gouvernement), Huisman Van den Nest (qui défend son amendement subsidiaire mais développe surtout les motifs pour lesquels il espère que le Sénat admettra l'amendement de M. Arm. Huysmans), p. 229 à 232. — Interruptions de MM. François, le baron Houtart, m. f., Digneffe, Arm. Huysmans, Baels, m. i. h., m. a., Moyersoen, rapp., p. 230 à 232. — Discours de MM. Moyersoen, rapp. (qui répond aux arguments de M. Digneffe), Huisman Van den Nest (qui défend à nouveau son amendement), Digneffe (qui insiste sur la provenance de la note qu'il a communiquée au Sénat et déclare que, s'il a été induit en erreur, il n'insisterait pas; rappelle que quand la commission a été constituée pour examiner la situation des communes, ce sont surtout les

Finances. FISCALITÉ PROVINCIALE ET COMMUNALE (suite)

grandes villes que l'on envisageait), p. 232. — M. Huisman Van den Nest prie le ministre de lui dire son avis sur l'amendement qu'il a présenté et dont il a expliqué la portée la veille, p. 232. — M. le baron Houtart, m. f., fait une déclaration qui tend à rassurer M. Huisman Van den Nest et donne l'interprétation du mot « imposé », p. 232, 233. — M. Huisman Van den Nest fait encore diverses observations puis, à la suite de la déclaration du ministre, déclare retirer son amendement, p. 233. — Interruption de M. Van Fieteren, p. 233. — M. le président met aux voix l'amendement de M. Arm. Huysmans, l'appel nominal est régulièrement demandé et l'amendement est rejeté par 93 voix contre 15, p. 233. — L'amendement subsidiaire présenté par M. Huisman Van den Nest est rejeté par assis et levé, p. 233.

Art. 4bis proposé par amendement par MM. Mullie, Nolf, Limage et Vancoillie, amendement relatif à la répartition proportionnelle des additionnels sur les différents impôts et taxes. M. le président donne lecture de cette disposition, p. 233. — Discours de MM. Mullie (qui défend l'amendement et le motive), Baels, m. i. h. et a. (qui indique les motifs pour lesquels il estime cet amendement inutile), Moyersoen, rapp. (qui, en son nom personnel, l'amendement n'ayant pas été examiné en commission, appuie l'amendement de M. Mullie et y propose un sous-amendement qui en atténue la portée), Vancoillie (qui défend à son tour l'amendement), p. 234, 235. — Interruptions de MM. Mullie, Arm. Huysmans, Vinck, Volckaert, p. 234. — M. Baels, m. i. h. et m. a., estime que l'on ne peut prendre position sur un amendement qui vient d'être déposé, p. 235. — Observation de M. Volckaert, p. 235. — M. le président propose de réserver l'amendement et cette proposition est admise, p. 245. — V. le discours de M. Mullie à l'occasion du 1^o de l'article 9, p. 246. — L'article 4bis proposé par MM. Mullie et consorts est rejeté par 61 voix contre 56, p. 249.

Art. 5. Adopté sans observations, p. 235.

Art. 6. M. le président rappelle que M. Vancoillie avait présenté un amendement à cet article mais déclare que cet amendement vient à disparaître, les amendements principaux de M. Vancoillie ayant été retirés, p. 235. — M. Mullie pose une question au ministre quant à l'interprétation du terme « terrains à bâtir », et M. Houtart, m. f., répond à cette question, p. 235. — L'article 6 est adopté tel qu'il est transmis par la Chambre, p. 235.

Art. 7. M. le président donne lecture du texte transmis par la Chambre et rappelle que la commission propose la suppression d'une phrase au § 2, p. 235. — Discours de MM. Moyersoen, rapp. (qui défend le texte de la commission), le baron Houtart, m. f. (qui développe les motifs pour lesquels il estime que le texte transmis par la Chambre est raisonnable et pleinement justifié), le comte de Brouchoven de Bergeyck (qui indique les motifs pour lesquels il ne peut se rallier à l'amendement de la commission), p. 235, 236. — Interruption de M. Vinck, p. 236. — Le vote est remis à la semaine suivante, p. 236. — M. le président demande, bien que la discussion soit close, si le Sénat autorise encore le chevalier Dessain à prendre la parole et cette demande est admise, p. 238. — Discours de M. le chevalier Dessain (qui développe les motifs pour lesquels il considère que l'article en discussion est l'atteinte-type à l'autonomie communale), Moyersoen, rapp. (qui appuie les observations de M. le chevalier Dessain), le comte de Brouchoven de Bergeyck (qui combat à nouveau l'amendement de M. Moyersoen et appuie le texte transmis par la Chambre), p. 238. — Le vote est réservé, p. 238. — Vote sur l'article 7 : L'amendement de la commission est rejeté et l'article 7 est adopté tel qu'il est transmis par la Chambre des représentants, p. 250.

Art. 8. Adopté sans observations, p. 238.

Art. 9. M. le président donne lecture du texte transmis par la Chambre et d'un amendement proposé par la commission, p. 238, 239. — Discours de MM. Baels (qui développe les motifs pour lesquels il combat l'amendement de la commission et prie le Sénat d'admettre le texte transmis par la Chambre), Moyersoen (qui défend l'amendement de la commission), le baron de Dorlodot (qui développe les motifs pour lesquels il estime que l'amendement de la commission est indispensable), Digneffe (qui appuie les discours prononcés par MM. le baron de Dorlodot et Moyersoen, rapp., et demande au Sénat d'admettre l'amendement de la commission), Laboulle (qui combat l'amendement, rappelle que le projet constitue une transaction entre les partis et prie le Sénat de voter le texte transmis par la Chambre), le baron du Four (qui insiste pour que l'on admette l'amendement de la commission), Vinck (qui souligne les inconvénients d'un renvoi du projet à la Chambre et estime que si des abus devaient se produire par suite du projet, l'on pourrait toujours prendre des mesures pour y parer), le comte de Brouchoven de Bergeyck (qui défend l'amendement de la commission), p. 239 à 245. — Interruptions de MM. Digneffe, Vinck, Laboulle, Volckaert, Mousty, Dufrane, Baels, m. i. h. et m. a., Van Fieteren, Baeck, le comte de Kerchove de Denterghem, Lafontaine, Hubert, Moyersoen, rapp., le baron de Dorlodot, p. 239 à 245. — L'appel nominal est demandé sur l'amendement de la commission et cet amendement est rejeté par 70 voix contre 65,

Finances. FISCALITÉ PROVINCIALE ET COMMUNALE (suite)

p. 245. — Les n^{os} 3 à 11 de l'article sont adoptés, p. 245. — N^o 12. Discours de MM. Huisman Van den Nest (qui suggère une modification concernant les secrétaires communaux), Baels, m. i. h. et m. a. (qui estime qu'il serait préférable de régler la question visée par M. Huisman Van den Nest lors de la discussion du projet de loi relatif à la caisse de pensions des secrétaires communaux), p. 245, 246. — Aucun amendement n'étant présenté, M. le président met aux voix le 12^o, qui est adopté, p. 246. — 13^o Discours de MM. Mullie (qui pose une question au ministre en ce qui concerne les taxes dans les communes rurales), Baels, m. i. h. et m. a. (qui déclare que l'on tiendra compte des intérêts de l'agriculture), p. 246. — Observation de M. Volckaert, p. 246. — Le 13^o est adopté, p. 246. — 16^o Discours de M. Mullie (qui fait à ce moment une mise au point au sujet de l'article 4bis qu'il a présenté), p. 246. — Interruption de M. Baels, m. i. h. et m. a., p. 246. — Le 16^o est adopté, p. 247.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 70 voix contre 29 et 8 abstentions, p. 250 (20 janvier 1931). — Se sont abstenus : MM. Hicquet, Arm. Huysmans, Moyersoen, le vicomte Vilain XIII, Jos. De Clercq, Demets, Dierckx et Digneffe, p. 250. — Le projet est soumis à la sanction royale.

FONDS D'AMORTISSEMENT.

Compte des opérations du fonds d'amortissement de la dette publique pour l'année 1929.

Ann. — Transmis par la Cour des comptes, en exécution de l'article 9 de la loi du 7 juin 1926, p. 192.

FONDS DES COMMUNES. — V. Communes.

IMPOTS.

Alcool et sucres. — Projet de loi concernant les droits d'accise et de douane sur les sucres et la taxe de consommation sur l'alcool.

V. les n^{os} 16 et 18 (session 1930-1931) de la Chambre.

Doc. — Rapport fait par M. Mullie, n^o 25.

Ann. — M. le président annonce que ce projet vient d'être transmis par la Chambre et que le gouvernement désire qu'il soit discuté d'urgence, p. 96 (10 décembre 1930). — M. Volckaert s'oppose à la discussion immédiate et développe les motifs de son opposition; observations de MM. Lafontaine et Mullie (qui se rallie à la suggestion de M. Volckaert tendant à discuter le projet le lendemain), p. 96. — M. le président prie la commission de se réunir d'urgence et de faire rapport le soir même afin que le projet soit discuté le lendemain, p. 96. Dépôt du rapport par M. Mullie, p. 100 (10 décembre 1930). — M. Mullie fait remarquer l'urgence de ce projet et demande qu'il soit inscrit en tête de l'ordre du jour de la séance du lendemain, p. 100. — Adhésion du Sénat.

Discussion générale.

Discours de MM. Leurquin (qui se réjouit en son nom et au nom de ses amis de la présentation de ce projet, mais exprime son regret qu'il cesse ses effets dès le 31 août 1931 et développe les motifs pour lesquels il estime que le Sénat doit voter ce projet qui lui vaudra la reconnaissance des agriculteurs), Beauduin (qui expose ce qu'il considère être la véritable situation de la question du sucre en Belgique, estime qu'il ne faut pas qu'il y ait surproduction et termine en remerciant le gouvernement d'avoir déposé le projet en discussion), Mousty (qui indique les motifs pour lesquels ses amis et lui s'abstiennent au vote, déclare en terminant que les socialistes sont fermement partisans de l'augmentation des droits sur l'alcool et de la suppression des droits d'accises sur les sucres), Volckaert (qui développe les motifs pour lesquels il critique la mesure prise en faveur des agriculteurs au détriment de la classe ouvrière en la frappant d'un nouvel impôt de 20 centimes par kilogramme de sucre), Jabon (qui défend l'attitude du gouvernement, fait remarquer l'attitude qu'il a prise à Genève et exprime le regret que ses efforts pour réaliser une collaboration européenne n'aient pas abouti, puis demande à M. Baels, m. i. h. et m. a., s'il admet la suggestion de M. Mullie, rapp., relative à la constitution d'une commission d'arbitrage entre les planteurs et les fabricants), Lebon (qui déclare au nom du groupe catholique d'Anvers que tout en étant partisan du libre échange son groupe votera le projet, celui-ci constituant une mesure temporaire qui répond à des circonstances exceptionnelles), de Brouckere (qui développe les motifs pour lesquels, tout en approuvant les droits sur l'alcool, il ne veut pas mettre le doigt dans l'engrenage protectionniste, craignant que le corps tout entier du pays n'y passe), p. 103 à 108. — Interruptions de MM. Van Overbergh, Mullie, rapp., Moyersoen, Volckaert, Leurquin, Baels, m. i. h. et m. a., de Brouckere, le baron de Steenhault de Waerbeek, Clesse, Demoulin,

Finances. IMPOTS. *Alcool et sucres (suite)*

Dewaele, Mousty, Jabon, Beauvain, Van Fleteren, Dufrane, p. 104 à 108. — Discours de M. le baron Houtart, m. f. (qui répond aux observations présentées et se félicite de l'accueil favorable dans l'ensemble que le projet a rencontré au Sénat, p. 108, 109. — Interruptions de MM. Volckaert et Leurquin, p. 108, 109. — Discours de MM. Ryckmans (qui répond brièvement au discours prononcé par M. Volckaert en ce qui concerne les familles nombreuses), Limage (qui remercie le gouvernement au nom des planteurs de betteraves; pose certaines questions en ce qui concerne le régime qui sera appliqué aux betteraves étrangères), Dochen (qui demande si les précautions ont été prises pour que les planteurs étrangers ne profitent pas, par l'intermédiaire de courtiers, d'une prime qui n'est destinée qu'à l'agriculture belge), Mullie, rapp. (qui appuie la demande faite par M. Dochen, répond à certaines observations de M. de Brouckere en ce qui concerne la solution de la crise betteravière et demande si le ministre ne pourrait pas proroger jusqu'au 31 octobre l'arrêté de protection douanière expirant le 31 août 1931; termine en insistant pour qu'il soit créé au ministère de l'agriculture une commission permanente ayant pour mission d'étudier les différends qui pourraient surgir entre les producteurs et les fabricants de sucre, à l'occasion de la loi en discussion), p. 109 à 111. — Interruptions de MM. Volckaert, Mousty, Jabon, Van Fleteren, Moyersoën, de Brouckere, p. 109 à 111. — M. le baron Houtart, m. f., répond à la question posée en ce qui concerne l'importation de betteraves étrangères, déclare que quant à la date de l'arrêté royal, il doit s'en tenir au texte adopté à la Chambre, quitte à décider une nouvelle prorogation, p. 111.

Discussion des articles.

Art. 1^{er}. Adopté sans observations, p. 112.

Art. 2. M. Volckaert demande l'appel nominal; cette demande est régulièrement appuyée et l'article 2 est adopté par 66 voix contre 39 et 1 abstention, p. 112. — S'est abstenu : M. Demets, p. 112.

Art. 3 et 4. Adoptés sans observations, p. 112.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 67 voix contre 3 (MM. Dierckx, Huisman Van den Nest et Magnette) et 37 abstentions, p. 112 (11 décembre 1930). — Se sont abstenus : MM. Diriken, Disière, Dufrane, François, Hans, Jauniaux, Lafontaine, Lalmand, Lebeau, Mousty, Ohn, Quinchon, Solau, M^{me} Spaak, MM. Tochi, Van Belle, Vande Moortele, Van Fleteren, Van Roosbroeck, Van Vlaenderen, Verbrugge, Vercammen, Vinck, Volckaert, Baeck, Beosier, Calonne, Casterman, Clesse, Coole (Joseph), Damas, de Brouckere, De Bruyn, Demets, Demoulin, De Nauw, Dewaele, p. 112.

Sucres. — Maintien, pour la campagne sucrière de 1931-1932, au régime mis en vigueur par la loi du 18 décembre 1930. — Projet de loi concernant les droits d'accise et de douane sur les sucres.

V. les n^{os} 185 et 211 (session 1930-1931) de la Chambre.

Doc. — Rapport fait par M. Mullie, n^o 180.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants, le 2 juillet 1931. — Le projet est renvoyé aux commissions réunies des finances et de l'agriculture.

Dépôt du rapport par M. Mullie, p. 1280 (8 juillet 1931).

Les articles sont adoptés sans observations, p. 1328.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 54 voix contre 30, p. 1350 (14 juillet 1931). — Le projet est soumis à la sanction royale.

Contribution foncière : Remise temporaire. — V. Habitations à bon marché : Construction.

Droits d'enregistrement. Base du droit pour actes de prorogation de sociétés coopératives et d'unions de crédit. Prêts agricoles. Salaires à payer aux receveurs. — Projet de loi portant certaines modifications aux lois d'impôts ainsi qu'à la loi du 15 avril 1884 sur les prêts agricoles.

V. les n^{os} 120 et 182 (session 1930-1931) de la Chambre des représentants.

Doc. — Projet transmis par la Chambre des représentants, n^o 126. Rapport fait par M. J. De Clercq, n^o 144.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants, le 7 mai 1931, p. 918. — Le projet est renvoyé à la commission des finances.

Dépôt du rapport par M. Jos. De Clercq, p. 1000 (28 mai 1931). — M. J. De Clercq demande l'urgence pour ce projet; M. Leurquin déclare qu'il aura certaines observations à présenter au projet sur les prêts agricoles et M. le président déclare qu'il pourra présenter ses observations au cours de la discussion, p. 1001. — L'urgence est admise.

Discussion générale.

Discours de MM. Leurquin (qui commence par exprimer son regret que le projet vienne en discussion au moment où le gouvernement est démissionnaire et indique certaines modifications que

Finances. IMPOTS. *Droits d'enregistrement (suite)*

les comptoirs agricoles voudraient voir appliquer par la Caisse d'Épargne et défend l'utilité de ces revendications), le baron de Moffarts (qui fait remarquer que le projet en discussion se borne à majorer le salaire du receveur de l'enregistrement, salaire devenu trop minime, ayant été fixé cinquante ans auparavant, estime ensuite que le Sénat serait unanime à voter tout encouragement au crédit agricole qui pourrait être soumis à ses délibérations et déclare, en présence de ceci, qu'il estime que l'assemblée peut sans hésitation voter le projet en discussion), Jos. De Clercq (qui appuie les observations de M. le baron de Moffarts), p. 1002. — M. Leurquin déclare être d'accord et avoir uniquement voulu profiter du vote de ce projet pour demander que l'on prenne les mesures qu'il a indiquées et qui s'imposent, p. 1002. — Interruptions de MM. Vinck, Lekeu, Hicquet, J. De Clercq, p. 1002.

Les articles sont adoptés sans observations, p. 1002, 1003.

L'ensemble du projet de loi est adopté à l'unanimité des 104 membres présents, p. 1003 (28 mai 1931). — Le projet est soumis à la sanction royale.

Exonération en faveur des emprunts à émettre par l'Etat. — Projet de loi autorisant le gouvernement à attacher toutes exonérations fiscales à des emprunts à émettre par l'Etat. — V. les n^{os} 209 et 215 (session 1930-1931) de la Chambre des représentants.

Doc. — Rapport fait par M. Moyersoën, n^o 168.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants, le 1^{er} juillet 1931, p. 1196. — Le projet est renvoyé à la commission des finances.

Dépôt du rapport par M. Moyersoën, p. 1196 (1^{er} juillet 1931). — M. Moyersoën demande que la discussion soit fixée au lendemain et cette demande est admise, p. 1196.

Les articles sont adoptés sans observations, p. 1200.

L'ensemble du projet de loi est adopté à l'unanimité des 105 membres présents, p. 1217 (2 juillet 1931). — Le projet est soumis à la sanction royale.

Exonérations en faveur de la Banque des règlements internationaux. — V. plus haut dans la même sous-rubrique : Impôts : la sous-rubrique : Droits d'enregistrement pour les actes de prorogation des sociétés coopératives, etc.

Exonération en faveur des sociétés belges exploitant en Russie. — V. plus loin : Sociétés belges exploitant en Russie.

Droit au sursis militaire : Mise en concordance avec la nouvelle législation fiscale. — V. Armée : Milice : Sursis.

Impôts directs : Taxes professionnelles des administrateurs, commissaires et liquidateurs de sociétés par actions et déduction éventuelle des pertes professionnelles subies par certains contribuables. — Projet de loi modifiant la législation relative aux impôts directs. — V. les n^{os} 45 et 161 (session 1930-1931) de la Chambre.

Doc. — Projet transmis par la Chambre des représentants, n^o 173. Rapport fait par M. Moyersoën, n^o 188. — Amendement proposé par la commission, n^o 188.

Projet de loi amendé par la Chambre des représentants, n^o 208.

Rapport fait par M. Moyersoën sur le texte amendé par la Chambre, n^o 215.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants, le 2 juillet 1931, p. 1227. — Le projet est renvoyé à la commission des finances.

Dépôt du rapport par M. Moyersoën, p. 1319 (9 juillet 1931). — M. Moyersoën propose de fixer la discussion au mardi suivant et cette demande est admise, p. 1319.

Discussion générale.

Discours de MM. le baron Houtart, m. f. (qui, étant donné que la commission s'est opposée à l'article 4 voté par la Chambre consacre une sorte de rétroactivité pour l'application du doublement de la taxe sur les tantièmes d'administrateurs perçus en 1929, déclare que, d'une part, la question est délicate, que, d'autre part, vu le temps qui s'est écoulé entre le dépôt du projet et son vote par la Chambre, le gouvernement observera vis-à-vis du Sénat la même neutralité que celle qu'il a observée devant la Chambre), Huisman Van den Nest (qui estime que la question rétroactivité est grave, qu'elle est non seulement arbitraire, mais illégale et prie donc ses collègues de se rallier aux conclusions de la commission des finances), Moyersoën, rapp. (qui combat également le principe de l'article 4 et prie le Sénat d'admettre l'amendement qu'il a présenté), Dochen (qui appuie les observations qui viennent d'être faites par MM. Huisman Van den Nest et Moyersoën), Wauquez (qui commence par exprimer son regret de voir le Sénat saisi de

Finances. IMPÔTS. Impôts directs. Taxe professionnelle des administrateurs, etc. (suite)

projets fiscaux aussi importants au moment où l'Assemblée va se séparer, puis combat, à son tour, le principe de la rétroactivité), p. 1328, 1329.

Discussion des articles.

Art. 1^{er}, 2 et 3. Adoptés sans observations, p. 1330.

Art. 4. Le vote sur cet article est remis à la séance de l'après-midi, p. 1330. — M. le président donne lecture du texte transmis par la Chambre et rappelle que la commission propose la suppression de l'alinéa 2, p. 1349. — Observation de M. Huisman Van den Nest, qui demande le vote par division, p. 1349. — L'alinéa 1^{er} est adopté, p. 1349. — M. Moyersoën fait remarquer que l'amendement de la commission porte exclusivement sur le second alinéa, que la commission ayant rejeté le principe de la rétroactivité, elle propose un amendement supprimant cet alinéa, p. 1349. — L'amendement de la commission est adopté; le second alinéa de l'article 4 est, en conséquence, supprimé, p. 1349. — L'article 4, ainsi amendé, est adopté, p. 1349. — Observation de M. Volckaert, p. 1349.

Le Sénat décide de passer immédiatement au second vote de l'article 4 amendé et cet article est remis aux voix et est définitivement adopté et tel qu'il vient d'être amendé par le Sénat, p. 1349.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 92 voix contre 11, p. 1350 (14 juillet 1931). Le projet est renvoyé à la Chambre des représentants.

Texte amendé par la Chambre des représentants.

M. le président annonce que ce projet a été renvoyé, amendé par la Chambre des représentants et annonce que la Chambre a réintroduit dans le projet le principe de la rétroactivité qui avait été supprimé par le Sénat, p. 1416. — M. le président propose à l'assemblée de prier la commission des finances de se réunir immédiatement, dans cette circonstance un peu exceptionnelle, p. 1416, 1417. — M. le baron de Dorlodot propose que la commission se réunisse immédiatement après le discours de M. Segers, à l'occasion du budget des affaires étrangères, afin de ne pas scinder cet intéressant discours, p. 1417. — Le Sénat marque son accord, p. 1417.

M. Moyersoën dépose le rapport sur le texte amendé par la Chambre, donne lecture de ce rapport et annonce que la commission des finances du Sénat s'est mise en rapport avec celle de la Chambre et que, de commun accord, ces commissions proposent au Sénat un texte dont il donne lecture et auquel il propose au Sénat de se rallier, p. 1425. — Le Sénat, à la proposition de M. le président, passe immédiatement au vote du projet amendé, p. 1425.

Les articles 1 à 3 sont adoptés sans observations, p. 1425, 1426.

L'article 4 est adopté avec la rédaction dont M. Moyersoën, rapp., vient de donner lecture, p. 1426.

Vote en seconde lecture de l'article 4, amendé par le Sénat :

Discours de M. le baron Houtart, m. f., qui déclare qu'il se garde de critiquer le Sénat lorsqu'il se pose en protecteur et en garant du principe de la non-rétroactivité des lois, mais fait remarquer à l'Assemblée que loin d'être d'accord, ainsi que le texte proposé par M. Moyersoën le faisait supposer, le désaccord subsiste entre la Chambre et le Sénat et que ce désaccord lui a été affirmé par M. Hallet, président de la commission des finances de la Chambre, par M. De Winde, rapporteur de cette commission, et le matin même, par M. le président de la Chambre; fait remarquer l'importance du projet et les graves inconvénients qui en résulteraient si la loi en discussion n'était pas votée; annonce donc qu'il consent à surseoir à toute perception avant la rentrée des Chambres, de façon à ce qu'une loi budgétaire puisse alors fixer les conditions de la perception dont il s'agit, Moyersoën (qui estime la procédure proposée par M. le baron Houtart, m. f., assez anormale, rappelle que l'accord s'était fait la veille entre les deux Chambres, puis développe les motifs pour lesquels il lui semble dangereux de se rallier à la proposition de M. Houtart, m. f., et pour lesquels il estime que le Sénat doit maintenir pour l'article 4 le texte qu'il a voté la veille et demande pourquoi l'on ne peut prier la Chambre de se réunir encore), Volckaert (qui attire l'attention du Sénat sur la nécessité de voter le projet en discussion et fait diverses observations tendant notamment à ce que le ministre précise ses intentions en ce qui concerne l'application de la loi, déclare qu'il n'est pas partisan de la proposition faite par le ministre), Ingenbleek (qui estime que la question en discussion est fort simple, rappelle que, dans un désir d'entente avec la Chambre, le Sénat a déjà admis une certaine rétroactivité, que quant à la proposition faite par le ministre de suspendre l'effet de la loi, il estime que c'est une mesure arbitraire qui ne peut être admise et conclut en déclarant que

Finances. IMPÔTS. Impôts directs. Taxe professionnelle des administrateurs, etc. (suite)

selon lui, le Sénat devrait s'en tenir au texte arrêté d'accord par les commissions du Sénat et de la Chambre), p. 1489, 1490. — Interruptions de MM. Vinck, Ingenbleek, Segers, Volckaert, François, le baron Houtart, m. f., Van Fleteren, p. 1489, 1490. — Discours de M. le baron Houtart, m. f. (qui répète les considérations qu'il vient déjà de faire valoir et demande à ses amis de réfléchir si la solution qu'il propose n'est pas, étant donnée la nécessité de ne pas retarder le vote de la loi, la plus raisonnable et la plus justifiée dans les circonstances où l'on se trouve), Vinck (qui fait diverses observations et fait notamment remarquer que la majorité gouvernementale du Sénat met le gouvernement dans le plus cruel embarras afin de faire échapper certains administrateurs au paiement des doubles tantièmes), Pierlot (qui commence par faire remarquer qu'il a assisté la veille à la réunion des commissions et qu'il en est sorti convaincu que ces commissions étaient d'accord sur le texte présenté au Sénat par M. Moyersoën, rapp., que le malentendu que vient de signaler le ministre n'aurait aucune importance si la Chambre n'avait par cessé ses travaux, que la solution de voter la loi et d'en retarder l'application est inacceptable, déclare être d'avis que le Sénat doit maintenir son texte, tout en estimant qu'il est fâcheux que la loi ne soit pas votée, l'impôt étant juste et tout le monde étant d'accord pour fixer à 18 p. c. le montant de la taxe sur les émoluments des administrateurs. Termine en déclarant qu'il serait particulièrement fâcheux de porter une fois de plus atteinte aux prérogatives du Sénat, dont il ne faut pas restreindre le rôle), p. 1491. — Interruptions de MM. Ingenbleek, Moyersoën, Segers, Volckaert, Digneffe, p. 1491. — M. le président précise la question qui se pose, déclare qu'il va mettre l'amendement, voté la veille par le Sénat, aux voix et que, si cet amendement est rejeté, il en résultera que serait acquis le vote de l'article tel qu'il a été transmis au Sénat par la Chambre, p. 1491. — Le Sénat marque son accord, p. 1491. — M. Volckaert demande l'appel nominal; cette demande est régulièrement appuyée et la disposition adoptée par le Sénat à la proposition de M. Moyersoën, rapp., est rejetée par 60 voix contre 46 et 2 abstentions, p. 1492. — Se sont abstenus : MM. De Clercq (Joseph) et Rutten, p. 1492. — En conséquence de ce vote, l'article 4 est admis tel qu'il a été transmis par la Chambre, p. 1492. — Observation de M. Volckaert, p. 1492.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 92 voix contre 13 et 2 abstentions, p. 1492 (17 juillet 1931). — Se sont abstenus : MM. le comte de la Barre d'Erquelines et Van Dieren, p. 1492. — Le projet est soumis à la sanction royale.

Pétroles. — Proposition de loi complétant les dispositions de la loi du 13 juillet 1930 sur le régime des pétroles (due à l'initiative de M. Demets et signée par MM. Demets et Nolf).

Doc. — Développements et proposition de loi, n° 9.

Ann. — Dépôt, par M. Demets, de cette proposition de loi, p. 6.

La proposition de loi, appuyée par quatre membres, est prise en considération et est renvoyée à la commission des finances, p. 10.

Ressources fiscales nouvelles pour parer à la crise économique. — Projet de loi portant création de ressources nouvelles destinées à parer aux moins-values budgétaires résultant de la crise économique.

V. les n°s 180, 207 et 227 (session 1930-1931) de la Chambre des représentants.

Doc. — Projet transmis par la Chambre des représentants, n° 174. Rapport fait par M. Moyersoën, n° 189.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants, le 2 juillet 1931, p. 1227. — Le projet est renvoyé à la commission des finances.

Dépôt du rapport par M. Moyersoën, p. 1319 (9 juillet 1931). — M. Moyersoën demande que ce projet soit discuté le mardi suivant et cette demande est admise, p. 1319.

Discussion générale.

Discours de MM. le baron de Mévius (qui commence par exprimer son regret de voir à nouveau augmenter les droits de succession en ligne directe, puis défend les intérêts de l'industrie brassicole belge et termine son discours en demandant la majoration des droits d'entrée sur les bières étrangères), Ingenbleek (qui développe les motifs pour lesquels il ne partage pas l'optimisme de M. Pussemier, rapporteur à la Chambre des projets fiscaux, et déclare que s'il prend la parole pour développer les craintes qu'il éprouve, c'est qu'il estime qu'un optimisme excessif peut être aussi dangereux qu'un pessimisme injustifié et termine en disant que les administrations doivent faire un vigoureux effort d'économie), p. 1330 à 1334. — Interruptions de MM. Volckaert, Beauduin, le baron Houtart, m. f., Van Fleteren, François, Moyersoën,

Finances. IMPOTS. Ressources fiscales nouvelles (suite)

rapp., le baron de Mévius, p. 1330 à 1334. — M. le président donne, à ce moment, lecture d'amendements qui viennent d'être présentés par M. Gravez aux articles 1^{er}, 6, 10 et 15, p. 1334. — Discours de MM. Gravez (qui défend ses amendements et insiste surtout sur celui qui consiste à doubler le droit d'accise sur les boissons alcooliques et combat la taxe de transmission), François (qui commence par estimer qu'il est difficile de discuter des questions générales d'impôts dans une atmosphère de vacances et en présence du souci occasionné par la situation tragique de l'Allemagne; attire pourtant l'attention sur le défaut d'équilibre entre les impôts directs et les impôts indirects, sur l'injustice de la taxe de luxe lorsqu'elle frappe des produits de consommation populaire tels que le chocolat; commente ensuite les discours prononcés et termine en déclarant que le programme de son parti est d'essayer de développer la production sur une base plus saine, d'organiser la consommation de façon à réduire le coût de la vie, d'augmenter la matière imposable, et, par le fait, le rendement des impôts en dégrèvant les petits et en faisant payer progressivement les riches), Moyersoen, rapp. (qui répond au discours de M. François et réfute ses affirmations tendant à démontrer que dans les dégrèvements d'impôts qui ont été précédemment votés, ces dégrèvements ont été faits en faveur des riches; démontre, en conséquence, à son tour au Sénat, l'importance respective des divers dégrèvements qui ont été opérés), le baron Houtart, m. f. (qui répond brièvement aux observations présentées, commence par déclarer qu'une chose est certaine, c'est que le vote des impôts proposés par le gouvernement est une chose nécessaire et rappelle certains chiffres afin de faire revenir M. François sur l'idée que les réformes proposées sont avantageuses aux classes riches), Mullie (qui déclare qu'il ne reviendra pas sur les considérations qu'il a exposées lors de la discussion sur la déclaration du gouvernement en ce qui concerne la politique fiscale de celui-ci, mais qu'il tient à répondre brièvement à M. François, qui a semblé dire que, depuis la guerre, l'évolution fiscale s'orientait vers une augmentation des impôts indirects), p. 1330 à 1339. — Interruptions de MM. Moyersoen, Van Dieren, Volckaert, le baron Houtart, m. f., Van Overbergh, Van Fleteren, le baron de Dorlodot, Laboulle, Ingenbleek, le baron de Mévius, p. 1335 à 1339.

*Discussion des articles.***Impôt sur le revenu, impôt foncier :**

Article 1^{er}. M. le président donne lecture du texte du projet et d'un amendement de M. Gravez, p. 1355, 1356. — L'amendement de M. Gravez n'étant pas appuyé vient à disparaître, p. 1356. — Le § 1^{er} est adopté, p. 1356. — § 2. M. Mullie fait certaines critiques et pose certaines questions concernant la modération de l'impôt foncier; M. Houtart, m. f., répond à ces observations et fait remarquer que la disposition est purement transitoire, p. 1356. — Observation de M. Moyersoen, p. 1356. — Le § 2 est adopté, p. 1356. — § 3. M. Moyersoen indique une correction de forme et le § 3, ainsi modifié, est adopté, p. 1356.

Taxe professionnelle :

Articles 2 et 3. Adoptés sans observations, p. 1356.

Article 4. M. le président donne lecture du texte du projet et d'un amendement proposé par M. Arm. Huysmans, p. 1356, 1357. — Discours de M. Arm. Huysmans (qui défend son amendement et développe les motifs pour lesquels il prie le Sénat de s'y rallier); Ingenbleek (qui appuie l'amendement de M. Arm. Huysmans); le baron Houtart, m. f. qui développe les critiques qu'il fait à l'amendement de M. Arm. Huysmans; estime que cet amendement, très juste lorsqu'on prend la totalité des revenus, ne l'est plus lorsqu'il s'agit de la moyenne), p. 1357 à 1359. — Interruptions de MM. Ingenbleek, Laboulle, Arm. Huysmans, Baeck, Volckaert, le baron de Mévius, p. 1358. — Discours de MM. Arm. Huysmans (qui déclare ne pas être convaincu par les objections du ministre et défend à nouveau son amendement); Volckaert (qui saisit cette occasion pour demander que l'on dresse, et communique au Sénat, un tableau des 500 plus gros contribuables); le baron Houtart, m. f. (qui fait remarquer qu'il est difficile de répondre à la question trop sommaire de M. Volckaert, mais déclare qu'il y a une première cause dans la régression de recettes, à la suite de la suppression de la supertaxe, qui est la diminution du tarif; termine en faisant remarquer que le discours prononcé la veille par M. Ingenbleek et portant sur la situation économique, dont il souligne le péril, doit être relevé, et qu'il faut écarter toute formule fiscale qui puisse porter atteinte à la confiance); le baron de Mévius (qui estime que l'amendement de M. Arm. Huysmans, tout en s'expliquant au point de vue justice, donnerait lieu à des fraudes au point de vue pratique); Ingenbleek (qui déclare que si le gouvernement peut donner l'assurance qu'il peut modifier l'impôt complémentaire, il n'insistera pas sur l'amendement de M. Huysmans); Moyersoen (qui fait diverses observations sur les différents systèmes proposés, mais estime qu'il faut que le Sénat

Finances. IMPOTS. Ressources fiscales nouvelles (suite)

admette le système admis par la Chambre), p. 1359 à 1361. — M. le baron Houtart, m. f., appuie les observations qui viennent d'être faites par M. Moyersoen, mais déclare que, quand à une réforme totale, il ne peut prendre aucun engagement, p. 1361. — Interruptions de MM. Moyersoen, Ingenbleek, Van Overbergh, Digneffe, Volckaert, le baron de Mévius, Laboulle, Baeck, Huisman Van den Nest, Arm. Huysmans, p. 1359 à 1361. — La discussion est close et le vote est réservé, p. 1361. — Vote : L'amendement de M. Arm. Huysmans est rejeté par assis et levé et l'article 4 est adopté tel qu'il est transmis par la Chambre des représentants, p. 1377.

Article 4bis nouveau proposé par M. Waucquez : M. le président donne lecture de cette disposition, p. 1361. — Discours de MM. Waucquez (qui motive son amendement, le défend et déclare que cet amendement est voisin de celui présenté à la Chambre par M. Fieullien; rappelle que le ministre a déclaré que l'amendement de M. Fieullien avait un fondement sérieux et le prie, en conséquence, de rendre justice et équité aux sociétés de personnes); le baron Houtart, m. f., (qui répond aux observations présentées par M. Waucquez, estime que la question qu'il vise n'est pas négligeable mais est délicate et déclare que l'on examinera une solution à présenter au prochain budget), p. 1361 à 1363. — Interruptions de M. Ingenbleek, le comte de la Barre d'Erquelines, Van Overbergh, Waucquez, le baron de Steenhaut de Waerbeek, p. 1362, 1363. — Discours de M. Waucquez qui indique, en présence du discours du ministre, dans quelles conditions il est prêt à retirer son amendement, p. 1363, 1364. — M. le baron Houtart, m. f., confirme que son administration étudie la question dans le sens demandé par M. Waucquez, et celui-ci retire son amendement, p. 1364.

Taxe mobilière :

Article 5. M. le président donne lecture du texte transmis par la Chambre, p. 1364. — M. Mullie exprime son regret au sujet de la modification apportée en ce qui concerne les commissions fiscales; M. le baron Houtart, m. f., déclare qu'il n'y a pas de modification dans les principes, mais que l'administration doit pouvoir taxer, malgré l'inertie des personnes ou des groupes; M. le baron de Steenhaut de Waerbeek demande que les groupements agricoles qui ont désigné leurs mandataires ne pâtissent pas de la négligence de quelques-uns, p. 1364. — M. le baron Houtart, m. f., déclare que les situations particulières seront examinées et que rien de contraire à l'équité ne sera fait, p. 1364. — L'article 5 est adopté, p. 1364.

Taxes assimilées au timbre :

Article 6. M. le président donne lecture du texte transmis par la Chambre, p. 1364. — M. Mullie pose une question au ministre en ce qui concerne le taux de la taxe de transmission à appliquer à l'échange des viandes à l'intérieur du pays, à la suite d'un amendement admis par la Chambre en ce qui concerne les poissons de mer, p. 1364. — Discours de MM. le baron Houtart, m. f. (qui exprime son grand regret d'avoir vu la Chambre admettre l'amendement exonérant les poissons de mer; déclare que s'il ne craignait pas le retard du renvoi à la Chambre, il prierait le Sénat d'écarter cet amendement, et demande que l'on ne propose aucune autre exonération); Laboulle (qui estime que l'article 6 est le plus important du projet; développe, sans vouloir rouvrir la discussion générale, diverses critiques et termine en posant une question précise en ce qui concerne la taxe sur la vente du pain), p. 1364, 1365. — Interruption de M. Mullie, p. 1365. — Discours de M. le baron Houtart, m. f. (qui répond à la question de M. Laboulle, indique les nombreux objets d'alimentation exemptés de la taxe de facture; fait remarquer que les nombreuses exonérations données par le projet pour la taxe de consommation font de cette taxe un impôt très libéral, puis indique les motifs qui ont guidé la décision prise en ce qui concerne la taxe de transmission et parle de la suppression de la supertaxe), p. 1365, 1366. — Interruptions de MM. Laboulle, Vinck, Beauvain, François, Moyersoen, Arm. Huysmans, Digneffe, p. 1365, 1366. — M. Beauvain déclare renoncer à la parole, p. 1366. — Discours de M. Digneffe, qui propose la suppression du dernier paragraphe de l'article voté par amendement par la Chambre : disposition relative au poisson de mer, p. 1366. — M. le baron Houtart, m. f., déclare que si le temps n'était pas compté par la toute prochaine séparation du parlement, il prierait le Sénat de voter la suppression proposée par M. Digneffe, mais qu'il craint le retard que le renvoi à la Chambre apporterait à l'application de la loi, p. 1366. — L'amendement proposé par M. Digneffe n'étant pas appuyé vient à disparaître, p. 1366. — Le vote sur l'article est réservé, p. 1366. — Vote : L'article 6 est adopté, p. 1377.

Articles 7 et 8. Adoptés sans observations, p. 1368.

Article 9. M. le président donne lecture du texte transmis par la Chambre, p. 1367. — Discours de M. Moyersoen, qui signale

Finances. IMPÔTS. Ressources fiscales nouvelles (suite)

les déficiences de rédaction de cet article, p. 1367. — M. le baron Houtart, m. f., estime, pour éviter le renvoi à la Chambre, que la meilleure procédure à suivre est de constater l'accord sur le sens de l'article mal rédigé; doublement des taxes établies par l'article 192 du Code des taxes assimilées au timbre, p. 1367. — Interruptions de MM. le baron de Mévius, Mullie, Laboulle, François, p. 1367. — L'article est adopté, p. 1367.

Article 10. M. le président donne lecture du texte transmis par la Chambre et d'un amendement de M. Gravez, p. 1367. — L'amendement de M. Gravez n'étant pas appuyé vient à disparaître, p. 1367. — Discours de MM. François (qui attire l'attention du ministre sur la situation de certaines marchandises de consommation courante qui semblent être injustement frappées par la taxe de luxe; cite notamment les chapeaux exportés aux Etats-Unis et demande que les questions qu'il vise soient soumises à la commission compétente); Beauduin (qui parle en faveur du chocolat); Arm. Huysmans (qui exprime son regret de l'augmentation de la taxe de luxe et parle surtout de l'industrie de la biscuiterie et de la chocolaterie); le baron Houtart, m. f. (qui répond aux observations présentées et fait notamment remarquer combien la question de la taxe de luxe est délicate), p. 1368. — Interruptions de MM. François, Mullie, le baron Houtart, m. f., p. 1368. — L'article 10 est adopté, p. 1368.

Articles 11 et 12. Adoptés sans observations, p. 1368.

Droits de succession :

Article 13. M. le président donne lecture du texte transmis par la Chambre, p. 1369. — Discours de M. Digneffe au sujet des libéralités faites en faveur de fondations, p. 1369. — M. le baron Houtart, m. f., répond à ces observations, p. 1369. — Observations de MM. le chevalier Dessain, Moyersoen, p. 1369. — L'article 13 est adopté, p. 1369.

Droits de douane :

Article 14. Adopté sans observations, p. 1369.

Droits d'accise :

Article 15. M. le président donne lecture du texte transmis par la Chambre et d'un amendement de M. Gravez, p. 1370. — L'amendement de M. Gravez n'étant pas appuyé vient à disparaître, p. 1370. — Discours de M. Mullie, qui critique le droit d'accise sur la bière; M. le baron Houtart, m. f., répond aux observations de M. Mullie, p. 1370. — L'article 15 est adopté, p. 1370.

Article 16. Adopté sans observations, p. 1370, 1371.

Taxe de consommation :

Articles 17 et 18. Adoptés sans observations, p. 1371.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 62 voix contre 46, p. 1377 (15 juillet 1931). — Le projet est soumis à la sanction royale.

Spectacles et divertissements publics. — Projet de loi portant ratification de l'arrêté royal du 6 juillet 1930 modifiant le barème de la taxe sur les spectacles ou divertissements.

V. les n° 100 et 105 (session 1930-1931) de la Chambre des représentants.

Doc. — Rapport fait par M. Arm. Huysmans, n° 186.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants le 2 juillet 1931, p. 1227. — Le projet est renvoyé à la commission des finances.

Dépôt du rapport par M. Arm. Huysmans, p. 1319 (9 juillet 1931).

L'article unique est adopté sans observations, p. 1328.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 84 voix contre une (M. le chevalier Dessain) et une abstention, p. 1350 (14 juillet 1931). — S'est abstenu : M. Moyersoen, p. 1350. — Le projet est soumis à la sanction royale.

Sucres. — Douanes et accises sur les sucres. — V. plus haut sous la même sous-rubrique : Impôts, la sous-rubrique : Alcools et sucres.

SOCIÉTÉS BELGES EXPLOITANT EN RUSSIE. — Prorogation et exonération d'impôts. — Proposition de loi prorogeant les lois du 9 janvier 1926 et du 11 avril 1927, relatives aux sociétés belges exploitant en Russie (due à l'initiative de M. Digneffe et signée par MM. Digneffe, Berryer et Huysmans).

Doc. — Développements et proposition de loi, n° 26.

Rapport fait par M. G. Jansen, n° 38.

Projet amendé par la Chambre des représentants, n° 46.

Rapport fait par M. G. Jansen, sur le texte amendé par la Chambre, n° 47.

Finances. SOCIÉTÉS BELGES EXPLOITANT EN RUSSIE. Prorogation et exonération d'impôts (suite)

Ann. — Dépôt, par M. Digneffe, de cette proposition de loi, p. 99. — M. Digneffe fait remarquer l'extrême urgence de sa proposition et demande que les mesures nécessaires soient prises pour en assurer la prompte discussion. Observations de MM. le président et Volckaert, p. 99.

Discussion sur la prise en considération : M. Digneffe demande que sa proposition de loi soit renvoyée d'urgence aux commissions compétentes afin que celles-ci puissent l'examiner cette même semaine, p. 118.

La proposition de loi, appuyée par quatre membres, est prise en considération et renvoyée aux commissions réunies de la justice et des finances, p. 118.

M. le président déclare qu'il sera fait part du désir de M. Digneffe aux commissions et M. Digneffe se déclare prêt à leur exposer la question, p. 118.

Dépôt du rapport par M. Jansen (G.), p. 133. — M. Digneffe fait remarquer l'extrême urgence de ce projet et prie le Sénat d'autoriser la lecture du rapport, p. 133. — M. Jansen donne lecture de son rapport, p. 133.

Discussion générale.

M. Volckaert estime que la durée de prorogation de dix années est exagérée; M. Digneffe fait remarquer que le but de cette proposition de loi est de sauvegarder les droits des Belges et annonce qu'il dépose un amendement limitant la prorogation à cinq ans, p. 133, 134.

L'article unique est adopté avec l'amendement de M. Digneffe, p. 134.

L'article unique est immédiatement remis aux voix et est définitivement adopté, p. 134.

L'ensemble du projet de loi est adopté à l'unanimité des 100 membres présents, p. 136 (17 décembre 1930). — Le projet est transmis à la Chambre des représentants.

Renvoyé, amendé, par la Chambre des représentants, le 23 décembre 1930, p. 167. — Le projet est renvoyé aux commissions des finances et de la justice.

Dépôt, par M. Jansen (G.), du rapport sur le texte amendé par la Chambre des représentants, p. 168 (23 décembre 1930). — M. Digneffe fait remarquer que seule une légère modification, quant à la date de la mise en vigueur, a été apportée au projet par la Chambre; demande l'urgence pour la lecture du rapport et le vote du projet, p. 168.

L'urgence est déclarée et M. Jansen donne lecture de son rapport, qui conclut à l'adoption du projet tel qu'il est amendé par la Chambre, p. 168.

Les articles sont adoptés tels qu'ils sont transmis par la Chambre des représentants, p. 168.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 113 voix et 2 abstentions, p. 177 (23 décembre 1930). — Se sont abstenus : MM. le chevalier Dessain et le vicomte Vilain XIII, p. 178. — Le projet est soumis à la sanction royale.

TAXES. — V. plus haut : Impôts.

Fiscalité provinciale et communale. — V. Finances.

Fixation de l'ordre du jour. — V. Chambres législatives. — Sénat.

Flamand.

PROCÉDURE DEVANT LES TRIBUNAUX. — V. Interpellations au nom de M. Van Dieren.

RÉGIME LINGUISTIQUE. — V. Enseignement : a) Enseignement moyen. — b) Enseignement primaire : Régime linguistique.

Flamandisation. — V. Interpellations au nom de M. Van Dieren.

Fonctions notariales : Compétence des agents diplomatiques et consulaires belges à l'étranger. — V. Droit civil : Fonctions notariales.

Fonds d'allocation en faveur des employés. — V. Assurances sociales : Employés.

Fonds d'assistance aux communes : Création. — V. Finances : Fiscalité communale.

Fonds des communes. — V. Communes.

Fonds monétaire (Dispositions relatives au). — V. Finances : Budgets ; Budget des voies et moyens.

Fonds national de crise. — V. Assurances sociales.

Fonds national de la mutualité. — V. Assurances sociales : Mutualité.

Forêts. — V. Eaux et forêts.

Fortifications. — V. Crédits militaires.

France.

COMMUNICATIONS INTÉRESSANT LA FRANCE. — V. Affaires étrangères : France.

CONVENTION AU SUJET D'UNE LIGNE AÉRIENNE BELGIQUE-FRANCE-CONGO. — V. Affaires étrangères : Aéronautique.

CONVENTION AU SUJET DES VICTIMES DE LA GUERRE. — V. Affaires étrangères : Guerre.

Frontières. — V. Affaires étrangères.

Funérailles nationales. — V. aux noms des généraux : Bernheim, Bertrand et Michel du Faing d'Aigremont (baron).

Furnes. — V. Communes : Limites séparatives : Adinkerke et Furnes.

G

Garantie du gouvernement. — V. 1° Congo : Chemins de fer : Emprunt. — 2° Chemins de fer. — 3° Finances : Emprunts.

Gardes champêtres (Traitements des). — V. Communes : Personnel : Traitements.

Gens de mer. — V. Marine.

Genbrugge (Travaux projetés par la Société nationale des Chemins de fer). — V. Interpellations au nom de M. Toch.

Grilles (Remplacement des signatures par des). — V. Chemins de fer : Emprunts.

Guerre.

COMBATTANTS, INVALIDES, DÉPORTÉS, RÉQUISITIONNÉS, ETC. PROPOSITIONS DE LOI EN LEUR FAVEUR.

Proposition de loi relatives : 1° aux pensions d'invalidité en faveur des anciens combattants et des réquisitionnés ; 2° à la rente de chevrons de front ; 3° au paiement des salaires des réquisitionnés ; 4° à l'égalité de traitement de toutes les victimes de la guerre (due à l'initiative de M. A. Gravez et consorts).

V. pour les développements, les propositions de loi, les rapports, pour une communication du gouvernement qui propose l'ajournement de l'examen de ces propositions, un projet d'ensemble en faveur des invalides étant en ce moment examiné par le gouvernement, pour une protestation de M. Gravez contre la remise, la page 69 de la table des documents et *Annuaire* du Sénat (session de 1929-1930). — V. aussi, éventuellement, une interpellation de M. Gravez relative à cette question (même session).

Ann. — M. Gravez demande, par motion d'ordre, que ses propositions de loi soient inscrites à l'ordre du jour, p. 56. — La demande de M. Gravez est admise, p. 56.

M. le président annonce que M. le comte de Broqueville, m. d. n., étant empêché d'assister à la séance, il n'est pas possible d'aborder l'examen de ces propositions de loi, p. 73. — M. Asou donne connaissance au Sénat d'une lettre qu'il vient de recevoir de la Fédération nationale des déportés de Belgique informant le Sénat qu'une proposition de loi, signée par les membres de tous les partis politiques et portant une révision complète de la réparation à accorder aux victimes civiles, dont les déportés, doit être discutée le jeudi suivant à la Chambre; M. Asou estime que, dans ces conditions, il y aurait lieu d'ajourner l'examen des propositions de loi de M. Gravez; M. Asou en fait la proposition, p. 73. — M. Segers estime qu'il est sage de se rallier à la proposition de M. Asou, p. 73. — M. Gravez insiste pour que ses propositions de loi conservent leur rang à l'ordre du jour et soient discutées aussitôt que M. le comte de Broqueville, m. d. n.,

Guerre. COMBATTANTS, INVALIDES, DÉPORTÉS, RÉQUISITIONNÉS, ETC. (suite)

pourra être présent, p. 73. — M. le président estime que le gouvernement se rallie à la proposition d'ajournement jusqu'au moment où la proposition, que l'on dit plus étendue, aura été examinée à la Chambre et met, en conséquence, la proposition d'ajournement aux voix, p. 73. — La proposition d'ajournement de M. Asou est adoptée, p. 73.

DOMMAGES DE GUERRE.

Ressortissants des territoires rédimés. — Proposition de loi portant application des lois coordonnées des 10 juin 1919 et 25 juillet 1921 aux dommages éprouvés par les ressortissants des territoires réunis à la Belgique par le traité de Versailles (due à l'initiative de M. Pierlot et consorts).

V. le n° 47 (session 1929-1930) du Sénat.

Doc. — Rapport fait par M. Pierlot, n° 104.

Ann. — Rapporteur : M. Pierlot.

Discussion générale.

Discours de MM. Pierlot, rapp. (qui définit le but de sa proposition de loi, la motive et termine en souhaitant que le Sénat vote cette proposition, qui complète les mesures bienveillantes votées en 1929 en faveur des Belges des territoires réunis à la patrie), Baels, m. i. h. et m. a., demande que l'on remette l'examen de cette proposition de loi au moment où le ministre compétent sera présent, n'ayant pas été mandaté pour répondre, p. 906, 907.

M. le président annonce que M. le baron Houtart, m. f., vient de lui faire savoir qu'il est d'accord avec la commission sur la proposition de loi de MM. Pierlot et consorts, et propose d'en reprendre l'examen, p. 907. — M. Baels, m. i. h. et m. a., fait la même déclaration, p. 907.

Reprise de la discussion : Discours de MM. Volckaert (qui demande quels seront les tribunaux des dommages de guerre qui seront chargés des affaires visées par le projet et, tout en déclarant qu'il émettra un vote affirmatif, demande, vu la lenteur des anciens tribunaux des dommages de guerre, que l'on fixe un délai à ceux qui s'occuperont des ressortissants des territoires rédimés), Baels, m. i. h. et m. a. (qui déclare que la suppression des quelques tribunaux de dommages de guerre existant encore est imminente et que les affaires visées par le projet seront donc renvoyées aux tribunaux ordinaires; estime que l'on ne peut méconnaître qu'un grand effort a été fait pour tout liquider; estime donc que M. Volckaert a reçu satisfaction avant la lettre), Pierlot, rapp. (qui répond aux observations de M. Volckaert et estime que les quelques affaires amenées par sa proposition de loi ne seront pas de nature à retarder la liquidation définitive de la question des dommages de guerre), p. 907, 908. — Interruptions de MM. le comte de Brouchoven de Bergeyck, Dufrane, De Bruyn, Volckaert, p. 908.

Les articles sont adoptés sans observations, p. 908.

L'ensemble du projet de loi est adopté à l'unanimité des 100 membres présents, p. 922 (12 mai 1931). — Le projet est transmis à la Chambre des représentants.

FUNÉRAILLES NATIONALES. — V. aux noms des généraux : Bernheim, Bertrand et Michel du Faing d'Aigremont (baron).

SERVICES DU RAVITAILLEMENT : SOMMES DESTINÉES AU PAIEMENT DE LITIGES CONCERNANT CETTE ADMINISTRATION. — V. Finances : Cour des comptes.

VICTIMES CIVILES : CONVENTION AVEC LA FRANCE. — V. Affaires étrangères : Guerre.

YPRES MEMORIAL CHURCH AND BRITISH SETTLEMENT. — V. Personnalité civile.

H

Habitations et logements à bon marché.

CONSTRUCTION : ENCOURAGEMENT.

Projet de loi prorogeant la loi du 10 juin 1928, encourageant la construction de nouvelles habitations par la remise temporaire de la contribution foncière.

V. les n° 70 et 140 (session 1930-1931) de la Chambre des représentants.

Doc. — Projet transmis par la Chambre des représentants, n° 124. Rapport fait par M. J. De Clercq, n° 143.

Habitations et logements à bon marché. CONSTRUCTION : ENCOURAGEMENT. Prorogation de la loi du 10 juin 1928 (suite)

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants, le 7 mai 1931, p. 918. — Le projet est renvoyé à la commission des finances. Dépôt du rapport par M. J. De Clercq, p. 1000 (28 mai 1931). M. J. De Clercq demande l'urgence pour ce projet de loi et cette demande est admise, p. 1001.

L'article unique est adopté sans observations, p. 1003.

L'ensemble du projet de loi est adopté à l'unanimité des 104 membres présents, p. 1003 (28 mai 1931). — Le projet est soumis à la sanction royale.

EXTENSION DE L'OBJET ORGANIQUE DE LA S. N. ET EMPRUNT.

Projet de loi étendant l'objet organique de la Société nationale des habitations et logements à bon marché et autorisant celle-ci à émettre, sous la garantie de l'Etat, un troisième emprunt au capital nominal de 350 millions de francs.

V. les nos 66, 93, 119, 126 et 129 (session 1930-1931) de la Chambre des représentants.

Doc. — Projet transmis par la Chambre des représentants, n° 92. Rapport fait par M. Moyersoen, n° 101. — Amendement présenté par la commission, n° 101.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants, le 19 mars 1931, p. 708. — Le projet est renvoyé aux commissions réunies des finances et de l'industrie, du travail et de la prévoyance sociale.

Motion d'ordre de M. Heyman, m. i. t. p. s., qui annonce que ce projet vient d'être adopté par la Chambre et demande que les commissions chargées de l'examiner se réunissent d'urgence afin que, si la chose est possible, ce projet soit examiné encore par le Sénat avant les vacances de Pâques, le gouvernement considérant ce projet comme un moyen de combattre le chômage, p. 704. — M. le vice-président Du Bost déclare qu'il sera déféré au désir du ministre en ce qui concerne la convocation des commissions, p. 704.

Discussion générale.

Discours de MM. Simonis (qui déclare qu'il se rallie avec plaisir au projet, mais fait une réserve en ce qui concerne les familles nombreuses au sujet de l'obligation qui leur est imposée de faire construire par une société agréée par la Société nationale des habitations à bon marché; déclare que s'il peut avoir la certitude qu'une solution interviendra dans le sens qu'il désire, il renoncera à déposer un amendement); Heyman, m. i. t. p. s. (qui remercie M. Simonis de ne pas déposer d'amendement; estime que le point qu'il a soulevé est intéressant; déclare ne pas y être opposé en principe, mais estime que le moment n'est pas opportun pour résoudre ce problème); Moyersoen, rapp. (qui appuie les considérations qui viennent d'être émises par le ministre); le chevalier Dessain qui demande que l'on oblige les sociétés locales à construire dans un délai de deux ans sur tout le terrain acquis et demande comment la Société peut intervenir pour éloigner les locataires qui ne remplissent pas les conditions requises); Vancoillie (qui demande que l'on donne une définition nette des termes « personnes peu aisées » et « habitations à bon marché »; parle aussi de la question de la bonne fin des compléments de prêts garantis par l'Etat), p. 783 à 785. — Interruptions de MM. Simonis, Heyman, m. i. t. p. s., Vinck, Volckaert, Moyersoen, p. 783 à 785. — M. Heyman, m. i. t. p. s., déclare qu'il répondra à M. Vancoillie au moment de la discussion des articles, p. 785. — Discours de MM. Vinck (qui parle de la continuation nécessaire de la lutte contre les taudis, estime, d'accord avec le rapporteur, que la procédure doit être simplifiée; estime encore qu'il faut faire davantage pour les familles nombreuses, déclare en terminant qu'il se borne à des considérations générales, se réservant de développer des considérations spéciales à la discussion des articles); François (qui développe brièvement quelques considérations en faveur des coopératives de locataires, qui constituent une forme spéciale des sociétés de construction affiliées à la Société nationale, et insiste pour que M. Moyersoen renonce aux sentiments hostiles qu'il a contre ces sociétés); Moyersoen (qui développe les motifs pour lesquelles les sociétés coopératives de locataires donnent lieu à des abus et développe les motifs pour lesquels il préconise une politique de vente, estime que le programme du projet en discussion est magnifique, notamment en ce qui concerne la lutte contre les taudis), p. 785 à 788. — Interruptions de MM. Ohn, le baron Houtart, m. f., Heyman, m. i. t. p. s., François, Moyersoen, le chevalier Dessain, Vinck, p. 785 à 788. — Discours de M. Vinck qui, la question des coopératives de locataires ayant été soulevée, fait certaines constatations en réponse aux critiques élevées par M. Moyersoen à ce sujet, p. 788, 789. — M. Heyman, m. i. t. p. s., déclare à nouveau qu'il répondra au moment de la discussion des articles, p. 789. — Interruption de M. Moyersoen, p. 788.

Avant d'ouvrir la discussion sur les articles, M. le président prie les sénateurs de rester en séance afin que cet objet

Habitations et logements à bon marché. EXTENSION DE L'OBJET ORGANIQUE DE LA S. N. ET EMPRUNT (suite)

important puisse être voté avant que le Sénat ne parte en vacances de Pâques, p. 799. — M. Dufrane exprime le vœu que les discours soient très brefs et M. le président le félicite de cette demande, p. 799.

Discussion des articles.

Art. 1^{er} à 12. Adoptés sans observations, p. 799 à 801.

Art. 13. M. Vancoillie rappelle la question qu'il a posée au cours de la discussion générale au sujet de la non-admission aux prêts des personnes tenant un petit magasin; demande que la circulaire portant cette interdiction soit retirée; M. Heyman, m. i. t. p. s., demande à étudier la question avant de répondre à M. Vancoillie; M. Moyersoen, rapp., appuie les considérations émises par M. Vancoillie en faveur des personnes exerçant un petit commerce, p. 801. — M. Heyman, m. i. t. p. s., répond à ce moment à des questions posées pendant la discussion générale et annonce que son département a écrit à la Caisse d'épargne afin de demander la réduction du taux de l'intérêt des emprunts, taux qui était assez élevé; M. Moyersoen annonce que la Caisse d'épargne vient de répondre dans un sens favorable à cette demande, p. 801. — M. Legrand demande que des facilités soient accordées dans certains cas aux familles très nombreuses afin de leur permettre d'acheter des maisons déjà bâties; M. Moyersoen, rapp., rappelle qu'il a déjà fait valoir les arguments qui s'opposent à la demande de M. Legrand, mais déclare que les sociétés de crédit pourront faire des avances plus importantes aux familles particulièrement nombreuses, dont M. Legrand défend les intérêts, p. 801, 802. — L'article 13 est adopté, p. 802.

Art. 14. Adopté sans observations, p. 802.

Art. 15. M. le président donne lecture du texte adopté au premier vote et d'un amendement proposé par la commission à l'alinéa 2, p. 802. — Discussion: M. le baron Houtart, m. f., estime inutile d'adopter l'amendement de la commission, déclare qu'il accepte cet amendement comme interprétation du texte du gouvernement, fait remarquer que tout repose donc sur l'entente entre l'Etat et la Société nationale et que la loi n'est pas faite pour donner des garanties à la Société nationale contre l'Etat, que l'élément d'insuffisance existant est un élément devant lequel l'administration des finances doit s'incliner; que, en conséquence, il estime que la commission et le gouvernement sont en réalité parfaitement d'accord, p. 803. — Interruptions de MM. François et Moyersoen, rapp. (ce dernier déclare être parfaitement d'accord avec le ministre), p. 803. — M. Vinck défend l'amendement de la commission en faisant remarquer que l'on est assuré de l'interprétation donnée par M. le ministre des finances baron Houtart, mais que d'autres ministres des finances donneront peut-être une autre interprétation, qu'il est donc prudent d'avoir une précision dans le texte, p. 803, 804. — Interruptions de MM. Hubert, Moyersoen, rapp., le baron Houtart, m. f., p. 803, 804. — M. le baron Houtart, m. f., répète que les affirmations qu'il a déjà développées quant à l'interprétation, ainsi que la déclaration qu'il a faite à la Chambre et fait remarquer que, pour l'interprétation de toute loi, il est tenu compte des travaux préparatoires, qu'il est donc inadmissible que l'on ne tienne pas compte de la déclaration du gouvernement, p. 804. — Observations de MM. François (qui demande à avoir des précisions au sujet des réserves de la Société nationale); Heyman, m. i. t. p. s. (qui demande quelles sont ces réserves); Moyersoen, rapp. (qui déclare qu'il a fait ressortir en commission que la Société nationale avait certaines ressources qui pouvaient intervenir éventuellement); Van Overbergh (qui annonce que, après la déclaration du gouvernement, on est d'accord), p. 804. — L'amendement de la commission est rejeté, et l'article 15 est adopté tel qu'il figure au projet, p. 804.

Art. 16, 17 et 18. Adoptés sans observations, p. 804, 805.

L'ensemble du projet de loi est adopté à l'unanimité des 101 membres présents, p. 805 (31 mars 1931). — Le projet est soumis à la sanction royale.

LIQUIDATION DES PRIMES DE CONSTRUCTION. — V. Interpellations au nom de M. Damas.**RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION.**

Rapport du conseil d'administration de la Société nationale des habitations et logements à bon marché, ainsi que diverses annexes à ce rapport.

Ann. — Transmis par M. le ministre des finances, p. 1045.

Hornu (Accident de mine de). — V. Catastrophes et accidents.**Hygiène et santé.****ALCOOL. — V. Finances : Impôts : Alcools et sucres.**

Hygiène et santé (suite)

MÉDECINS : ORDRE DES MÉDECINS.

Proposition de loi portant création de l'Ordre des médecins (due à l'initiative de M. Gravez).*Doc.* — Développements et proposition de loi, n° 202.*Ann.* — Dépôt de cette proposition de loi par M. Gravez, p. 1374. La proposition de loi, appuyée par quatre membres, est prise en considération et est renvoyée à la commission de l'intérieur et de l'hygiène, p. 1507.

STUPÉFIANTS (CONFÉRENCE POUR LA LIMITATION DES STUPÉFIANTS). — V. Affaires étrangères.

TRAVAIL A DOMICILE : RÉGLEMENTATION. — V. Industrie, commerce et travail.

VIVISECTION. — V. Agriculture.

I

Importation de marchandises. — V. Industrie, commerce et travail : a) Marchandises; b) Licences d'exportation.

Impôts. — V. Finances.

Incinération.*Projet de loi concernant l'incinération facultative de cadavres humains.*

V. les n° 131 (session extraordinaire de 1925) et 82 (session 1929-1930) de la Chambre des représentants.

Doc. — Projet transmis par la Chambre des représentants, n° 191.*Ann.* — Transmis par la Chambre des représentants, le 9 juillet 1931, p. 1327. — Le projet est renvoyé à la commission de la justice.**Incompatibilités.**

INCOMPATIBILITÉS PARLEMENTAIRES ET MINISTÉRIELLES.

Projet de loi établissant des incompatibilités et interdictions concernant les ministres, anciens ministres et ministres d'Etat, ainsi que les membres et anciens membres des Chambres législatives.

V. les n° 175 (session 1925-1926) 211 (session 1929-1930) et 198 (session 1930-1931) de la Chambre.

Doc. — Projet transmis par la Chambre des représentants, n° 142. Rapport fait par M. Ligy, n° 181.*Ann.* — Transmis par la Chambre des représentants, le 20 mai 1931, p. 991. — Le projet est renvoyé aux commissions réunies de la justice et de l'intérieur et hygiène, p. 991.

Dépôt du rapport par M. Ligy, p. 1281 (8 juillet 1931).

Pas de discussion générale.

Discussion des articles :Articles 1^{er} à 4. Adoptés sans observations, p. 1464, 1465.

Article 5. M. le président rappelle le texte transmis par la Chambre et celui d'un amendement présenté par M. Mullie et visant les établissements d'enseignement supérieur de l'Etat, p. 1465. — Discours de MM. Ligy, rapp. (qui estime que le Sénat ne peut, pour des raisons de principe, accepter l'amendement de M. Mullie, motive son avis et termine en déclarant qu'il a la conviction d'être l'interprète de la commission de la justice tout entière), Mullie (qui défend son amendement qu'il estime tout à fait justifié dans le fond, si pas dans la forme), Volckaert (qui déclare que lui et la plupart de ses amis seraient disposés à admettre l'amendement de M. Mullie, mais prie M. Mullie de le retirer afin d'éviter le renvoi à la Chambre), Digneffe (qui estime que l'important projet en discussion ne peut être examiné en fin de session et qu'il devrait être renvoyé au mois de novembre), Cocq, m. j. (qui insiste pour que le projet soit admis par le Sénat tel qu'il lui a été transmis par la Chambre, fait remarquer que le projet a été l'objet d'un débat approfondi à la Chambre et au sein de la commission spéciale, déclare que, personnellement, il ne peut se rallier à l'amendement de M. Mullie), Van Dieren (qui commence, malgré les observations faites à ce sujet, par déclarer qu'il tient à s'exprimer en flamand, puis estime que M. Digneffe a raison de dire que l'on discute ce projet important dans des conditions anormales, que cela porte atteinte à la dignité du Sénat, propose formellement l'ajournement de la discussion et déclare qu'il appuie l'amendement de M. Mullie), p. 1465, 1466. — Interruptions de MM. François, Ligy, rapp., Volckaert, Mullie, Digneffe, Ronvaux, p. 1465, 1466. — Discours de MM. Ligy, rapp. (qui estime

Incompatibilités. INCOMPATIBILITÉS PARLEMENTAIRES ET MINISTÉRIELLES (suite)

que l'amendement de M. Mullie constitue une proposition nouvelle qui devrait faire l'objet d'un projet séparé et être discuté au mois de novembre; prie donc M. Mullie de ne pas insister), Leyniers (qui appuie le discours de M. Ligy, rapp.), Cocq, m. j. (qui déclare que le gouvernement ne peut dès ce moment, s'engager à appuyer la proposition de M. Mullie, mais déclare qu'il prend l'engagement d'examiner cette question), De Bruyn (qui indique les motifs pour lesquels, tout en étant partisan de l'amendement de M. Mullie, il le prie de ne pas insister et estime que l'on pourrait se mettre d'accord pour déposer une proposition de loi à la rentrée), le baron van Zuylen (qui estime que les restrictions doivent être maintenues, même en ce qui concerne les professeurs d'universités), Van Dieren (qui constate le peu de membres présents et estime à nouveau que l'ajournement s'impose), Digneffe (qui renouvelle sa proposition de remise), Volckaert (qui estime à nouveau que le Sénat connaît le projet et déclare, quant à lui, être prêt à voter en connaissance de cause), Mullie (qui fait encore diverses observations quant à l'accueil fait à son amendement et déclare que si M. Cocq, m. j., se déclare disposé à examiner la disposition qu'il propose, il le retirera et le présentera sous forme de proposition de loi), Cocq, m. j. (qui maintient la déclaration qu'il a faite, mais déclare à nouveau être prêt à examiner la question soulevée par M. Mullie), Ligy, rapp. (qui proteste contre les paroles prononcées par M. Mullie en ce qui concerne son changement d'attitude vis-à-vis de cet amendement, puis répète ses objections à l'introduction, sans examen approfondi et au dernier moment, d'une question aussi large et en même temps si délicate), p. 1466 à 1468. — Interruptions de MM. Van Overbergh, Ligy, rapp., Van Dieren, Volckaert, François, Cocq, m. j., Leyniers, Mullie, p. 1466 à 1468. — M. Mullie déclare retirer son amendement, p. 1468. — La proposition d'ajournement formulée par M. Van Dieren et par M. Digneffe est rejetée par assis et levé, et l'article 5 est adopté, p. 1468.

Les articles 6 à 9 sont adoptés sans observations, p. 1468.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 91 voix contre une (M. le comte de la Barre d'Erquelines) et une abstention, p. 1496 (17 juillet 1931). — S'est abstenu : M. Segers, p. 1496. — Le projet est soumis à la sanction royale.

Industrie, commerce et travail.**ACCIDENTS DU TRAVAIL.***Convention avec le gouvernement chérifien.* — V. Affaires étrangères : Industrie, commerce et travail.**ACCIDENTS DU TRAVAIL AUX GENS DE MER. — V. Marine.****ALCOOL ET SUCRES. — V. Finances : Impôts.****ARMES ET MUNITIONS.***Projet de loi relatif au commerce et au port des armes et à la fabrication et au commerce des munitions.* — V. la rubrique spéciale : Armes et munitions.

ASSURANCES SOCIALES. — V. 1° la rubrique spéciale : Assurances sociales; 2° Affaires étrangères : Assurances sociales : Réciprocité entre la Belgique et la France.

BONNE FIN DE VENTES DE MARCHANDISES BELGES A L'ETRANGER. — V. plus loin : Du croire gouvernemental.

CHOMAGE. — V. Assurances sociales : Fonds de crise.

COMMERCE DE SEMENCES, PLANTS, ENGRAIS, ETC. — V. Agriculture : Semences, plants, etc.

CONSULATS. — V. 1° Affaires étrangères; 2° Droit civil : a) Etat civil : Compétence des agents diplomatiques et consulaires; b) Fonctions notariales.

CONTRAT D'EMPLOI.*Proposition de loi apportant des modifications à la loi du 7 août 1922, modifiée par celle du 2 mai 1929 sur le contrat d'emploi* (due à l'initiative de M. Mertens et signée par MM. Mertens, Hannick, Baeck, Solau, J. Coole et Van Roosbroeck).*Doc.* — Développements, n° 55. — Proposition de loi, n° 55. — Annexe : Texte actuel des articles dont on propose la modification, n° 55.*Ann.* — Dépôt, par M. Mertens, de cette proposition de loi, p. 250. La proposition de loi, appuyée par quatre membres, est prise en considération et renvoyée à la commission de l'industrie, du travail et de la prévoyance sociale, p. 368.

Industrie, commerce et travail (suite)

CONVENTION CONSULAIRE AVEC LA POLOGNE. — V. Affaires étrangères : Consuls.

DIPLOMES D'INGÉNIEUR CIVIL ÉLECTRICIEN OU MÉCANICIEN. — V. Enseignement technique : Ecole des mines et de métallurgie, à Mons.

DROIT SUR CERTAINES MARCHANDISES. — V. Finances : a) Douanes; b) Douanes et accises; c) Impôts.

DUCKROIRE GOUVERNEMENTAL.

Projet de loi prorogeant, pour une nouvelle période de cinq ans, la loi du 7 août 1921, prorogée et modifiée par celles du 9 août 1926 et du 5 mai 1929, autorisant le gouvernement à garantir la bonne fin de ventes de marchandises belges à l'étranger.

V. les n^{os} 246 et 258 (session 1930-1931) de la Chambre des représentants.

Doc. — Rapport fait par M. François, n^o 205.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants, le 15 juillet 1931, p. 1382. — Le projet est renvoyé à la commission des finances.

Dépôt du rapport par M. François, qui fait remarquer l'urgence du projet, p. 1383 (15 juillet 1931). — A la proposition de M. le président, le projet est porté à l'ordre du jour du lendemain matin, p. 1383.

Discussion générale.

Discours de M. François, rapp., qui fait remarquer qu'il s'agit d'une simple prorogation, signale l'aide puissante que les opérations du ducroire ont donnée à l'industrie belge et prie le gouvernement de veiller à ce que les conditions d'application soient réexaminées, p. 1463. — M. Heyman, m. i. t. p. s., se joint au rapporteur pour souligner brièvement les résultats heureux de la loi sur le ducroire, estime que l'on doit songer à son développement et saisit cette occasion pour rendre hommage à la commission, p. 1463, 1464.

Les articles sont adoptés sans observations, p. 1464.

L'ensemble du projet de loi est adopté à l'unanimité des 93 membres présents, p. 1496 (17 juillet 1931). — Le projet est soumis à la sanction royale.

Rapports. — *Dixième rapport de la commission du ducroire relatif à l'exercice 1930.*

Ann. — Transmis par M. le ministre de l'industrie, du travail et de la prévoyance sociale, p. 820.

ELECTRICITÉ.

Distributions d'énergie électrique. — Projet de loi prorogeant et limitant les effets de la loi du 28 juillet 1926 complétant la loi du 10 mars 1925 sur les distributions d'énergie électrique.

Doc. — Exposé des motifs, n^o 6. — Projet de loi, n^o 6. Rapport fait par M. Arm. Huysmans, n^o 15.

Ann. — Dépôt du projet de loi par M. Forthomme, m. p. t. t., au nom de M. le ministre des travaux publics, p. 6 (11 novembre 1930). — M. Forthomme, m. p. t. t., demande l'urgence et le projet est renvoyé aux commissions réunies de l'intérieur et des travaux publics, p. 6.

Dépôt du rapport par M. Arm. Huysmans, p. 53 (26 novembre 1930).

Discussion générale :

Discours de MM. Vinck (qui développe les critiques de principe que ce projet soulève au sein de son groupe et termine en estimant que le facteur de civilisation qu'est l'électricité doit être développé de façon à être à la portée de tous les Belges), Arm. Huysmans, rapp. (qui, afin que l'on puisse apprécier la portée du projet, indique les situations auxquelles il a pour but de porter remède), Moyersoen (qui réfute une interruption de M. Hans et déclare que les mesures prises ont justement pour but d'empêcher les intérêts des communes d'être compromis, rappelle qu'une proposition de loi avait même été primitivement présentée à cet effet), p. 123 à 127. — Interruptions de MM. Van Caeneghem, m. t. p., Arm. Huysmans, rapp., Moyersoen, Vinck, Hans, p. 124 à 127. — MM. Van Caenegem, m. t. p., et Arm. Huysmans, rapp., proposent, d'accord avec M. le président, la remise au lendemain de la suite de la discussion, et cette remise est décidée, p. 127. — Discours de M. Arm. Huysmans, rapp. (qui reprend et termine son discours et développe les motifs pour lesquels il faudrait arriver à un régime d'intelligente collaboration entre les producteurs et les distributeurs, conclut en priant le Sénat de voter la prorogation de la loi de 1926 pour une nouvelle période d'une année), Hans (qui répond aux paroles prononcées la veille par M. Moyersoen, estimant, contrairement à l'affirmation de M. Moyersoen,

Industrie, commerce et travail. ELECTRICITÉ. Distributions d'énergie électrique (suite)

que les sociétés concessionnaires n'ont pas le monopole dans les communes), Mullie (qui expose brièvement l'intérêt que les milieux agricoles portent à l'adoption du projet de loi en discussion), Leyniers (qui déclare qu'il émettra un vote affirmatif sur le projet de loi en discussion, mais tient pourtant à faire certaines réserves quant à son application, réserves faites dans l'intérêt de la propriété rurale), Vinck (qui appuie les observations présentées par M. Arm. Huysmans, rapp., en ce qui concerne l'utilité du groupement des communes et parle également des difficultés éprouvées par les communes vis-à-vis des sociétés concessionnaires en ce qui concerne notamment l'extension de leur réseau), p. 120 à 123. — Interruptions de MM. Arm. Huysmans, rapp., Vinck, Van Caenegem, m. t. p., Jabbon, Leyniers, Moyersoen, Ghesb., De Clercq, Hans, Moyersoen, p. 130 à 133. — Discours de M. Van Caenegem, m. t. p. (qui répond notamment au discours de M. Vinck), p. 133.

Discussion de l'article unique :

M. Vinck demande le vote par division, p. 134. — Les différents paragraphes sont successivement adoptés, p. 134.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 62 voix contre 39 et une abstention, p. 136 (17 décembre 1930). — S'est abstenu : M. Vinck, p. 136. — Le projet est transmis à la Chambre des représentants.

EMPLOYÉS. — V. Assurances sociales.

EXPORTATION DE MARCHANDISES. — V. sous la même rubrique générale les sous-rubriques : a) Licences d'exportation; b) Marchandises.

EXPOSITIONS INTERNATIONALES (CONVENTION RELATIVE AUX). — V. Affaires étrangères : Expositions internationales.

FONDS NATIONAL DE CRISE. — V. Assurances sociales.

IMPORTATION DE MARCHANDISES. — V. 1^o sous la même rubrique générale, la sous-rubrique : Marchandises, et 2^o la rubrique : Finances : Douanes.

INSPECTION DU TRAVAIL.

Proposition de loi sur l'inspection du travail (due à l'initiative de M. Mertens et signée par MM. Mertens, de Brouckere, Van Belle, Quinchon, Casterman et Hannick).

Doc. — Développements et proposition de loi, n^o 222.

Ann. — Dépôt, par M. Mertens, de cette proposition de loi, p. 1523.

LICENCES D'EXPORTATION. — Prorogation de la loi de 1923. — V. plus loin la sous-rubrique : Marchandises.

MARCHANDISES.

Prorogation de la loi de 1923. — Projet de loi portant prorogation de la loi du 25 janvier 1923 relative à l'importation, à l'exportation et au transit des marchandises.

V. les n^{os} 27 et 41 (session 1930-1931) de la Chambre.

Doc. — Projet transmis par la Chambre des représentants, n^o 43. Rapport fait par M. Mullie, n^o 43.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants, le 23 décembre 1930, p. 167. — Le projet est renvoyé à la commission de l'industrie, du travail et de la prévoyance sociale et à la commission de l'agriculture.

Dépôt, par M. Mullie, du rapport sur ce projet de loi, p. 169 (23 décembre 1930). — M. Mullie demande l'urgence et, l'urgence étant déclarée, donne lecture de son rapport qui conclut à l'adoption du projet de loi, p. 169.

L'article unique est adopté sans observations, p. 169.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 60 voix contre 47 et une abstention, p. 178 (23 décembre 1930). — S'est abstenu : M. De Bruyn, p. 178. — Le projet est soumis à la sanction royale.

Importation, exportation et transit. Nouvelles dispositions réglementaires. — Projet de loi relatif à l'importation, à l'exportation et au transit des marchandises.

V. les n^{os} 219 et 229 (session 1930-1931) de la Chambre des représentants.

Doc. — Projet transmis par la Chambre des représentants, n^o 158. Rapport fait par M. Mullie, n^o 163.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants le 25 juin 1931, p. 1134. — Le projet est renvoyé aux commissions réunies de l'agriculture et de l'industrie, du travail et de la prévoyance sociale.

Industrie, commerce et travail. MARCHANDISES. Importation, exportation et transit (suite)

M. Heyman, m. i. t. p. s., devant être appelé à répondre à la Chambre à une interpellation qui lui est adressée, prie le Sénat d'intervir son ordre du jour et de passer d'urgence au vote de ce projet, p. 1158. — Observations de MM. Van Fleteren et Disière au sujet de cette demande, p. 1158. — M. Van Overbergh propose de donner satisfaction au ministre, p. 1159. — M. le président déclare que le rapport est prêt et demande au Sénat s'il veut déclarer l'urgence, p. 1158. M. Van Fleteren s'oppose à l'urgence, p. 1158. — Le Sénat n'étant pas unanime, M. le président met aux voix la demande d'urgence et cette demande est adoptée par assis et levé, p. 1159. — M. Mullie donne lecture, en français et en flamand, du rapport, qui conclut à l'adoption du projet, p. 1159.

Discussion générale.

Discours de M. Heyman, m. i. t. p. s., qui rappelle que la commission s'est heurtée à une seule difficulté; que le projet se substitue aux arrêtés royaux réglant la question; que le projet a été élaboré par une commission au sein de laquelle étaient représentés tous les commerçants intéressés, puis met le Sénat au courant de la question délicate concernant les mitrailles de fer et du contingentement librement consenti par la France à ce sujet, puis rappelle ce qui s'est passé à la Chambre à ce sujet, p. 1159. — M. le baron de Dorlodot demande à être assuré que l'arrêté royal sera pris si la disposition relative aux mitrailles de fer avait les conséquences désastreuses que craint le ministre; M. Heyman, m. i. t. p. s., déclare qu'il ne peut prendre de mesures avant la promulgation de la loi, mais qu'il les prendra éventuellement immédiatement après cette promulgation; M. Mullie, rapp., estime, en présence de cette déclaration du ministre en ce qui concerne la défense de l'industrie des mitrailles, pouvoir retirer l'amendement présenté par la commission; M. L. Matagne prononce un discours sur la question des mitrailles; prie le ministre de persévérer dans la voie qu'il a suivie et souhaite que, grâce à la commission des mitrailles, il puisse arriver à un terrain de conciliation dans les discussions qui se produisent à ce sujet, discussions dues à des intérêts personnels, p. 1159, 1160. — Interruptions de MM. Moyersoen et Heyman, m. i. t. p. s., p. 1159, 1160.

Discussion des articles.

Art. 1, 2 et 3. Adoptés sans observations, p. 1160.

Art. 4. M. le président rappelle l'amendement présenté par la commission, et M. Mullie, rapp., déclare à nouveau que cet amendement est retiré, p. 1160. — L'article 4 est adopté tel qu'il est transmis par la Chambre, p. 1160.

Art. 5. M. le président rappelle un amendement présenté par MM. François, Disière et Solau; M. Mullie, rapp., rappelle que cet amendement, présenté en commission, a été rejeté; M. Crokaert, m. c., déclare que le gouvernement s'oppose à cet amendement, p. 1160. — M. L. Matagne déclare être autorisé par M. François à retirer l'amendement, p. 1160. — L'article 5 est adopté tel qu'il est transmis par la Chambre des représentants, p. 1160.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 77 voix contre 40, p. 1160 (30 juin 1931). — Le projet est soumis à la sanction royale.

MINES.

Accident au charbonnage de Hornu. — V. Catastrophes et accidents.

Ecole des mines et de métallurgie à Mons. — V. Enseignement technique.

Ouvriers mineurs : Retraite. — V. Assurances sociales : Ouvriers mineurs.

ORPHELINS DES VICTIMES DU TRAVAIL. — V. Assurances sociales.**PENSIONS DE VIEILLESSE OU D'INVALIDITÉ.** — V. Assurances sociales : a) Employés. — b) Pensions de vieillesse.**PERSONNEL DE LA PÊCHE MARITIME : RECRUTEMENT.** — V. Marine : Pêche maritime.**PÉTROLES (RÉGIME DES).** — V. Finances : Impôts.**RAPPROCHEMENT ÉCONOMIQUE : CONVENTION D'OSLO.** — V. Affaires étrangères : Industrie, commerce et travail.**SOCIÉTÉS BELGES EXPLOITANT EN RUSSIE.** — V. Finances**SOCIÉTÉS PRIVÉES A RESPONSABILITÉ LIMITÉE.** — V. Droit commercial.**SUCRES.** — V. Finances : Impôts : Alcool et sucres.**Industrie, commerce et travail (suite)****TRAVAIL A DOMICILE.***Projet de loi portant réglementation du travail à domicile au point de vue des salaires et de l'hygiène.*

V. pour l'exposé des motifs, le projet, le rapport et pour une demande de mise à l'ordre du jour, la page 79 de la table des *Annales et documents* du Sénat (session 1929-1930).

Doc. — Texte du projet, réimprimé, avec les amendements présentés par le gouvernement, n° 62.

Rapport complémentaire fait par M. Mertens, n° 122. — Texte présenté par la commission de l'industrie, du travail et de la prévoyance sociale. Annexe au n° 122.

Amendement présenté par le gouvernement, n° 175.

Ann. — Motion d'ordre de M. Mertens, rapp., qui demande, d'accord avec M. Heyman, m. i. t. p. s., que la discussion de ce projet soit fixée en tête de l'ordre du jour de la séance du 16 décembre, p. 20. — M. le président déclare qu'il sera tenu compte, dans la mesure du possible, de la demande de M. Mertens, rapp., p. 20.

Au début de la séance du mardi 16 décembre, M. Heyman, m. i. t. p. s., demande la remise de ce projet jusqu'après les vacances de Noël, pour deux motifs : 1° des projets que le Sénat doit examiner avant de se séparer ne laissant pas assez de temps pour l'examen d'un projet important; 2° le gouvernement désirant, à la suite de nouvelles données publiées par les journaux, étudier cette nouvelle documentation, p. 118. — M. Mertens, rapp., déclare s'incliner devant le désir du ministre, mais demande que le projet soit pourtant abordé le plus promptement possible, p. 118.

Au moment de la fixation de l'ordre du jour de la rentrée de janvier, M. le président Magnette annonce, d'accord avec M. Heyman, m. i. t. p. s., et avec M. Mertens, rapp., que l'examen de ce projet de loi ne pourra être abordé avant le début de février et propose de fixer la discussion au 4 février, p. 178. — M. Mertens, rapp., fait diverses observations afin de demander que cette discussion soit bien abordée à la date indiquée par M. le président, p. 178.

Au moment où la discussion générale va être abordée, M. Digneffe propose, par motion d'ordre, le renvoi immédiat du projet à la commission, avec les nombreux amendements récemment présentés par M. Heyman, m. i. t. p. s., p. 322. — Pendant le discours de M. Digneffe, M. Heyman, m. i. t. p. s., déclare qu'il n'a pas à expliquer dans quelles conditions les amendements présentés par le gouvernement ont été apportés au projet et qu'il est seul responsable devant le parlement, p. 322. — Interruption de M. de Brouckere, p. 322. — Le R. P. Rutten demande que l'on ne se prononce sur le renvoi à la commission qu'après avoir entendu l'exposé général, celui-ci tendant à démontrer que l'on peut se dispenser du renvoi, p. 322, 323. — M. Heyman, m. i. t. p. s., tout en s'excusant d'avoir présenté les amendements en question aussi tardivement, déclare qu'ils ne changent rien au principe du projet; déclare encore qu'il n'a pas d'idée préconçue, mais estime qu'il faut élaborer la meilleure loi possible; demande donc que l'on entame la discussion générale, quitte à renvoyer ensuite le projet à la commission, qui aura le temps de l'examiner, la discussion ne devant être reprise que le mardi suivant, p. 323. — Interruptions de MM. Van Fleteren, Dierckx, de Brouckere, Digneffe, p. 323. — M. de Brouckere demande que l'on entame la discussion, estimant que ceci ne peut qu'éclairer la question, et de ne décider qu'au moment de la discussion des articles si, oui ou non, il faut prononcer le renvoi à la commission, p. 323. — MM. Hubert et Mertens, rapp., appuient la proposition de discussion immédiate; M. Dierckx appuie la proposition de M. Digneffe; M. Digneffe attire l'attention du Sénat sur la portée des amendements du gouvernement, qu'il estime modifier complètement le projet, p. 323, 324. — Interruptions de MM. Rutten, Volckaert, Van Fleteren, p. 323, 324. — M. Moyersoen propose d'entamer immédiatement la discussion et de décider que le projet sera renvoyé à la commission après la clôture de la discussion générale; M. Segers déclare se rallier à la proposition de M. Moyersoen; M. Mertens, rapp., s'y oppose et demande que la proposition de renvoi ne soit soumise à l'assemblée qu'après la discussion générale, estimant que le Sénat pourra lors se prononcer en connaissance de cause, p. 324. — Interruptions de MM. Van Fleteren et Digneffe, p. 324. — M. le président fait remarquer que l'on se trouve devant trois propositions : celle de M. Digneffe, tendant au renvoi immédiat à la commission; celle de M. Moyersoen, tendant au renvoi après la discussion générale et, enfin, celle de M. Mertens, rapp., tendant à surseoir à toute décision, p. 324. — M. Beauduin demande à ce moment sur quel texte portera la discussion; M. le président lui fait remarquer que cette demande est inopportune, p. 324. — Les propositions de M. Digneffe et de M. Moyersoen sont successivement rejetées, p. 324. — M. le président déclare qu'il résulte de ces votes que le Sénat entend commencer et poursuivre la discussion générale, mais que, bien entendu, l'assemblée conservera son droit de prendre telle mesure qu'elle jugera nécessaire, p. 324.

Industrie, commerce et travail. TRAVAIL A DOMICILE. Réglementation (suite)

Discussion générale.

Discours du R. P. Rutten (qui rencontre les arguments formulés par les abstentions qui se sont produites au conseil supérieur du travail; traite notamment la question des visites domiciliaires et développe généralement les motifs pour lesquels on peut être assuré que le projet en discussion est raisonnable et modéré et déclare qu'il sera heureux de voter enfin ce projet en préparation depuis de si longues années), p. 324 à 327. — Interruptions de MM. Digneffe, Volckaert, Van Fleteren, Heyman, m. i. t. p. s., François, p. 324 à 327. — Discours de M. le baron du Four (qui commence par déclarer qu'il prend le projet primitif comme projet principal, considérant le projet du gouvernement comme des amendements; attire, en conséquence, l'attention sur la gravité du projet, en particulier sur le principe d'après lequel le salaire sera déterminé et rendu obligatoire par arrêté royal; défend un amendement qu'il a présenté, ayant pour but d'établir une démarcation entre l'industrie à l'atelier et l'industrie à domicile; parle de la question des sanctions, qu'il estime trop sévères, et termine en demandant que, plutôt que de punir l'ouvrier qui travaille dans de mauvaises conditions, on lui donne des conseils), Moyersoen (qui estime que, bien que le R. P. Rutten ait chaleureusement défendu le projet, il en a minimisé l'importance et n'en a pas, d'autre part, démontré la nécessité; fait ensuite ressortir l'étrange effet des amendements présentés en ce qui concerne l'hygiène, amendements qui enlèvent toute compétence, en cette matière, au ministre, puis traite l'objet essentiel du débat : la réglementation du salaire de l'ouvrier; déclare, comme conclusion aux considérations qu'il a développées, qu'il ne repousse pas toute législation en faveur des ouvriers à domicile; se déclare notamment partisan des comités de conciliation; estime que l'on devrait étendre les fonctions de ces comités et que notamment les comités devraient, s'ils n'aboutissent pas à faire admettre leurs propositions, faire connaître leurs décisions au grand public par la voie du *Moniteur*; estime qu'en se bornant à ces mesures on n'aurait pas introduit dans la législation des principes qu'il considère comme dangereux et auxquels il ne peut se rallier), le baron Casier (qui, tout en reconnaissant les abus existant encore vis-à-vis des travailleurs, considère pourtant ce projet comme un premier pas vers l'étatisation ou tout au moins un essai d'arbitrage obligatoire, qui mènerait à un régime où la liberté patronale comme la liberté du travailleur ne serait plus qu'un vain mot en Belgique), Digneffe (qui commence par répéter qu'il estime que la discussion est insuffisamment préparée, mais puisque l'on a entamé la discussion, développe les motifs pour lesquels il estime que, sous prétexte de faire du bien, on provoquera peut-être de très grands maux en enlevant à certains travailleurs un précieux adjuvant de ressources; cite notamment certains cas chez les dentelliers et les armuriers du pays de Liège), Crokaert (qui déclare qu'il émettra avec joie un vote affirmatif; développe cependant les motifs pour lesquels il a vanté toute sa vie l'action corporative et l'action syndicale, puis fait remarquer que le projet institue les sanctions pénales habituelles en matière sociale, sanctions qu'il voit sans aucune faveur, estimant que les infractions aux lois sociales ne devraient pas relever des parquets et des tribunaux correctionnels; cite, à cette occasion, un passage du discours de M. Cornil, procureur général à la Cour d'appel, à la séance solennelle de rentrée de la Cour d'appel en septembre 1929, démontrant le danger de multiplier à l'infini, ainsi que le parlement a la tendance de faire à cette époque, les sanctions pénales à quantité de faits que la conscience sociale ne réprime que très faiblement), p. 328 à 334. — Interruptions de MM. Digneffe, Heyman, m. i. t. p. s., Rutten, Mertens, rapp., le baron Casier, Vande Moortele, Moyersoen, Lalemand, Solau, Segers, Beauduin, Baeck, p. 328 à 334.

M. le président, d'accord avec le Sénat, déclare que cette discussion sera continuée le mardi suivant, p. 334.

Reprise de la discussion générale :

Discours de M. Beauduin (qui commence par résumer les arguments présentés; fait remarquer que la réglementation qui va être votée ne pourra pas être étendue au travail à l'atelier; estime que le renvoi à la commission est inutile, par suite des amendements du gouvernement; estime que le problème du travail à domicile est extrêmement particulier et termine en annonçant qu'il suivra M. Heyman, m. i. t. p. s., dans son œuvre sage, prudente et modérée et qu'il votera le projet tel qu'il est présenté par le gouvernement), M^{me} Spaak (qui considère le projet comme équitable, humain et modéré; exprime sa surprise au sujet de certains discours qui ont été prononcés; laisse à des voix plus autorisées que la sienne le soin de les réfuter au point de vue technique, mais croit de son devoir de rencontrer certaines erreurs de fait; cite le résultat de certaines enquêtes; se résume en disant que, à son avis, l'organisation du travail à domicile comporte quatre problèmes : celui du salaire, le point de vue de l'hygiène, qui seront résolus par le projet en discussion, et deux autres

Industrie, commerce et travail. TRAVAIL A DOMICILE. Réglementation (suite)

problèmes, d'une importance au moins égale, qui ont été oubliés : celui des logements ouvriers et celui de la formation de la ménagère; déclare pourtant qu'elle votera affirmativement sur le projet du gouvernement), M. Mertens, rapp. (qui estime que la réglementation du travail à domicile est un des problèmes les plus importants sur lesquels le Sénat ait été appelé à légiférer; estime, en conséquence, utile de rappeler à l'assemblée les efforts qui ont été faits avant que le projet ait été déposé par le ministre de l'industrie et du travail, ces considérations étant de nature à démontrer que beaucoup des critiques qui se sont élevées au Sénat ont perdu de leur pertinence; combat en terminant les critiques formulées par M. Crokaert quant à la question des sanctions; estime, en terminant, que, loin de diminuer le montant des amendes, ainsi que l'a fait le ministre par ses derniers amendements, il conviendrait de les augmenter, puis déclare qu'il rencontrera les autres observations présentées lors de la discussion des articles), p. 368 à 375. — Interruptions de MM. Digneffe, Despret, Mertens, Heyman, m. i. t. p. s., Moyersoen, de Broekere, le baron Casier, Crokaert, p. 368 à 375. — Discours de M. Despret (qui estime que l'on doit reconnaître que les travailleurs à domicile ont été pendant très longtemps véritablement sacrifiés; rappelle ensuite brièvement les rétroactes de la question, notamment qu'un projet, qui a pris la dénomination de projet belge, a été défendu devant certains congrès internationaux par la délégation belge; que ce projet n'a pas trouvé beaucoup d'assentiment, parce qu'il était trop compliqué; déclare qu'il approuve ce projet dans sa presque totalité; examine donc le projet et les amendements d'une façon objective, mais fait des réserves en ce qui concerne le principe nouveau introduit dans le projet, disant que, si les parties ne s'accordent pas, c'est le comité national qui décidera quel sera le salaire; estime que c'est là un principe qui peut avoir des conséquences formidables et que l'intervention que l'on prévoit être donnée par le Roi est un peu irrévérencieuse; cite en terminant l'exemple de l'Allemagne), p. 375 à 378. — Interruptions de MM. Lafontaine, Mertens, rapp., Van Fleteren, Rutten, Heyman, m. i. t. p. s., p. 375 à 378.

M. le président Magnette, Mertens, rapp., Digneffe, Van Fleteren, Moyersoen, font, à l'occasion de la fixation de l'ordre du jour, diverses observations au sujet de la suite de la discussion et de l'impossibilité de discuter ce projet à une séance du matin, p. 378, 379. — M. Heyman, m. i. t. p. s., propose au Sénat d'entendre encore, avant qu'il ne prenne la parole, les deux orateurs encore inscrits dans la discussion générale, la thèse qu'il veut développer devant prendre une certaine ampleur, le discours de M. Despret l'ayant convaincu qu'il est nécessaire de dissiper certains malentendus, p. 378.

Reprise de la discussion générale : Discours de M. Vancoillie (qui déclare, M. Moyersoen ayant fait appel aux classes moyennes, que, bien que les bourgeois petits et grands n'aient pas à voir de nouvelles lois resreindre leur liberté d'action en matière de commerce et d'industrie, ils ne reculent pas devant la charge qui leur incombe quand il s'agit de réprimer des abus et de faire œuvre salubre et humanitaire; fait encore quelques observations en ce qui concerne la mise en œuvre du comité national, la définition du mot « salaire » que l'on rencontre partout dans le projet sans explication suffisante; termine en déclarant que, bien que d'aucuns soient persuadés que la loi en discussion est une arme aux mains des adversaires du travail à domicile, elle servira au contraire les intérêts de ce travail d'une manière efficace), p. 379 à 381. Interruptions de MM. Moyersoen, Mertens, rapp., Heyman, m. i. t. p. s., Rutten, p. 379 à 381. — M. Van Berckelaer déclarant qu'il en aura pour une demi-heure, la suite de la discussion est remise au jeudi suivant, p. 381.

Reprise de la discussion générale :

Discours de MM. Van Berckelaer (qui commence par déclarer que le projet ayant déjà été longuement motivé, cela le dispensera d'entrer dans de nombreux détails, estime que le projet est très insuffisant, que notamment la durée du travail, en ce qui concerne le travail à domicile n'est pas réglementée par le projet, propose des amendements dont il donne lecture et qu'il motive; combat le travail à domicile en général et estime que le gouvernement, en acceptant ses amendements, rendrait service à de nombreuses industries, et notamment à l'industrie diamentaire), p. 403 à 405. — Discours de M. Heyman, m. i. t. p. s. (qui commence par déclarer qu'il ne reviendra pas sur l'historique du projet qui a été mis en lumière par l'exposé des motifs et le rapport, puis le R. P. Rutten, et par M. Mertens, rapp., rappelle cependant que la Belgique est loin d'être la première à légiférer en la matière, la première loi dans la colonie australienne de Victoria datant de 1896, que nombre de pays sont entrés depuis dans la même voie, notamment la France, l'Angleterre et l'Allemagne, estime que cette circonstance est de nature à rassurer ceux que la perspective d'une loi de ce genre en Belgique remplit d'appréhensions, déclare pourtant que la loi touche un problème grave, fait remarquer que le projet a pour but de faire cesser l'écart qui existe entre la rémunération des ouvriers de fabrique ou d'atelier et ceux qui travaillent à domicile, puis défend

Industrie, commerce et travail. TRAVAIL A DOMICILE. Réglementation (suite)

les propositions présentées par le gouvernement, répond aux observations présentées et termine en déclarant que c'est en toute sécurité qu'il estime que le Sénat fera œuvre sage et utile en adoptant le projet, p. 406 à 414. — Interruptions de MM. Mertens, Digneffe, Despret, Moyersoën, Mertens, rapp., Tschoffen, p. 407 à 412. — Discours de MM. le R. P. Rutten (qui déclare que les amendements de MM. Digneffe et consorts, tendant à supprimer les articles 17 et 19 du projet équivalent au rejet pur et simple du projet tout entier et prouve qu'il en est bien ainsi); Digneffe (qui estime que le meilleur terrain d'entente entre employeurs et employés est la liberté, fait remarquer que les commissions paritaires ont, depuis dix ans, aplani tous les conflits qui ont surgi en matière de salaires, déclare que si l'on organisait cela pour le travail à domicile, il serait d'accord, mais qu'il fait remarquer le danger qu'il y a à faire intervenir le gouvernement et des arrêtés royaux, et termine en déclarant qu'il est d'accord pour légiférer, mais qu'il faut que la liberté soit respectée), p. 414 à 417. — Interruptions de MM. Digneffe, Despret, Heyman, m. i. t. p. s.; Demoulin, Van Dieren, Rutten, Moyersoën, p. 414 à 417. — M. le président, bien que M. Despret et M. Mertens, rapp., soient encore inscrits dans la discussion générale, propose le renvoi à la commission estimant, devant les 62 amendements proposés, qu'il lui sera impossible de conduire le débat, se trouvant devant la quasi impossibilité de s'y retrouver, p. 417. — M. Heyman, m. i. t. p. s., déclare se rallier à la proposition de M. le président, estimant que celle-ci est justifiée et engage le Sénat à s'y rallier également, mais demande que la commission travaille rapidement afin que le débat puisse être repris sans retard; M. Mertens, rapp., combat le renvoi à la commission, et motive son opposition; M. Moyersoën estime que le renvoi à la commission s'impose; M. Van Fleteren, tout en rendant hommage à la pensée du président le prie de bien vouloir admettre que l'on commence tout au moins la discussion des articles; le R. P. Rutten estime que le Sénat aurait mauvaise grâce à ne pas admettre la proposition de renvoi faite par M. le président, p. 417, 418. — Interruptions de MM. Labouille, Moyersoën, Digneffe, Mertens, Heyman, m. i. t. p. s., De Clercq, Despret, p. 417, 418. — M. Mertens développe les motifs pour lesquels il estime le renvoi inopportun et demande que l'on ne statue sur la proposition de renvoi qu'après l'examen des articles 1^{er} et 2, articles qui ne provoqueront pas des débats sérieux, et souhaite qu'à ce moment le Sénat soit plus en nombre qu'il ne l'est à cette fin de séance, p. 418. — Le R. P. Rutten fait remarquer que si le renvoi était prononcé immédiatement, la commission pourrait se réunir dès le mardi suivant, ce qui permettrait de reprendre le débat en séance publique la semaine suivante, p. 418. — Interruptions de MM. Digneffe, Moyersoën, Heyman, m. i. t. p. s.; p. 418. — M. le président estime que, l'assemblée étant peu nombreuse à ce moment, il est préférable de maintenir le projet à l'ordre du jour et de statuer le mercredi suivant sur le renvoi, ainsi que le propose M. Mertens, p. 418. — La proposition de M. le président est admise, p. 418. — M. Mertens, rapp., remercie le président; M. Despret demande s'il reste inscrit, et M. le président déclare que la discussion générale n'est pas close, p. 418.

Reprise de la discussion générale : Discours de MM. Mertens, rapp. (qui rencontre les critiques dirigées contre le projet, surtout par M. Digneffe, estime, notamment, qu'il est nécessaire, pour éviter tout malentendu, d'exposer, une fois de plus, le fonctionnement du Comité national, termine en parlant de la question de la durée du travail, des amendements présentés sur cette question par M. Van Berckelaer, exprime le vœu que, s'il n'est pas possible d'introduire la stipulation de la limitation de la durée du travail dans la loi en discussion, le gouvernement laisse au moins entendre qu'il est disposé à voter un autre bout de loi à cet effet); Digneffe (qui se déclare plus convaincu que jamais de la nécessité d'arriver par une discussion en commission à arrêter des textes qui satisfieraient au moins une majorité de l'assemblée); Van Berckelaer (qui défend les amendements qu'il a présentés, estime que l'inspection du travail devrait être étendue et renforcée et que les peines prévues pour les infractions ne sont pas assez sévères, déclare en terminant souhaiter que les observations qu'il vient de présenter, ainsi que ses amendements donnent satisfaction au R. P. Rutten); Solau (qui combat la proposition de renvoi à la commission); Heyman, m. i. t. p. s. (qui commence par déclarer que selon que la proposition de renvoi à la commission sera adoptée ou rejetée, il répondra ou ne répondra pas à certaines questions qui ont été posées, mais tient pourtant à marquer son accord sur l'interprétation de la loi donnée par M. Mertens, puis rencontre certaines objections formulées par M. Digneffe, et termine en déclarant qu'il n'est pas d'accord avec M. Solau, qui considère le renvoi à la commission comme inefficace, estime au contraire que si le renvoi à la commission porte sur l'étude des amendements dans le but d'y mettre de l'ordre, il est d'accord sur le renvoi), p. 490 à 492. — Interruptions de MM. Digneffe, Van Fleteren, Heyman, m. i. t. p. s., Rutten, p. 491, 492.

Industrie, commerce et travail. TRAVAIL A DOMICILE. Réglementation (suite)
Renvoi à la commission.

M. le président déclare à ce moment maintenir sa proposition de renvoi à la commission, déclare qu'il peut promettre au ministre et au rapporteur, qui tiennent essentiellement à ce projet, que tous les efforts seront faits par la commission et par son président pour que celle-ci puisse conclure le nouvel examen de la question le plus rapidement possible et demande s'il y a encore des objections au renvoi, p. 492, 493. — M. Mertens maintient son opposition au renvoi et motive son opinion, p. 493. — Interruptions de MM. Digneffe et Van Fleteren, p. 493.

M. le président met aux voix la proposition de renvoi à la commission et cette proposition est adoptée par assis et levé, p. 493. — M. le président annonce que l'examen de ce projet sera abordé par la commission le mercredi suivant, au lieu du budget de l'industrie et du travail qui figurait à l'ordre du jour de cette réunion, p. 493.

Reprise de l'examen de ce projet.

Motion d'ordre de M. Mertens, rapp., qui fait remarquer que le rapport complémentaire a été déposé plusieurs semaines auparavant et qui demande, d'accord avec M. Heyman, m. i. t. p. s., que la reprise de l'examen de ce projet soit fixée à la séance du matin de la semaine suivante, p. 1128. — Le R. P. Rutten appuie la demande de M. Mertens; M. Digneffe demande si l'assemblée estime qu'il sera possible de trancher cette importante question en une fin de session, p. 1128. — Observations de MM. Van Dieren, Van Fleteren (qui font remarquer qu'il y a un engagement pris vis-à-vis de M. Mertens), Van Overbergh et Hans, p. 1128, 1129.

Motion d'ordre de M. Heyman, m. i. t. p. s., qui, étant empêché d'assister à la séance du Sénat, le jeudi matin de la semaine en cours (30 juin-3 juillet), prie l'assemblée, d'accord avec M. Mertens, rapp., de porter cet objet à l'ordre du jour du mercredi matin de la semaine suivante, p. 1158. — Diverses observations étant faites à ce sujet, M. Heyman, m. i. t. p. s., rappelle qu'il a pris un engagement relativement à ce projet et qu'il tient absolument à le tenir, p. 1158. — Le projet est inscrit à l'ordre du jour du jeudi matin 9 juillet, p. 1158.

Procédure à suivre pour l'examen des articles :

Avant d'ouvrir la discussion des articles, M. le président rappelle que la commission à laquelle le projet avait été renvoyé pour rapport complémentaire, a proposé un nouveau texte et qu'elle demande au Sénat de prendre ce texte comme base de la discussion, p. 1295. — M. Heyman, m. i. t. p. s., déclare que le gouvernement est d'accord pour prendre ce texte comme proposition principale et le Sénat marque également son accord, p. 1295.

Discussion des articles :

Art. 1^{er}. M. le président donne lecture du nouveau texte proposé par la commission, p. 1295, 1296. — Discours de MM. Mertens, rapp. (qui justifie les modifications apportées au projet par la commission); Digneffe (qui commence par déclarer que l'on a obtenu, en commission, des améliorations sensibles, mais fait encore certaines critiques notamment en ce qui concerne la fixation, par l'autorité, du taux des salaires, et estime que les questions à trancher sont mal connues par beaucoup de ceux qui s'en occupent); Heyman, m. i. t. p. s. (qui déclare que le gouvernement accepte intégralement le texte nouveau de la commission et repoussera tout amendement, et s'explique sur la question des sous-traitants et intermédiaires), p. 1296 à 1299. — Interruptions de MM. Heyman, m. i. t. p. s., Vande Moortele, Mertens, Van Overbergh, Lalemand, Moyersoën, Rutten, p. 1296 à 1298. — M. Digneffe fait une objection en ce qui concerne les aides et propose un amendement à ce sujet; M. Moyersoën déclare qu'il signe l'amendement avec M. Digneffe et indique les motifs qui le décident à le signer. M. Mertens fait remarquer que c'est dans le désir de donner satisfaction à M. Digneffe que la commission a modifié le texte primitif et s'étonne, en conséquence, des critiques de M. Digneffe; le R. P. Rutten combat les observations de M. Digneffe, ainsi que le dépôt d'un nouvel amendement à la dernière minute, p. 1299, 1300. — Interruptions de MM. Digneffe, Heyman, m. i. t. p. s., Solau (qui cite un exemple), p. 1299, 1300. — Discours de M. Digneffe (qui estime que les membres du parlement doivent conserver le droit jusqu'à la dernière minute d'amender un texte de loi en discussion, puis fait encore diverses observations, p. 1300. — Interruptions et observations de MM. Solau et Rutten, p. 1300. — M. le président demande si l'amendement présenté par M. Digneffe est appuyé par cinq membres, l'amendement est régulièrement appuyé et, en conséquence, M. le président déclare qu'il est recevable, p. 1300. — M. le président déclare que la discussion est close et que le vote est réservé, p. 1300. — M. le président rappelle le texte et la portée des amendements présentés par MM. Digneffe

Industrie, commerce et travail. TRAVAIL A DOMICILE. *Règlementation (suite)*

- et Moyersoen et ses amendements sont successivement rejetés, p. 1318, 1319. — L'article 1^{er} est adopté tel qu'il est proposé par la commission, p. 1319.
- Articles 2 à 12. Adoptés sans observations, p. 1300, 1301. — Art. 12bis proposé par amendement par le gouvernement. M. le président donne lecture de cette disposition, p. 1301, 1302. — M. Heyman, m. i. t. p. s., commente et motive la proposition du gouvernement; M. Mertens, au nom de la commission, croit pouvoir accepter l'amendement, et M. Digneffe déclare également l'accepter avec les commentaires dont il a été entouré par M. Heyman, m. i. t. p. s., p. 1302. — L'article 12bis est adopté, p. 1302.
- Art. 13. Adopté sans observations, p. 1302.
- Art. 14. M. le président en donne lecture et M. Heyman, m. i. t. p. s., donne quelques explications au sujet de cet article très important, p. 1302. — L'article 14 est adopté, p. 1302.
- Art. 15. M. le président donne lecture du nouveau texte proposé par la commission, p. 1302. — Discours de MM. Digneffe (qui estime que le texte va trop loin et pourrait donner lieu à des abus, et propose un amendement dont le texte remplacerait celui du § 3); Mertens, rapp. (qui estime que le texte du projet donne toute garantie et prie le Sénat de rejeter l'amendement de M. Digneffe); Rutten (qui défend également le texte proposé par la commission et prie M. Digneffe de ne pas insister sur son amendement); Heyman, m. i. t. p. s. (qui combat également l'amendement, et motive le texte de la commission en demandant qu'il soit maintenu), p. 1303, 1304. — Interruptions de MM. Van de Moortele, François, Segers, Rutten, Digneffe, le baron du Four, Solau, p. 1303, 1304. — M. Digneffe, tout en maintenant sa manière de voir, finit par déclarer qu'il prend acte que les patrons et leurs délégués pourront refuser de répondre et retire son amendement, p. 1304, 1305. — M. Mertens, rapp., fait remarquer notamment que la commission ne peut enquêter que sur les salaires, p. 1304. — Interruptions de MM. Rutten, Heyman, m. i. t. p. s.; Lalemand, Solau, p. 1305. — L'article 15 est adopté tel qu'il est proposé par la commission, p. 1305.
- Articles 16 et 17. Adoptés sans observations, p. 1305.
- Art. 18. M. le président donne lecture du texte proposé par la commission, p. 1305. — M. Digneffe fait remarquer que cet article et plusieurs des articles qui suivent, visent le droit du ministre d'imposer, par arrêté royal les minima de salaires, déclare qu'il combat ce droit et qu'il demande, en conséquence, la suppression de tous les articles qui confèrent ce droit au ministre, p. 1305. — M. Heyman, m. i. t. p. s., déclare qu'il s'expliquera à ce sujet à l'article 20, p. 1305. — L'article 18 est adopté tel qu'il est proposé par la commission, p. 1305.
- Art. 19. Adopté sans observations, p. 1305.
- Art. 20. M. le président donne lecture du texte de la commission, p. 1305. — Discours de MM. Heyman, m. i. t. p. s. (qui motive et commente les dispositions extrêmement importantes de cet article); Digneffe (qui maintient son opposition déjà indiquée à l'article 18), p. 1305, 1306. — Discours de M. Heyman, m. i. t. p. s., qui estime que les observations d'ordre général qui viennent d'être faites par M. Digneffe l'obligent à expliquer au Sénat pourquoi il estime avoir rempli un devoir en déposant le projet en discussion, p. 1306, 1307. — Interruptions de MM. Rutten, Digneffe, p. 1306, 1307. — M. le baron du Four rappelle un amendement qu'il avait présenté stipulant que en aucun cas, le salaire fixé par le comité ne pourrait être supérieur au salaire payé pour un travail analogue à l'atelier, p. 1307. — M. Heyman, m. i. t. p. s., déclare être d'accord et M. le baron du Four marque cet accord et déclare en conséquence pouvoir retirer son amendement, p. 1307. — Discours de M. Digneffe, qui maintient son opposition et la motive à nouveau; Segers (qui déclare partager en partie les appréhensions de M. Digneffe et fait diverses observations); Mertens (qui souève une question de procédure estimant que le droit de fixer le minimum de salaire par arrêté royal n'est pas contenu dans l'article 20 et que M. Digneffe ne peut constamment rouvrir la discussion générale), p. 1307 à 1309. — Interruptions de MM. Heyman, m. i. t. p. s.; Mertens, rapp., Hicguet, Digneffe, Rutten, François, p. 1307 à 1309. — M. Digneffe déclare qu'il a pris ses responsabilités en parlant comme il l'a fait et que l'avenir montrera lequel de ses opposants ou de lui avaient raison, p. 1309. — L'article 20 est adopté.
- Articles 21 et 22. Adoptés sans observations, p. 1309.
- Art. 23. M. le président donne lecture du texte de la commission et rappelle que M. Digneffe propose la suppression de cet article, p. 1309. — M. Digneffe déclare qu'il propose la suppression de tous les articles dans lesquels il est question de l'arrêté royal fixant les minima de salaires, c'est-à-dire les articles 23 à 27, p. 1309. — Observations du R. P. Rutten, p. 1309. — L'amendement de M. Digneffe n'étant pas régulièrement appuyé, vient à disparaître, p. 1309. — L'article 23 est adopté, p. 1309.
- Articles 24 à 33. Adoptés sans observations, p. 1309 à 1311.
- Art. 34. M. le président donne lecture du texte proposé par la commission, p. 1311. — M. Digneffe demande qu'il soit

Industrie, commerce et travail. TRAVAIL A DOMICILE. *Règlementation (suite)*

- entendu que l'interprétation de ce texte est que seules, les erreurs mensongères seront punies, p. 1311. — MM. Heyman, m. i. t. p. s. et Mertens, déclarent être d'accord sur cette interprétation, p. 1311. — Observations de M. Volckaert, p. 1311. — L'article 34 est adopté, p. 1311.
- MM. Heyman, m. i. t. p. s., le président Du Bost et Mertens, rapp., font des observations au sujet du second vote et des amendements restant à soumettre au vote, ces votes sont fixés à la séance de l'après-midi, p. 1312.
- Les articles nouveaux ou amendés sont définitivement adoptés, p. 1319.
- L'ensemble du projet de loi est adopté par 102 voix et 19 abstentions, p. 1319. (9 juillet 1931.) — Se sont abstenus : MM. Digneffe, Hicguet, Huysmans (Armand), Jansen (Gustave), Leurquin, Lippens, Moyersoen, le vicomte Simonis, Van Berckelaer, le baron van Zuylen, Asou, Bruneel de la Warande, le baron Casier, Croquet, le baron de Dorlodot, le comte de Kerchove de Denterghem, Demets, le baron de Moffarts et Dierckx, p. 1319. — Le projet est transmis à la Chambre des représentants.
- TRAVAILLEURS FRONTALIERS (CONVENTION AVEC LA FRANCE A LEUR SUJET. — V. Affaires étrangères : Assurances sociales.
- UNION ÉCONOMIQUE BELGO-LUXEMBOURGEOISE. — V. Affaires étrangères : Industrie, commerce et travail.
- VICTIMES DU TRAVAIL. — V. Assurances sociales : Orphelins des victimes du travail.
- Ingénieur civil électricien ou mécanicien (Diplômes légaux). — Voyez : Enseignement : Enseignement technique : Ecole des mines et de métallurgie de Mons.
- Inondations.
- INONDATIONS DE NOVEMBRE 1930.
- Ann. — Motion d'ordre de M. De Bruyn au sujet des inondations et en particulier dans la région qu'il représente, p. 35, 36. — M. Digneffe estime que la question des inondations est trop importante pour être discutée en l'absence du ministre des travaux publics, demande qu'il y ait un débat d'ensemble sur cette question et prie M. le président de demander à M. Van Caenegem, m. t. p., de fixer un jour pour cette discussion, p. 36. — M. le baron Houtart, m. f., prend la parole, au nom du gouvernement afin de déclarer que celui-ci partage l'émotion du pays et a examiné dès la veille les remèdes à apporter à la situation, estime en accord avec les orateurs qui ont déjà pris la parole que la question est importante et complexe et qu'un débat est nécessaire en présence du ministre compétent, p. 36. — Interruptions de MM. De Bruyn, Hicguet, Van Fleteren, Volckaert, Barnich, p. 36. — Discours de MM. Van Fleteren (qui commence par exprimer son regret que M. Van Schoor, si compétent sur les mesures à prendre pour éviter les inondations, ne fasse plus partie du Sénat et exprime le désir que, si un débat a lieu, il soit suivi de mesures effectives), De Bruyn (qui prend acte de la déclaration qui vient d'être faite par le gouvernement), Van Belle (qui demande des mesures immédiates en faveur des inondés et qu'une décision soit enfin prise en ce qui concerne les dépenses pour les travaux de démergement), Gravez (qui appuie les observations de M. Van Belle et demande notamment que la population de Termonde soit protégée contre de nouvelles catastrophes), p. 36, 37. — Interruptions de MM. François, Digneffe, le vicomte Berruyer, Vinck, le baron Houtart, m. f., p. 36, 37.
- CRÉDITS EN FAVEUR DES VICTIMES DES INONDATIONS DE NOVEMBRE 1930.
- Projet de loi tendant à mettre à la disposition du gouvernement les crédits nécessaires pour secourir les victimes des inondations du mois de novembre 1930.
- V. les n^{os} 21 et 36 (session 1929-1930), de la Chambre.
- Doc. — Rapport fait par le comte de Kerchove de Denterghem, n^o 84.
- Ann. — Transmis par la Chambre des représentants, le 22 janvier 1931, p. 282. — Le projet est renvoyé aux commissions réunies de l'intérieur et de l'hygiène et de l'agriculture.
- M. le comte de Kerchove de Denterghem dépose le rapport sur ce projet de loi et, vu la nécessité de remettre ces secours et indemnités aux victimes le plus promptement possible, prie le Sénat de décider l'urgence, p. 620. — L'urgence est déclarée et M. le comte de Kerchove de Denterghem donne lecture de son rapport, p. 620.

Inondations. CRÉDITS EN FAVEUR DES VICTIMES DES INONDATIONS DE NOVEMBRE 1930 (suite)

Discussion générale :

Discours de M. Libbrecht qui insiste sur l'urgence de la distribution des secours et fait remarquer qu'il est également grand temps que l'on fasse aboutir l'étude du régime de l'Escaut, son arrondissement souffrant tout particulièrement de la situation existante, p. 620.

Les articles sont adoptés sans observations, p. 620, 621.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 92 voix et une abstention, p. 621 (5 mars 1930). — S'est abstenu : M. Leurquin (qui proteste contre le manque d'entretien et d'amélioration des polders et des waterings), p. 621. — Le projet est soumis à la sanction royale.

TRAVAUX DE PROTECTION.

Proposition de loi en vue de prémunir contre les inondations les centres habités du royaume, ainsi que les lieux protégés par des digues exposées à rupture d'une façon anormale (due à l'initiative de M. Libbrecht et signée par MM. Libbrecht, Van Stappen, Van Fleteren, comte de Brouhoven de Bergeyck et comte de Kerchove de Denterghem).

Doc. — Développements et proposition de loi, n° 165.

Ann. — Dépôt, par M. Libbrecht, de cette proposition de loi, p. 1162.

Vote et adoption de la prise en considération et renvoi à la commission des travaux publics et des affaires économiques, p. 1341.

Inspection du travail. — V. Industrie, commerce et travail.

Instituteurs (Pensions des). — Voyez pensions.

Interdiction. — V. Droit pénal.

Intérêts de retard en ce qui concerne les droits de douanes et d'accise. — V. Finances : Douanes et accises.

Interpellations.

Asou.

Ann. — Adressée à M. le ministre des sciences et des arts par M. Asou sur l'obligation qu'a le gouvernement de ramener à Tournai les deux tableaux de Rubens et de Jordaens enlevés en 1794, obligation pour l'exécution de laquelle le Sénat et la Chambre des représentants ont inscrit d'office un crédit spécial au dernier budget. Demande d'interpellation, p. 322. — M. Asou développe son interpellation, p. 716, 717. — M. Vauthier, m. s. a., répond à l'interpellation et déclare, tout en rendant hommage au talent et à la conviction avec laquelle M. Asou a développé son argumentation, ne pas pouvoir, bien qu'à regret, lui dire qu'il l'a convaincu, p. 717 à 719. — Interruptions de MM. le comte de la Barre d'Erquelinnes, Asou et François, p. 718, 719. — Discours de M. Asou (qui répond à l'argumentation du ministre), et du baron de Drolodot (qui appuie l'argumentation de M. Asou), p. 719, 720. — Interruptions de M. François, p. 720. — L'interpellation est close, p. 720.

Beckers.

Ann. — Adressée à M. le ministre des finances et à M. le ministre des travaux publics par M. Beckers, au sujet du nouveau canal de Liège à Anvers, et concernant les expropriations, le tracé, la construction des ponts et le niveau de l'eau. Demande d'interpellation, p. 6. — M. Beckers développe son interpellation, p. 49 à 51. — Interruptions de M. le baron Meyers, Van Caenegem, m. t. p., Coole, Lindekens, p. 49 à 51. — Discours de M. Van Caenegem, m. t. p. (qui répond à l'interpellation), p. 51 à 53. — Interruptions de MM. Beckers, le baron Meyers, Lindekens, Janssens, p. 52, 53. — Discours de M. Lindekens et réponse de M. Van Caenegem, m. t. p., p. 56 à 58. — Interruptions de MM. Mahieu, Van Caenegem, m. t. p., Broeckx, Beckers, le baron Meyers, Van Dieren, p. 56 à 58. — M. Diriken déclare qu'il développera ses observations pendant la discussion du budget des travaux publics, p. 56. — L'interpellation est close, p. 58.

Damas.

Ann. — Adressée à M. le ministre de l'industrie, du travail et de la prévoyance sociale par M. Damas, sur les lenteurs excessives que mettent les services compétents pour la liquidation des primes accordées aux ouvriers qui font construire une habitation à bon marché. Demande d'interpellation, p. 35.

Interpellations. Damas (suite)

A l'occasion de la fixation de l'ordre du jour, M. le président annonce que M. Damas s'est mis d'accord avec le ministre pour développer son interpellation à la fin de la séance du mercredi 10 décembre, p. 73. — M. Heyman, m. i. t. p. s., déclare être d'accord, p. 73.

M. Damas développe son interpellation, p. 113. — Discours de MM. Bossuyt (qui fait notamment remarquer au ministre que les comités de patronage peuvent activer beaucoup l'examen des dossiers), J. Coole (qui appuie les plaintes formulées par M. Damas), Vinck (qui appuie également l'interpellation), p. 113 à 115. — Interruptions de MM. Bossuyt, Heyman, m. i. t. p. s., Damas, p. 114. — Discours de M. Heyman, m. i. t. p. s., qui répond à l'interpellation, p. 115, 116. — Observations de MM. Damas, J. Coole, Vinck, Waucquez, p. 115, 116. — Discours de M. Dewaele (qui recommande particulièrement l'arrondissement de Courtrai), p. 116. — M. Heyman, m. i. t. p. s., déclare qu'il s'occupera de cas qui lui seraient signalés, par M. Dewaele, p. 116. — Interruptions de M. J. Coole, p. 116. — L'interpellation est close, p. 116.

Jauniaux.

Ann. — Adressée à M. le ministre de l'intérieur et de l'hygiène par M. Jauniaux à propos des agissements de certains médecins de la frontière franco-belge réclamant aux assurés frontaliers et aux caisses d'assurances sociales françaises des sommes non justifiées ou des sommes trop élevées. Demande d'interpellation, p. 310.

Moyersoen.

Ann. — Adressée au ministre des travaux publics par M. Moyersoen au sujet : a) des conséquences fâcheuses qu'entraîne pour la navigation et pour l'agriculture le défaut d'entretien de la Dendre par la société concessionnaire; b) des mesures à prendre pour éviter qu'une grève du personnel vienne encore arrêter le trafic sur la rivière. Demande d'interpellation, p. 318. — M. le président annonce que, d'accord avec le ministre, l'interpellation est fixée au 24 février, p. 490. — M. Moyersoen développe son interpellation, p. 530, 531. — Interruptions de MM. Van Caenegem, m. t. p., et J. De Clercq, p. 530, 531. — M. Van Caenegem, m. t. p., répond à l'interpellation, p. 531, 532. — Interruptions de MM. J. De Clercq et Moyersoen, p. 531, 532. — Discours de MM. De Bruyn (qui à la suite du discours du ministre, insiste très vivement à son tour pour que le gouvernement prenne les mesures demandées par M. Moyersoen), J. De Clercq (qui appuie également les observations faites par MM. Moyersoen et De Bruyn), p. 532. — Interruptions de M. Van Caenegem, m. t. p., p. 532. — L'interpellation est close, p. 532.

Segers et Waucquez.

Ann. — Adressée à M. le ministre des transports et à M. le ministre des finances par MM. Segers et Waucquez au sujet des mesures à prendre en exécution de la convention-loi de 1903 relative à la réalisation de la jonction Nord-Midi et en exécution de l'adjudication-concours à laquelle il a été procédé à la suite du vote du parlement. Demande d'interpellation, p. 48.

Motion d'ordre de M. Segers, qui dépose cette demande d'interpellation, en indique le but et demande que la discussion en soit portée au 27-28 janvier s'il n'est pas possible qu'elle ait lieu avant les vacances de Noël, p. 48, 49. — La demande de M. Segers est admise, p. 49.

A la fin de la séance du jeudi 22 janvier, M. le président annonce que la discussion générale en cours, du budget de l'agriculture, devra être interrompue, le débat sur la jonction étant fixé au mardi suivant, et prévient le Sénat qu'il faudra, éventuellement, que l'on tienne une séance du matin le mercredi suivant afin d'épuiser le mercredi 2 février le débat sur la jonction, p. 278. — M. Van Fleteren insiste pour que la discussion sur la jonction se déroule uniquement, vu son importance, dans des séances de l'après-midi. Observations de M. le comte de Brouhoven de Bergeyck et de M. le président Magnette à ce sujet, p. 278, 279. — Aucune décision ferme n'est prise avant que le Sénat ne se soit rendu compte, à la fin de la séance du mardi, de l'état d'avancement de la discussion, p. 279.

M. Segers développe son interpellation, en donne la signification exacte à la suite de demandes faites par certains de ses collègues appartenant aux différents partis, indique également la situation légale dans laquelle se trouve à ce moment le parlement, le pouvoir exécutif et le pays en ce qui concerne la jonction Nord-Midi, p. 282 à 298. — Interruptions de MM. François, Van Fleteren, Henricot, Lafontaine, Lippens, m. t., Hicquet, Baek, Vinck, De Bruyn, Volckaert, Despret, le baron Houtart, m. f., Beauduin, p. 284 à 298. — Pendant les discours de M. Segers, il est fait diverses observations par MM. le président Magnette, Van Fleteren, Hicquet, Van Roosbroeck, Vinck, Limage et le baron de Drolodot au sujet du moment où la discussion se poursuivra, notamment au sujet

Interpellations. Segers et Waucquez (suite)

de l'opportunité de tenir une séance du matin, le mercredi ou le jeudi, p. 293. — M. Segers reprend son discours et parle notamment de la question de ventilation du tunnel et d'une note qu'il a reçue tout récemment à ce sujet, puis développe encore des arguments en faveur de la jonction; termine son discours en déclarant que l'on a, en faveur de la jonction, l'avis de spécialistes éminents; estime que la jonction sera rentable et que la Belgique serait la risée du monde si elle renonçait à ce grand travail après l'effort déjà fait, p. 293 à 306. — Interruptions de MM. Henricot, Vinck, Huisman Van den Nest, Waucquez, le baron Houtart, m. f., Van Fleteren, Hubert, Volckaert, Despret, p. 300 à 306. — M. Waucquez développe à son tour l'interpellation, défend la jonction; rappelle les avis éminents de ceux de ses partisans déjà disparus, puis développe le problème économique et législatif de la jonction, p. 306 à 317. — Interruptions de MM. Vinck, Demets, Henricot, De Bruyn, Segers, p. 314 à 317. — M. Van Fleteren proteste contre la longueur des discours de MM. Segers et Waucquez; M. Volckaert propose de limiter la durée des discours; M. le président déclare que bien que les exposés de l'interpellation aient été très intéressants et très clairs, il se trouve dans l'obligation de demander aux partisans comme aux adversaires de la jonction de réduire le volume de leurs observations, p. 317. — Observations de MM. François, Waucquez et Vinck, p. 317. — M. Waucquez reprend et termine son discours en examinant les causes qui font que la jonction est encore inéxecutée et afin que les mêmes erreurs soient évitées, p. 318 à 320. — Discours de M. de Brouckere (qui prend surtout la parole afin de prendre nettement ses responsabilités, puis développe les motifs pour lesquels la jonction est nécessaire et se fera; traite également la question de l'aérage et termine en souhaitant que la solution requise soit prise sans plus de retard); Crokaert (qui commence par se féliciter de la rumeur qui a circulé, d'après laquelle le gouvernement aurait pris la résolution de déposer un projet qui mettrait fin à la querelle de la jonction; traite la question du droit de rétrocession; traite ensuite différents points concernant les travaux faits ou à faire à l'occasion de la jonction; termine en souhaitant que la jonction soit promptement réalisée); Henricot (qui fait un exposé au point de vue technique: le tunnel, les travaux à effectuer aux gares du Nord et du Midi au point de vue de l'exploitation; traite ensuite le point de vue économique et financier et termine en exprimant le vœu que le ministre des transports propose dans quelques jours des solutions adéquates aux problèmes à résoudre, mesures qui permettraient d'abandonner définitivement les travaux de la jonction), p. 335 à 357. — Interruptions de MM. François, Lippens, m. t., Henricot, Volckaert, Laboulle, Vinck, Segers, le vicomte Berryer, Van Fleteren, Dierckx, Huisman Van den Nest, Hubert, Hans, Demets, Waucquez, de Brouckere, Baeck, Mahieu, le baron Houtart, m. f., Beauduin, De Bruyn, le comte de la Barre d'Erquelinnes, Van Dieren, J. De Clercq, le comte de Brouhoven de Bergeyck, p. 335 à 357. — Discours de MM. Demets (qui intervient brièvement pour exprimer l'avis des habitants du sud et de l'ouest de l'agglomération; estime que d'autres travaux moins coûteux et moins dangereux que ceux de la jonction donneront satisfaction aux habitants d'Anderlecht; qu'il ne suivra pas les habitants de cette région dans leur désir de voir exécuter la jonction et déclare que si l'occasion lui en est donnée, il se prononcera contre l'achèvement de ces travaux; ajoute qu'il n'est nullement inspiré dans sa décision par les Tramways bruxellois); Huisman Van den Nest (qui déclare n'intervenir dans le débat qu'à la suite de certaines allégations produites dans les discours qui ont été prononcés et développe les motifs pour lesquels il souhaite que l'on écoute, à ce moment de crise financière et économique la voix du bon sens et que l'on abandonne un travail coûteux, à rendement incertain et aléatoire), p. 357 à 363. — Interruptions de MM. Van Fleteren, François, Segers, Henricot, Vinck, de Brouckere, Dierckx, Volckert, Digneffe, De Bruyn, Toch, le comte de Brouhoven de Bergeyck, Waucquez, p. 357 à 363.

Motion d'ordre de M. Arm. Huysmans qui, à la suite d'un reproche adressé par M. de Brouckere au ministre des transports, M. Lippens, en ce qui concerne une note qui a été remise aux sénateurs, déclare que la responsabilité de la distribution de cette note lui incombe exclusivement; que c'est donc à lui que M. de Brouckere doit adresser des reproches s'il trouve cette communication inopportune, p. 363. — Observations de MM. de Brouckere, Vinck, le comte de Brouhoven de Bergeyck, J. De Clercq, Arm. Huysmans et Lippens, m. t. (qui déclare que le document dont la copie a été communiquée aux sénateurs était l'un des nombreux documents annexés à la maquette pour en expliquer l'intérêt), p. 363, 364. — M. de Brouckere déclare qu'il n'a de reproches à adresser à personne, mais demande que, à l'avenir, toute documentation envoyée aux sénateurs, d'où qu'elle provienne, porte d'une façon claire et son origine et qui en prend la responsabilité, p. 364. — M. le président Magnette estime que tout le monde est d'accord sur ce point-là et, d'accord avec le Sénat, déclare l'incident clos, p. 364.

Interpellations. Segers et Waucquez (suite)

A la fin de la séance du 5 février, M. le président ayant annoncé que la discussion serait continuée le mercredi suivant et désirant qu'elle soit terminée ce jour-là, M. Van Fleteren fait remarquer que cinq séances ont déjà été consacrées à ce débat, débat qu'il considère comme purement académique, aucune sanction ne devant en être la conclusion; fait remarquer ce que coûtent les séances du Sénat; annonce qu'il soumettra une motion lorsque le débat sera repris, p. 364. — M. Segers estime que M. Van Fleteren semble lui adresser un reproche au sujet de l'opportunité de l'interpellation et indique le double motif qui l'a guidé: une note du ministre et l'existence de la loi de 1903 obligeant le gouvernement à continuer les travaux, p. 365. — M. Volckaert insiste pour que la discussion se termine dans la prochaine séance et propose qu'après avoir entendu les ministres, le temps de parole soit limité à une demi-heure, p. 365. — Interruptions de MM. Segers, Huisman Van den Nest, Vinck, Arm. Huysmans, et Van Fleteren, p. 364, 365. — M. le président estime que le Sénat ne pourra se prononcer sur la limitation du temps de parole qu'après les discours des ministres et le Sénat marque son accord avec le président, p. 365.

Motion d'ordre de M. Huisman Van den Nest, qui fait une rectification aux *Annales parlementaires* du 5 février en ce qui concerne le discours qu'il a prononcé et pendant lequel il a cité l'avis de M. Richard, p. 383. — M. le président donne acte à M. Huisman Van den Nest de sa rectification, p. 383.

Reprise du débat: Discours de M. Lippens, m. t., qui répond à l'interpellation, commence par déclarer que la jonction n'est pas une question de principe; que c'est une question de chiffres, un problème d'ingénieurs, qui devrait être discuté ailleurs que dans une assemblée publique; qu'il ne va donc pas se livrer à un plaidoirie, qu'il n'apportera au Sénat que l'examen du travail qu'il a fait faire pour tâcher d'éclairer le parlement; M. Lippens, m. t., fait notamment remarquer qu'il ne faudrait pas de loi pour décider de l'abandon de la jonction, l'exécution d'un travail d'utilité publique dépendant non du législatif, mais de l'exécutif; que le parlement devrait seulement voter une loi pour permettre au gouvernement de procéder à la vente des terrains et décréter la suppression exceptionnelle du droit de rétrocession aux propriétaires expropriés judiciairement et conclut en disant que vouloir faire la jonction est une faute grave, celle-ci lançant ceux qui l'entreprendraient dans une aventure dont personne ne peut prévoir tous les aspects; que le coût de la jonction est hors de proportion avec les avantages à en retirer et qu'il y a beaucoup de choses à faire plus utiles que celle-là, p. 383 à 391 et 392 à 394. — Interruptions de MM. de Brouckere, Vinck, Henricot, Volckaert, Segers, Van Fleteren, Waucquez, p. 384 à 388 et 393, 394. — Discours de M. le baron Houtart, m. f., qui répond aux interpellateurs en ce qui concerne le point de vue du département des finances; termine en déclarant que la considération essentielle dans ce débat est la sauvegarde des principes établis par la loi de 1926, établissant la Société nationale des Chemins de fer et prévoyant une séparation absolue entre les finances de l'Etat et celles des chemins de fer; estime que ce serait donc le renversement de toute une politique que de prétendre résoudre ce grave problème contrairement à l'avis de ceux qui possèdent la compétence technique et auxquels la compétence légale a été conférée, p. 394 à 397. — Interruptions de MM. Segers, de Brouckere, Van Fleteren, Volckaert, p. 395, 396. — Discours de M. Janson, m. j., qui répond aux discours prononcés en ce qui concerne la rétrocession aux propriétaires qui ont été l'objet d'une expropriation par suite des travaux sur lesquels porte la discussion; donne notamment lecture au Sénat de l'avis émis sur cette question par le comité permanent de législation; parle ensuite brièvement de la situation vis-à-vis de la Société nationale des Chemins de fer et termine en déclarant qu'une résolution doit être prise à bref délai, que le gouvernement prendra, à cet égard, ses initiatives et ses responsabilités et apportera, à ce sujet, au parlement, des propositions définitives, p. 397 à 401. — Interruptions de MM. Segers, de Brouckere, Volckaert, Van Fleteren, Crokaert, Huisman Van den Nest, Vinck, Van Overbergh, Van Dieren, Despret, Waucquez, p. 398 à 400.

Motion d'ordre de M. Vinck, qui propose de remettre la suite et la fin de cette discussion à une prochaine séance, p. 401. — M. Van Fleteren insiste pour que la décision prise de terminer le débat pendant la séance en cours soit respectée; M. de Brouckere propose de clore immédiatement le débat, le gouvernement ayant annoncé le dépôt d'un projet, p. 401. — M. Segers fait diverses observations et déclare qu'il est disposé à renoncer à répondre aux ministres si le débat est clos ce jour-là, mais que dans le cas où il serait continué dans une prochaine séance, il n'est pas possible que M. Waucquez et lui-même renoncent à la parole, p. 402, 403. — M. Volckaert propose de continuer le débat et de le terminer au cours d'une séance du matin la semaine suivante et de limiter le temps de parole à une demi-heure, p. 402. — M. De Bruyn propose de remettre la suite de la discussion au moment où l'on discutera le budget des transports; MM. Van Dieren, Van Fleteren,

Interpellations. Segers et Waucquez (suite)

Vinck, Janson, m. j., le président Magnette, le baron Descamps font encore diverses observations et la proposition de M. Volckaert tendant à poursuivre le débat au cours d'une séance du matin et de limiter la durée des discours des orateurs encore inscrits à une demi-heure est admise, p. 402.

Avant la reprise de la discussion, M. le président rappelle au Sénat que les discours ont été limités à une demi-heure et prie les orateurs de faire en sorte que la discussion puisse être terminée ce jour-là en donnant à tous le moyen de faire valoir leurs observations finales, p. 471.

Reprise de la discussion : Discours de MM. De Bruyn (qui commence par examiner les discours prononcés contre la jonction et les avis qui ont été invoqués à cet effet; termine en priant le gouvernement et la Société nationale des Chemins de fer de réexaminer très attentivement le problème et en demandant que les travaux de la jonction soient repris le plus tôt possible); Vinck (qui développe les motifs pour lesquels il estime que la jonction est nécessaire; estime que la grande majorité des membres du Sénat reste fidèle au projet de jonction et que cette majorité s'est même accrue; que les ministres eux-mêmes n'en sont pas personnellement adversaires; que, à la Chambre, la majorité est certainement dans le même sens et termine en demandant que le nouvel examen de la question, examen annoncé par le gouvernement, se fasse rapidement afin que l'on puisse décréter le travail et employer les chômeurs); Arm. Huysmans (qui développe les motifs pour lesquels les déclarations faites par le gouvernement ne le satisfont pas pleinement; dépose, en conséquence, un ordre du jour dont il donne lecture; souhaite que le gouvernement s'y rallie et demande que le Sénat le vote le plus tôt possible afin que la question de la jonction, qui expose le pays au ridicule, soit enfin tranchée; termine en faisant quelques courtes observations sur le fond de la question, déclare qu'il considère la jonction Bruneel comme une aventure ruineuse et en demandant que le gouvernement ne donne aucune suite à la demande de concession d'exploitation souterraine de tramways avant que la Société nationale des Chemins de fer n'ait examiné la question d'une jonction électrique par le pertuis de la Senne après que les travaux de détournement la Senne seront achevés); Segers (qui parle en son nom et au nom de M. Waucquez, applaudit à l'ordre du jour de M. Arm. Huysmans, commente ensuite les discours prononcés par les ministres, en particulier celui de M. le baron Houtart, m. f.; puis répond aux adversaires de la jonction et termine en déclarant que le parlement qui déciderait l'abandon de la jonction et le gouvernement qui exécuterait l'œuvre de destruction des travaux entamés seraient sévèrement jugés dans l'avenir), p. 471 à 489. — Interruptions de M. Henricot, Hans, Volckaert, Vinck, Segers, Janson, m. j., Waucquez, Arm. Huysmans, le baron Houtart, m. f., Van Dieren, Crokaert, Digneffe, De Bruyn, le comte de la Barre d'Erquennes, p. 472 à 489. — M. le baron Houtart, m. f., déclare que le gouvernement accepte l'ordre du jour de M. Arm. Huysmans, p. 489. — M. Segers espère que le Sénat votera unanimement cet ordre du jour, p. 489.

M. le président donne une nouvelle lecture de l'ordre du jour présenté par M. Arm. Huysmans : « Le Sénat, prenant acte des déclarations du gouvernement, prie celui-ci de déposer, dans le plus bref délai, les propositions qu'il juge opportunes en vue de résoudre définitivement, au cours de la présente session, la controverse que soulève la réalisation de la jonction Nord-Midi, suivant les plans de M. Bruneel », p. 497. — Cet ordre du jour est adopté par assis et levé, p. 497.

Toch.

Ann. — Adressée à M. le ministre des transports par M. Toch au sujet des travaux projetés par la Société nationale des chemins de fer belges en commun accord avec le département des travaux publics, sur le territoire de Gentbrugge. Demande d'interpellation, p. 820. — V. pour les développements de l'interpellation la discussion générale du budget des transports, à laquelle M. Toch demande que son interpellation soit jointe, p. 820.

Van Dieren.

Ann. — 1^o Adressée à M. le premier ministre, à M. le ministre de l'intérieur et de l'hygiène et à M. le ministre de l'industrie, du travail et de la prévoyance sociale et à M. le ministre des travaux publics par M. Van Dieren : a) au sujet du non-accomplissement de l'engagement pris par le gouvernement dans sa déclaration de novembre 1929 et relative à la flamandisation; b) au sujet de la nécessité de transformer sans retard la loi de clémence de janvier 1929 en une véritable loi d'amnistie. V. pour la demande d'interpellation, pour les demandes d'urgence introduites par M. Van Dieren, pour les discussions qui se sont produites au sujet de ces demandes et pour une proposition d'ajournement faite par M. Jaspard,

Interpellations. Van Dieren (suite)

p. m., les pages 80 et 81 de la table des documents et *Annales* du Sénat de la session de 1929-1930. — M. Van Dieren développe son interpellation, p. 63 à 69. — Interruptions de MM. Martens, Dewaele, Van Fleteren, Van Cae-negem, m. t. p., Heyman, m. i. t. p. s., Bossuyt, de Spot, Rutten, Dierckx, Vinck, De Bruyn, le comte de Brouchoven de Bergeyck, Mahieu, p. 65 à 68. — M. le président donne lecture d'un ordre du jour qui vient d'être présenté par M. Van Dieren comme conclusion à son interpellation, p. 68. — Discours de M. Jaspard, p. m., qui répond à l'interpellation, p. 68 à 72. — Interruptions de MM. François, Van Fleteren, Volckaert, Van Dieren, p. 70, 71. — M. Segers fait remarquer que l'on se trouve devant un ordre du jour de méfiance à l'égard du gouvernement, déclare que l'on pourrait présenter un ordre du jour de confiance, mais estime qu'un ordre du jour de confiance ayant tout récemment été adopté par le Sénat, il vaut mieux, purement et simplement, rejeter l'ordre du jour proposé par M. Van Dieren, p. 72. — M. Van Dieren prononce encore un discours en réponse à celui de M. Jaspard, p. m., p. 72, 73. — Interruptions de MM. Moyersoen, De Clercq, Beckers, Segers, Lindkens, Heyman, m. i. t. p. s., Mahieu, p. 72, 73. — M. Van Dieren demande l'appel nominal sur son ordre du jour, p. 73. — La demande d'appel nominal n'est pas régulièrement appuyée; M. Van Dieren veut prendre encore la parole pour protester contre l'attitude du Sénat, et M. le président, en lui faisant remarquer qu'il a longuement exposé son interpellation, déclare qu'il n'a pas la parole, p. 73. — L'ordre du jour présenté par M. Van Dieren est rejeté par assis et levé, p. 73.

2^o Adressée à M. le ministre de l'intérieur et de l'hygiène par M. Van Dieren au sujet des mesures qu'il compte prendre pour prévenir et punir les abus qui se commettent à l'occasion du recensement, notamment dans le Grand-Bruxelles et à la frontière linguistique. Demande d'interpellation, p. 264. — Observations de MM. le vice-président Lafontaine, Van Dieren et Baels, m. i. h., au sujet du libellé de l'interpellation, p. 264.

3^o Adressée à M. le ministre de la défense nationale par M. Van Dieren sur le maintien illégal à la caserne du soldat Joris De Leeuw. M. le président donne lecture au Sénat de la dépêche reçue la veille au Sénat et annonçant que M. Van Dieren demande l'urgence pour son interpellation, p. 771. — M. Van Dieren confirme ce télégramme, p. 771. — M. le président rappelle que, d'après l'article 33 du règlement, une interpellation est inscrite à la suite de l'ordre du jour, à moins que le Sénat n'en décide autrement, p. 771. — M. le comte de Broqueville, m. d. n., déclare que le gouvernement combat l'urgence, celle-ci n'ayant pas de raison d'être, p. 771. — M. Van Dieren prend la parole pour motiver l'urgence, p. 772. — M. le comte de Broqueville, m. d. n., et M. Jaspard, p. m., font remarquer que M. Van Dieren aborde le fond de l'interpellation sous prétexte de motiver l'urgence, p. 772. — M. le président Magnette prie M. Van Dieren de se borner à motiver l'urgence, p. 772. — M. Van Dieren reprend la parole pour motiver l'urgence et aborde à nouveau le fond, p. 772. — M. Jaspard, p. m., déclare que l'on ne fait qu'appliquer la loi au soldat De Leeuw; M. le président fait à nouveau remarquer à M. Van Dieren qu'il aborde le fond de la question; M. Van Dieren proteste contre cette appréciation et déclare qu'il s'est borné à motiver l'urgence, p. 772. — M. le président met aux voix par assis et levé la demande d'urgence, et cette demande est rejetée, p. 772. — Au moment où le Sénat va se séparer pour partir en vacances de Pâques, M. Van Dieren demande que l'assemblée revienne sur la décision qu'elle a prise le matin et a pouvoir développer immédiatement son interpellation et insiste sur sa demande, p. 807. — M. le président Magnette déclare que le Sénat s'est prononcé quelques heures auparavant, qu'il estime que la question ne peut pas lui être soumise à nouveau à si peu d'intervalle et que, en tout cas, il se refuse à consulter à ce moment l'assemblée sur ce point, p. 807. — Observations de M. Vinck et Verbruggen, p. 807. — M. le président déclare l'incident clos, p. 807.

4^o Adressée à M. le premier ministre par M. Van Dieren au sujet des modifications apportées à la composition du ministère, des circonstances dans lesquelles ces modifications ont été faites et sur la politique future qui sera suivie par le gouvernement. Demande d'interpellation, p. 989. — M. Van Dieren demande l'urgence pour son interpellation, étant entendu que la discussion du projet relatif au statut linguistique dans l'enseignement primaire ne sera pas interrompu, et M. Jaspard, p. m., marque son accord, p. 989.

5^o Adressée à M. le premier ministre et à M. le ministre de la justice par M. Van Dieren au sujet de la décision prise par le tribunal de première instance de Liège, sur avis conforme du parquet, en vue d'écarter toute procédure flamande devant le tribunal civil de Liège, et au sujet des conclusions logiques qui doivent être tirées de cette attitude pour ce qui concerne l'usage de la langue française devant les juridictions civiles en pays flamand. Demande d'interpellation, p. 1006.

Interpellations (suite)

Vinck.

Ann. — 1° Adressée au gouvernement par M. Vinck sur le refus d'approbation du budget de la province de Brabant. Demande d'interpellation, p. 318. — Communication de M. le président au sujet de la fixation de cette interpellation, 518. — M. Vinck développe son interpellation, p. 593 à 595. — Interruptions de MM. Moyersoen, Dierckx, Laboulle, Baels, m. i. h. et m. a., Leurquin, Arm. Huysmans, p. 593 à 595. — Discours de M. Baels, m. i. h. et m. a. (qui commence par répondre à la seconde partie de l'interpellation concernant la convocation des conseils provinciaux, puis parle de la question des budgets et termine en déclarant qu'il se réserve de revenir sur la question, soit que M. Vinck admette la remise, soit qu'il renouvelle son interpellation, p. 595, 596. — Interruptions de MM. Vinck, Moyersoen, Arm. Huysmans, Volckaert, Leurquin, p. 595, 596. — M. Vinck propose de remettre celle-ci au mardi suivant; M. Baels, m. i. h. et m. a., accepte la remise au mardi suivant, p. 596. — Discours de M. Baels, m. i. h. et m. a. (qui répond à l'interpellation), p. 626, 627. — Interruptions de MM. Dierckx, Vinck, Hicguet, p. 627. — Discours de M. Dierckx (qui estime utile de décrire à nouveau la situation telle qu'elle se présente pour la province de Brabant à la suite de la publication de l'arrêté royal portant refus de l'approbation de certains crédits inscrits au budget provincial du Brabant, retrace à cette occasion la gestion de la province de Brabant pendant un siècle, puis termine en demandant au ministre comment l'administration provinciale pourrait redresser son budget, le ministre lui refusant les moyens de le faire), p. 627 à 629. — Interruption de M. Vinck, p. 628. — Discours de M. Vinck (qui, en réponse au discours du ministre, développe les motifs pour lesquels il estime que M. Baels, m. i. h. et m. a., a une conception bizarre de sa mission et termine en souhaitant que le conseil provincial du Brabant maintienne les crédits nécessaires aux travaux destinés à conjurer le chômage et que le ministre tienne compte des observations qui ont été émises, p. 629 à 632. — Interruptions de MM. Baels, m. i. h. et m. a., et Volckaert, p. 631. — L'interpellation est close, p. 632.

2° Adressée à M. le ministre de l'intérieur et de l'hygiène par M. Vinck au sujet de l'application des lois des 11 octobre 1919-23 juillet 1924 sur la modification des taux de péage en matière d'électricité, et notamment sur l'application qui en a été faite par arrêté royal du 8 avril 1930, en ce qui concerne les communes de Naast et de Vellereilles-le-Brayeux. V. pour la demande d'interpellation, ainsi que pour le développement par M. Vinck de son interpellation et la remise de la réponse par suite de la maladie de M. Baels, m. i. h. et m. a., la page 81 de la table des documents et *Annales* du Sénat de la session de 1929-1930. — Communication de M. le président au sujet de la reprise de cette interpellation, p. 518. — M. Vinck résume les développements de son interpellation et déclare que s'il a insisté pour que son interpellation ait des suites, c'est parce que depuis juillet 1930, moment où il a développé son interpellation, le département de l'intérieur semble ne pas vouloir appliquer la loi de 1924 dans le sens que le législateur lui a donné, p. 584 à 587. — Interruptions de MM. Baels, m. i. h. et m. a., Moyersoen, L. Matagne, p. 585 à 587. — Discours de M. Baels, m. i. h. et m. a. (qui répond à l'interpellation), p. 587 à 592. — Interruptions de MM. Vinck, Hicguet, Moyersoen, p. 587 à 591. — Discours de M. Vinck en réponse au discours du ministre, p. 592, 593. — Interruption de M. Baels, m. i. h. et m. a., p. 592. — L'interpellation est close, p. 593.

Waucquez.

Ann. — Adressée à M. le premier ministre et à MM. les ministres des travaux publics, des finances et des transports sur les résultats et l'extension projetée de la convention du 31 octobre 1928 entre l'Etat belge et la ville de Bruxelles, concernant l'aménagement et la voirie des quartiers de la Putterie et de la rue Pachéco. Demande d'interpellation, p. 820.

V. aussi Segers et Waucquez.

Joffre (Décès du maréchal). — V. Affaires étrangères : France.

Jonction Nord-Midi. — V. 1° Chemins de fer. — 2° Interpellations au nom de MM. Segers et Waucquez.

Jugement interlocutoire. — V. Procédure civile.

Jury.

DÉLIBÉRATION DU JURY. — V. Procédure pénale : Cour d'assises.

LISTES DES JURÉS. — V. Organisation judiciaire.

Justices de paix. — V. Organisation judiciaire.

L

Langues.

EMPLOI DES LANGUES EN MATIÈRE JUDICIAIRE. — V. Interpellations au nom de M. Van Dieren.

LANGUES MODERNES DANS L'ENSEIGNEMENT MOYEN. — V. Enseignement : Enseignement moyen.

RÉGIME LINGUISTIQUE DANS L'ENSEIGNEMENT. — V. Enseignement : a) Enseignement primaire; b) Enseignement moyen.

Licences d'exportation. — V. Industrie, commerce et travail : Marchandises.

Ligne aérienne Belgique-France-Congo. — V. Affaires étrangères : Aéronautique.

Limites séparatives des communes. — V. Communes.

Liquidateurs de sociétés (Taxe professionnelle des). — V. Finances : Impôts : Impôts directs.

Listes des membres du Sénat. — V. Chambres législatives-Sénat : Listes.

Listes des jurés. — V. Organisation judiciaire : Jury.

Logements à bon marché. — V. Habitations et logements à bon marché.

Lois de cadenas : Dérogation. — V. Organisation judiciaire : Justices de paix.

Lois électorales.

VÉRIFICATIONS DES POUVOIRS.

Ann. — Vérification des pouvoirs de M. Philips, appelé à faire partie du Sénat comme sénateur provincial du Brabant, en remplacement du baron de Becker Remy, décédé : M. Hicguet donne lecture du rapport sur cette vérification de pouvoirs et conclut à la validation des pouvoirs de M. Philips, p. 89. — Les conclusions du rapport sont adoptées et M. Philips prête serment, p. 89.

Vérification complémentaire des pouvoirs de MM. Aerbeydt, sénateur suppléant de Roulers-Thielt, appelé à achever le mandat de M. le baron Gilles de Péligny, démissionnaire, et J.-J. De Clercq, sénateur suppléant de l'arrondissement d'Anvers, appelé à achever le mandat de M. Ryckmans, décédé : M. Huisman Van den Nest donne lecture des rapports sur ces vérifications de pouvoirs, rapports qui concluent à la validation des pouvoirs de MM. Aerbeydt et J.-J. De Clercq, p. 196. — Les conclusions du rapport sont adoptées et MM. Aerbeydt et J.-J. De Clercq sont proclamés respectivement sénateur de Roulers-Thielt et sénateur provincial d'Anvers, p. 196. — MM. Aerbeydt et J.-J. De Clercq prêtent le serment, p. 196.

Vérification des pouvoirs de M. Van Stappen, suppléant pour Termonde et Saint-Nicolas, appelé à faire partie du Sénat comme membre effectif, en remplacement du vicomte Vilain XIII, décédé : Dépôt et lecture, par M. Volckaert, du rapport sur cette vérification de pouvoirs, rapport qui conclut à la validation, p. 722. — Les conclusions du rapport sont adoptées et M. Van Stappen est proclamé sénateur de Termonde et Saint-Nicolas, p. 722. — Prestation de serment de M. Van Stappen, p. 722.

Vérification des pouvoirs de M. Ingenbleek, élu par le Sénat en remplacement de M. Vauthier, décédé : Dépôt et lecture, par M. le baron de Moffarts, du rapport sur cette vérification des pouvoirs, p. 1276. — Les conclusions du rapport sont adoptées et M. Ingenbleek est proclamé membre du Sénat, p. 1276. — Prestation de serment de M. Ingenbleek, p. 1276.

Vérification des pouvoirs de M. Leduc, appelé à faire partie du Sénat en qualité de sénateur provincial du Hainaut, en remplacement de M. Guinotte, démissionnaire : Dépôt et lecture, par M. Hicguet, du rapport de la commission de vérification des pouvoirs, rapport qui conclut à la validation, p. 1504. — Les conclusions du rapport sont adoptées, et M. Leduc est proclamé membre du Sénat, p. 1504. — Prestation de serment de M. Leduc, p. 1504.

Vérification des pouvoirs de M. Houben, sénateur suppléant de Bruxelles, appelé à faire partie du Sénat comme membre effectif, en remplacement de M. Baeck, sénateur de Bruxelles,

Lois électorales. VÉRIFICATIONS DES POUVOIRS (suite)

décédé : Dépôt et lecture, par M. Ligy, du rapport de la commission de vérification des pouvoirs, rapport qui conclut à la validation de M. Houben, p. 1522. — M. Van Dieren demande la traduction flamande du rapport, et M. Lebon donne lecture de la traduction du rapport, p. 1522. — Les conclusions du rapport sont adoptées, et M. Houben est proclamé membre du Sénat, p. 1523. — Prestation de serment de M. Houben, p. 1523.

Luxembourg (Traité avec le). — V. Affaires étrangères : Droit international public et privé.

M

Magistrats chargés des fonctions d'administrateur à la sûreté publique. — V. Pensions.

Maisons ouvrières. — V. Habitations et logements à bon marché.

Marchandises. — V. Industrie, commerce et travail : a) Marchandises; b) Licences d'exportation.

Marchandises belges à l'étranger (Bonne fin de ventes de). — V. Industrie, commerce et travail : Ducroire gouvernemental.

Marine.

ACCIDENTS DE TRAVAIL AUX GENS DE MER.

Projet de loi modifiant l'article 22 de la loi du 30 décembre 1929, sur la réparation des accidents du travail survenus aux gens de mer.

Doc. — Exposé des motifs, n° 35. — *Projet de loi*, n° 35. Rapport fait par M. C. Mertens, n° 54.

Ann. — Dépôt du projet de loi par M. Baels, m. i. h. et m. a., p. 118 (16 décembre 1930). — Le projet est renvoyé à la commission de l'agriculture, p. 118.

Dépôt du rapport par M. Mertens, p. 250 (20 janvier 1931).

Discussion générale.

Discours de MM. Baels, m. i. h. et m. a. (qui fait remarquer au Sénat qu'il s'agit d'une simple modification à la loi du 30 décembre 1929, modification rendue nécessaire par le fait que beaucoup de marins sont devenus acquéreurs non d'une barque de pêche modeste mais de bâtiments importants), Mertens, rapp. (qui appuie les considérations développées par le ministre et prie le Sénat de bien vouloir suivre l'avis des commissions réunies de l'industrie et du travail et des transports en votant à l'unanimité le projet qui lui est soumis), p. 503, 504.

L'article unique est adopté sans observations, p. 504.

L'ensemble du projet de loi est adopté à l'unanimité des 110 membres présents, p. 533 (24 février 1931). — Le projet est transmis à la Chambre des représentants.

ASSURANCES SOCIALES DES MARINS DE LA MARINE MARCHANDE. — V. Assurances sociales.

PÊCHE MARITIME : RECRUTEMENT DU PERSONNEL.

Projet de loi tendant à favoriser le recrutement du personnel de la pêche maritime.

V. les n° 77 et 293 (session 1929-1930) de la Chambre.

Doc. — *Projet transmis par la Chambre des représentants*, n° 81. Rapport fait par M. Van Hoestenberghé, n° 178.

Ann. — *Transmis par la Chambre des représentants le 26 février 1931 et renvoyé à la commission des travaux publics et des affaires économiques*, p. 583.

Dépôt du rapport par M. Van Hoestenberghé, p. 1276 (8 juillet 1931). — M. Van Hoestenberghé fait remarquer que ce projet a été adopté à l'unanimité par la Chambre et demande qu'il soit porté à l'ordre du jour de la semaine suivante, p. 1276.

Les articles sont adoptés sans observations, p. 1457, 1458.

L'ensemble du projet de loi est adopté à l'unanimité des 93 membres présents, p. 1496 (17 juillet 1931). — Le projet est soumis à la sanction royale.

Maroc (Convention entre la Belgique et le gouvernement chérifien). — V. Affaires étrangères : Industrie, commerce et travail : Accidents du travail,

Médecins. — V. Hygiène.

Memorial Church and British Settlement à Ypres. — V. Personnalité civile.

Michel du Faing, (Lieutenant-général baron).

FUNÉRAILLES NATIONALES.

Projet de loi relatif à la mise à la charge de l'Etat des frais de funérailles du lieutenant-général baron Michel du Faing d'Aigremont.

Doc. — *Projet de loi transmis par la Chambre des représentants*, n° 147.

Ann. — *Transmis par la Chambre des représentants, le 16 juin 1931*, p. 1026. — M. le président propose le renvoi immédiat du projet à la commission des finances, avec prière de faire rapport d'urgence; M. Hicguet estime que l'on pourrait voter immédiatement; M. Volckaert rappelle que tout projet doit être envoyé en commission et le président déclare qu'il en sera ainsi, p. 1026.

Dépôt et lecture, par M. Pierlot, du rapport sur ce projet de loi, p. 1028 (16 juin 1931). — Texte flamand du rapport, p. 1031.

Discussion générale.

Discours de MM. Dens, m. d. n. (qui fait l'éloge funèbre du défunt) et Van Dieren (qui motive le vote négatif de son groupe), p. 1028.

L'article unique est adopté sans observations, p. 1028.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 64 voix contre 27 et 2 abstentions, p. 1028 (16 juin 1931). — Se sont abstenus : MM. Calonne et Hénault, p. 1029. — Le projet est soumis à la sanction royale.

Après le vote du projet, M. le président Magnette prononce un discours à l'éloge du lieutenant-général Michel, p. 1029.

Milice. — V. Armée.

Mineurs (Retraite des). — V. Assurances sociales : Ouvriers mineurs.

Ministres.*Cabinet présidé par M. Jaspar.*

Ann. — M. le président donne lecture au Sénat d'une lettre de M. Jaspar, premier ministre, qui annonce la démission du cabinet qu'il préside, p. 6.

Annnonce du retrait de la démission du cabinet présidé par M. Jaspar, p. 9.

Des remaniements sont faits dans ce cabinet par arrêtés royaux des 18 et 20 mai.

Démission du cabinet présidé par M. Jaspar. Au cours de la séance du jeudi 21 mai la séance est brusquement interrompue par l'annonce de la chute du cabinet présidé par M. Jaspar, p. 998. — M. Van Dieren fait observer que, selon lui il eut été seyant que le gouvernement lui-même vint déclarer, ou tout au moins fasse savoir à la haute assemblée, qu'il était démissionnaire, p. 998. — Texte de la lettre de M. Jaspar, p. m., annonçant la démission du cabinet qu'il préside, p. 998. — V. aussi la rubrique : Motion d'ordre au nom de M. Van Dieren.

Cabinet présidé par M. Renkin.

Un nouveau cabinet est formé sous la présidence de M. Renkin, le 6 juin 1931. V. p. 1006.

V. pour le surplus l'introduction aux tables des *Annales parlementaires et documents*.

INCOMPATIBILITÉS. — V. la rubrique spéciale.

REMANIEMENT MINISTÉRIEL DU MOIS DE MAI. — V. Interpellations au nom de M. Van Dieren.

Monuments et sites. — V. Sciences, arts et lettres.

Moralité publique.

PROTECTION DE L'ENFANCE. — V. Enfance.

Motions d'ordre.

De Bruyn.

Ann. — 1° Au sujet des inondations dans diverses régions du pays, p. 5. — V. pour le surplus la rubrique : Inondations,

Motions d'ordre. De Bruyn (suite)

2° Proteste contre la mesure prise par le gouvernement de réduire les pensions de 6 p. c. sans avoir consulté le parlement, l'augmentation en vigueur ayant été établie par une loi en date du 31 décembre 1929, p. 798. — V. pour le surplus la rubrique : Pensions : Réduction des pensions.

3° Proteste contre le retard apporté à la distribution des documents flamands, signale en particulier le retard extraordinaire apporté à la distribution du rapport de M. Van Overbergh sur le budget des finances, p. 1004. — V. la rubrique : Chambres législatives-Sénat : Documents parlementaires.

De Clercq (Joseph).

Ann. — A la suite du vote du projet, fait une rectification au *Compte rendu analytique* en ce qui concerne une interruption qu'on lui a attribuée à tort, déclare qu'il n'a interrompu M. Van Dieren que pour lui dire que son parti ne comptait que 4 mandataires au Sénat sur quatre-vingts sénateurs flamands et que, dès lors, M. Van Dieren n'avait pas le droit de parler au nom du peuple flamand, p. 510.

de Dordodot (baron).

Ann. — Demande que la commission chargée de l'examen du projet relatif au commerce des armes et munitions hâte son travail, afin que le Sénat puisse achever l'examen de ce projet, p. 553. — Par une nouvelle motion d'ordre, insiste à nouveau sur la nécessité de voter ce projet avant les vacances de Pâques, p. 696.

Descamps (baron).

Ann. — 1° Estime nécessaire que la commission du travail parlementaire se réunisse sans délai afin de déterminer quels sont les projets transmis par la Chambre qui requièrent un examen immédiat, p. 1341.

2° Au sujet d'un incident désagréable qui s'est produit lors d'un voyage de M. le vice-président Lafontaine en Roumanie et dont M. Lafontaine fut victime, p. 1506. — Observations de M. Lekeu, le vice-président Lafontaine et Volckaert, p. 1506.

de Steenhault de Waerbeek (baron).

Ann. — Pendant la discussion des articles du budget des sciences et des arts, déclare qu'il a été considéré comme n'ayant pas pris part au vote sur l'article 52bis, alors qu'il a émis un vote négatif, p. 640.

Digneffe.

Ann. — 1° Demande, le ministre de la justice étant empêché d'assister à la séance du lendemain, que la proposition de loi relative au commerce des armes et munitions, qui venait en ordre utile, soit remise à la séance du 9 décembre, p. 45.

2° Au moment où va s'ouvrir la discussion générale du projet relatif au travail à domicile, propose le renvoi immédiat du projet à la commission, avec les nombreux amendements récemment présentés par M. Heyman, m. i. t. p. s., p. 322.

François.

Ann. — Exprime son regret de constater que le Sénat est mis dans l'impossibilité d'examiner sérieusement, en fin de session, les projets de naturalisation qui lui sont soumis par la Chambre; déclare ne pas rechercher les responsabilités et propose de faire confiance à la Chambre en votant, sans examen, ces demandes qui ont été examinées sérieusement par cette assemblée, puis, des protestations s'élevant à ce sujet, propose subsidiairement que le Sénat tienne une séance spéciale la semaine suivante pour l'examen de ces naturalisations et demande l'appel nominal sur sa proposition, p. 1488. — Observations de MM. le président Magnette, le comte de la Barre d'Erquennes, Vinck, J. Declercq, p. 1488, 1489. — V. pour le surplus la rubrique spéciale : Naturalisations.

Gravez.

Ann. — Demande que les propositions de loi qu'il a déposées en faveur des victimes de la guerre soient inscrites à l'ordre du jour, p. 56.

Henricot.

Ann. — Demande, le rapport sur le projet relatif à la pension des employés étant distribué depuis le samedi précédent, que ce projet soit examiné immédiatement et indique les raisons de sa demande, p. 176.

SÉNAT. — TABLE DE LA SESSION ORDINAIRE DE 1930-1931.

Motions d'ordre (suite)

Heyman.

Ann. — 1° Annonce que le projet relatif aux habitations à bon marché vient d'être adopté par la Chambre et demande que les commissions chargées de l'examiner se réunissent d'urgence afin que, si la chose est possible, il soit examiné encore par le Sénat avant les vacances de Pâques, le gouvernement considérant ce projet comme un moyen de combattre le chômage, p. 704.

2° Devant être retenu à la Chambre par une interpellation, prie le Sénat d'intervir son ordre du jour et de passer immédiatement à l'examen du projet relatif à l'importation, à l'exportation et au transit des marchandises, p. 1158. — V. éventuellement ce projet.

3° Etant empêché d'assister à la séance du Sénat le jeudi matin de la semaine en cours, prie l'assemblée, d'accord avec M. Mertens, rapp., de porter le projet relatif au travail à domicile à l'ordre du jour du mercredi de la semaine suivante, p. 1158. — V. pour le surplus la rubrique : Industrie, commerce et travail : Travail à domicile.

Huisman Van den Nest.

Ann. — 1° Fait une rectification aux *Annales parlementaires* en ce qui concerne les termes d'un discours qu'il a prononcé au cours du débat sur la jonction Nord-Midi, p. 383.

2° Au cours de la discussion des articles du projet relatif à la fiscalité provinciale et communale, ayant l'impression que l'on se trouve dans une équivoque (un grand nombre de ses collègues, bien que partisans de certains des amendements présentés, ayant émis un vote négatif afin d'éviter le renvoi du projet à la Chambre), propose, bien que ce soit une question de procédure extrêmement délicate, que le Sénat se compte sur le point de savoir si, oui ou non, il est décidé à rejeter purement et simplement tout amendement, p. 227.

Huysmans (Arm.).

Ann. — 1° A la suite d'un reproche adressé par M. de Brouckere à M. Lippens, m. t., en ce qui concerne une note qui a été remise aux sénateurs, déclare, au cours de la discussion de l'interpellation sur la jonction Nord-Midi, que la responsabilité de la distribution de cette note lui incombe exclusivement, que c'est donc à lui que M. de Brouckere doit adresser des reproches s'il trouve cette communication inopportune, p. 363.

2° Fait remarquer qu'il s'est abstenu au vote sur l'article 52 nouveau du budget des sciences et des arts, ayant pairé avec M. Simonis, mais que, M. Simonis ayant pairé également avec M. Van Mierlo, il reprend sa liberté, p. 651.

Jaspar.

Ann. — Au début de la séance du mardi 19 mai, renouvelle sa demande tendant à remettre au lendemain l'examen du projet de loi relatif au régime linguistique dans l'enseignement primaire, p. 958.

Jauniaux.

Ann. — Demande au Sénat de vouloir bien supprimer de l'ordre du jour les propositions de loi déposés en 1926 et en 1929 en vue de la création d'un fonds national de la mutualité, ne laissant ainsi subsister que la proposition de loi similaire récemment déposée, p. 1488.

Laboulle.

Ann. — Propose, en présence des nouveaux amendements qui viennent d'être présentés au projet linguistique sur l'enseignement primaire, de renvoyer ces amendements à l'examen de la commission, p. 1217.

Lebon.

Ann. — Fait remarquer que, l'amendement présenté par MM. Vinck et consorts, tendant à retarder le vote sur les crédits militaires, a passé sans opposition, l'assemblée ne s'étant pas rendu compte dans le bruit et la bousculade de la dernière séance avant les vacances, de l'objet soumis au vote; déclare, en son nom, comme au nom de certains de ses collègues de la droite, qu'ils étaient partisans de la remise du vote sur cet objet jusqu'après la réunion de la conférence du désarmement, p. 1506.

V. pour le surplus : Armée : Crédits militaires.

Mertens (C.).

Ann. — Demande, d'accord avec le ministre du travail, de l'industrie et de la prévoyance sociale que le projet de loi relatif à la réglementation du travail à domicile soit fixé en tête de l'ordre du jour de la séance du 16 décembre, p. 20.

Motions d'ordre. Mertens (C.) (suite)

2° Demande, le rapport complémentaire sur le projet relatif au travail à domicile étant déposé depuis plusieurs semaines, que cet objet soit inscrit à la séance du matin de jeudi de la semaine suivante, p. 1128.

Mullie.

Ann. — Prie le Sénat de modifier son ordre du jour afin de donner un tour de faveur à la proposition de loi relative au tarif des avoines, p. 534.

Nolf.

Ann. — Déclare avoir demandé la parole pour motiver son vote sur les ordres du jour présentés comme conclusion à la déclaration du gouvernement et, sa demande n'ayant pas été entendue par M. le président, déclare, après avoir consulté les membres de la droite flamande que, sous le bénéfice de la déclaration de M. Carnoy, la droite flamande s'est ralliée à l'ordre du jour de confiance, p. 41, 42. — V. éventuellement : Politique du gouvernement.

Rutten (R. P.).

Etant donné les nouveaux amendements annoncés par le gouvernement au texte primitif de la commission pour le projet de loi concernant le régime linguistique de l'enseignement moyen, prie le Sénat, afin d'éviter une perte de temps, de renvoyer ce projet pour étude à la commission, p. 1351.

Segers.

Ann. — 1° Dépose une interpellation au sujet de la jonction Nord-Midi, en indique le but et fait diverses observations au sujet du moment où elle pourra être discutée utilement, p. 48, 49.

2° M. Jaspar, p. m., étant retenu à la Chambre le 19 mai, par une interpellation, propose, la présence du ministre étant absolument nécessaire pour le débat sur le régime linguistique, de remettre cette discussion au lendemain (20 mai), p. 939.

3° Demande, en ce qui concerne le projet de loi sur le régime linguistique de l'enseignement moyen, le rapport de M. le R. P. Rutten ne concluant pas à l'adoption d'un texte nouveau, que le projet soit renvoyé à la commission afin que le ministre puisse déposer des amendements et que, la session étant sur le point d'être close, l'on puisse, pendant la dernière semaine de la session, épuiser cette discussion et voter le projet, p. 1294.

Van Dieren.

Ann. — 1° Au moment du vote sur les ordres du jour, demande si, oui ou non, il sera permis aux professeurs de l'université de Gand de continuer à donner des cours à l'école des hautes études, p. 41. — V. pour le surplus la rubrique Politique du gouvernement; motion d'ordre de M. Van Dieren.

2° Proteste contre certaines épithètes dont on s'est servi à son adresse pendant le discours qu'il a prononcé à l'occasion du projet de loi relatif aux funérailles du général Bernheim, reconnaît que M. le comte de Broqueville, m. d. n., a déclaré ne pas avoir eu l'intention de le blesser personnellement, puis parle de l'attitude du R. P. Rutten à son égard, p. 532, 533. — Demande à nouveau la parole, puis prend la parole malgré le président, p. 533. — V. pour le surplus : Bernheim : Funérailles du lieutenant-général.

3° Présentation de candidats pour une place vacante de conseiller à la cour de cassation : Demande que, à l'avenir, les bulletins de vote soient rédigés dans les deux langues, p. 906.

4° Fait des observations au sujet du compte rendu de la dernière séance, proteste parce que l'annonce de la démission du cabinet n'a pas été lue par M. le président et a ensuite été insérée aux *Annales*, M. le président déclare qu'il avait informé le Sénat de la démission du gouvernement et qu'il a jugé inutile de lire la lettre officielle, celle-ci faisant double emploi avec ce qu'il venait de dire, p. 1000. — Interruptions de M. Van Fleteren, p. 1000. — M. Van Dieren insiste sur sa protestation, estime que l'on n'a pas le droit de modifier un procès-verbal et déclare que, du reste la lettre annonçant la démission n'était pas encore arrivée, p. 1000. — M. le vice-président Lafontaine déclare que M. Van Dieren n'était pas au bureau qu'il n'a pas le droit de mettre la parole du président en doute et inflige un rappel à l'ordre du jour à M. Van Dieren, p. 1000.

Par une nouvelle motion d'ordre M. Van Dieren proteste contre le rappel à l'ordre qui lui a été infligé et déclare qu'il n'a jamais eu l'intention d'offenser personnellement le président, prie, en conséquence, M. le président de retirer le rappel à l'ordre qui lui a été infligé, p. 1003, 1004. — M. le président Lafontaine commence par déclarer qu'il ne peut permettre à M. Van Dieren de lui donner un démenti mais en présence des explications de M. Van Dieren qui déclare n'avoir

Motions d'ordre. Van Dieren (suite)

jamais voulu douter de sa bonne foi, retire, avec l'adhésion du Sénat le rappel à l'ordre qu'il avait infligé à M. Van Dieren, p. 1004.

5° Prie le Sénat de témoigner sa sympathie à la Néerlande à l'occasion du désastre survenu au pavillon néerlandais à l'exposition de Vincennes et déclare qu'il a été heureux du geste du gouvernement qui a mis une partie des pavillons belges à la dispositions du gouvernement néerlandais, p. 1157.

Vinck.

Ann. — Propose de remettre à une autre séance la suite et la fin de la discussion de l'interpellation relative à la jonction Nord-Midi, p. 401.

Volckaert.

Ann. — 1° Demande, afin de donner aux différents groupes le temps d'examiner les modifications proposées au règlement du Sénat, et dans le but de raccourcir ainsi la discussion en séance publique, que l'examen de ces modifications soit ajourné de huit jours, p. 20.

2° En sa qualité de président de la commission des colonies, proteste contre le retard apporté au dépôt du budget des colonies, p. 135. — V. pour le surplus : Congo : Finances : Budgets. Motion d'ordre de M. Volckaert.

3° Fait remarquer que les membres du Sénat viennent de recevoir un document volumineux comportant de nombreuses modifications au budget du Congo en discussion, que, ni la commission, ni les membres, n'ont pu examiner ces modifications; que, en outre, la question de la garantie à donner aux emprunts pour les chemins de fer, qui a été jointe à la discussion des budgets présente un caractère très sérieux, étant donné que l'on a constaté que la question du chemin de fer du Kivu a été entamée sans avoir été suffisamment étudiée, et propose la disjonction des deux projets et le renvoi en commission du projet relatif au chemin de fer, p. 1178, 1179. — V. éventuellement la rubrique : Congo.

4° Annonce, à la fin de la séance du matin du 17 juillet que la commission des affaires étrangères vient de se réunir et que la majorité de la commission a décidé de proposer l'ajournement de la discussion du projet relatif à la convention d'Oslo et demande que la discussion n'ait lieu que l'après-midi, p. 1476. et demande que la discussion de ce projet n'ait lieu que l'après-midi, p. 1476.

5° Déclare que, le groupe socialiste n'ayant pas obtenu la veille des autres groupes l'engagement qu'il serait, à l'avenir, fait droit à ses revendications en ce qui concerne sa représentation à la commission permanente des secours mutuels, ce groupe s'est retiré de la séance; annonce que, avant la séance qui vient de s'ouvrir, des membres de la droite et de la gauche libérale lui ont déclaré qu'ils veilleraient, à l'avenir, à ce que chaque groupe obtienne les droits qui lui reviennent et qu'ils étaient disposés à déposer une proposition de loi permettant l'augmentation du nombre des délégués à la commission permanente des secours mutuels; rappelle ensuite la question du conseil colonial, p. 1521, 1522. — V. pour le surplus : Assurances sociales : Mutualité.

Munitions. — V. Armes et munitions.

Mutualité. — V. Assurances sociales.

N

Naturalisations.

Demandes de naturalisation soumises à la Chambre des représentants.

V. les n° 158 et 245 (session 1930-1931) de la Chambre.

Doc. — Table alphabétique des pétitionnaires, n° 177.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants, le 16 juillet 1931, p. 1429. — Les projets sont renvoyés à la commission des naturalisations.

Motion d'ordre de M. François, qui, sans rechercher les responsabilités, exprime son regret que le Sénat se trouve dans l'impossibilité d'examiner sérieusement, avant de se séparer, les projets conférant la naturalisation et de remplir ainsi le devoir sacré de la Belgique envers les hôtes étrangers vivant sur le sol belge, M. François propose, en conséquence au Sénat de faire confiance à la Chambre, qui a, elle, examiné très sérieusement les feuillets de naturalisations et les a approuvés par 124 voix contre 6, et de voter ces projets

Naturalisations. Demandes soumises à la Chambre des représentants (suite)

immédiatement sans examen, p. 1488. — Certains membres protestant contre la proposition faite par M. François; M. François propose, subsidiairement que le Sénat tienne une séance spéciale la semaine suivante pour l'examen des naturalisations et demande que l'on procède au vote par appel nominal sur sa proposition, p. 1488. — M. le comte de la Barre d'Erquennes fait remarquer à M. François que la commission des naturalisations n'a nullement refusé d'examiner les naturalisations, mais qu'elle a été mise dans l'impossibilité de le faire, ne pouvant commencer le travail avant d'être en possession des dossiers, p. 1488. — M. François rappelle qu'il a commencé par déclarer qu'il ne recherchait pas les responsabilités, p. 1488. — Observations de MM. Vinck et De Clercq, p. 1488. — M. le président Magnette déclare qu'il couvre complètement les services du Sénat et la commission des naturalisations; que le temps matériellement nécessaire doit être donné à la commission des naturalisations pour examiner 450 dossiers de naturalisation, qu'il est donc impossible que le Sénat admette la proposition de M. François tendant à faire confiance à la Chambre en passant immédiatement au vote. M. François déclare ne pas insister pour le vote immédiat et fait encore certaines observations, p. 1489. — M. le président Magnette estimant qu'il faudrait encore deux séances, une pour la prise en considération, et une pour le vote, exprime son regret de devoir remettre l'examen des naturalisations à la prochaine session, p. 1489. — M. Vinck déclare que l'on devrait savoir où sont les responsabilités, p. 1489.

Navigation sur la Dendre (Situation de la). — Interpellations au nom de M. Moyersoen.

Notariat (Compétence des agents diplomatiques et consulaires). — V. Droit civil : Notariat.

O

Objets mobiliers mis au jour dans les dépendances du domaine public. — V. Droit civil : Biens vacants et sans maître.

Obligation scolaire (extension de cette obligation aux enfants infirmes). — V. Enseignement primaire.

Œuvre nationale des orphelins des victimes du travail. — V. Assurances sociales : Orphelins des victimes du travail.

Officiers de l'Etat civil. — V. Droit civil : Etat civil.

Ordre des médecins. — V. Hygiène : Médecins.

Organisation judiciaire.

ATTRIBUTION DE COMPÉTENCE ET PROCÉDURE.

Projet de loi modifiant les lois d'organisation judiciaire, de compétence et de procédure.

Doc. — Rapport fait par M. Ligy, n° 94.

Amendement présenté par le gouvernement : art. 8, n° 105.

V. aussi : Procédure civile.

COUR DE CASSATION.

Candidature à la place de conseiller. — Liste des candidats présentés par la Cour de cassation pour la place vacante à la dite Cour par suite du décès de M. Honlet.

Doc. — N° 117.

Ann. — M. le président indique au Sénat les candidats présentés par la Cour de cassation pour la place vacante à la dite Cour, par suite du décès de M. le conseiller Honlet, et propose de fixer au jeudi suivant, à 3 heures, la présentation des candidats à proposer par le Sénat, p. 820. — Adhésion du Sénat.

Motion d'ordre de M. Van Dieren qui insiste pour que les bulletins de vote soient, à l'avenir, rédigés dans les deux langues, p. 906.

Vote pour la présentation des candidats : M. Limbourg est proclamé premier candidat; M. De Wilde est proclamé deuxième candidat, p. 906.

COUR D'ASSISES.

Délibération du jury. — V. Procédure pénale : Cour d'assises.
EMPLOI DES LANGUES. — V. Interpellations au nom de M. Van Dieren.

Organisation judiciaire (suite)

JURY.

Liste des jurés pour 1932. Maintien des listes de 1931. — *Projet de loi relatif aux listes de jurés pour l'année 1932.*

V. les n° 221 et 236 (session 1930-1931) de la Chambre des représentants.

Doc. — Rapport fait par M. Ligy, n° 201.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants le 9 juillet 1931, p. 1327. — Le projet est renvoyé à la commission de la justice.

Dépôt du rapport par M. Ligy, p. 1377 (15 juillet 1931.)

L'article unique est adopté sans observations, p. 1460.

L'ensemble du projet de loi est adopté à l'unanimité des 93 membres présents, p. 1496 (17 juillet 1931). — Le projet est soumis à la sanction royale.

JUSTICE DE PAIX.

Nominations. Drogations à la loi de cadenas. — *Projet de loi apportant des modifications à l'organisation judiciaire (article 2 disjoint du projet de loi n° 50 (session 1929-1930)).*

V. les n° 50, 55 et 90 (session 1929-1930) du Sénat.

Doc. — Rapport fait par M. Du Bost, n° 102. — Amendement présenté par la commission de la justice, n° 102. — Annexe : Résumé de l'enquête ordonnée par M. le ministre de la justice, n° 102.

V. donc pour les documents (n° 50, 55 et 90), ainsi que pour la discussion, la proposition de disjonction et son adoption, la page 104 de la *Table des Documents et Annales du Sénat* : Session de 1929-1930.

Ann. — Dépôt du rapport par M. Du Bost, p. 762.

Pas de discussion générale.

Discussion de l'article unique :

M. le président donne lecture du texte de l'ancien article 2 disjoint et d'un nouveau texte proposé par la commission, p. 774.

— M. Janson, m. j., déclare se rallier au texte proposé par la commission, p. 774. — M. Van Dieren conteste l'utilité du projet et déclare que, si l'on veut revenir sur la loi de cadenas, il y a d'autres objets plus urgents; M. Van Dieren rappelle le greffe du tribunal de Louvain, p. 774. — Le texte proposé par la commission est adopté, p. 774. — M. le président propose de procéder immédiatement au second vote; cette proposition est unanimement admise et l'article unique est définitivement adopté tel qu'il vient d'être amendé, p. 775.

L'ensemble du projet de loi est adopté à l'unanimité des 120 membres présents, p. 797 (31 mars 1931). Le projet est transmis à la Chambre des représentants.

MAGISTRATS CHARGÉS DES FONCTIONS D'ADMINISTRATEUR DE LA SURETÉ PUBLIQUE. — V. Pensions.

PROTÈTS.

Projet de loi modifiant la loi du 3 juillet 1928 sur les émoluments des huissiers pour les protêts.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants, le 22 janvier 1931, p. 282. — Le projet est renvoyé à la commission de la justice.

RÉMUNERATION DES MEMBRES DE L'ORDRE JUDICIAIRE. — V. Traitements : Réduction.

Orphelins des victimes du travail. — V. Assurances sociales.

Oslo (Convention d'). — V. Affaires étrangères : Industrie, commerce et travail : Rapprochement économique.

Ostende. — V. Communes : Limites séparatives.

Ouvriers mineurs (retraite des). — V. Assurances sociales.

P

Pêche maritime. — V. Marine.

Pensions.

EMPLOYÉS. — V. Assurances sociales.

Pensions (suite)**MAGISTRATS CHARGÉS DES FONCTIONS D'ADMINISTRATEUR DE LA SURETÉ PUBLIQUE.**

Projet de loi réglant, au point de vue de la pension de retraite, la situation d'anciens magistrats chargés des fonctions d'administrateur ou d'adjoint à l'administrateur de la sûreté publique.

Doc. — Exposé des motifs, n° 217. — *Projet de loi* n° 217.

Ann. — Dépôt de projet de loi par M. Cocq, m. j., p. 1456 (17 juillet 1931). — A la demande de M. Cocq, m. j., le projet est renvoyé à la commission des finances.

OUVRIERS MINEURS. — V. Assurances sociales.**PENSION A LA DAME BOIS D'ENGHEN, VEUVE DE M. HENRY, GOUVERNEUR GÉNÉRAL HONORAIRE DU CONGO.**

Projet de loi accordant à charge de la colonie une pension viagère à la dame Bois d'Enghien, veuve de M. Henry, gouverneur général honoraire du Congo belge.

Doc. — Exposé des motifs, n° 198. — *Projet de loi* n° 198.

Ann. — Dépôt du projet de loi par M. Crokaert, m. c., p. 1351 (14 juillet 1931). — Le projet est renvoyé à la commission des colonies.

PENSIONS DE VIEILLESSE. — V. Assurances sociales : a) Employés; b) Pensions de vieillesse; c) Ouvriers mineurs.**RÉDUCTION DES PENSIONS.**

Ann. — Motion d'ordre de M. De Bruyn (qui proteste contre la mesure prise par le gouvernement de réduire les pensions de 6 p. c., sans avoir consulté le parlement, l'augmentation en vigueur ayant été établie par une loi en date du 31 décembre 1929, p. 798. — M. le président Magnette fait observer à M. De Bruyn qu'il adresse en réalité une interpellation au ministre des finances, mais que, M. le baron Houtart, m. f., demandant la parole pour répondre immédiatement à M. De Bruyn, ne veut pas appliquer trop rigoureusement le règlement, p. 798. — Discours de M. le baron Houtart, m. f., (qui commence par faire remarquer qu'il n'avait pas été averti de cette motion d'ordre, qu'il lui est donc impossible d'apporter à ce moment au Sénat les précédents et les éléments juridiques et légaux qui justifient la conduite du gouvernement que, en conséquence, il fait simplement remarquer que dans une opération aussi délicate que celle de la réduction des traitements des fonctionnaires et agents de l'Etat, il est désirable que les mesures prises soient concomitantes, que c'est pour cette raison que le gouvernement n'a rien voulu faire avant le second trimestre, que c'est donc dans un sens de justice distributive que le gouvernement a pris la mesure critiquée par M. De Bruyn, p. 798. — M. De Bruyn demande à nouveau la parole. M. le président déclare que M. De Bruyn a déjà obtenu la parole pour une motion, alors qu'il s'agissait d'une interpellation, qu'il ne peut donc permettre que l'incident soit prolongé en accordant une seconde fois la parole à M. De Bruyn. M. De Bruyn déclare qu'il transformera sa motion en interpellation, p. 798.

Projet de loi modifiant la loi du 27 juin 1930 sur les pensions de retraite à charge du trésor public et des caisses de prévoyance.

V. les n° 163 et 260 (session 1930-1931) de la Chambre.

Doc. — *Projet transmis par la Chambre des représentants*, n° 213. *Rapport fait par M. De Clercq (J.)*, n° 218.

Ann. — *Transmis par la Chambre des représentants*, le 16 juillet 1931, p. 1428. — Le projet est renvoyé à la commission des finances.

Pendant la discussion du projet de loi sur la réduction des traitements des membres de l'ordre judiciaire de la Cour des comptes, etc.; à la suite de certaines observations faites par M. le baron Houtart, m. f., au sujet de la question des pensions, M. De Bruyn demande que le projet sur les pensions soit examiné au cours de la séance de l'après-midi, p. 1474. — M. le président déclare qu'il en sera ainsi, p. 1474.

M. le président propose l'urgence. L'urgence est déclarée, et M. De Clercq donne lecture de son rapport qui conclut à l'adoption du projet, p. 1492.

Discussion générale :

Discours de MM. De Bruyn (qui développe les motifs pour lesquels le groupe socialiste ne peut émettre un vote affirmatif sur ce projet qu'il estime injuste et même inconstitutionnel et émet le vœu que, si, ainsi que le gouvernement l'a annoncé, on établit à côté des salaires et traitements une partie mobile variant d'après les fluctuations de l'index, la question

Pensions. RÉDUCTION DES PENSIONS. Modification de la loi du 27 juin 1930 (suite)

des pensions soit liée à ce moment à celle des traitements), le baron Houtart, m. f. (qui déclare que la réduction proposée pour les pensions s'impose logiquement; que, de tout temps, l'on a demandé que l'on applique aux pensions le même régime que celui appliqué aux traitements, s'étonne donc que l'on élève des protestations, et fait remarquer que, dans la date d'application de la réduction, le gouvernement a admis une différence de point de départ en faveur des pensions, afin d'accorder à ceux-ci une compensation au retard qu'ils ont subi précédemment dans l'octroi de certains avantages, p. 1492, 1493. — Interruptions de MM. Hubert, Vinck, le comte de la Barre d'Equelennes, p. 1493.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 63 voix contre 32, p. 1398 (17 juillet 1931). Le projet est soumis à la sanction royale.

Péremption de l'instance. — V. Procédure civile : Jugement interlocutoire.**Personnalité civile.**

DONATION : ACCEPTATION. — V. Droit civil : Actes entre vifs : Donations : Extension du bénéfice de l'acceptation provisoire.

YPRES MEMORIAL CHURCH AND BRITISH SETTLEMENT.

Projet de loi accordant la personnalité civile au « Ypres Memorial Church and British Settlement ».

V. les n° 73, 77 (session 1930-1931) de la Chambre.

Doc. — *Rapport fait par M. le baron Meyers*, n° 69.

Ann. — M. le président propose d'examiner immédiatement ce projet, qui a été voté par la Chambre, et cette proposition est admise, p. 391. — M. le baron Meyers dépose le rapport sur ce projet et donne lecture de son rapport qui conclut à l'adoption, p. 391 (11 février 1931).

Pas de discussion générale.

Les articles sont adoptés sans observations, p. 391, 392.

L'ensemble du projet de loi est adopté à l'unanimité des 106 membres présents, p. 392 (11 février 1931). — Le projet est soumis à la sanction royale.

M. le président Magnette attire l'attention du Sénat sur le caractère du projet qui vient d'être voté et rend, à cette occasion, un nouvel hommage à la nation britannique et aux héros anglais tombés pour la civilisation, p. 392.

M. le président donne lecture au Sénat de la lettre qui lui a été adressée par S. E. l'ambassadeur de Grande-Bretagne, en remerciement des sentiments qui ont guidé le Sénat, lors du vote de ce projet, p. 454.

Personnel des communes. — V. Communes.**Personnel de la pêche maritime. — V. Marine : Pêche maritime.****Pétitions.**

Pétitions examinées par la commission.

Doc. — *Feuilleton*, n° 1, n° 91.

Pétroles (Régime des). — V. Finances : Impôts.**Plants (Commerce de). — V. Agriculture : Semences, plants, engrais, etc.****Police du roulage. — V. Voies et communications : Roulage.****Politique du gouvernement.****DÉCLARATION DE M. JASPAR, P. M., APRÈS LA CRISE MINISTÉRIELLE DE NOVEMBRE 1930.**

Ann. — M. le président donne lecture au Sénat d'une lettre de M. Jaspas, priant le Sénat de lui permettre de remettre au lendemain mercredi la communication qu'il devait faire personnellement à la suite de cette crise, étant retenu à la Chambre ce jour-là par la discussion de cette communication, p. 9, 10. — Observation de M. François, qui estime que le gouvernement retire sa communication comme il a retiré sa démission, p. 10.

Politique du gouvernement. DÉCLARATION DE M. JASPAR (suite)

A la fin de la séance du 18 novembre, M. le président rappelle que la déclaration du gouvernement est fixée au lendemain, p. 20. — M. Vinck estime que le débat doit être épuisé à la Chambre avant d'être entamé au Sénat, p. 20. — MM. Van Dieren et Van Fleteren appuient les observations de M. Vinck, p. 20. — Observations de MM. le président Magnette et Moyersoen, p. 20. — M. le président annonce qu'il vient d'être averti par un membre du gouvernement que, contrairement à ce qui avait été annoncé précédemment, la discussion sur la déclaration continuait le lendemain à la Chambre; M. le président prie en conséquence le Sénat de laisser au bureau le soin de convoquer aussitôt que le débat sera terminé à la Chambre, p. 20. — La proposition de M. le président est admise, p. 20.

Déclaration de M. Jaspar, p. m. (qui commence par exprimer sa surprise au sujet de certaines paroles prononcées par M. François lorsqu'il a demandé la remise de la discussion, puis précise le sens de la crise gouvernementale qui vient de se produire, p. 13 à 25. — Interruptions de MM. Jauniaux, Volckaert, Van Fleteren, Lekeu, Moyersoen, p. 25. — Pendant le discours de M. Jaspar, p. m., M. le président fait des observations au sujet des nombreuses interruptions, p. 25.

Discussion de la déclaration.

Discours de MM. Van Dieren (qui critique l'attitude du gouvernement en ce qui concerne la question flamande, estimant qu'il n'a réalisé aucune des promesses qu'il avait faites), Lafontaine (qui développe les griefs que son parti a contre le gouvernement en fonctions en ce qui concerne la question scolaire, sans parler particulièrement de l'incident qui a donné lieu à la crise ministérielle, puis traite notamment aussi la question du désarmement et pose des questions au gouvernement à ce sujet), Segers (qui commence par déposer, d'accord avec M. Hicguet, un ordre du jour de confiance, puis fait notamment ressortir devant le Sénat le travail accompli par le gouvernement et termine déclarant qu'il estime que le devoir de tous les bons citoyens est non de se diviser, mais de se rapprocher en sauvant la patrie), Hicguet (qui, au nom de la gauche libérale, fait une brève déclaration et développe les motifs pour lesquels ce groupe continuera sa confiance au gouvernement en fonctions), Vermeylen (qui commence par faire remarquer que la manifestation qui a eu lieu à la séance d'ouverture de l'université de Gand était non spontanée, ainsi que l'a affirmé M. Van Dieren, mais admirablement organisée par les nationalistes flamands venus de tous les coins du pays, puis répond au discours de M. Jaspar, p. m., en ce qui concerne l'incident qui a occasionné la crise ministérielle), p. 25 à 33. — Interruptions de MM. De Bruyn, Bossuyt, Mahieu, Dierckx, Van Fleteren, Toch, Lebon, Janssen, Vermeylen, Jaspar, p. m., De Clercq, Beckers, Hymans, m. a. ét., Volckaert, Lekeu, Van Dieren, Digneffe, Vinck, Lafontaine, Segers, Beauduin, Baeck, p. 26 à 32. — M. Jaspar, p. m., répond au discours de M. Vermeylen, tout en exprimant son regret de la teneur de ce discours, p. 32, 33. — Interruptions de MM. Moyersoen, Van Dieren, Heyman, m. i. t. p. s., Van Caenegem, m. t. p., Vermeylen, p. 32, 33. — Discours de M. Jauniaux, qui exprime son regret des paroles prononcées par M. Jaspar, p. m., dans sa déclaration, en ce qui concerne les assurances sociales, dont il déplore la non-réalisation à brève échéance, ainsi que le commanderait l'intérêt de la classe ouvrière), p. 33, 34. — Interruptions de MM. le baron Casier, Volckaert, Vinck, Van Fleteren, p. 33, 34. — Observations de M. Van Fleteren, qui se fait l'interprète de M. Dierckx pour que la parole soit accordée à celui-ci; M. le président Magnette déclare que M. Dierckx n'a pas demandé la parole et qu'il n'y a plus d'orateurs inscrits, p. 34. — Observations de M. Volckaert, p. 34.

M. le président déclare la discussion close et donne lecture des ordres du jour présentés : 1° par MM. Hicguet et Segers : « Le Sénat, prenant acte de la déclaration du premier ministre, exprime son entière confiance au gouvernement et passe à l'ordre du jour »; 2° de l'ordre du jour présenté par MM. Van Dieren et Gravez : « Le Sénat, après avoir pris connaissance de la déclaration gouvernementale, exprime le désir que les professeurs rémunérés par l'Etat ne soient pas autorisés à enseigner à l'école des hautes études à Gand, passe à l'ordre du jour », p. 34 et 41.

M. le président estime que, selon la tradition, il y a lieu de procéder d'abord au vote sur l'ordre du jour de confiance qui est le plus radical et le Sénat marque son accord, p. 41. — M. le président déclare, à l'occasion de la motion de M. Van Dieren, que la tradition autorisant les sénateurs de motiver leur vote après la clôture de la discussion donne lieu à des abus et qu'il n'est pas admissible que, sous prétexte de motiver son vote, on présente des arguments nouveaux ou que l'on pose des questions au gouvernement, ceci étant contraire au règlement, p. 41. — M. le président déclare qu'il ne permettra plus que l'on motive son vote après la clôture de la discussion, p. 41.

Politique du gouvernement. DÉCLARATION DE M. JASPAR (suite)

L'ordre du jour de confiance présenté par MM. Hicguet et Segers est adopté par 79 voix contre 50 et une abstention, p. 41. — S'est abstenu : M. Schotmans, p. 41.

Motion d'ordre de M. Nolf, qui déclare avoir demandé la parole pour motiver son vote et sa demande n'ayant pas été entendue par M. le président, déclare, après avoir consulté les membres de la droite flamande, que, sous le bénéfice de la déclaration de M. Carnoy, la droite flamande s'est ralliée à l'ordre du jour de confiance, p. 41, 42. — Observations de MM. François et Volckaert à l'occasion de cette déclaration, p. 42.

DÉCLARATION DU GOUVERNEMENT APRÈS LA FORMATION DU NOUVEAU CABINET PRÉSIDIÉ PAR M. RENKIN.

Ann. — M. Hymans, m. a. ét., donne lecture au Sénat de la déclaration du nouveau cabinet et commence par rendre hommage au cabinet présidé par M. Jaspar, p. m., et qui a précédé celui qui a été formé par M. Renkin, p. 1006 à 1008. — M. Denis, m. d. n., donne lecture de la déclaration en flamand, p. 1003, 1009. — Interruptions de MM. Lekeu et Volckaert, p. 1007, 1008.

Observations de MM. le président Magnette et Lekeu au sujet du moment où la discussion de la déclaration pourra être abordée au Sénat, p. 1018.

M. le président ayant fait certaines observations au sujet de la fixation de l'ordre du jour, M. Van Dieren estime que la Chambre ne peut reprendre la discussion des crédits militaires, discussion interrompue par la crise gouvernementale, avant que le Sénat n'ait discuté la déclaration du gouvernement après la formation du nouveau cabinet, demande que les observations qu'il vient de formuler soient portées à la connaissance du premier ministre, p. 1044. — M. le président Magnette fait diverses observations au sujet de la fixation de cette discussion, p. 1044. — Observations de M. Van Overbergh au sujet de la fixation, p. 1054, 1055.

Discussion de la déclaration :

Discours de MM. Vinck (qui commence par critiquer l'imprécision de la déclaration, estime que c'est l'équivoque qui continue, le pays continuant à être gouverné par une minorité conservatrice, défend ensuite la théorie socialiste qu'il estime ne pas être antichrétienne, préconise le désarmement et forme le vœu que la Belgique héroïque désarme pour inviter l'Europe à inaugurer un droit nouveau), Segers (qui commence par se féliciter que la déclaration du nouveau gouvernement commence par un acte de justice, l'hommage rendu au gouvernement qui vient de démissionner; rend ensuite lui-même hommage à M. Jaspar, estime que c'est la question linguistique, mais aussi la question financière et la crise économique qui dominent toutes autres questions; traite alors la question financière de la proposition Hoover et termine en traitant brièvement la question de la jonction Nord-Midi), Vanthier (qui se borne à dire au Sénat, en son nom personnel, qu'il peut avoir confiance dans le nouveau gouvernement, comme, en réponse aux critiques qui ont été formulées, qu'une déclaration ministérielle ne peut être absolument précise, ne devant entrer dans aucun détail, puis traite brièvement la question linguistique, Jauniaux (qui critique le développement de l'enseignement libre clérical, celui de l'enseignement technique confessionnel, traite ensuite la question financière, estime que le parlement a été la dupe de ministres gaspilleurs et développe ses critiques en ce qui concerne les assurances sociales), p. 1068 à 1079. — Interruptions de MM. Broeckx, Lekeu, Segers, Lafontaine, le chevalier Dessain, Volckaert, Van Fleteren, Digneffe, Lippens, François, Van Dieren, Dierckx, Van Overbergh, J. De Clercq, le baron de Dorlodot, p. 1069 à 1078.

M. le baron de Dorlodot propose de décider que le Sénat prolongera sa séance le lendemain jusqu'à 5 1/2 heures, afin que la discussion de la déclaration puisse être terminée au cours de la semaine, p. 1079. — M. le président estime que l'assemblée n'est pas assez nombreuse à ce moment pour prendre cette décision, p. 1079.

Reprise de la discussion :

Discours de MM. Van Overbergh (qui fait remarquer que la déclaration du nouveau gouvernement est similaire dans ses directives à celle du gouvernement qui l'a précédé, à l'exception de celui touchant la question linguistique, souligne et commente la nouvelle attitude du gouvernement, ainsi que celle du parti libéral et des Wallons et déclare que c'est pour les motifs qu'il vient de faire valoir qu'il n'hésite pas à engager ses amis de la droite démocratique et de la droite flamande à voter la confiance au gouvernement présidé par M. Renkin à l'unisson avec les autres membres de la droite), le comte de Kerchove de Denterghem (qui commence par faire remarquer combien est lourde la responsabilité qui pèse sur le Sénat comme sur chacun des sénateurs, le vote de confiance dans le programme du nouveau gouvernement, en présence des problèmes graves, tant extérieurs qu'intérieurs,

Politique du gouvernement. DÉCLARATION DU GOUVERNEMENT (suite)

entraînant une approbation de ce programme; constate à regret que ce programme laisse dans une imprécision complète les points que la gauche libérale avait indiqués comme condition de son acceptation: à partager la responsabilité du pouvoir en ce qui concerne la question linguistique, donne quelques éclaircissements à ce sujet, constate que pour une partie de la droite l'expulsion du français constitue le but auquel tendent tous les efforts, termine en déclarant que, en dehors de la question linguistique, le programme du gouvernement rencontre son complet accord), Carnoy (qui commence par déclarer que, à son avis, l'arrivée du nouveau cabinet donne un sentiment de fraîcheur et rend hommage à l'optimisme avec lequel M. Renkin a dénoué la crise, estime que le nouveau gouvernement présente une situation encourageante au point de vue linguistique, regrette cependant qu'il n'ait pas annoncé la création d'académies flamandes de sciences et de médecine, félicite le gouvernement de ses résolutions au point de vue financier et militaire et termine en estimant que son groupe est tout disposé à donner sa confiance au nouveau cabinet), le baron de Dorlodot (qui déclare qu'il appuiera le gouvernement pour les bonnes intentions qu'il a manifestées dans sa déclaration, mais que, en ce qui concerne la politique extérieure, il n'est plus d'accord avec lui, estime que la politique suivie jusqu'à présent rapproche la guerre au lieu de l'écartier et fait un exposé à ce sujet, termine en déclarant que, si malgré tout, des fous et des criminels veulent encore se battre, la Belgique entend que ce ne soit plus chez elle), Croquet (qui développe les inquiétudes que lui cause la déclaration en ce qui concerne la voie traditionnelle qu'il compte suivre en ce qui concerne la politique économique de la Belgique), Mullie (qui traite la question fiscale, le budget des affaires étrangères, la crise économique et la crise agricole), p. 1026 à 1110. — Interruptions de MM. Demets, Van Dieren, François, Van Fleteren, Vinck, Digneffe, Beauvain, Dierckx, Rutten, Lekeu, Renkin, p. m., le vicomte Berryer, Crokaert, m. c., le baron de Mévius, Janniaux, Van Overbergh, Ronvaux, Clesse, Lafontaine, Mertens, Moyersoen, 1096 à 1110. — Discours de M. Renkin, p. m. (qui commence par remercier le Sénat de l'accueil bienveillant qu'il a fait au nouveau gouvernement, estime que l'opposition a été dans son rôle en lui lançant quelques traits acérés, puis répond aux objections qui ont été faites et aux questions qui ont été posées), p. 1123 à 1126. — Interruptions de MM. Van Overbergh, Rutten, Volckaert, Van Fleteren, 1125, 1126. — Discours de MM. Dierckx (qui, bien que MM. Devèze, à la Chambre, et M. Hicguet, au Sénat, aient reçu mission d'indiquer au parlement sous quelles réserves expresses le groupe libéral votera la confiance, expose au Sénat pour quels motifs plusieurs membres du groupe libéral n'ont pu se rallier à cette attitude, déclare notamment que, selon lui, le ministère Jaspas a succombé aux exigences chaque jour nouvelles de la droite flamande, termine en déclarant que ceux qui voteront la confiance ne le feront que sous condition et que ceux qui s'abstiendront ou refuseront un « blanc seing » aideront loyalement le nouveau cabinet), Van Dieren (qui commence par estimer que, comme toujours, il y aura des dupes, que jusqu'à ce moment les dupes ont été les Flamands et que le discours d'opposition prononcé par M. Dierckx démontre que les libéraux craignent à ce moment de l'être, exprime ensuite le regret de l'absence des nouveaux ministres, puis développe les revendications flamandes, estime que ce n'est pas le cabinet Renkin qui pourra résoudre la question flamande, déclare en terminant qu'il considère comme l'honneur de sa carrière d'avoir défendu Borms et demande que l'amnistie soit votée), p. 1126 à 1132. — Interruptions de M. Van Fleteren, Renkin, p. m., Rutten, Van Overbergh, François, Jos. De Clercq, Volckaert, Dierckx, De Bruyn, Toch, Segers, Tschoffen, Verbrugge, Lindekens, p. 1126 à 1132.

M. le président donne à ce moment lecture d'un ordre du jour de confiance présenté par MM. Segers et Hicguet, p. 1132.

Reprise du débat : Discours de MM. Hicguet (qui fait remarquer que la discussion de la déclaration à la Chambre des représentants vient de se terminer par le vote d'un ordre du jour de confiance dans cette assemblée, que le point de vue libéral a été excellemment défini par M. Devèze, puis, au nom de la majorité du groupe libéral du Sénat, marque son adhésion aux déclarations faites par M. Devèze, développe ensuite les motifs pour lesquels l'adhésion du groupe libéral a pu être donnée en ce qui concerne la politique économique financière sociale, militaire et en ce qui concerne la politique étrangère, tout en soulignant la question délicate que présente le problème linguistique, termine en déclarant que le groupe libéral a confiance dans la fermeté du gouvernement contre les tentatives coupables des mauvais Belges qui essaieraient de déchirer le pays comme en sa fermeté en ce qui concerne les droits sacrés de la Belgique au sujet des réparations), Vermeylen (qui développe très brièvement au nom de son groupe certaines observations sur la déclaration ministérielle en ce qui concerne la question des langues et pose quelques questions au gouvernement à ce sujet, termine en déclarant que, à son avis, toute séparation serait un désastre aussi bien pour la Flandre que pour la Wallonie), Van Bercke-

Politique du gouvernement. DÉCLARATION DU GOUVERNEMENT (suite)

laer (qui, la déclaration ministérielle n'étant pas précise à ce sujet, demande que l'on s'occupe de plus en plus de la question des chômeurs, exprime notamment son regret que le gouvernement maintienne à son programme de nombreux millions pour les forts, estimant que les fortifications n'ont pas porté bonheur à la Belgique dans le passé), p. 1132 à 1134. — Interruptions de MM. Van Overbergh, Tschoffen, Van Dieren, Segers, Van Fleteren, le baron Descamps, Segers, p. 1132, 1133. — Discours de M. Renkin, p. m. (qui répond brièvement aux dernières observations présentées), p. 1134.

Le vote sur l'ordre du jour présenté est fixé au mardi après-midi de la semaine suivante, p. 1134.

M. le président donne lecture de l'ordre du jour présenté par MM. Segers et Hicguet « Le Sénat, prenant acte de la déclaration du gouvernement, lui exprime sa confiance et passe à l'ordre du jour », p. 1157. — Cet ordre du jour est adopté par 76 voix contre 51 et 9 abstentions, p. 1157. — (Par rectification 52 votes négatifs et 8 abstentions). Se sont abstenus : MM. Duchateau, Gravez, Huisman Van den Nest, Jabon, Leurquin, Libbrecht, le comte de Kerchove de Denterghem et Demets, p. 1157.

M. le président prie M. Lindekens d'indiquer ses motifs d'abstention, p. 1157. — M. Lindekens déclare qu'il a émis un vote négatif, p. 1157. — M. le président déclare que l'on rectifiera le résultat du vote, mais saisit cette occasion pour signaler au Sénat combien il est difficile pour le bureau de recenser les votes au milieu du bruit, d'autant plus que certains sénateurs se contentent de répondre par un signe de tête, p. 1157. — M. Lindekens fait remarquer qu'il a très distinctement répondu non et qu'il n'est pas responsable du bruit qui règne dans la salle, p. 1157. — M. le président déclare que son observation ne visait pas personnellement M. Lindekens, mais avait une portée générale, afin que les membres du Sénat se rendent compte qu'un vote est une chose importante, p. 1157. — M. Lindekens se déclare d'accord, p. 1157.

Pologne (Convention consulaire avec la). — V. Affaires étrangères : Consulats.

Port des armes. — V. Armes et munitions.

Préposés des communes et des administrations subordonnées. — V. Communes : Personnel : Traitements.

Président du Sénat.

Ann. — Pour les observations et propositions faites par M. le président concernant la fixation de l'ordre du jour, voyez, à moins d'un débat spécial, la rubrique : Chambres législatives. — Sénat : Fixation de l'ordre du jour.

M. Magnette est réélu président du Sénat, p. 2.

M. Lafontaine est proclamé premier vice-président du Sénat, p. 2.

M. le baron Descamps est proclamé deuxième vice-président du Sénat, p. 2.

M. Ryckmans est proclamé troisième vice-président du Sénat, p. 2.

M. Magnette prononce un discours en prenant possession du fauteuil de la présidence, p. 2 à 4.

Annonce au Sénat le décès de M. le baron de Becker-Remy, sénateur provincial du Brabant, questeur du Sénat, et prononce un discours à cette occasion, p. 4.

Fait part au Sénat de la catastrophe qui s'est abattue sur la ville de Lyon et déclare qu'il croit se faire l'interprète de l'assemblée en transmettant à la ville de Lyon et au gouvernement de la République les sentiments de condoléances et de sympathie du Sénat, p. 9.

Projet de loi modifiant le Titre VIII du Livre III du Code civil. Second vote des articles amendés. Fait remarquer que les articles 1 et 3 n'ont pas été amendés et sont, en conséquence, définitivement adoptés; que la seconde lecture ne porte donc que sur l'article 2, p. 10. — Art. 2. Amendement de M. François rejeté en première lecture et qu'il représente : Prie M. François de ne pas insister et déclare que, s'il en était autrement, il devrait demander au Sénat de se prononcer sur la question de recevabilité, p. 11.

Déclaration du gouvernement après la crise ministérielle de novembre 1930. Donne lecture d'une lettre de M. Jaspas, p. m., priant le Sénat de lui permettre de remettre au lendemain la communication qu'il devait faire personnellement à la suite de cette crise, étant retenu à la Chambre ce jour-là par la discussion de cette communication, p. 10. — Rappelle que la déclaration du gouvernement est fixée au lendemain, p. 20. — Fait encore des observations à ce sujet, p. 20. — Annonce qu'il vient d'être averti par un membre du gouvernement que, contrairement à ce qui avait été annoncé précédemment, la discussion sur la déclaration continuait le lendemain à la Chambre; prie, en conséquence, le Sénat, de laisser au bureau

Président du Sénat (suite)

le soin de convoquer aussitôt que le débat sera terminé à la Chambre, p. 20. — Discussion de la déclaration : Fait des observations au sujet des nombreuses interruptions, p. 25. — M. Van Fleteren demandant que la parole soit accordée à M. Dierckx, déclare que celui-ci n'a pas demandé la parole et qu'il n'y a plus d'orateurs inscrits, p. 34. — Donne lecture des ordres du jour présentés et estime que, selon la tradition, il y a lieu de procéder d'abord au vote sur l'ordre du jour de confiance, qui est le plus radical, p. 41. — A l'occasion d'une motion d'ordre de M. Van Dieren, qui pose une question au sujet des cours donnés par des professeurs de l'université de Gand à l'école des Hautes études, déclare que la tradition autorisant les sénateurs à motiver leur vote après la clôture de la discussion donne lieu à des abus et qu'il n'est pas admissible que, sous prétexte de motiver son vote, on présente des arguments nouveaux et que l'on pose des questions au gouvernement, ceci étant contraire au règlement, p. 41. — Déclare qu'il ne permettra plus que l'on motive son vote après la clôture de la discussion, p. 41.

Modifications au règlement : Modification proposée par M. Van Dieren à l'article 59. Observations au sujet de l'opportunité, d'un amendement présenté par M. Moyersoen à cette proposition de modification, p. 42. — Le renvoi à la commission étant proposé, rend l'assemblée attentive, si le renvoi est adopté, à l'inutilité de recommencer la discussion et prie le Sénat de lui permettre d'y tenir la main, p. 42.

Interpellation de M. Van Dieren au sujet de la flamandisation et de la nécessité d'une loi d'amnistie. M. Van Dieren voulant encore prendre la parole au moment du vote sur son ordre du jour, lui fait remarquer qu'il a longuement exposé son interpellation et déclare qu'il n'a pas la parole, p. 73.

Propositions de loi de M. Gravez relatives aux victimes de la guerre : combattants, déportés, réquisitionnés, etc. Estime que le gouvernement se rallie à la proposition d'ajournement faite par M. Asou jusqu'au moment où la proposition de loi nouvelle que l'on dit plus étendue aura été examinée à la Chambre; met, en conséquence, la proposition d'ajournement aux voix, p. 73.

Sinistre dans la région d'Engis : Au nom du Sénat, joint ses condoléances à celles du gouvernement et de M. Damas, à l'occasion de cette catastrophe, p. 76.

Proposition de loi relative à la fabrication et au commerce des armes et munitions et au port des armes. Avant d'ouvrir la discussion générale, fait remarquer que le Sénat est saisi de deux textes : 1° celui de la proposition de loi de M. le duc d'Ursel; 2° du texte proposé par la commission de la justice, ainsi que d'une série d'amendements proposés par le gouvernement à l'un et à l'autre de ces textes; propose, et croit entrer dans les intentions du rapporteur, au Sénat de prendre comme base de la discussion le texte de sa proposition de loi, p. 76. — Discussion des articles. Art. 7. Fait remarquer que, alors que l'assemblée semblait d'accord, la discussion a recommencé et estime, dans ces conditions, préférable de réserver l'article et de le renvoyer à la commission, p. 85. — M. le baron de Dorlodot demandant, par motion d'ordre, que la commission hâte son travail afin que le Sénat puisse achever l'examen de ce projet, fait remarquer que, dans le projet qui avait été soumis au Sénat, il n'était tenu aucun compte de l'avis de la commission des armes et munitions; que, en conséquence, le ministre de la justice, d'accord avec le président de la commission, a demandé que le projet soit renvoyé à cette commission, que celle-ci se réunit le lendemain pour arrêter les textes et que ces textes seront immédiatement soumis à la commission sénatoriale, p. 553. — Observations à l'occasion d'une nouvelle motion du baron de Dorlodot dans le même but, p. 696. — Estime qu'il résulte de cet échange de vues que le Sénat est d'accord pour faire figurer ce projet le plus tôt possible à l'ordre du jour, mais déclare qu'il faut pourtant que la commission ait le temps d'achever son examen et le rapporteur celui de rédiger son rapport, p. 697. — A la suite d'une demande de M. Laboulle, exprime le souhait que ce projet soit discuté le mardi suivant 31 mars, p. 716. — A l'occasion de la fixation de l'ordre du jour du dernier jour avant les vacances de Pâques, insiste pour que ce projet y soit inscrit, p. 755.

Projet de loi prorogeant la loi de cadenas en ce qui concerne l'exploitation des bois et forêts. A l'occasion d'une question de M. Volckaert, fait remarquer qu'il n'est pas d'usage de discuter à l'occasion du dépôt d'un projet, p. 100.

Budget du Sénat : M. Segers demandant que le comité secret qui devait être constitué ce jour-là soit remis au lendemain, la droite n'ayant pu terminer sa délibération, ou que l'assemblée accorde à la droite une suspension de séance, estime que le Sénat semble d'accord au sujet d'une suspension de séance, p. 122. — A la suite d'observations de M. Van Fleteren, déclare que le bureau avisera éventuellement au sujet de la durée de cette suspension de séance, p. 123.

Projet de loi relatif au fonds de crise et projet de loi accordant une allocation complémentaire aux vieillards bénéficiaires de pensions de vieillesse. Ces projets étant transmis par la Chambre, prie la commission de l'industrie, du

Président du Sénat (suite)

travail et de la prévoyance sociale de se réunir d'urgence afin que ces projets puissent être votés la semaine suivante par le Sénat, p. 137.

Budgets : A l'occasion de la fixation de l'ordre du jour, fait remarquer au Sénat que la Chambre a fait un effort pour commencer la veille l'examen du budget des voies et moyens, ce qui permettra au Sénat d'examiner ce budget au début de la semaine suivante; propose de traduire la reconnaissance de l'assemblée en usant de réciprocité et en votant pendant la séance en cours les budgets des non-valeurs et des remboursements, et des recettes et dépenses pour ordre, afin de pouvoir les envoyer à la Chambre, p. 138. — A l'occasion de la fixation de l'ordre du jour de la rentrée de janvier, fait remarquer que, au premier chef, le Sénat doit exercer son droit de contrôle en discutant sans précipitation les budgets annuels; rappelle que les rapports doivent être déposés en temps utile pour que l'exercice de ce droit soit efficace et fait appel à l'activité des commissions, p. 178.

Projet de loi instituant une Œuvre nationale des orphelins des victimes du travail. Propose, vu l'urgence du projet, de l'examiner à la fin de la séance du 17 décembre, p. 141. — Rappelle à nouveau l'urgence et prie M. Volckaert de se procurer rapidement les renseignements qu'il désire, afin que le projet puisse être examiné le mardi suivant, p. 141.

Projet de loi allouant des crédits provisoires sur les budgets de 1931. Discussion générale. A la suite d'observations faites par plusieurs sénateurs, estime, puisqu'il s'agit de l'ordre des travaux parlementaires, devoir ne pas manquer à cette occasion de protester, en tant que président du Sénat, contre le système des crédits provisoires, p. 155, 156.

Procédure parlementaire : Au cours de la dernière séance avant les vacances de Noël, propose de grouper pour le vote un certain nombre de projets sur lesquels il semble que les votes seront identiques et d'en réserver un sur lequel un vote spécial serait émis, ce projet semblant rencontrer de l'opposition, p. 176, 177.

Fixation de l'ordre du jour : Indique à l'assemblée les objets qui doivent figurer à l'ordre du jour de la rentrée de janvier; déclare notamment que le projet relatif au travail à domicile ne pourra, d'accord avec le ministre compétent et le rapporteur, pas être abordé avant le début de février et fait diverses observations et propositions quant aux objets à inscrire à la séance de rentrée, p. 178 à 180.

Projet de loi modifiant l'article 20 de la loi organique de l'enseignement primaire. A la suite de diverses observations, propose de fixer une date pour la discussion, p. 180. — Estime, à la suite d'interventions pressantes de M. Van Dieren, que le Sénat fixera cette discussion aussitôt qu'il aura débatté les questions qui ne peuvent être remises et qu'il sera en état de poursuivre cette discussion sans désespérer, p. 180. — Au moment où le Sénat va se séparer pour les vacances de Pâques, rappelle qu'il a été entendu que ce projet serait discuté en premier lieu après la rentrée, p. 806. — M. Segers ayant proposé, par motion d'ordre, la remise du débat du 19 au 20 mai, M. Jaspard étant retenu à la Chambre le 19, et une discussion s'étant produite à ce sujet, estime qu'il est difficile de revenir en fin de séance sur la décision prise précédemment de commencer la discussion le mardi 19 mai, mais déclare qu'une proposition d'ajournement peut être introduite au début de la séance du mardi, p. 944. — Communications relatives à la reprise de la discussion, p. 1009, 1018. — Avant la discussion de l'article unique, propose au Sénat de prendre, comme base de la discussion, le nouveau texte présenté par le gouvernement (*doc.* 149), mais fait remarquer la difficulté créée par les amendements qui se rattachent cette fois au texte primitif du gouvernement, soit au texte de la commission, soit enfin au texte qu'il présente comme proposition principale, p. 1216. — Déclare, en réponse à une proposition de M. le R. P. Rutten, quant à la procédure, qu'il sera peut-être bien difficile d'empêcher la discussion de commencer à un autre anneau, mais que le bureau fera de son mieux, p. 1216. — Discussion de l'article unique : Alinéa 1^{er} : A la suite d'une motion d'ordre de M. Laboulle, proposant le renvoi à la commission des nouveaux amendements, annonce que le bureau vient de recevoir de nouveaux amendements présentés par M. Van Dieren, par M. le R. P. Rutten et par M. Huysmans, p. 1218. — A la suite de la proposition de M. Digneffe, tendant à obtenir que M. Van Dieren développe ses amendements en français et explique à ses électeurs le motif pour lequel il a fait usage du français, pense que celui-ci pourrait faire un effort en ce sens, vu qu'il occupe déjà une place au banc des ministres, p. 1218. — Déclare, à la suite d'observations de MM. Digneffe et Van Dieren, au sujet du renvoi des amendements, qu'il serait préférable de ne pas interrompre le débat et de rouvrir une espèce de discussion générale, mais en précisant sur quel texte va porter la discussion, p. 1218. — M. Petitjean, m. s. a., ayant fait remarquer qu'il ne possédait pas le texte des nouveaux amendements, alors qu'il porte la responsabilité

Président du Sénat (suite)

du gouvernement en cette matière, rappelle le grand nombre de fois où il a attiré l'attention de l'assemblée sur la nécessité de présenter les amendements en temps utile, p. 1219. — A la suite de la demande, par M. le baron de Moffarts, qu'il soit entendu que l'adoption de l'alinéa 1^{er} ne préjuge pas du vote définitif du projet, cet alinéa étant lié à tous les autres, déclare que c'est pour cela que l'on ne procède à aucun vote à ce moment, afin que l'un des votes ne puisse être conditionné par l'autre, p. 1220. — Estime qu'il n'est pas nécessaire de relire les textes du projet du gouvernement avant la reprise du vote sur les alinéas, p. 1320. — Vote sur l'alinéa 3 : Rappelle un amendement de M. Van Dieren et déclare que cet amendement vient à disparaître par suite de l'adoption de l'alinéa 2, p. 1321. — Rappelle un amendement présenté par MM. Pierlot, le baron de Moffarts et Delvaux de Fenfie; fait remarquer que, au cours de la discussion cet amendement a été virtuellement rejeté; déclare pourtant qu'il va le soumettre au vote du Sénat, p. 1321. — S'excuse, à ce moment, des faux pas qu'il pourrait faire devant la grande quantité de propositions, contre-propositions et amendements devant lesquels il se trouve et rappelle le texte du second amendement de M. Van Dieren, p. 1321. — Fait, à ce moment, remarquer que, contrairement à ce qui a paru dans différents documents, aucun des paragraphes qui ont été discutés n'a été adopté, le voté étant réservé, p. 1276. — Alinéa 5 : A la suite d'une observation faite par M. Volckaert, estimant que le Sénat ne sait pas sur quoi il vote, déclare cette observation inexacte, tous les textes à ce moment soumis au vote ayant été précédemment discutés; estime, du reste, que depuis le temps prolongé que la question est posée devant le Sénat on a eu le temps d'examiner les textes à fond; puis fait remarquer que, prévoyant une observation du genre de celle de M. Volckaert, il avait demandé à l'alinéa 1^{er} s'il y avait lieu de relire chaque alinéa en même temps que chaque amendement avant le vote et que le Sénat avait jugé la chose inutile, mais que, dorénavant, il donnera une nouvelle lecture de tous les textes, p. 1322. — Fait certaines observations, puis déclare que la discussion est close, mais que le R. P. Rutten, rapp., voudra bien, au moment du vote, dire si, oui ou non, il maintient un amendement qu'il vient de formuler, p. 1291. — Vote sur l'article 6 : Déclare qu'il met au voix un amendement de M. Vermeulen afin d'éviter toute équivoque, p. 1324. — Art. 20 : M. Van Dieren demandant l'appel nominal sur sa proposition tendant à la suppression de cet article, demande à M. Van Dieren s'il est bien nécessaire qu'il renouvelle sa demande d'appel nominal sur chacun de ses amendements, p. 1324. — Art. 20^{quater} proposé par M. Vermeulen : Demande s'il ne vaudrait pas mieux renvoyer à l'examen de la commission avec le texte admis en première lecture les dispositions modifiées par MM. Vermeulen et le R. P. Rutten, p. 1325. — Fait diverses observations tant au sujet de l'opportunité du renvoi des nouveaux amendements présentés à la commission qu'au sujet de l'interprétation du règlement en ce qui concerne cette question, p. 1325. — Donne lecture de la disposition réglementaire réglant la question des amendements présentés au second vote, p. 1325. — Emet le vœu que la commission se réunisse le plus tôt possible afin que l'examen en seconde lecture puisse avoir lieu le mardi suivant, p. 1325. — Observations au sujet d'un incident soulevé à l'occasion de la déclaration de M. Dierckx, qui motive le vote affirmatif du groupe libéral, p. 1348. — Déclare l'incident clos, p. 1348.

Annnonce au Sénat le décès de M. Ryckmans, sénateur provincial d'Anvers et troisième vice-président du Sénat, et prononce un discours à cette occasion, p. 192, 193.

Annnonce au Sénat le décès du maréchal Joffre, déclare qu'il s'est fait l'interprète de l'assemblée pour présenter au président du Sénat français les condoléances de l'assemblée et fait l'éloge funèbre du glorieux défunt, p. 195.

Projet de loi relatif à la fiscalité provinciale et communale. Discussion des articles. Art. 1^{er}. Fait remarquer à M. Van coillie qu'il a un grave scrupule quant à la recevabilité de ses amendements qui ne se rapportent pas, à vrai dire, au projet en discussion, p. 222. — A la suite d'une motion d'ordre de M. Huisman Van den Nest tendant à faire prendre une décision de principe au Sénat en ce qui concerne les amendements présentés estime que, le Sénat ne se trouvant devant aucune proposition formelle, il serait préférable de continuer la discussion des articles conformément au règlement, p. 227, 228. — Reprise de l'examen de l'article 2. M. Leyniers proposant le renvoi de tous les amendements à la commission, estime, bien que la proposition de M. Leyniers soit combattue, que celle-ci a été faite non dans un but de sabotage, mais avec le désir d'arriver à faire le meilleur projet possible, p. 228. — Estime que le Sénat sera d'accord pour admettre la proposition de M. Moyersoën tendant à réserver l'amendement présenté par M. Crokaert, p. 229.

Président du Sénat (suite)

Interpellation de M. Van Dieren au sujet des mesures à prendre pour prévenir et punir les abus qui se commettraient à l'occasion du recensement, notamment dans le Grand-Bruxelles et à la frontière linguistique. Fait remarquer qu'il est d'usage d'interpeller le gouvernement sur ses actions mais non sur ses intentions, p. 264.

Interpellation de MM. Segers et Wauquez relative à la jonction Nord-Midi. A la fin de la séance du jeudi 22 janvier, annonce que la discussion générale en cours, du budget de l'agriculture, devra être interrompue, le débat sur la jonction étant fixé au mardi suivant, et prévient le Sénat qu'il faudra, éventuellement, que l'on tienne une séance du matin le mercredi suivant, afin d'épuiser le mercredi 28 le débat sur la jonction, p. 278. — M. Van Fleteren demandant que ce débat se déroule uniquement au cours de la séance de l'après-midi, fait des observations à ce sujet, p. — Observations au sujet du moment où cette discussion se poursuivra, notamment en ce qui concerne l'opportunité de tenir une séance du matin, le mercredi ou le jeudi, p. 293. — Des protestations s'étant élevées au sujet de la longueur des discours, déclare que, bien que les exposés de l'interpellation aient été très intéressants et très clairs, il se trouve dans l'obligation de demander aux partisans comme aux adversaires de la jonction de réduire le volume de leurs observations, p. 317. — La limitation du temps de parole étant proposée par M. Volckaert, estime que le Sénat ne pourra se prononcer sur la limitation que après les discours des ministres, p. 365. — Observations au sujet de la suite de la discussion des propositions en présence, engage le Sénat à prolonger la séance afin que la décision de terminer ce jour-là soit respectée, p. 401, 402. — Avant la reprise de la discussion, rappelle au Sénat que les discours ont été limités à une demi-heure et prie les orateurs de faire en sorte que la discussion puisse être terminée ce jour-là, en donnant à tous le moyen de faire valoir leurs observations finales, p. 471.

Budget de l'agriculture pour 1931. Observations au sujet de la suite de la discussion, p. 293, 378, 379. — Propose de siéger le mardi matin pour la suite de ce budget et d'en continuer l'examen le mardi après-midi, p. 379.

Fixation de l'ordre du jour : Rappelle que la discussion du projet sur le travail à domicile a été fixée au mardi et que M. Mertens, rapporteur, de ce projet, revenant exprès de Genève, l'ordre du jour ne peut être modifié; déclare que, en conséquence, la discussion sur la jonction devant vraisemblablement prendre encore toute la semaine suivante, la suite du budget de l'agriculture devra forcément être ajournée, p. 318. — Annonce également que l'on devra procéder à la nomination d'un vice-président en remplacement de M. Rijckmans, p. 318.

Projet de loi portant réglementation du travail à domicile. Au moment où la discussion générale va s'ouvrir, fait remarquer que l'on se trouve devant trois propositions : celle de M. Digneffe tendant au renvoi immédiat à la commission; celle de M. Moyersoën tendant au renvoi après la discussion générale et enfin celle de M. Mertens, rapp., tendant à surseoir à toute décision, p. 324. — M. Beauduin demandant sur quel texte portera la discussion, lui fait remarquer que cette demande est inopportune, p. 324. — Déclare qu'il résulte des votes qui viennent d'être émis que le Sénat entend commencer et poursuivre la discussion générale mais que, bien entendu, l'assemblée conservera son droit de prendre telle mesure qu'elle jugera nécessaire, p. 324. — Observations au sujet de la discussion et de l'impossibilité de discuter ce projet à une séance du matin, p. 378, 379. — Bien que MM. Despret et Mertens, rapp., soient encore inscrits dans la discussion générale, propose le renvoi à la commission, estimant, devant les 62 amendements proposés, qu'il lui sera impossible de conduire le débat, se trouvant devant la quasi impossibilité de s'y retrouver, p. 417. — Estime que, l'assemblée étant peu nombreuse à ce moment, il est préférable de maintenir le projet à l'ordre du jour, et de statuer le mercredi suivant sur le renvoi, ainsi que l'a proposé M. Mertens, p. 418. — M. Despret demandant s'il reste inscrit, déclare que la discussion générale n'est pas close, p. 418. — Déclare maintenir sa proposition de renvoi à la commission, déclare encore qu'il peut promettre au ministre et au rapporteur qui tiennent essentiellement à ce projet que tous les efforts seront faits par la commission et par son président pour que celle-ci puisse conclure le nouvel examen de la question le plus rapidement possible et demande s'il y a encore des objections au renvoi, p. 492, 493.

Donne lecture au Sénat de la lettre annonçant le décès de S. A. R. le duc de Vendôme, prononce l'éloge funèbre du défunt et propose à l'assemblée de charger le bureau d'exprimer à LL. MM. le Roi et la Reine et à la Famille royale les condoléances du Sénat, p. 322. — Annnonce au Sénat qu'il a eu l'honneur d'être reçu par S. M. le Roi qui l'a chargé d'exprimer à l'assemblée ses remerciements pour les sentiments de condoléances qui lui ont été exprimés, p. 351. — Donne lecture au Sénat du télégramme de remerciements que lui a adressé S. A. R. la duchesse de Vendôme, p. 368.

Président du Sénat (suite)

Fixation de l'ordre du jour : A la fin de la séance du mardi 3 février, fait diverses observations au sujet de la suite du projet sur le travail à domicile, sur la suite de l'interpellation relative à la jonction Nord-Midi et du budget de l'agriculture, p. 334.

Projet de loi accordant la personnalité civile au « Ypres Memorial Church and British settlement ». Après le vote du projet, attire l'attention du Sénat sur le caractère de ce projet et rend hommage à cette occasion à la nation britannique et aux héros anglais tombés pour la cause de la civilisation, p. 392. — Donne lecture au Sénat de la lettre que lui a adressé S. Exc. l'ambassadeur de Grande-Bretagne en remerciement des sentiments qui ont guidé le Sénat, lors du vote de ce projet, p. 454.

Projet de loi relatif à la mise à la charge de l'Etat des frais des funérailles du lieutenant général Bernheim. Annonce que ce projet a été transmis le matin par la Chambre, que la commission des finances a été invitée à examiner immédiatement le projet et à faire rapport et prie en conséquence M. Pierlot de donner lecture de son rapport, p. 493. — Pendant le discours de M. Van Dieren, fait diverses observations et fait notamment remarquer à M. Van Dieren qu'il n'a pas à donner des injonctions ni même des conseils aux ministres, p. 494, 495. — Après le vote du projet, rend hommage au général Bernheim et déclare qu'il ose affirmer que la nation tout entière s'associe au deuil de l'armée, p. 497. — Après avoir pris la parole par motion d'ordre, M. Van Dieren demande à nouveau la parole : Déclare, à son regret, ne pouvoir la lui accorder, estimant que le pénible incident soulevé par M. Van Dieren à l'occasion de ce projet a suffisamment duré, puis M. Van Dieren prenant la parole, déclare à nouveau qu'il a primitivement donné la parole à M. Van Dieren pour que celui-ci puisse informer le Sénat de ce qu'il a obtenu satisfaction; que M. Van Dieren a, à cette occasion, visé le R. P. Rutten, que celui-ci a alors répondu, mais que le Sénat n'entendra pas, il en est persuadé, que la discussion se prolonge sur un sujet aussi pénible et prie M. Van Dieren de ne pas insister afin de ne pas l'obliger à faire appel au Sénat pour qu'il se prononce sur la clôture, p. 533. — Déclare l'incident clos, p. 533.

Budget des sciences et des arts pour 1931. Avant d'aborder la discussion des articles, et un certain nombre de membres ayant exprimé le désir de remettre le vote au lendemain, demande s'il convient au Sénat de voter ce même jour sur des amendements très importants qui ont été présentés, p. 632. — Discussion des articles. Art. 52. M. Volckaert protestant contre le dépôt tardif d'un amendement de M. Carnoy, fait remarquer au Sénat qu'il n'a pas eu le temps de faire la même remarque que celle qui vient d'être faite par M. Volckaert, mais saisit l'occasion pour exprimer le regret que ce budget, déposé depuis longtemps au Sénat, soit ainsi amplifié au dernier moment par des amendements venus de tous les côtés, p. 633. — M. Van Dieren faisant remarquer que le gouvernement a également déposé des amendements, lui fait remarquer qu'il n'a pas excepté le gouvernement de ses observations, p. 633. — M. Carnoy ayant retiré son amendement, fait remarquer qu'il n'est plus régulièrement saisi d'aucun amendement, p. 635, 636. — M. Van Dieren protestant contre ces paroles, déclare, le bureau étant fort soucieux de concilier la liberté des membres avec l'application des prescriptions réglementaires, que c'est pour ce motif qu'il ne s'est pas opposé à l'échange de vue qui vient de se produire et propose au Sénat de procéder immédiatement au vote sur le nouvel amendement de M. Van Dieren, cet amendement n'étant que la reproduction de celui retiré par M. Carnoy, p. 636. — Un incident se produit à l'occasion d'une motion d'ordre du baron de Steenhault au sujet du vote émis par celui-ci sur l'article 52bis; commence par déclarer que le vote est acquis, puis fait remarquer à plusieurs reprises que la parole est à M. Tschoffen; enfin, le tumulte étant à son comble, suspend la séance, p. 640, 641. — Fait personnel de M. Tschoffen, qui proteste contre les paroles prononcées à son adresse par M. Van Fleteren, donne connaissance au Sénat de l'incident d'après le compte rendu sténographique et prie à son tour M. Van Fleteren de s'expliquer sur la portée des expressions qu'il a employées à l'égard de M. Tschoffen, p. 641. — Prie M. Van Fleteren de s'expliquer d'une façon précise sur les paroles « il n'y a pas de truquage ici », et engage M. Van Fleteren à retirer ces paroles, p. 641. — M. Van Fleteren refusant de retirer ses expressions ou de leur enlever leur caractère injurieux, le rappelle à l'ordre, p. 642. — Estime, d'après le discours qui vient d'être prononcé par M. Segers, qu'une partie de l'assemblée n'a pas entendu ce qu'il a dit à M. Van Fleteren et rappelle qu'il a prié celui-ci de retirer ses paroles et que, sur le refus de M. Van Fleteren, il lui a infligé un rappel à l'ordre, p. 642. — Déclare l'incident clos, p. 643.

Annonce au Sénat le décès de M. le vicomte Vilain XIII, sénateur de Termonde et Saint-Nicolas, et prononce un discours à cette occasion, p. 708.

Budget de l'industrie, du travail et de la prévoyance sociale. Propose de poursuivre la discussion générale de ce budget

Président du Sénat (suite)

encore le même jour, après une interpellation de M. Asou, de la continuer le lendemain après-midi et de siéger le jeudi matin, de façon à terminer en tout état de cause ce jour-là, en prolongeant au besoin la séance de l'après-midi, p. 715. — Six orateurs étant encore inscrits et le Sénat ayant décidé de terminer la discussion ce jour-là, prie les orateurs de condenser leurs observations, p. 753. — Déclare la discussion générale close et propose au Sénat, afin que l'on ne puisse revenir sur cette décision, de voter l'article 1^{er}, p. 769.

Interpellation de M. Van Dieren sur le maintien illégal à la caserne du soldat Joris De Leeuw. M. Van Dieren insistant sur l'urgence, rappelle que, d'après l'article 33 du règlement, une interpellation est inscrite à la suite de l'ordre du jour, à moins que le Sénat ne décide autrement, p. 771. — Prie M. Van Dieren de se borner à motiver l'urgence sans entamer le fond du débat, p. 772. — Fait à nouveau remarquer à M. Van Dieren qu'il aborde le fond de la question, p. 772. M. Van Dieren insistant pour pouvoir développer immédiatement son interpellation, déclare que le Sénat s'est prononcé quelques heures auparavant; qu'il estime que la question ne peut lui être soumise à nouveau à si peu d'intervalle et que, en tout cas, se refuse à consulter à ce moment l'assemblée sur ce point, p. 807. — Déclare l'incident clos, p. 807.

Projet de loi modifiant les lois d'organisation judiciaire, de compétence et de procédure. Discussion des articles. Consulte le Sénat sur l'opportunité de poursuivre ce débat; fait remarquer que ce projet avait été inscrit à la séance du matin, étant entendu qu'il ne soulèverait pas de discussion; mais, étant donné qu'il semble ne pas en être ainsi, estime, le projet relatif aux armes devant être voté dans la séance du matin, qu'il serait préférable de remettre à une prochaine séance la suite de la discussion en cours, p. 774.

Réduction des pensions : Motion d'ordre de M. De Bruyn à ce sujet. Fait observer à M. De Bruyn qu'il adresse en réalité une interpellation au ministre des finances, mais que, M. le baron Houtart, m. f., demandant la parole pour répondre immédiatement à M. De Bruyn, il ne veut pas appliquer trop rigoureusement le règlement, p. 798. — M. De Bruyn demandant la parole après la réponse du ministre, déclare qu'il l'a déjà obtenue pour une motion, alors qu'il s'agissait d'une interpellation, qu'il ne peut donc permettre que l'incident soit prolongé, p. 798.

Projet de loi relatif aux habitations à bon marché (emprunt). Avant d'ouvrir la discussion sur les articles, prie les sénateurs de rester en séance afin que cet objet important puisse être voté avant que le Sénat ne parte en vacances de Pâques, p. 799. — M. Dufrane exprimant le vœu que les discours soient très brefs, le félicite de cette demande, p. 799.

Fixation de l'ordre du jour de la rentrée après Pâques. Indique les projets qui sont fixés à la rentrée; fait remarquer qu'il reste encore des budgets à discuter; déclare que le bureau insiste auprès des présidents des commissions compétentes et auprès des rapporteurs pour que ces budgets soient examinés en commission pendant les vacances de Pâques et que les rapports soient distribués avant la rentrée, p. 806.

Accident de mines de Hornu. Annonce que les mineurs qui étaient ensevelis ont été ramenés sains et saufs à la surface et se fait l'interprète de l'assemblée pour féliciter les sauveteurs et le personnel technique qui a dirigé les travaux de sauvetage, p. 819.

Annonce au Sénat le décès de M. le vicomte Simonis, ancien président du Sénat, et prononce un discours à cette occasion, p. 820.

Budget du Congo belge et garantie de la colonie à des capitaux de la Société des chemins de fer vicinaux du Congo et de la Société des chemins de fer du Kivu. Annonce que, bien que cette discussion ait été fixée au mardi suivant, 12 mai, M. Jaspas, p. m., m. c., étant dans l'impossibilité d'assister au débat, il propose (le débat d'ensemble devant porter sur la politique coloniale) de discuter uniquement le budget métropolitain, qui présente une certaine urgence, et d'ajourner le débat d'ensemble jusqu'après le débat sur la question linguistique dans l'enseignement, p. 834, 835. — La discussion d'ensemble sur le budget général et la question des chemins de fer étant entamée, fait remarquer, à la suite d'une motion de M. Volckaert proposant la disjonction du projet relatif à la garantie des chemins de fer, que l'on se trouve devant une décision du Sénat, p. 1179. — Reprise de la discussion générale d'ensemble des budgets et de la question des chemins de fer. Déclare que, bien que le Sénat ait décidé de ne procéder qu'à une seule discussion générale sur les deux projets de loi, il y aura une discussion spéciale sur le projet accordant la garantie de la colonie à des sociétés de chemin de fer, p. 1202.

— Observations au sujet de la suite de la discussion, p. 1211. Budget des dotations pour 1931. (Texte amendé par la Chambre.) L'ordre du jour appelant la discussion de ce budget, annonce que M. le baron de Moffarts ayant déposé un amendement, plusieurs sénateurs ont exprimé le désir de voir la discussion être ajournée au mardi suivant, afin de pouvoir examiner la portée de l'amendement, p. 933. — Fait remarquer au Sénat que, d'après une décision qu'il vient de prendre,

Président du Sénat (suite)

la discussion de ce budget ne pourra avoir lieu le lendemain mercredi 20 mai, le débat sur le régime linguistique dans l'enseignement primaire et moyen venant d'être fixé à cette même séance; demande, en conséquence, s'il n'y aurait pas lieu de décider que le débat linguistique sera interrompu à 3 heures pour permettre au Sénat de voter le budget des dotations, dont la discussion ne sera vraisemblablement pas longue, p. 961. — Déclare que, M. Lebon insistant pour que la discussion des projets linguistiques se poursuive sans interruption, l'on n'abordera le budget des dotations qu'après que le débat linguistique sera terminé, p. 962. — Discussion des articles : art. 2. Indemnité sénatoriale. Fait remarquer qu'il y a encore quatre orateurs inscrits; estime que le Sénat désire terminer le débat pendant la séance en cours et le prie de prendre une décision à cet égard, p. 1015. — Reprise du débat. Indique la position de la question en ce qui concerne les amendements en présence et déclare que M. Laboulle, après avoir conféré avec lui, retire la question préalable qu'il avait opposée aux amendements présentés, p. 1016, 1017.

Motion d'ordre de M. Van Dieren, qui proteste parce que l'annonce de la démission du cabinet n'a pas été lue par le président; déclare qu'il avait informé le Sénat de la démission du gouvernement et qu'il a jugé inutile de lire la lettre officielle, celle-ci faisant double emploi avec ce qu'il venait de dire, p. 1000. — A la suite d'une nouvelle motion de M. Van Dieren, qui affirme que la lettre annonçant la démission n'était pas encore arrivée, déclare que M. Van Dieren n'étant pas au bureau, qu'il n'a pas le droit de mettre la parole du président en doute et inflige un rappel à l'ordre à M. Van Dieren, p. 1000. — A la suite d'explications de M. Van Dieren, et celui-ci le prie de retirer le rappel à l'ordre, commence par déclarer qu'il ne peut permettre à M. Dieren de lui donner un démenti, mais en présence des explications de M. Van Dieren, qui déclare n'avoir jamais voulu douter de sa bonne foi, retire, avec l'adhésion du Sénat, le rappel à l'ordre infligé, p. 1000A.

Documents parlementaires : Motion d'ordre de M. De Bruyn, qui proteste contre le retard apporté à la distribution des documents flamands. Déclare que le bureau n'est pas en faute, celui-ci ayant, en raison de la grève des typographes, dû confier l'impression des documents flamands à une imprimerie d'Anvers, qui n'a pu faire face à ses engagements, p. 1004. — A la suite des observations faites, estime que les explications données sont de nature à donner satisfaction à ses collègues et déclare l'incident clos, p. 1004.

Déclaration du gouvernement après la formation du nouveau cabinet présidé par M. Renkin. Observations au sujet du moment où la discussion de la déclaration pourra être abordée au Sénat, p. 1018. — Nouvelles observations au sujet de la fixation, p. 1044. — Prie M. Lindekens d'indiquer ses motifs d'abstention sur l'ordre du jour présenté, et celui-ci déclarant avoir émis un vote négatif, annonce que l'on rectifiera le résultat du vote, mais saisit cette occasion pour signaler au Sénat combien il est difficile pour le bureau de recenser les votes au milieu du bruit, d'autant plus que certains sénateurs se contentent de répondre par un signe de tête, p. 1157. — A la suite d'observations de M. Lindekens, déclare que son observation ne visait pas personnellement M. Lindekens, mais avait une portée générale, afin que les membres du Sénat se rendent compte qu'un vote est une chose importante, p. 1157.

Projet de loi relatif à la mise à la charge de l'Etat des frais de funérailles du lieutenant général baron Michel. Après le vote de ce projet, prononce un discours afin de rendre hommage au défunt, p. 1029.

Budget des finances pour 1931. Discussion générale. Prie M. François, dans la mesure du possible, de bien vouloir terminer son discours vers 4 h. 45 m., afin de permettre aux membres du Sénat d'assister à la manifestation en l'honneur du professeur Piccard, p. 1054.

Proposition de loi ayant pour objet d'accorder à l'école des mines et de métallurgie du Hainaut la reconnaissance légale du diplôme d'ingénieur civil électricien et d'ingénieur civil mécanicien. Discussion générale. Demande au rapporteur s'il est assuré de l'accord du gouvernement, p. 1060.

Budget de la défense nationale pour 1931. Discussion générale. Pendant cette discussion, fait remarquer à M. Calonne que l'une de ses interruptions prend la proportion d'un discours, p. 1065.

Annnonce au Sénat le décès de M. Vauthier, sénateur et ancien ministre, et prononce un discours à cette occasion, p. 1122.

Fixation de l'ordre du jour : A l'occasion de motions de M. Heyman, m. i. t. p. s., qui demande certaines modifications à l'ordre du jour, en ce qui concerne la discussion des projets relatifs au travail à domicile et à l'importation, l'exportation et le transit des marchandises, fait diverses observations au sujet des séances à tenir la semaine suivante, de nombreux membres du parlement étant retenus à Paris par la fin de la semaine belge à l'exposition coloniale de Vincennes, ainsi qu'au sujet de séances à tenir le vendredi et de prolongations éventuelles de séances, estime qu'il est difficile de prendre une décision immédiate,

Président du Sénat (suite)

puis indique les votes à émettre pendant la séance en cours et propose de procéder à deux votes uniques sur deux séries de projets, p. 1158.

Incendie du pavillon néerlandais à l'exposition de Vincennes. A la suite de la motion d'ordre de M. Van Dieren et des paroles prononcées par M. le premier ministre, estime que l'approbation donnée par le Sénat aux paroles qui viennent d'être prononcées par le ministre le dispense de commenter celles-ci exprime l'avis qu'il y a unanimité pour présenter aux voisins hollandais de la Belgique les regrets profonds que suscite dans notre pays le désastre de leur admirable exposition, p. 1157.

Projet de loi relatif à l'importation, à l'exportation et au transit des marchandises. A la suite d'une demande faite par le ministre, tendant à obtenir une intervention de l'ordre du jour et de passer d'urgence au vote du projet, déclare que le rapport est prêt et demande au Sénat s'il veut déclarer l'urgence, p. 1159. — Le Sénat n'étant pas unanime, met aux voix la demande d'urgence, p. 1159.

Projet de loi relatif à la mise à la charge de l'Etat des frais de funérailles du lieutenant-général Bertrand. Après le vote de l'article unique, prononce un discours en hommage à la mémoire du défunt, p. 1200.

Fixation de l'ordre du jour : Au cours de la séance du 2 juillet, prie le Sénat de se réunir le lendemain pour terminer l'examen du budget des colonies, p. 1219. — Propose, de nombreux sénateurs étant retenus à Paris, au début de la semaine suivante, par suite de la fin de la semaine belge, que le Sénat ne siège pas le mardi non plus le mercredi matin, p. 1220.

Projet de loi accordant la garantie de la colonie à des capitaux de la Société des Chemins de fer vicinaux du Congo et de la Société des Chemins de fer du Kivu. Annonce que, d'accord entre M. le président de la commission des colonies, M. le rapporteur et M. le ministre des colonies, la commission des colonies va être convoquée pour réexaminer le projet, qu'un rapport complémentaire sera éventuellement déposé, de façon à ce que le Sénat puisse, s'il le désire, entamer la discussion des articles le jeudi suivant 9 juillet, p. 1246. — M. Van Dieren demandant la lecture du rapport en flamand et estimant que l'unanimité de l'assemblée est nécessaire pour que cette formalité soit évitée, déclare que l'article 59 du règlement ne prévoit pas une majorité spéciale pour cette question, p. 1326. — Fixation de l'ordre du jour des deux dernières séances avant les vacances. Déclare être d'accord avec M. Volckaert pour examiner ce projet, renvoyé amendé par la Chambre, p. 1409.

Budget des travaux publics et budget extraordinaire pour l'exercice 1931. Propose de joindre la discussion générale de ces deux budgets, p. 1294. — Discussion générale. Fait remarquer qu'il y a encore 17 orateurs inscrits dans la discussion générale et propose de limiter le temps de parole à dix minutes, p. 1380. — En présence de l'opposition faite à sa proposition, déclare y renoncer et se contenter de faire appel aux membres du Sénat pour qu'ils condensent leurs observations, p. 1380.

Articles du budget extraordinaire. Reprise du vote sur l'article 42 (crédits militaires) : rappelle que MM. Vinck et Van Roosbroeck et M^{me} Spaak ont présenté un amendement tendant à la suppression de cet article, afin d'ajourner le vote des crédits militaires et propose de remettre le vote au lendemain après-midi, p. 1411. — Déclare, à la suite d'une demande de M. Van Dieren, que la discussion sur les crédits militaires est définitivement close, p. 1411.

Projet de loi concernant le régime linguistique de l'enseignement moyen. M. Segers ayant proposé le renvoi à la commission, déclare qu'il allait faire la proposition de renvoyer le projet à la commission, afin que les ministres puissent déposer des amendements et que cette question puisse être terminée avant que le Sénat ne parte en vacances, p. 1294.

— Discussion générale. A la suite d'un discours de M. le comte de Kerchove de Denterghem, lui demande s'il pose vraiment la question préalable, p. 1517. — Déclare que le bureau doit être saisi d'une proposition formelle, p. 1517. — Annonce au Sénat que M. Van Dieren a, après la clôture de la discussion générale, présenté différents amendements; que, vu le moment où ils ont été déposés, ces amendements doivent être valables, être appuyés par cinq membres, p. 1534. — A la suite de protestations de M. Van Dieren, déclare que cette disposition réglementaire a toujours été appliquée, p. 1534. — Déclare, en réponse à M. Vermeylen, que la clôture de la discussion générale a été régulièrement décidée, mais que les orateurs encore inscrits peuvent prendre la parole dans la discussion de l'article 1^{er}, p. 1534.

Projet de loi portant réglementation du travail à domicile. Avant d'ouvrir la discussion des articles, rappelle que la commission à laquelle le projet avait été renvoyé pour rapport complémentaire, a proposé un nouveau texte comme base de la discussion, p. 1295. — Observation au sujet du second vote, p. 1312.

Président du Sénat (suite)

Fixation de l'ordre du jour. Annonce à l'assemblée qu'il estime que, afin que le Sénat puisse épuiser son ordre du jour la semaine suivante et ne pas revenir après les fêtes nationales, il serait nécessaire, à partir du mardi suivant, 14 juillet, que l'on siége matin et après-midi et que les séances soient éventuellement prolongées, puis annonce encore qu'il a écrit au président de la Chambre des représentants afin de le prier de transmettre promptement au Sénat les projets qui devraient encore être examinés par cette assemblée avant que celle-ci ne parte en vacances, puis donne lecture de la réponse qu'il a reçue de M. Poncelet, président de la Chambre des représentants, p. 1320. — La proposition de M. Laboulle étant rejetée, déclare qu'il considère admise sa proposition de siéger le matin et l'après-midi de la semaine suivante et demande si l'assemblée fait confiance au bureau pour s'entendre avec le bureau de la Chambre, afin de régler au mieux l'ordre du jour, p. 1320.

Donne lecture au Sénat d'un télégramme qu'il a reçu du secrétaire général de la conférence pour la limitation des stupéfiants et par lequel celui-ci exprime combien la conférence a été aidée dans ses travaux par la présidence et la collaboration de M. le sénateur de Brouckere; s'associe, au nom du Sénat, à l'hommage rendu à M. de Brouckere, p. 1341.

Budget des affaires étrangères. Fixation de la discussion. Déclare, en réponse à une remarque de M. le baron de Dorlodot, que la fixation de la discussion générale dépendra de l'état de santé de M. Hymans, m. a. ét., souffrant à ce moment, p. 1320. — Discussion générale. Annonce que M. Hymans, m. a. ét., a exprimé le désir que le débat sur la convention d'Oslo soit joint au débat sur le budget des affaires étrangères, p. 1427. — Annonce que le bureau proposera le lendemain après-midi au Sénat de joindre la convention d'Oslo à la discussion du budget des affaires étrangères, p. 1428.

Fixation de l'ordre du jour. Communique au Sénat les propositions de la commission du travail parlementaire : le Sénat discuterait pendant la séance de l'après-midi, qui vient de commencer, et pendant la séance du lendemain après-midi, 17 juillet, les budgets restant à examiner; la séance du matin du lendemain serait consacrée aux projets transmis par la Chambre, et le Sénat se séparerait à la fin de la journée, la séance étant éventuellement prolongée pour voter, la commission du travail parlementaire estimant que les autres projets à l'ordre du jour ne peuvent plus être utilement discutés avant les vacances. Indique ces projets, dont la discussion est remise à la rentrée de novembre, p. 1409.

Budget de la dette publique pour l'exercice 1931. Discussion générale. Déclare qu'il n'a pas voulu interrompre M. Gravez, bien que celui-ci traitât une question fort éloignée du budget en discussion, parce que la cause des anciens combattants est une cause sacrée pour la Belgique, p. 1412.

Commission permanente des sociétés mutualistes : nomination d'un délégué. M. Baeck demandant si le Sénat est d'accord sur la proposition tendant à ce que le groupe socialiste ait un délégué occupant la seconde place réservée au Sénat au sein de cette commission, déclare que cette question sera examinée ultérieurement et demande si le Sénat est unanimement d'accord pour admettre la proposition de M. Volckaert tendant à réélire M. le chanoine Broeckx, sortant, sans scrutin, p. 1481. — M. Volckaert, posant, à cette occasion, une question relative aux émoluments du secrétaire de la commission des sociétés mutualistes, fait remarquer à M. Volckaert que ce point n'est pas en discussion et qu'il pourra être discuté plus utilement à l'occasion de l'examen du budget de l'industrie, du travail et de la prévoyance sociale, p. 1481. — Le scrutin pour la nomination d'un délégué ayant démontré la veille que le Sénat n'était plus en nombre, rappelle au Sénat, avant la reprise du vote, les dispositions réglementaires en ce qui concerne le scrutin et que le nom des membres doit figurer aux *Annales*; déclare qu'il n'en a pas été ainsi la veille, parce que, depuis trente-huit ans qu'il siége au Sénat, il ne peut se souvenir que pareil fait ait eu un précédent, p. 1521.

Naturalisations : Motion d'ordre de M. François, qui regrette que le Sénat se trouve dans l'impossibilité matérielle d'examiner sérieusement les demandes de naturalisation qui lui ont été transmises par la Chambre, tout en affirmant qu'il ne recherche pas les responsabilités. Déclare qu'il couvre complètement les services du Sénat et la commission des naturalisations; estime que le temps matériellement nécessaire doit être donné à la commission des naturalisations pour examiner 450 dossiers et estime qu'il est impossible que le Sénat admette la proposition de M. François, tendant à faire confiance à la Chambre, en passant immédiatement au vote, p. 1489. — Estimant qu'il faudrait encore deux séances, une pour la prise en considération et l'autre pour le vote, exprime son regret de devoir remettre l'examen des naturalisations à la prochaine session, p. 1489.

Au moment où le Sénat va se séparer pour les vacances d'été, M. le président Magnette prononce un discours, afin de

Président du Sénat (suite)

remercier ses collaborateurs de la vice-présidence, puis souligne la dignité qui a présidé aux débats de la Haute Assemblée pendant la session de 1930-1931, et termine en faisant un hommage particulier à MM. Gille, Dehoul et Sulzberger, du *Compte rendu analytique* du Sénat qui quittent le Sénat après quarante années de travail parlementaire, p. 1498. — Une ovation est faite à MM. Magnette, président, au moment qu'il quitte le fauteuil de la présidence, p. 1498.

M. le vice-président Lafontaine annonce que M. le président Magnette, pour motifs de santé, n'a pu assister à la séance de rentrée du Sénat et propose de lui adresser un télégramme de sympathie et de vœux de prompt rétablissement, p. 1503. — Adhésion du Sénat.

Prêts agricoles. — V. Finances : Impôts : Droits d'enregistrement pour actes de prorogation de sociétés et prêts agricoles : Salaire à payer au receveur.

Primes pour constructions de maisons ouvrières. — V. Interpellations au nom de M. Damas.

Prisonniers de guerre. Conventions à leur sujet. — V. Affaires étrangères : Guerre : Victimes civiles.

Prisons.

TRAVAIL PÉNITENTIAIRE. RÉGIE.

Projet de loi relatif à l'organisation autonome de la régie du travail pénitentiaire.

V. les n° 231 (session 1929-1930) et 28 (session 1930-1931) de la Chambre.

Doc. — *Projet transmis par la Chambre des représentants, n° 56. Rapport fait par M. Asou, n° 97.*

Ann. — *Transmis par la Chambre des représentants le 22 janvier 1931, p. 282. — Le projet est renvoyé à la commission de la justice.*

Dépôt du rapport par M. Asou, p. 729 (25 mars 1931).

M. Asou rapp., demande que ce projet soit inscrit à l'ordre du jour du mardi matin, 31 mars, p. 756.

Discussion générale : M. Volckaert pose une question en ce qui concerne la composition du comité de direction et demande également que l'on prenne des mesures pour que le travail des prisonniers ne nuise pas à certains petits métiers; M. Janson, m. j., répond à ces questions, p. 775.

Les articles sont adoptés sans observations, p. 775.

L'ensemble du projet de loi est adopté à l'unanimité des 120 membres présents, p. 797 (31 mars 1931). — Le projet est soumis à la sanction royale.

Procédure civile.

ATTRIBUTION DE COMPÉTENCE ET PROCÉDURE.

Projet de loi modifiant les lois d'organisation judiciaire, de compétence et de procédure.

V. les documents n° 291, 318 (session 1926-1927) et 125, 239 (session 1927-1928) de la Chambre; les n° 238 (session 1925-1926), 156 et 208 (session 1926-1927) et 160, 171 (session 1927-1928) du Sénat.

Doc. — *Rapport fait par M. Ligy, n° 94.*

Amendement présenté par le gouvernement (art. 8), n° 105.

Ann. — *Dépôt du rapport par M. Ligy, p. 715 (24 mars 1931).*

Pas de discussion générale.

Discussion des articles.

Art. 1^{er} à 7. Adoptés sans observations, p. 772, 773.

Art. 8. Reconvention, garantie, litispendance, connexité. M. le président donne lecture du texte du projet et d'un amendement proposé par le gouvernement à l'alinéa 4, p. 773.

— Discussion. Discours de MM. Ligy, rapp. (qui prie le ministre d'accepter une proposition de la commission tendant à rétablir les mots « dérivant de la même cause », qui se trouvaient dans le projet primitif), Crockaert (qui pose une question au sujet de l'interprétation), p. 773. — M. Ligy, rapp., répond à cette question et M. Janson, m. j., déclare être d'accord avec M. Ligy, rapp., p. 773. — MM. Crockaert, Ligy, rapp., et Janson, m. j., font encore diverses observations, p. 773, 774. — M. le président Magnette consulte le Sénat sur l'opportunité de poursuivre ce débat; fait remarquer que ce projet avait été inscrit à la séance du matin, étant entendu qu'il ne soulèverait pas de discussion, mais étant donné qu'il semble ne pas en être ainsi, estime, le projet relatif aux arme-

Procédure civile. ATTRIBUTION DE COMPÉTENCE ET PROCÉDURE. *Projet de loi modifiant les lois d'organisation judiciaire, de compétence et de procédure (suite)*

devant être voté dans la séance du matin, qu'il serait préférable de remettre à une prochaine séance la suite de ce débat p. 774. — M. Ligy, rapp., estime que l'observation qui vient d'être présentée est la seule à laquelle le projet donnera lieu, p. 774. — M. Tschoffen, tout en s'excusant de prendre la parole, fait remarquer qu'il serait bon de s'expliquer par un texte formel sur une question de compétence qu'il développe et au sujet de laquelle le rapporteur et le ministre ne semblent pas être d'accord, p. 774. — Observations de M. Van Dieren, p. 774. — M. Janson, m. j., estime que la question en discussion est trop délicate pour être hâtivement examinée et propose d'accepter la suggestion qui a été formulée par M. le président tendant à remettre le débat à une prochaine séance, p. 774. — La proposition de M. Janson, m. j., est admise, p. 774.

JUGEMENT INTERLOCUTOIRE.

Délai de péremption. — Projet de loi abrogeant l'article 15 du Code de procédure civile.

V. les n^{os} 56 (session 1926-1927) et 167 (session 1928-1929) de la Chambre des représentants.

Doc. — Rapport fait par M. Ligy, n^o 221.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants le 2 juillet 1931, p. 1227. — Le projet est renvoyé à la commission de la justice.

Dépôt du rapport par M. Ligy, p. 1514 (28 octobre 1931).

Prérogatives du Sénat. — Voyez Chambres législatives-Sénat.

Procédure parlementaire. — V. Chambres législatives-Sénat.

Procédure pénale.

COUR D'ASSISE.

Présence du président de la Cour d'assise. — Projet de loi modifiant l'alinéa 2 de l'article 343 du Code d'instruction criminelle.

V. les n^{os} 156 et 171 (session 1930-1931) de la Chambre.

Doc. — Rapport fait par M. Lebon, n^o 136.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants le 30 avril 1931, p. 819. — Le projet est renvoyé à la commission de la justice.

L'article unique est adopté sans observations, p. 1141.

L'ensemble du projet de loi est adopté à l'unanimité des 94 membres présents, n. 1163 (30 juin 1931). — Le projet est soumis à la sanction royale.

Procédure devant les tribunaux (emploi des langues). — V. Interpellations au nom de M. Van Dieren.

Professeurs et examinateurs permanents civils de l'École militaire (Traitements des). — V. Traitements : École militaire.

Projets et propositions de loi dont le Sénat est saisi. — V. Chambres législatives-Sénat.

Propositions de loi. — V. Chambres législatives-Sénat : Projets et propositions de loi dont le Sénat est saisi.

Protection de l'enfance. — V. Enfance.

Protection des monuments et des sites. — V. Sciences, arts et lettres : Monuments et sites.

Protection des titres d'enseignement supérieur. Mesures répressives. V. Enseignement supérieur.

Protection des végétaux. — V. Affaires étrangères : Végétaux.

Protêts (émoluments des huissiers). — V. Organisation judiciaire.

Provinces.

BUDGET DE LA PROVINCE DE BRABANT : REFUS D'APPROBATION. — V. Interpellations au nom de M. Vinck.

FISCALITÉ PROVINCIALE ET COMMUNALE. — V. Finances.

Q

Questeurs du Sénat. — V. Chambres législatives-Sénat.

R

Rapprochement économique (Convention d'Oslo). — V. Affaires étrangères : Industrie, commerce et travail.

Ravitaillement (sommes destinées au paiement de litiges concernant cette administration). — V. Finances : Cour des comptes.

Réciprocité entre la France et la Belgique en matière d'assurances sociales. — V. Affaires étrangères : Assurances sociales.

Réduction des pensions. — V. Pensions.

Réduction des traitements. — V. Traitements.

Refus d'approbation du budget du Brabant. — V. Interpellations au nom de M. Vinck.

Régie des télégraphes et téléphones. — V. Télégraphes et téléphones.

Régie du travail pénitentiaire. — V. Prisons.

Régime linguistique dans l'enseignement primaire. — V. Enseignement : Enseignement primaire.

Réglementation du travail à domicile. — V. Industrie, commerce et travail : Travail à domicile.

Règlement judiciaire (Traité de). — V. Affaires étrangères : Droit international.

Remaniement ministériel. — V. Interpellations au nom de M. Van Dieren.

Remboursement de l'emprunt émis aux États-Unis. — V. Finances : Emprunts.

Remise de peine. — V. Interpellations au nom de M. Van Dieren.

Remise temporaire de la contribution foncière. — V. Habitations à bon marché : Construction.

Rémunérations. — V. Traitements.

Ressortissants des territoires rédimés. — V. Guerre : Dommages de guerre.

Ressources fiscales. — V. Finances : Impôts.

Ressources fiscales des communes. — V. Communes.

Retraite des ouvriers mineurs. — V. Assurances sociales : Ouvriers mineurs.

Rivières et canaux.

CANAL LIÈGE-ANVERS. — V. Interpellations au nom de M. Beckers.

SITUATION DE LA NAVIGATION SUR LA DENDRE. — V. Interpellations au nom de M. Moyersoen.

Russie (Société belge exploitant en). — V. Finances.

Roulage. — V. Voies et communications.

S

Salaires. — V. 1^o Industrie, commerce et travail : Travail à domicile. — 2^o Finances : Impôts : Droit d'enregistrement, etc., et Prêts agricoles : Salaires à payer aux receveurs.

Sciences, arts et lettres.**MONUMENTS ET SITES.**

Projet de loi relatif à la conservation des monuments et des sites.

V. les n° 153, 362 (session 1929-1930) et 220 (session 1930-1931) de la Chambre; les n° 52, 137 (session 1928-1929), 26 et 82 (session 1929-1930) du Sénat.

Doc. — *Projet de loi amendé par la Chambre des représentants, n° 155.*

Rapport fait par M. Legrand, n° 203.

Ann. — Renvoyé, amendé par la Chambre des représentants, le 24 juin 1931, p. 1122. — Le projet est renvoyé aux commissions réunies de la justice et des sciences et des arts.

Dépôt, par M. Legrand, du rapport sur le texte amendé par la Chambre des représentants, p. 1377 (15 juillet 1931). — M. Legrand fait remarquer l'urgence du projet et déclare que la commission a renoncé aux réserves qu'elle formulait, afin de ne pas retarder le vote du projet, p. 1377.

Discussion générale du texte amendé par la Chambre :

Est entendu : M. Legrand, rapp., qui estime que les modifications apportées par la Chambre au texte de ce projet sont heureuses, sauf en ce qui concerne l'article 6, la commission estimant que les modifications importantes apportées par la Chambre à cette disposition sont beaucoup moins heureuses; déclare que la commission aurait certainement proposé des amendements, mais qu'elle y renonce, afin de ne pas retarder le vote du projet; M. Legrand, rapp., estime en terminant qu'il vaut mieux voter le texte de la Chambre, afin de mettre aux mains du gouvernement une arme, même imparfaite, mais déclare que certains membres de la commission ont promis de déposer immédiatement un projet complémentaire, déclare encore qu'il serait souhaitable que le ministre des sciences et des arts prenne l'initiative de ce projet complémentaire, de façon à ce qu'un vote puisse intervenir sans délai, p. 1468, 1469.

Les articles sont adoptés sans observations, p. 1468 à 1472.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 92 voix contre 1 (M. le comte de la Barre d'Erquennes), p. 1497 (17 juillet 1931). — Le projet est soumis à la sanction royale.

TABLEAUX ENLEVÉS A TOURNAI EN 1794 : RESTITUTION. — V. Interpellations au nom de M. Asou.

TITRES PROFESSIONNELS. PROTECTION : MESURES RÉPRESSIVES. — V. Enseignement : Enseignement supérieur.

Secrétaires communaux. — V. Communes : Personnel : Traitements.

Sénat. — V. la rubrique : Chambres législatives-Sénat.

Séparation de biens. — V. Droit civil.

Semences, plants, engrais, etc. (Commerce de). — V. Agriculture.

Service d'autobus et d'autocars. — V. Transports.

Signature des titres d'emprunts : Remplacement par des griffes. — V. Chemins de fer : Emprunts.

Sites (Protection des). — V. Sciences, arts et lettres : Monuments et sites.

Société des Nations. — V. Affaires étrangères : Droit international public.

Sociétés anonymes (Droit de vote privilégié). Réglementation. — V. Droit commercial.

Sociétés commerciales (Institution de sociétés privées à responsabilité limitée). — V. Droit commercial.

Société intercommunale de la rive gauche de l'Escaut. — V. Finances : Emprunts : Garantie du gouvernement.

Société nationale des habitations et logements à bon marché. — V. Habitations à bon marché.

Sociétés belges exploitant en Russie. — V. Finances : Impôts.

Sociétés de chemins de fer et de transports fluviaux au Congo. — V. Congo : Chemins de fer et transports fluviaux.

Sociétés privées à responsabilité limitée. — V. Droit commercial.

Spectacles et divertissements (Impôts sur les). — V. Finances : Impôts.

Steene. — V. Communes : Limites séparatives : Ostende et Steene.

Stupéfiants (Conférence pour la limitation des stupéfiants). — V. Affaires étrangères.

Subsides aux communes. — V. Fiscalité communale : Crédit de 20 millions en faveur des communes dont les ressources fiscales sont insuffisantes.

Sucres. — V. Finances : Impôts : Alcool et sucres.

Sursis. — V. Armée : Milice.

T

Tableaux enlevés à la ville de Tournai. — V. Interpellations au nom de M. Asou.

Taux des intérêts de retard en ce qui concerne les droits de douanes et d'accise. — V. Finances : Impôts : Douanes et accises.

Taxes. — V. Finances : Impôts.

Télégraphes et téléphones.

RÉGIE.

Comptes du 1^{er} novembre 1930 au 1^{er} mars 1931. — Projet de loi relatif aux comptes de prévision de la régie des télégraphes et des téléphones.

Doc. — Exposé des motifs, n° 7. — *Projet de loi, n° 7.* — Document A : Compte de prévision pour l'exercice 1930-1931 (période du 1^{er} novembre au 28 février). — Notes justificatives. — Développements. — Document B : Comptes industriels : Tableaux, n° 7. — Annexe I : Fonds de renouvellement et d'amortissement. Annexe II : Fonds d'assurances, n° 7. Rapport fait par M. de Spot, n° 11.

Ann. — Dépôt du projet de loi par M. Forthomme, m. p. t. t., p. 6 (11 novembre 1930). — M. Forthomme, m. p. t. t., demande l'urgence et le projet est renvoyé à la commission des postes, télégraphes et téléphones, p. 6.

Dépôt du rapport par M. de Spot, p. 34 (20 novembre 1930).

Discussion générale :

Discours de MM. De Bruyn (qui critique le recours à l'industrie privée, puis parle notamment des revendications du personnel, revendications auxquelles il n'a pas été donné satisfaction), Forthomme, m. p. t. t. (qui répond aux observations de M. De Bruyn), p. 47, 48.

L'article unique est adopté sans observations, p. 48. — V. pour les articles du tableau : document A, l'annexe à la fin de la séance du 26 novembre, p. 59 à 61.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 59 voix contre 40, p. 54 (26 novembre 1930). — Le projet est transmis à la Chambre des représentants.

Comptes pour l'exercice 1931-1932. — Projet de loi relatif aux comptes de prévision de la régie des télégraphes et téléphones pour l'exercice 1931-1932.

Doc. — Exposé des motifs, n° 13. — *Projet de loi, n° 13.* — Document A : Comptes de prévision pour l'exercice 1931-1932 (période du 1^{er} mars 1931 à fin février 1932). — Document B : Comptes industriels, n° 13. — Annexe I : Fonds de renouvellement et d'amortissement. — Annexe II : Fonds d'assurances, n° 13.

Rapport fait par M. de Spot, n° 63.

Ann. — Dépôt du projet de loi par M. Forthomme, m. p. t. t., p. 43 (26 novembre 1930). — Le projet est renvoyé à la commission des postes, télégraphes et téléphones.

La discussion générale de ce projet est jointe à la discussion du budget du ministère des postes, télégraphes et téléphones pour 1931. — V. donc pour cette discussion la rubrique : Finances : Budgets : Budget du ministère des postes, télégraphes et téléphones pour 1931.

Les articles des dépenses et des recettes des comptes de prévision pour la régie sont adoptés sans observations, p. 545. — V. l'annexe A à la fin de la séance du 25 février, p. 559 à 561.

Les articles du projet de loi sont adoptés sans observations, p. 545.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 74 voix contre 42, p. 552 (25 février 1931). — Le projet est transmis à la Chambre des représentants.

Téléphones. — V. Télégraphes et téléphones.

Titres d'enseignement supérieur (Protection des). — V. Enseignement supérieur.

Tournai (restitution des tableaux enlevés en 1794). — V. Interpellations au nom de M. Asou.

Traitements.

ECOLE MILITAIRE.

Traitements : Professeurs et examinateurs permanents civils. — Projet de loi relatif à la rétribution des professeurs et examinateurs permanents civils de l'École militaire.

Doc. — Exposé des motifs, n° 57. — Projet de loi, n° 57. Rapport fait par M. le vicomte du Bus de Warnaffe, n° 184. Amendement présenté par le gouvernement, n° 195.

Ann. — Dépôt du projet de loi par M. le comte de Broqueville, m. d. n., p. 276 (22 janvier 1931). — Le projet est renvoyé à la commission de la défense nationale.

Rapporteur : M. du Bus de Warnaffe.

Pas de discussion générale.

Les articles sont adoptés sans observations, avec un amendement proposé par le gouvernement à l'alinéa 1^{er} de l'article 2, p. 1352.

L'ensemble du projet de loi est adopté à l'unanimité des 103 membres présents, p. 1377 (15 juillet 1931). — Le projet est renvoyé à la Chambre des représentants.

PERSONNEL DES COMMUNES : SECRÉTAIRES, COMMISSAIRES DE POLICE, GARDÉS CHAMPÊTRES, ETC. — V. Communes : Personnel.

RÉDUCTION DE 6 P. C.

Projet de loi relatif à la rétribution des membres de l'Ordre judiciaires, du Conseil des mines, des députations permanentes des conseils provinciaux, du clergé catholique et du corps enseignant des écoles primaires et gardiennes, ainsi que du personnel de l'enseignement supérieur.

V. les n°s 162 et 191 (session 1930-1931) de la Chambre des représentants.

Doc. — Projet transmis par la Chambre des représentants, n° 190. Rapport fait par M. De Clercq, n° 197.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants le 9 juillet 1931, p. 1327. — Le projet est renvoyé à la commission des finances.

Dépôt du rapport par M. J. De Clercq, p. 1351 (14 juillet 1931)

Discussion générale :

Discours de MM. De Bruyn, qui prie le Sénat de rejeter le projet ou, subsidiairement, d'accepter les amendements qu'il présente avec MM. Toch et Vinck et développe les motifs de son attitude, p. 1473. — Interruption de M. le baron Houtart, m. f., p. 1473. — M. le baron Houtart, m. f., répond à M. De Bruyn et développe les motifs pour lesquels le gouvernement tient essentiellement à ce que le projet en discussion ainsi que celui sur les pensions soient votés, p. 1474. — Interruption de MM. Heyman, m. i. t. p. s.; De Bruyn (qui demande notamment que le projet sur les pensions soit discuté au cours de la séance de l'après-midi), p. 1475.

Discussion des articles :

M. le président donne lecture du texte transmis par la Chambre des représentants ainsi que de l'amendement de MM. De Bruyn, Toch et Vinck, p. 1474 à 1476. — Les votes sont remis à la séance de l'après-midi. Reprise du vote : M. le président rappelle le texte des amendements présentés par MM. De Bruyn et consorts; ces amendements sont successivement rejetés et les articles sont adoptés tels qu'ils ont été transmis par la Chambre, p. 1481.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 63 voix contre 32, p. 1498 (17 juillet 1931). — Le projet est soumis à la sanction royale.

Transit des marchandises. — V. Industrie, commerce et travail : Marchandises.

Transports.

AUTOBUS ET AUTOCARS.

Projet de loi portant revision de la législation sur les services publics d'autobus et d'autocars.

V. les n°s 330 (session 1929-1930), 108, 122 et 265 (session 1930-1931) de la Chambre.

Transports. AUTOBUS ET AUTOCARS. Revision de la législation (suite)

Doc. — Projet transmis par la Chambre des représentants, n° 214.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants le 16 juillet 1931, p. 1428. — Le projet est renvoyé à la commission des transports.

AUTOBUS A ÉTABLIR PAR LES VICINAUX ET TROLLEYBUS.

Projet de loi relatif aux services d'autobus à établir par la Société nationale des vicinaux et projet de loi étendant aux trolleybus les dispositions des lois sur les chemins de fer vicinaux et sur les tramways.

Discussion générale d'ensemble sur ces deux projets :

Ann. — Discours de MM. Digneffe (qui prend la parole afin de protester contre l'attitude de certains membres de la commission qui se sont abstenus au vote, en commission, estimant que la faculté donnée aux vicinaux ne devrait pas être étendue aux sociétés de tramways; estime que cette extension devrait être faite et que l'intitulé devrait être modifié dans ce sens, quitte à faire ratifier cette modification en octobre par la Chambre), Van Isacker, m. t. (qui estime que si le Sénat insiste sur la proposition de M. Digneffe, ceci ne constituant qu'une modification de forme et le texte étant très clair, cette modification pourrait être admise sans que cela entraîne le renvoi du projet à la Chambre), p. 1460, 1461. — Discours de MM. Lalemand (qui indique pourquoi lui et ses amis se sont abstenus en commission, son groupe estimant que les lignes d'autobus doivent être exploitées en régie), De Bruyn (qui déclare que l'attitude prise par certains membres, en commission, a été dictée par leur désir de voir maintenir, pour le trafic des marchandises, la traction électrique ou la vapeur), le comte de la Barre d'Erquelines, rapp. (qui estime que le texte du projet écarte l'interprétation donnée par M. De Bruyn, le texte prévoyant le remplacement des lignes ferrées par des services d'autobus), p. 1461. — M. Van Isacker, m. t., estimant que les observations de M. De Bruyn doivent retenir l'attention, déclare, ainsi qu'il l'a déjà fait à la Chambre, que le projet ne vise que le transport des voyageurs, les lignes ferrées devant être conservées partout où le transport des marchandises l'exige, p. 1461.

Projet de loi permettant à la Société nationale des Chemins de fer vicinaux d'établir des services d'autobus destinés à améliorer les conditions d'exploitation de ses lignes ferrées.

V. les n°s 63, 108 et 174 (session 1930-1931) de la Chambre des représentants.

Doc. — Projet transmis par la Chambre des représentants, n° 171. Rapport fait par M. le comte de la Barre d'Erquelines, n° 207.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants le 2 juillet 1931, p. 1227. — Le projet est renvoyé à la commission des transports.

Dépôt du rapport par M. le comte de la Barre d'Erquelines, p. 1412 (16 juillet 1931).

V. plus haut pour la discussion générale d'ensemble de ce projet et du projet relatif aux trolleybus.

Discussion des articles.

Art. 1^{er}. Adopté sans observations, p. 1461.

Art. 2. M. Digneffe demande, à l'occasion de cet article, qui concerne le matériel, si l'autorité s'est préoccupée de faire respecter les règlements quant à la dimension des voitures, p. 1461, 1462. — M. Van Isacker, m. t., déclare que le gouvernement tiendra compte des observations de M. Digneffe, p. 1462. — L'article 2 est adopté, p. 1462.

Art. 3 et 4. Adoptés sans observations, p. 1462.

Art. 5. M. le comte de la Barre d'Erquelines, rapp., fait remarquer qu'une partie de l'amendement présenté par le gouvernement à la Chambre a été omise dans le texte transmis au Sénat; M. Van Isacker, m. t., estime que cette disposition est rétablie sans que le projet doive être renvoyé à la Chambre, cette omission étant la suite d'une erreur, et M. le comte de la Barre d'Erquelines, rapp., déclare, dans ces conditions, être d'accord, p. 1462. — L'article 5 est adopté, p. 1462.

L'ensemble du projet de loi est adopté à l'unanimité des 93 membres présents, p. 1496 (17 juillet 1931). — Le projet est soumis à la sanction royale.

TROLLEYBUS.

Projet de loi étendant aux trolleybus les dispositions de la loi du 24 juin 1885 sur les chemins de fer vicinaux et des lois des 9 juillet 1875 et 15 août 1897 sur les tramways.

V. les n°s 64 et 108 (session 1930-1931) de la Chambre des représentants.

Transports. TROLLEYBUS (suite)

Doc. — Rapport fait par M. le comte de la Barre d'Erquelines, n° 199.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants le 2 juillet 1931, p. 1227. — Le projet est renvoyé à la commission des transports.

Dépôt du rapport par M. le comte de la Barre d'Erquelines, p. 1378 (15 juillet 1931).

V. plus haut pour la discussion générale d'ensemble de ce projet et de celui relatif aux services d'autobus à établir par la Société nationale des chemins de fer vicinaux.

Discussion des articles.

Art. 1^{er}. M. Van Isacker, m. t., fait remarquer, à l'occasion de cet article, que le projet en discussion ne prévoit que la création de nouveaux services de trolleybus, un autre projet étant en préparation à son département en ce qui concerne le remplacement des lignes existantes par des trolleybus, p. 1462, 1463. — L'article 1^{er} est adopté, p. 1463.

Les articles 2 et 3 sont adoptés sans observations, p. 1463.

L'ensemble du projet de loi est adopté à l'unanimité des 93 membres présents, p. 1496 (17 juillet 1931). — Le projet est soumis à la sanction royale.

ROULAGE. — V. Voies et communications.

Travail. — V. Industrie, commerce et travail.

Travail à domicile. — V. Industrie, commerce et travail.

Travail pénitencier. — V. Prisons.

Travailleurs frontaliers (Convention avec la France à leur sujet). — V. Affaires étrangères : Assurances sociales.

Travaux publics.

AMÉNAGEMENT DES QUARTIERS DE LA PUTTERIE ET PACHÉCO A BRUXELLES. — V. Interpellations au nom de M. Waucquez.

CANAL DE LIÈGE A ANVERS. — V. Interpellations au nom de M. Beckers.

DISTRIBUTIONS D'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE. — V. Industrie, commerce et travail : Électricité.

TRAVAUX PROJÉTÉS A GENTBRUGGE. — V. Interpellations au nom de M. Toch.

TRAVAUX POUR PRÉVENIR LES INONDATIONS. — V. la rubrique : Inondations.

Trolleybus. — V. Transports.

U

Union économique belgo-luxembourgeoise. — V. Affaires étrangères : Industrie, commerce et travail.

Urbanisation des villes et des communes. — V. Communes.

V

Végétaux (Convention relative à la protection des). — V. Affaires étrangères : Végétaux.

Vérification de pouvoirs. — V. Lois électorales.

Vice-présidents du Sénat. — V. Chambres législatives-Sénat : Bureau définitif.

Victimes civiles de la guerre (Convention avec la France à leur sujet). — V. Affaires étrangères : Guerre.

Victimes du travail. — V. Assurances sociales : Orphelins des victimes du travail.

Vieillesse. — V. Assurances sociales : a) Employés; b) Pensions de vieillesse.

Villes (Urbanisation des). — V. Communes : Urbanisation des villes et communes.

Vivisection. — V. Agriculture.

Voies et communications.

AÉRONAUTIQUE. — CHEMINS DE FER. — CHEMINS DE FER ET TRANSPORTS FLUVIAUX AU CONGO ET TRANSPORTS EN GÉNÉRAL : Voyez ces différentes rubriques et la rubrique Congo.

ROULAGE (POLICE DU).

Proposition de loi complétant les lois du 1^{er} avril 1899 et du 1^{er} août 1924 sur la police du roulage (due à l'initiative de M. Demets).

Doc. — Développements et proposition de loi, n° 8. Rapport fait par M. Hans, n° 200. — Texte présenté par la commission des travaux publics et des affaires économiques, n° 200.

Ann. — Dépôt, par M. Demets, de cette proposition de loi, p. 6. La proposition de loi, appuyée par quatre membres, est prise en considération et renvoyée à la commission des travaux publics et des affaires économiques, p. 10. Dépôt du rapport, par M. Hans, p. 1382 (15 juillet 1931).

Y

Ypres Memorial Church and British Settlement. — V. Personnalité civile.